# COLLECTION

# DES MÉMOIRES

RELATIFS

# A L'HISTOIRE DE FRANCE.

---

*OEUVRES MÊLÉES DU PRÉSIDENT JEANNIN.*

*MÉMOIRES DU MARÉCHAL D'ESTRÉES.*

*MÉMOIRES DE PONTCHARTRAIN, TOME I.*

IMPRIMERIE DE A. BELIN, A PARIS.

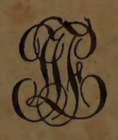
# COLLECTION
# DES MÉMOIRES
RELATIFS
## A L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE HENRI IV JUSQU'A LA PAIX DE PARIS CONCLUE EN 1763;

AVEC DES NOTICES SUR CHAQUE AUTEUR,
ET DES OBSERVATIONS SUR CHAQUE OUVRAGE,

PAR M. PETITOT.

TOME XVI.



PARIS,
FOUCAULT, LIBRAIRE, RUE DE SORBONNE, No. 9.
1822.

# ŒUVRES MÊLÉES

DU

# PRÉSIDENT JEANNIN.

---

*Avis donné au Roi sur la paix de France avec l'Espagne avant qu'elle fût faite à Vervins l'année* 1595.

Le bien que les souverains désirent à leurs amis et alliés, et le mal qu'ils veulent à leurs ennemis, ne doit jamais avoir tant de pouvoir sur eux que le soin de conserver leurs Etats et sujets. Le Roi est donc obligé de considérer mûrement si la paix que l'Espagnol montre désirer est plus utile à son royaume que la continuation de la guerre, et, s'il est ainsi, préférer leur bien à toute autre passion, assaisonnant toutefois du respect dû à ses amis et alliés. Bien doit-il craindre que l'Espagnol ne feigne la désirer sans la vouloir, pour gagner temps ou prendre quelque autre avantage : ruse assez ordinaire aux souverains, et particulièrement à celui-ci, accoutumé plutôt à suivre la subtilité et finesse des Africains qui l'avoisinent, que la simplicité et franchise des septentrionaux ; mais quand il le feroit par artifice, c'est prudence au Roi de faire démonstration qu'il la veut à bon escient : semble qu'il en doive tirer plus de commodité et profit que son ennemi ; car les grandes ruines que ses sujets ont souffertes par la calamité et longueur des guerres passées font qu'ils tendent tous à la paix ; et y

en a de si méchans qui calomnient Sa Majesté, comme si elle la pouvoit obtenir à conditions honorables et avantageuses, et en fît refus pour favoriser ceux de la nouvelle religion, qui désirent la continuation de cette guerre pour des considérations qui regardent leur intérêt, non le bien de l'Etat. Or elle ne peut mieux leur ôter cette mauvaise impression qu'en se montrant affectionnée à la vouloir par conférences et toutes autres actions qui tendent à leur acquérir le repos, afin que, s'il en avient autrement, la haine en soit plus grande contre l'ennemi, et eux plus prompts et mieux disposés à la servir quand ils seront assurés que la guerre est nécessaire pour la tuition du royaume et leur propre salut. Elle s'est aussi trouvée en tel état après la prise d'Amiens, que, son crédit, tous ses moyens et les bourses de ses sujets, épuisés par ce dernier effort, elle ne pouvoit faire aucune nouvelle entreprise; ainsi le pourparler de paix aura servi pour couvrir cette foiblesse.

Si on dit que les ennemis y étoient aussi peu préparés, il est vrai; mais après avoir entamé si avant notre frontière, ce leur étoit assez de garder leur avantage. Il a encore servi pour donner loisir et moyen au Roi d'aller en Bretagne contre M. le duc de Mercœur, lequel, étonné de sa soudaine venue, et de ces bruits de paix avec l'Espagnol, qui s'en est aussi montré moins soigneux à le secourir, a eu recours incontinent à sa bonté et clémence, au lieu qu'il sembloit auparavant vouloir finir ses jours en sa rébellion. Voyage de très-grand profit, qui aura éteint, s'il plaît à Dieu, le dernier flambeau de nos guerres civiles, lequel toutefois Sa Majesté n'eût osé entreprendre, se

souvenant du mal arrivé en Picardie pendant celui qu'il fit en Bourgogne et à Lyon, quoiqu'il pensât y avoir très-bien pourvu, s'il n'eût bien reconnu que l'espoir de ce traité avoit alenti les préparatifs de ses ennemis, et empêché de faire la dépense requise pour quelque nouveau dessein.

Le seul inconvénient que le Roi en a dû craindre est le soupçon que cette conférence pouvoit apporter à ses alliés, étant l'artifice ordinaire du prince qui est en guerre seul contre plusieurs, de rechercher par traités et autres pratiques à les mettre en défiance les uns des autres. Ce respect aussi l'a retenu long-temps, et lui a fait souffrir de très-grandes incommodités; mais enfin il a été contraint d'y entendre pour les considérations ci-dessus déduites, après en avoir communiqué à ses alliés, qui voient si avant dans nos affaires, qu'ils peuvent bien juger notre conduite être sans artifice et sans aucun dessein de les tromper ni de leur nuire.

On met en avant d'autres avantages que l'Espagnol en aura pu tirer, comme d'acquérir la bienveillance de notre Saint Père, désireux de faire finir cette guerre qu'il croit préjudiciable à la chrétienté; mais Sa Majesté, montrant de vouloir la paix comme lui, se garantit de ce blâme. L'empereur Charles V, quoiqu'il fût agresseur en la guerre qu'il faisoit au roi François I, publioit néanmoins qu'il ne pouvoit avoir paix avec lui, et que cette guerre l'empêchoit de secourir les chrétiens contre les Turcs; mais le roi François s'en sut si bien justifier par ambassades envoyées vers la plupart des potentats de la chrétienté, et par apologies mises par récit, que le blâme de

cette calomnie tomba sur la tête de l'auteur. Le Roi en fait autant, se montrant désireux de la paix; ainsi son ennemi ne peut prendre aucun avantage pour ce regard contre lui.

Que ce feint désir de la paix lui puisse aussi beaucoup aider pour contenir en obéissance et devoir les sujets des Pays-Bas qui la désirent, il y a peu d'apparence, pource que le temps en aura été trop bref, et la vérité, bientôt découverte par la rupture du traité, s'il ne doit aller plus avant, lui ôtera le moyen d'en tirer aucun fruit; aussi que les sujets de l'Espagnol du côté de notre frontière sont plus à couvert par l'avantage qu'il a pris, et il est en état qu'il doit moins craindre, et nous moins espérer leur rébellion que du passé, et non plus pour affermir ses Etats et l'autorité du prince d'Espagne, car le père vit encore qui la retient à soi tout entière, et n'y a aucun mouvement présent auquel il soit besoin d'apporter ce bruit de paix pour remède. Si c'est pour leur donner loisir de mettre des forces ensemble, et se préparer à quelque nouveau dessein, l'avantage aura été égal à l'un et à l'autre, ayant ce temps été aussi nécessaire à Sa Majesté qu'à eux, et ne voit-on pas qu'ils se soient encore plus avancés. Ainsi, à balancer leurs commodités avec les nôtres, nous pouvons dire y avoir plus gagné que perdu jusqu'ici.

Reste maintenant à voir si la paix est plus utile à ce royaume que la continuation de la guerre; sur quoi on estime que Sa Majesté écoutera volontiers les raisons et avis de ses alliés, et déférera beaucoup à leur intérêt et contentement, pourvu qu'elle le puisse faire sans le trop grand dommage ou ruine entière de

ses sujets, auxquels il a plus de devoir et d'obligation qu'à tous autres.

Les raisons qu'on lui représente tous les jours pour lui faire désirer la paix, qu'il sait très-bien considérer lui-même, et qui se font si bien sentir et connoître qu'il n'y a point d'artifice qui les puisse cacher, sont l'impuissance et extrême pauvreté de ses sujets, ruinés du tout, et en état qu'ils ne peuvent contribuer aucune chose pour la défense de la guerre, les désordres et pilleries des soldats, lesquels achèvent de consumer ce qui reste de substance au peuple, mal qu'on ne peut faire cesser tant que la guerre ou la nécessité d'argent durera, les partialités secrètes et desseins sur l'avenir, qui sont encore dans cet Etat, que la guerre fomente, contraignant le Roi à dissimuler plusieurs menées et choses mauvaises qu'il pourroit corriger et empêcher par ce seul respect dû à sa dignité, ou sévèrement punir sans crainte d'émotion ou autre mauvais accident, s'il avoit la paix qui seule peut rétablir son autorité, et lui donner loisir et moyen de se mettre en état de se faire craindre et respecter, tant par ses sujets que par les étrangers, émulateurs et ennemis de cet Etat. Il peut aussi recouvrer par la paix toutes les places que la guerre lui a fait perdre, qu'il ne sauroit conquérir par les armes qu'avec une grande dépense, beaucoup de péril et un long temps, dont l'événement et succès en seront incertains.

Outre ce, le roi d'Espagne n'effectuera jamais le désir qu'il a de donner en apanage à sa fille les Pays-Bas s'il n'a la paix, étant vraisemblable qu'entre les raisons qui l'ont pu mouvoir à prendre ce conseil, celle-ci en est une : qu'il a cru que la jalousie de

France et d'Angleterre cesseroit, remettant ledit Etat ès mains d'un prince particulier duquel ils n'auroient rien à craindre, et qui seroit comme forcé de vivre en amitié avec eux; par ainsi qu'il en auroit plus aisément la paix, et seroit par ce moyen déchargé de la dépense qu'il lui a convenu faire jusqu'ici, qu'il lui faudroit continuer si la guerre duroit, étant bien certain que sa fille et son gendre n'y pourroient suffire.

Or, que peut mieux désirer Sa Majesté, sinon que le roi d'Espagne exécute ce conseil, et au lieu de l'avoir pour voisin, toujours émulateur et ennemi par raison d'Etat, il ait un prince particulier foible, et moins à craindre s'il devient ennemi? Entre ces raisons, celles de l'impuissance et nécessité présente, si connues que personne n'en peut douter, semblent ôter le choix de tout autre conseil, sans entrer plus avant en considération s'il est utile au Roi de faire la guerre ou non, puisque les moyens lui défaillent pour la continuer; car seroit trop grande imprudence au souverain qui tient le premier lieu en une confédération, et par ainsi qui y doit contribuer le plus, de s'attendre aux moyens et aux forces de ses alliés pour se défendre ou entreprendre contre l'ennemi commun, n'y ayant rien de certain en ce qui dépend d'autrui. Il ne s'est aussi jamais vu que le prince qui a le plus à perdre se soit appuyé sur des forces et moyens que l'intérêt ou changement d'affection fait trop souvent manquer, et, s'il le fait, qu'il ne s'en soit mal trouvé.

Davantage, on voit dès aujourd'hui entre nos alliés ce que les uns, qui sont les Etats des Pays-Bas, de la bonne intention desquels nous sommes assurés, peu-

vent faire pour le secours du royaume, se réservant les forces dont ils ont besoin pour se conserver et entreprendre.

Quant à la reine d'Angleterre, on doit croire qu'elle voudra toujours pour nous ce qu'elle doit vouloir par raison d'Etat, et non plus avant; et déjà l'expérience nous a appris qu'elle ne désire non plus notre accroissement que celui de l'Espagnol, même dans les Pays-Bas; ainsi elle balancera toujours son intérêt avec le nôtre quand il nous faudra assister, et sera plus ou moins affectionnée, non selon qu'il nous sera besoin et qu'elle en sera requise, mais selon qu'il lui sera plus utile et convenable à ses affaires. On peut donc conclure de notre nécessité, et de l'intérêt de nos alliés séparé du nôtre, que la continuation de la guerre ne sera sans péril pour nous, et néanmoins sans aucun profit.

On dit que le loyer de la victoire sera assez grand pour nous, si l'Espagnol, contre lequel le Roi a tant de justes causes d'inimitié, de l'affoiblissement duquel dépend aussi la sûreté du royaume, souffre de la diminution en ses Etats, encore que sa dépouille ne tombe en nos mains. Je l'accorderois si notre péril n'y étoit conjoint, et que je crains aussi apparent et plus certain que le sien: or le prince qui est sage se doit mettre en sûreté et à couvert avant que penser à la vengeance; et plus il est grand et a de quoi perdre, moins il doit commettre à la fortune. Aucuns disent qu'il y a de la facilité à ruiner l'Espagnol, et se fondent sur le mauvais état auquel sont de présent ses affaires dans les Pays-Bas par l'avantage que les Etats ont pris sur lui, sur le mal que ses sujets dudit pays

sentent de la guerre, qui les rend enclins à révolte, le nombre et pouvoir de ses ennemis, ses désordres, nécessités, et la vieillesse de leur Roi, la mort duquel peut apporter du trouble.

A la vérité les Etats ont occupé un grand pays sur lui, et si la France et l'Angleterre pouvoient retenir et empêcher ailleurs cet ennemi commun pendant qu'ils continueroient leurs entreprises, le succès en pourroit être heureux; mais quant à nous, tant s'en faut que nous soyons en état d'entreprendre à le troubler chez lui, qu'il nous faut pour le moins deux années de bon et heureux travail pour recouvrer ce qu'il a conquêté sur notre frontière. Pour la reine d'Angleterre, elle a plutôt regardé nos combats jusqu'ici qu'été de la partie; ses entreprises, quand elle en a fait, n'ont point eu de durée; elle est enfermée de la mer qui la garantit des incommodités de la guerre chez soi, ainsi elle n'entreprend qu'avec loisir et commodité; et dorénavant il lui sera difficile de faire la guerre dehors, pource que la noblesse et les bonnes villes de son pays, accoutumées de contribuer à la dépense de telle guerre, en espérance aussi d'avoir leur part du butin, y ont tant perdu du passé, qu'ils en sont fort diminués et endettés; outre ce, que la cessation du commerce, qui n'est permis aux Anglais dans l'Espagne, ni en Italie et ailleurs, où ils ne peuvent arriver sans péril à cause que le détroit est gardé par l'Espagnol, les a fort appauvris.

Nous croyons bien que les sujets du roi d'Espagne ès Pays-Bas reçoivent de grandes incommodités de la guerre, et qu'ils désirent ardemment la paix; mais qu'ils soient disposés d'entrer en rébellion contre lui,

il n'y a point d'apparence. A qui voudroient-ils recourir? Ce ne sera pas à nous, car nos guerres ont rendu les habitans des deux frontières si fort ennemis, qu'il n'y a domination qu'ils aient aujourd'hui plus en horreur que la nôtre. De se soumettre volontairement aux Etats? Encore moins; ils craignent et appréhendent trop l'exemple de leur conduite, en ce qu'ils chassent les catholiques, et changent la religion partout où ils établissent leurs conquêtes. Et combien que cette rigueur leur serve pour tenir avec plus de sûreté ce qu'ils ont conquis par la force, elle leur nuit d'ailleurs, et ôte le moyen d'attirer par bienveillance les villes èsquelles le nombre des catholiques est le plus grand et le plus puissant, comme il est partout en celles qui sont de l'obéissance du roi d'Espagne ès Pays-Bas. Les voisins mêmes, sous lesquels la religion catholique est plus universellement reçue, qui ont néanmoins grand nombre de leurs sujets séparés de l'Église, et unis ensemble comme en un corps de faction, quoiqu'ils soient ennemis du roi d'Espagne, et autrement désireux de la grandeur des Etats, en peuvent prendre soupçon, et craindre justement que cette faction, devenue puissante, n'en veuille aider d'autres dans leurs Etats auxquels la religion pourroit servir de cause ou de prétexte pour entreprendre contre leur autorité.

Quant aux désordres et nécessités du roi d'Espagne, elles sont grandes aussi bien que les nôtres; mais pource qu'il est puissant, entier et sans être aucunement entamé en tous ses Etats, fors dans les Pays-Bas, il trouve toujours du crédit et des moyens pour en sortir.

Encore ne voit-on rien de préparé dans tous lesdits Etats, d'où lui ou son successeur puissent craindre quelque danger pour l'Espagne. Il n'y a un seul homme d'autorité qui soit capable de remuer; le pays est fort foible par le dedans, par conséquent hors de péril des guerres civiles. En Italie tous les princes sont nourris en l'oisiveté, à accroître leurs trésors, et à garder ce qu'ils tiennent sans penser à l'autrui. Si la guerre de Ferrare eût continué, elle eût sans doute obligé le roi d'Espagne à faire une grande dépense pour la conservation de ses Etats de Naples et de Milan, qu'il tient à présent avec petites garnisons, n'y ayant forces ni ennemi qu'il doive craindre, et cela l'eût rendu moins puissant pour se défendre ou entreprendre contre nous, mais elle est finie.

De croire que la mort du roi d'Espagne, quand elle aviendra, puisse changer les affaires, son fils est déjà en âge pour commander, est reconnu, aura de l'ardeur, sera plus entreprenant, ainsi plus à craindre. Et y a danger que nous n'empirions plutôt que d'en tirer profit; car le père veut encore manier aujourd'hui toutes les affaires par lui-même, et à cause de sa vieillesse elles en vont plus lentement: sa froideur le rend plus difficile et considératif à entreprendre; et l'avarice, qui accompagne ordinairement cet âge, rend le plus souvent ses entreprises inutiles, faute d'y employer la dépense requise; au lieu que l'ardeur bouillante du fils lui fera passer par dessus toutes ces considérations, et hasarder plutôt qu'être retenu; et n'en pouvons rien attendre de bon, sinon qu'il fasse des fautes par soudaineté qui nous donnent prise sur lui. Mais ce n'est pas sagesse que de fonder un

grand dessein sur les fautes de son ennemi, attendu même qu'il aura le conseil du père, nourri dès longtemps à la conduite de ses Etats, pour modérer et régir avec prudence son ambition.

On dit que la fille, qui est ambitieuse et de grand cœur, le pourra brouiller; elle est sans crédit et autorité dans le pays, et n'a point d'instrumens capables pour le servir en ce dessein; aussi que le père l'en veut mettre dehors, lui donnant les Pays-Bas en apanage, et la mariant avec l'archiduc Albert, dont elle ne sera que trop contente, et se sentira obligée à servir et honorer son frère, s'il approuve cette domination et lui donne secours et assistance pour la conserver.

Ces raisons bien considérées doivent suffire pour nous persuader que ce n'est une entreprise facile, de peu de temps, et d'un succès assuré, que de vouloir conquêter par les armes les Pays-Bas sur le roi d'Espagne, ainsi que ce n'est sans cause si le Roi se trouve empêché en la résolution qu'il y doit prendre, et si la paix lui semble désirable en la grande nécessité où le royaume est à présent réduit.

Il voit bien d'autre côté qu'elle a ses incommodités, et premièrement que la reine d'Angleterre, qui ne voudra supporter seule la dépense et le péril de cette guerre, en fera autant, ainsi que les Etats, leurs communs alliés, se trouveront abandonnés, et en très-grand danger, au blâme, ce semble, de celui qui aura été le premier auteur de leur mal.

Que par ce moyen l'Espagnol ou l'archiduc se pourront rendre maîtres des Pays-Bas, et en devenir formidables à leurs voisins.

Et ce que doit plus craindre la France, est que l'ancienne alliance d'Angleterre avec la maison de Bourgogne à laquelle l'archiduc aura succédé, ne se renouvelle entre eux contre la France qui en a autrefois ressenti tant de maux. On peut encore ajouter que l'archiduc et sa femme seront toujours partisans de l'Espagnol, et, si le fils venoit à mourir sans enfans, que tous ses Etats seroient derechef réunis ensemble. Cette première considération du danger et des intérêts des Etats doit être de grand poids envers le Roi, prince généreux, accoutumé de mépriser tous périls pour suivre ce qui est de l'honneur; mais il pensera avoir satisfait à l'amitié et protection qu'il leur a promises comme à ses alliés, quand il offrira de les assister pour obtenir conditions sûres et avantageuses s'ils veulent traiter, ou, s'ils sont résolus de continuer la guerre, de les aider sourdement autant qu'il pourra, et de faire mieux quand le royaume sera remis en état de leur être ami utile, qu'il pense avoir d'intérêt et d'obligation à les maintenir et conserver. Quant à la reine d'Angleterre, il n'y a rien qui l'oblige à faire la paix; l'Espagnol ne peut entreprendre sur elle, pour les avantages qu'elle a sur la mer par ses propres forces et celles des Etats.

Ils pourront induire la reine d'Angleterre d'en faire autant, et peut-être joindre en confédération ouverte avec eux les villes maritimes d'Allemagne puissantes en moyens pour les secourir, par ainsi se conserver pour un temps contre un ennemi plus foible que celui qu'ils avoient auparavant; car, encore que le roi d'Espagne ne veuille abandonner son gendre et sa fille, si en sera-t-il moins soigneux, et n'y voudra tant em-

ployer que si le pays étoit encore sien, et lui venant à mourir, son fils qui n'est déjà content de cet apanage, y sera encore moins affectionné. Le temps fera naître cependant quelque occasion plus commode au Roi pour les assister. L'intérêt de l'un des alliés ne doit jamais être considéré seul, mais toujours balancé et mis en comparaison avec celui des autres. Et si les Etats le font, ils ne pourront justement demander au Roi qu'il se mette en péril et ses sujets, pour les conserver et agrandir. Le temps a beaucoup d'occurrences que les hommes ne peuvent prévoir, les délivrant souvent des inconvéniens qui sont loin; mais rien ne détourne le mal qui presse que le remède présent. Or la nécessité nous enseigne celui de la paix, et nous contraint de reconnoître qu'il n'y en a point d'autre pour maintenant.

*Minute d'édit pour la publication du concile de Trente, l'année 1595.*

Henry, à tous présens et à venir salut : Entre les grâces et bénédictions qu'il a plu à Dieu nous départir venant à la Couronne, nous mettons au plus haut lieu celle qu'il nous a faite de connoître notre salut, et rendre l'obéissance due à l'Eglise, pour la défense de laquelle nos prédécesseurs rois ont exécuté tant de grands et mémorables exploits en tous les endroits de la terre, qu'ils en ont justement acquis et mérité le nom de Très-Chrétiens, et premiers enfans de l'Eglise. Aussi nous n'avons eu depuis autre plus grand soin et désir que de suivre l'exemple de leur zèle et piété, même au devoir et respect qu'ils ont toujours rendu au

Saint-Siége et aux Saints Pères, qui nous auroit mus de ratifier et approuver très-volontiers la promesse faite en notre nom par nos procureurs au Très-Saint Père Clément VIII, lorsque Sa Sainteté nous reçut en l'Eglise, et reconnut pour vrai et légitime roi de ce royaume très-chrétien, qui étoit de faire publier et observer par tous les pays de notre obéissance le saint concile de Trente; y ayant encore été induits par ses saintes et sages exhortations qui nous ont été faites et réitérées souvent de sa part, tant par notre très-cher et amé cousin, le cardinal de Florence, son légat et du Saint-Siége apostolique dans le royaume, que par le très-révérend évêque de Modène, son nonce ordinaire près de nous, comme aussi par les grands témoignages qu'elle nous a rendus de sa bienveillance, dont nous lui sommes fort obligés; joint que nous étant soigneusement informés des raisons qui avoient mû les prédécesseurs rois d'en faire différer la publication par tant d'années, nous aurions trouvé que la vraie et principale cause étoit fondée sur ce que les poursuites s'en faisoient lors par faction pour mettre le trouble dans le royaume, et ils avoient déjà quelque sentiment que la force et violence servoient plutôt de prétexte pour fomenter la rébellion que pour édifier les consciences; étant certain que les autres raisons publiées et mises en avant, de ce que plusieurs décrets du concile étoient préjudiciables à leur autorité, et aux droits de la Couronne et priviléges de l'Eglise gallicane, ne les en eussent retenus, d'autant qu'il étoit en leur pouvoir d'y apporter le tempérament requis, et les modifications nécessaires pour se garantir de tels inconvéniens, au gré et con-

tentement de tous leurs sujets ; au lieu que la plupart d'entre eux n'étoient lors capables de juger de la mauvaise intention de ceux qui, avec ce prétexte, désirent nous porter à la guerre, les uns par erreur, les autres pour être portés à même dessein ; mais à présent que l'expérience du mal passé leur a appris que la paix est du tout nécessaire comme celle qui peut faire fleurir la doctrine et les bons exemples, vrais et seuls moyens pour mettre la réformation en l'Eglise, et y faire retourner ceux qui s'en sont séparés, la crainte de ce péril cesse, Dieu nous ayant aussi donné l'autorité et le pouvoir de contenir un chacun en devoir sous obéissance de nos édits. C'est pourquoi nous nous tenons d'autant plus obligés de rendre ce témoignage public de notre dévotion, pour faire connoître à chacun que nous approuvons la doctrine contenue en ce saint concile, que les catholiques, qui se sont soumis à la foi de l'Eglise, tiennent pour vraie, certaine et indubitable, ensemble les décrets et règlemens faits pour la police et discipline ecclésiastique, dont l'observation est très-nécessaire, afin que les ecclésiastiques retournent à cette innocente simplicité et vraie piété qui les rendoit si recommandables ès siècles passés entre toutes les provinces de la chrétienté. A ces causes, après avoir mis l'affaire en délibération en notre conseil, où assistoient les princes de notre sang, cardinaux, aucuns princes, officiers de notre Couronne, seigneurs et autres notables personnages d'icelui, avons par leur avis, et de notre pleine puissance et autorité royale, dit, statué et ordonné, disons, statuons et ordonnons, voulons et nous plaît que le saint concile de Trente soit reçu et observé en

tous les lieux de notre royaume, pays, terres et seigneuries de notre obéissance, sans préjudice toutefois des droits, priviléges et prérogatives appartenant à notre personne et dignité à cette Couronne, aux libertés, franchises et immunités de l'Eglise gallicane et de notre édit de Nantes, fait sur l'observation des précédens édits de pacification, et pour maintenir la paix et le repos dans le royaume, n'entendant aucunement y déroger ni contrevenir aux choses susdites.

*Avis donné au Roi par M. le président Jeannin, sur la réduction du marquisat de Saluces à l'obéissance de Sa Majesté,* 1599 (1).

Il n'y a point de condition si honorable pour votre Majesté, ni si utile pour l'Etat, que la réduction du marquisat de Saluces, dont la demande est si juste, que M. le duc de Savoie ne la peut refuser sans faire connoître à chacun qu'il méprise les forces de cet Etat, et la réputation de votre nom, si grande toutefois partout, qu'il n'y a prince en la chrétienté à qui elle ne puisse et doive servir de terreur; car, encore qu'il fasse offre de vous donner autre récompense, on croira toujours, votre Majesté l'acceptant, qu'elle a eu crainte de lui faire la guerre pour recouvrer le sien, et là-dessus qu'il y a quelques secrets défauts en nous-mêmes qui vous ont forcé à prendre ce conseil; par ce moyen l'opinion déjà formée en l'esprit

(1) Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, l'avoit envahi en pleine paix sous le règne de Henry III, durant les troubles de la ligue. Il vint en France pour tâcher d'en éluder la restitution. Henry IV finit par lui déclarer la guerre.

des hommes, que ce royaume sembloit devoir monter à son ancienne grandeur par votre sage et heureuse conduite, en diminuera.

D'utilité pour l'Etat, il n'y en a point à quitter le marquisat pour acquérir le pays qui vous est offert; car, encore qu'il joigne à votre frontière du côté de Lyon et de la Bourgogne, le pays est petit, foible, et entre les mains d'un prince qui ne pourra jamais plus en ce qu'il tient deçà les monts, sinon de demeurer bien foiblement sur la défensive, outre ce qu'il y a un grand fleuve qui vous sépare d'avec lui, et de bonnes et grandes villes qui vous couvrent contre son pays; ainsi cet acquêt ajoutera fort peu à cet Etat, ne vous fortifiera de rien; et quant au marquisat on peut dire qu'il est au dedans du Piémont séparé d'avec nous par de fort hautes montagnes, par ainsi plus difficile à garder, et de grande dépense. Il semble néanmoins que cette pièce de terre, pour l'opportunité même de son assiette, est plus utile à l'Etat que ce qu'on vous offre. S'il étoit dans l'Etat d'un prince aussi puissant que vous, je l'en estimerois moins, mais il y a trop de différence; davantage, quoiqu'il soit de là les monts, il est si proche du Dauphiné, que vous y pouvez aller sans emprunter passage chez autrui, et le fortifiant et tenant bien muni d'artillerie et autres commodités, c'est une entrée pour descendre dans l'Italie sans péril, seul moyen pour y maintenir vos amis en faveur et bienveillance envers nous, empêcher les desseins ambitieux des princes dont la grandeur peut être suspecte à cet Etat, et pour vous donner le moyen, s'offrant occasion, d'y entreprendre: au lieu que la perte de ce petit Etat leur fera connoître

que nous abandonnons du tout le soin des affaires d'Italie, que nos amis n'en doivent plus rien espérer, ni vos ennemis ou émulateurs rien craindre.

Je sais bien, Sire, qu'il y a de grandes raisons pour persuader votre Majesté de ne point entrer en guerre, quant à présent, avec qui que ce soit, pource que les plaies que la guerre a faites ne sont encore guéries; qu'il faut du loisir pour préparer et assembler les moyens nécessaires à faire entreprise; qu'on ne peut aussi arracher du tout des esprits des hommes les espérances de remuer et brouiller, ce que la corruption de la dernière guerre y a laissé, que par le moyen du repos et de la paix; que cette guerre, combien qu'elle fût commencée avec un prince foible, en pourroit attirer quelque autre plus périlleuse à sa suite, mettre aussi en considération que votre Majesté est prête à renouveler l'alliance avec les Suisses, à quoi une nouvelle guerre pourroit faire naître des difficultés et pratiques préjudiciables; et davantage, que traitant avec M. le duc de Savoie, et prenant récompense de lui pour le marquisat, on se peut assurer de son amitié, et s'en promettre aux occasions de l'avenir de l'utilité.

Mais je réponds, quand M. de Savoie verra votre Majesté affermie en cette résolution de vouloir retirer le marquisat, comme il est convenable à la réputation de cet Etat et à son honneur, qu'il ne viendra pourtant à la guerre, et ne voudra pas mettre en hasard ses Etats, qui valent beaucoup mieux, pour retenir injustement le marquisat qui vous appartient; car il est prince sage qui a déjà expérimenté la mauvaise fortune, qui a devant les yeux celle de son

père, et saura bien considérer qu'il est foible de soi-même, sans argent, sans capitaines, sans soldats; qu'il sera contraint, dès le premier jour de la guerre, de se mettre à la discrétion et merci de l'Espagnol, lequel, quoique l'alliance soit fort proche entre eux, se défie déjà de son courage, de son ambition et de son voisinage, et lui fera autant de mal en le défendant que nous, qui serons ses ennemis, en l'assaillant; bref, que toute la guerre avec les forces entières de ces deux grands princes se fera dans son pays sans aucune diversion ailleurs, étant vraisemblable que le roi d'Espagne le secourra comme son allié, sans pourtant nous déclarer la guerre; car ce ne seroit pas prudence à lui de l'entreprendre, après que son père a rendu tout ce que le droit de la guerre lui avoit acquis sur nous pour jouir de la paix, et même à présent qu'il est autant et plus épuisé que nous, chargé de grandes dépenses par la guerre qui continue dans les Pays-Bas, et qu'il n'a aucun juste sujet de venir à cette rupture qu'il doit plus craindre que nous, à bien considérer l'état de ses affaires. Aussi avons-nous déjà recueilli le fruit de la paix par les places qu'il nous a rendues, et lui est encore à l'espérer, s'étant promis que la paix avec ce royaume lui donneroit celle des Pays-Bas qu'il n'a pu encore acquérir.

Quant à l'amitié de M. le duc de Savoie, il n'y a point d'apparence que nous la puissions avoir féale et certaine, tant que le roi d'Espagne et l'infante seront sans enfans, et lui en quelque espérance de pouvoir succéder en ces grands Etats, ou de tirer quelque droit et apanage en corps héréditaire pour le grand nombre d'enfans qu'il a d'une fille d'Espagne.

Aussitôt que l'espérance en sera perdue, il cherchera sans doute de nouveaux appas pour, à l'aide d'autrui, acquérir par force ce qu'il n'aura pu obtenir de gré à gré : sans ces liens qui l'attachent maintenant, on en pourroit mieux espérer, l'amitié de France lui étant plus nécessaire que celle d'Espagne, que l'Etat qu'il possède deçà les monts est plus foible et plus sujet à notre invasion que celui de Piémont, qui est plus fortifié, n'est à l'invasion du roi d'Espagne ; outre ce, que tous les princes d'Italie ont intérêt d'empêcher que le roi d'Espagne ne s'y accroisse, et personne ne se doit soucier si nous le troublons deçà les monts ès pays du tout séparé d'eux, si ce n'est le roi d'Espagne pour la jalousie qu'il aura toujours de notre grandeur.

Il sembleroit donc à propos, Sire, de déclarer à M. le duc de Savoie que vous êtes obligé pour votre honneur, et pour la réputation de cet Etat, de recouvrer la possession et puissance du marquisat, et, après y être reçu et rentré par effet, que vous vous disposerez d'entendre aux ouvertures qu'il vous a faites, dans un an. Fortifiez-le cependant, l'envie lui accroîtra d'autant plus de le retirer, et vous en donner encore meilleure récompense; et lors vous jugerez mûrement ce qui vous sera plus utile, et la résolution que vous y prendrez ne sera point forcée, mais obligera davantage le duc de Savoie si vous acceptez récompense, et ne pourra-t-on dire qu'il l'ait fait par force, mais avec choix et jugement.

A la suite de cette pièce en vient une intitulée *Remontrance de M. le président Jeannin, baillée aux Etats pour et au nom des rois de France et d'Angleterre.* Cette pièce est la même que celle qu'on a vue tome XIV, page 267.

*Propos tenus par M. Jeannin en l'assemblée générale des Etats, afin de leur représenter l'administration des finances pendant la régence de la Reine, en 1614* (1).

Le conseil de la direction pour le maniement des finances fut établi par la Reine régente au mois de février 1611, l'année précédente 1610 en laquelle le feu Roi décéda. M. le duc de Sully faisoit encore la charge de superintendant des finances, et n'y a aucune dépense de ladite année dont il n'ait vu et approuvé les ordonnances; les rôles mêmes de l'Espagne ont été vus, examinés et arrêtés par lui, fors et excepté les quatre et cinquième rôles comptant, et le dernier d'assignation, lesquels ont bien été vus et arrêtés audit conseil, mais la plupart de la dépense contenue èsdits rôles avoit aussi été ordonnée par ledit sieur duc de Sully.

Ainsi ce n'est au conseil de la direction de faire apparoir quelle a été l'administration des finances pour ladite année 1610, puisqu'ils n'étoient encore lors en charge.

Et néanmoins, d'autant qu'ils ont eu la connoissance desdites dépenses et des causes qui les ont rendues si grandes et excessives en ladite année, ils ont estimé devoir représenter que cet excès et augmentation de dépense n'est avenue par le fait de la Reine qui ordonna des finances après le décès du Roi, ni par la faute de M. le duc de Sully qui faisoit lors la charge de super-intendant des finances, mais à l'occasion de plusieurs dépenses extraordinaires survenues en même

(1) Ces Etats-Généraux furent assemblés à Paris, le 29 octobre 1614.

temps; à savoir la guerre de Juliers, le couronnement de la Reine, les préparatifs faits pour son entrée à Paris, les frais du deuil et enterrement du feu Roi, et le sacre du Roi à présent régnant, auxquelles dépenses Sa Majesté jugea sagement dès lors en devoir encore ajouter quelques autres en faveur et pour gratifier les princes et plusieurs grands du royaume, afin que, sur l'étonnement de l'assassinat du feu Roi, qui remplissoit d'horreur et de compassion les esprits d'un chacun, et faisoit appréhender aux plus sages quelques dangereux changemens en l'Etat, préjudiciables à l'autorité du Roi, ils fussent mus et excités de continuer en l'affection et fidélité qu'ils montroient avoir de l'assister et servir au maniement des affaires publiques qui lui avoit été commis durant la minorité du Roi: toutes lesquelles dépenses mises ensemble ayant consommé la plupart de l'argent reçu, outre le courant de ladite année 1610, par M. Puget, trésorier de l'épargne, qui étoit lors en exercice, il ne lui en demeura de reste que la somme de trois millions six cent soixante mille livres, qu'il mit ès mains de M. de Beaumarchais qui entroit en charge l'année suivante 1611.

Sur laquelle somme de trois millions six cent soixante mille livres, ou sur les deniers extraordinaires levés et reçus ès années suivantes, on a encore été contraint de payer à l'argenterie, écuyerie et aux menus plaisirs, quatre cent mille livres tournois pour quelques parties des dépenses susdites, qui ne furent arrêtées que sur la fin de l'année 1611, et n'ont même été acquittées que long-temps après.

Le temps de l'administration desdits sieurs de la

direction ayant donc commencé en l'année 1611, c'est à eux de faire apparoir et justifier quelle a été la recette et dépense, tant ordinaire qu'extraordinaire, depuis ledit temps jusqu'à présent, qui sont quatre années entières, quand celle-ci de 1614 sera finie.

Quant au revenu ordinaire, qui consiste en ce qui revient de l'épargne, des recettes générales et des fermes, déduction faite des charges ordinaires qui doivent être acquittées dans les provinces, il peut être vu et vérifié clairement sur les états généraux des finances qu'on dresse au commencement de chaque année. Et pour les deniers extraordinaires, non compris en l'état général, que les trésoriers de l'épargne ont reçus durant lesdites années, ils consistent ès parties ci-après nommées.

A savoir, en cette somme de trois millions six cent soixante mille livres tournois reçue dudit sieur Puget par ledit sieur de Beaumarchais, sur laquelle il convient déduire quatre cent soixante mille livres tournois pour les causes mentionnées ci-dessus, à savoir, qu'elles ont été employées pour partie des dépenses de l'année 1610.

Plus environ quatre cent mille livres qui ont été reçues des restes des années précédentes.

Plus a été reçu de messieurs du clergé la somme de trois cent mille livres : on prétendoit bien qu'ils étoient débiteurs de quatre cent mille livres, mais ayant requis être déchargés de la somme entière, ils obtinrent décharge par arrêt du conseil de cent mille livres.

Plus, on a reçu des confirmations jusqu'à présent

environ sept cent cinquante mille livres, le surplus, dont on faisoit état par estimation, étant encore dû.

On peut aussi ajouter auxdites sommes environ seize ou dix-sept cent mille livres au plus de deniers extraordinaires levés sans aucune charge sur le peuple, lesquelles pourront être entièrement reçues par le trésorier de l'épargne dans la fin de cette année 1614 : toutes lesquelles sommes se trouveront monter, sans y comprendre le revenu ordinaire et la dépense extraordinaire du dernier mouvement dont sera fait mention ci-après, à la somme de six millions deux cent mille livres, somme grande à la vérité, mais qui ne sera jugée si excessive, si on considère les grandes dépenses que Sa Majesté a été obligée de faire, pendant quatre années de sa régence, pour contenir un chacun en devoir, conserver la tranquillité publique et l'autorité du Roi, toujours sujette à souffrir quelque diminution pendant la foiblesse d'un si bas âge, comme il fût avenu sans doute après la mort précipitée et inopinée du feu Roi, si, par la sage conduite de Sa Majesté, et les moyens qu'elle a tenus pour conserver la tranquillité publique, qui ont été accompagnés du bonheur dont il a plu à Dieu bénir son travail, et le soin qu'elle a pris, tous les dangers et inconvéniens dont le royaume étoit menacé n'eussent été détournés et évités.

Mais afin que chacun puisse être mieux éclairci d'où provient l'excès des dépenses, et pourquoi elles ont été plus grandes que du temps du feu Roi, il convient représenter, premièrement que la dépense des gens de guerre en la campagne, qui ne revenoit par an lorsque le feu Roi décéda, qu'à la somme de treize

cent mille livres, revient à présent à dix-huit cent soixante-sept mille trois cent vingt-quatre livres, qui est cinq cent soixante-sept mille trois cent vingt-quatre livres de plus, sans en ce comprendre trois compagnies de chevau-légers établies et payées en l'année présente, lesquelles reviennent à neuf vingt mille livres.

Plus, les garnisons extraordinaires mises en plusieurs et diverses places, outre celles qui avoient accoutumé d'y être entretenues du temps du feu Roi, ont augmenté ladite dépense chacun an de cent mille livres.

Plus, l'état des pensions, qui montoit lorsque le Roi décéda, y compris celles du petit Etat et les autres qui étoient payées par le sieur Beringhen, à trois millions de livres, a aussi été accru et augmenté d'année en année selon que Sa Majesté estimoit le devoir faire, en sorte que toutes lesdites pensions mises ensemble reviennent en l'année présente à cinq millions six cent cinquante mille livres; dépense qui est aussi trop excessive et que plusieurs blâment aujourd'hui, mais qui étoit lors jugée nécessaire, et par effet a été très-utile, pource que ces gratifications, employées pour reconnoître la fidélité et les services d'un si grand nombre de personnes de qualité, ont beaucoup servi pour exciter leur devoir et les faire continuer en l'obéissance, affection et fidélité envers le Roi.

L'état des deniers en acquit a pareillement été augmenté chacun an, de plus qu'il n'étoit du temps du feu Roi, de cinq cent mille livres en faveur des princes que Sa Majesté a voulu gratifier et contenter,

plutôt que d'acquitter les sommes qu'ils prétendoient leur être dues, que le feu Roi n'avoit durant son règne voulu reconnoître ni faire payer; outre laquelle somme de cinq cent mille livres, on a encore payé plus de onze cent mille livres chacun an à personnes de qualité, soit en acquittement de dettes, ou gratifications employées dans le même Etat.

Plus, l'état qui a été fait depuis la mort du feu Roi pour l'établissement de la maison de Madame, vient à plus qu'il ne faisoit lors de six vingt mille livres.

Les voyages fréquens qui ont été faits dans le royaume, et les ambassades extraordinaires hors d'icelui, à cause des continuelles brouilleries et crainte de nouveaux mouvemens qu'on essayoit d'étouffer au même temps qu'on en prévoyoit la naissance, ont encore accru de beaucoup les dépenses extraordinaires qu'il a fallu faire à cette occasion chacun an, toutes lesquelles dépenses qu'il eût été malaisé d'éviter sans tomber au péril d'autres inconvéniens plus grands, ont excédé celles qu'on faisoit du temps du feu Roi de plus de quatre millions de livres chacun an, qui ont été trouvés par un bon ménage, ou par des moyens extraordinaires qui n'ont apporté aucune charge sur le peuple.

On avoit accoutumé du temps du feu Roi de faire revenir à l'épargne chacun an des deniers du taillon la somme de trois cent quatre-vingt-dix mille livres, dont on a retranché depuis cent quatre-vingt-dix mille livres, pour accroître d'autant le fonds destiné au paiement des compagnies des gens d'armes; par ainsi il n'y a plus de reste que deux cent mille livres qui est diminution de recette.

Il est encore raisonnable de mettre en considération que Sa Majesté a remis pendant sa régence plusieurs grandes sommes de deniers pour le soulagement du peuple, et éteint du tout d'autres impositions, comme la douane de Paris, dont il venoit par an vingt-six mille livres; et quant aux diminutions, celle de cinquante sous par minot de sel sur les gabelles de France, revient chacun an, au pied que la ferme a été adjugée, à quatorze cent cinquante mille livres. Plus, Sa Majesté a diminué cinquante-trois sous quatre deniers par minot sur les gabelles du Lyonnais, et fait encore autre diminution sur les gabelles du Languedoc, et presque un tiers des impositions du convoi de Bordeaux et de la traite foraine d'Anjou; par toutes lesquelles remises les sujets ont été déchargés de plus de deux millions de livres chacun an, dont le revenu de l'épargne eût été augmenté d'autant sans cette grâce et libéralité de Sa Majesté.

A quoi on peut ajouter que Sa Majesté, incontinent après la déclaration de sa régence, révoqua plusieurs recherches extraordinaires qui se faisoient sur le peuple, dont il provenoit toujours quelques deniers qui aidoient à supporter les charges de l'Etat, ou étoient employés à gratifier les grands, auxquels il a fallu donner des deniers du revenu ordinaire de l'épargne au lieu de ceux-ci, dont on ne faisoit aucun état.

Et pource qu'aucune mention n'a été faite ci-dessus de la somme de cinq millions de livres, qui étoit en réserve au trésor de la Bastille lorsque le feu Roi décéda, il est besoin d'entendre que la Reine n'y a voulu toucher durant sa régence, quelques grandes

dépenses qu'elle ait eu à supporter, jusqu'en l'année présente 1614 qu'elle a été contrainte d'en tirer à diverses fois deux millions cinq cent mille livres, pour les employer à l'entretènement des gens de guerre levés à cause du dernier mouvement, et à l'exécution du traité fait pour mettre le royaume en paix. Outre lesquels deux millions cinq cent mille livres, on a encore employé six cent mille livres prises par emprunt selon qu'il sera vu et vérifié par l'état de ladite dépense mise à part, et séparément d'avec les autres dépenses extraordinaires faites en la présente année.

Il est bien aussi à considérer, pour la décharge des sieurs du conseil qui ont été commis à la direction des finances, que rien n'a été payé à l'épargne, depuis qu'ils sont entrés en leurs charges, qui n'ait été compris en l'état général dressé au commencement de l'année et vu en public, ou qui n'ait été employé en chaque semaine, lu hautement, calculé et arrêté le samedi en la présence de la Reine, des princes, ducs, pairs et officiers de la couronne qui étoient à la cour; et s'il n'a pu être fait à la fin de chaque semaine, à cause de quelques autres plus grands empêchemens, on a joint deux ou trois semaines s'il y en avoit autant, pour les faire voir ensemble, ce qui est arrivé peu souvent.

De ce que dessus on pourra aisément reconnoître et juger, et encore mieux par les états généraux des finances qui ont été faits chacun an, ensemble par les semaines et rôles de l'épargne, qui contiennent au vrai et par le menu toute la dépense ordinaire et extraordinaire faite durant ladite régence, qu'on offre représenter, s'il est de besoin, que la

Reine n'a rien fait et ordonné qu'avec prudence et mûr jugement, et qu'eux aussi se sont acquittés de leurs charges avec soin, diligence et fidélité.

Et néanmoins on est bien averti qu'aucuns, par une malicieuse recherche, et des écrits jetés au public, essaient de persuader qu'il y a eu de la malversation au maniement des finances, et que les dons et gratifications faites durant la régence de Sa Majesté reviennent à beaucoup plus que ce qui en a été représenté ci-dessus; auxquels on peut répondre avec vérité que ses finances ne furent jamais administrées avec plus d'innocence et fidélité qu'elles ont été, durant la régence de la Reine, par ceux à qui il lui a plu d'en commettre la direction. Et quant aux dons et gratifications, rien n'y peut être secret, d'autant que le contrôle qui est un registre public, et la chambre des comptes où les dons doivent être vérifiés quand ils excèdent trois mille livres, et où les comptes doivent aussi être rendus sans aucune omission, jusqu'à la moindre dépense faite pour quelque cause que ce soit, en sont une preuve si certaine, que la fraude en seroit incontinent découverte; attendu même que pendant leur administration aucuns comptans n'ont été faits, sinon par certification et pour les sommes qu'on avoit accoutumé d'y employer sous le règne du feu Roi. Or ces comptans par certification contiennent au vrai et par le menu toutes les dépenses qui y sont comprises, en sorte qu'ils ne peuvent servir de prétexte pour couvrir ou déguiser les mauvaises parties qu'on voudroit cacher.

Mais ceux qui veulent tirer en envie et chercher occasion de reprendre les libéralités de Sa Majesté,

mettent ensemble, pour les grossir et enfler, tant les dons faits sur l'argent reçu effectuellement à l'épargne, que les autres dons faits sur quelques avis de moyens extraordinaires, que les poursuivans prétendoient devoir revenir à beaucoup, dont toutefois ils ont le plus souvent reçu bien peu, ou rien du tout. Or il ne seroit pas raisonnable de s'arrêter à cette imaginaire supplication; mais on doit seulement mettre en compte ce qui a été reçu véritablement, et par effet.

Si ces censeurs eussent mieux considéré les raisons qui ont mû la Reine de ménager avec plus de soin les esprits et volontés de ceux qui étoient puissans pour aider à maintenir la paix, et empêcher les mouvemens qui pouvoient arriver dans le royaume, que la bourse et les finances, ils eussent reconnu que le mal qui provient de la perte de l'argent peut être réparé, et au contraire que la guerre et les mouvemens dedans nous, qui n'arrivent que trop souvent pendant les minorités, outre que la dépense qu'on est contraint de faire à cette occasion est plus grande, et ne peut être arrêtée à certaine mesure, sont ordinairement suivis de si dangereux inconvéniens, que l'autorité du Roi et la grandeur du royaume en demeurent affoiblis pour toujours.

Ainsi la raison et la prudence nous doivent faire juger que la paix dont Sa Majesté nous a fait jouir, ne pouvoit être acceptée avec moindre prix que celui de l'argent pendant le bas âge du Roi, et que ce bonheur doit être estimé d'autant plus grand, que pour l'acquérir une seule goutte de sang des sujets n'a été épanchée, et qu'on n'a aussi perdu aucune amitié et alliance

de celles qui étoient acquises à la couronne, tant Sa Majesté a été soigneuse de les cultiver et entretenir; ce qui ne peut être dit des régences qui ont été en grand nombre devant la sienne.

Ce discours ne représente que l'administration du passé; mais il est nécessaire de pourvoir à l'avenir par l'avis des Etats généraux, qui considéreront, s'il leur plaît, qu'il est très-expédient de remplacer et remettre à la Bastille les deux millions cinq cent mille livres qui en ont été tirés pour employer à la dépense du dernier mouvement, afin d'y avoir recours contre un mal soudain et non prévu, soit qu'il vienne du dehors ou naisse entre nous-mêmes. Et pource que ladite somme de deux millions cinq cent mille livres n'a pu suffire pour fournir à ladite dépense, ayant Sa Majesté été contrainte de faire emprunter encore six cent mille livres, il sera pareillement nécessaire de remplacer cette somme, l'un et l'autre pouvant être fait par des moyens extraordinaires qui seront proposés, et, comme on espère, approuvés par messieurs des Etats, attendu qu'ils ne seront à la charge du peuple, ni à la diminution des finances du Roi.

Sera besoin encore de retrancher par leurs avis les dépenses trop excessives dont on pourra se décharger sans préjudice de la sûreté du royaume et du repos public.

*Lettre écrite par M. le maréchal de Bouillon à M. le président Jeannin, le neuvième juin* 1615 (1).

Monsieur, je vous avois écrit un mot duquel je n'ai eu réponse. J'estime que la liberté n'est encore du tout perdue, et que ceux qui ont place et office dans le conseil du Roi se peuvent communiquer ce qu'ils espèrent ou craignent dans les affaires de l'Etat, pour, en ces communications, s'éclaircir des moyens qui s'offrent pour se porter aux plus utiles conseils, et s'éloigner de ceux qui peuvent nuire et affoiblir la dignité royale, qui est la base sur laquelle ce grand Etat a son principal appui. J'ai vu les remontrances du parlement, et l'arrêt du conseil en suite de l'arrêt du parlement du vingt-huitième mars et desdites remontrances, par lequel arrêt du conseil Sa Majesté se montre grandement offensée dudit parlement, en ordonnant que l'arrêt et les remontrances soient biffées et ôtées des registres, et commandement au greffier de les porter à Sa Majesté. N'étant pas de la robe pour savoir bien les formes, je prendrai seulement connoissance de la chose, qui est des avis que ce grand et honorable corps donne au Roi de plusieurs choses importantes à son service, cela ne donnant nulle contrainte au temps, ni à la forme que Sa Majesté et la Reine y voudroient tenir pour y remédier. Sa Majesté, par son arrêt, semble remettre ces remèdes à la réponse des cahiers des Etats, lesquels Etats, ainsi que

(1) Les princes, mécontens du gouvernement, s'étoient retirés de la Cour dès l'année précédente. Le maréchal de Bouillon étoit chef des mécontens.

vous et moi le savons, ont eu peu ou point de liberté, et moins de satisfaction rapportée dans les provinces, ce qui laisse peu d'espérance qu'en la réponse des cahiers il y ait du contentement pour le public. L'ouverture faite par ces remontrances donnoit occasion à Sa Majesté, et moyen en les recevant, de satisfaire à plusieurs mauvais préjugés qu'on fait de la suite des affaires, puisque l'ouverture aux remèdes est mal prise et mal reçue, qu'on voit des changemens notables aux résolutions prises, comme en celle du droit annuel et vénalité des offices, qu'on a promis et donné solennellement aux Etats, et depuis confirmé à tout le royaume; et l'une et l'autre laissée ainsi qu'il étoit auparavant, contre ce qui avoit été et promis si solennellement, et commandé aux députés généraux de ceux de la religion de prendre le brevet de leur assemblée à Gergeau, nonobstant leurs justes remontrances et dépêches faites pour empêcher que ceux de ladite religion n'allassent ailleurs, sans autre cause, du soir au lendemain. On trouva bon, comme aussi c'étoit le meilleur, qu'on allât à Grenoble : ces exemples feront foi de la mutation des conseils.

On parle de l'exécution du mariage, en quoi il semble qu'on veuille augmenter toutes les craintes que ceux qui aiment l'Etat en peuvent prendre. On n'en communique le progrès qu'à peu ou point de personnes de celles qui principalement les devroient savoir; on voit dépêcher et sceller plusieurs commissions; M. de Savoie de jour à autre opprimé, les forces du roi d'Espagne sur pied en divers endroits, et en même temps celles de la France y seront : à quoi cela, sinon pour violenter le droit du Roi et de l'Etat

en faveur de ses plus récens ennemis? Qui est-ce qui dit qu'il n'est pas bon que le Roi se marie, que l'infante ne soit la plus grande princesse de l'Europe sur laquelle on puisse jeter les yeux? Qui ne sait que les mariages entre les grands doivent marier les personnes, et non pas leurs Etats, et qu'en cette conduite nul n'a à trouver cette alliance mauvaise? Mais les procédés et préparatifs susdits font craindre et croire à plusieurs que le but de cette alliance ne soit de nous jeter dans les maux passés de nos troubles, nous faire perdre nos anciens alliés, et nous étreindre avec ceux qui nous tireront de la grandeur de notre Etat à l'exaltation du leur, de notre repos aux troubles, et de la balance qu'a toujours gardée la France aux affaires de l'Europe, à une conjoncture forcée et nécessitée avec l'Espagnol. La crainte de ces maux est légitime, et le désir des remèdes doit être né dans le courage des vrais Français pour prier Dieu d'inspirer dans l'esprit de la Reine le vouloir de les détourner, ainsi qu'il semble qu'il est facile quand on voudra, avec la plus grande partie de l'Etat, délibérer de ces choses, prendre et recevoir les avis pour y remédier, n'épargner aucun qu'on connoîtra auteur de mauvais conseils, et qui portera ceux du public à sa seule conservation, pour dommageables qu'ils soient au général; et ainsi on connoîtra ceux qui aiment leurs Majestés et l'Etat, et non pas les fausses couleurs données par calomnies journellement reçues plus que les vérités. Et d'autant que je sais en être assailli autant que nul autre, je désire mes actions au jour.

On dit que je fais des levées, cela est faux; mais quand je m'assurerois de mes amis, que ferois-je

qu'un chacun en France ne fasse? Que puis-je estimer qu'on lève des forces pour le service du Roi, et que je n'y sois employé, et n'en aie le principal commandement? Que si on ne m'y emploie et autres bons Français, n'est-ce pas pour faire croire que ces forces seront jetées à l'appui des factions contraires à l'Etat? Cela étant, pourquoi s'en laisser opprimer sans lâchete ou trahison? Vous, monsieur, qui aimez le Roi et l'Etat, tâchez qu'on jette avec loisir les yeux sur les remèdes, et sur la longueur et diversité des accidens, afin d'avancer cettui-là et reculer ceux-ci; à quoi je contribuerai fidèlement et courageusement tout ce qui sera en moi. Sans qu'il y a de mon particulier, je n'aurois omis le déni de ce qui m'est dû, à cause de la protection de ce lieu, comme servant à montrer qu'on y omet bien le droit du Roi, et en une chose très-importante, laquelle, nonobstant ces mauvaises affections, je conserverai, Dieu aidant, au service du Roi et de la France, sans que la fraude ni autre puissance l'en puisse divertir; ne laissant néanmoins plusieurs dedans et dehors à en tirer des conséquences qu'on veut abattre et les bons Français, et les places qu'ils ont en leurs mains. C'est ce que j'ai estimé, monsieur, vous devoir écrire en ces occurrences, et en cet endroit vous assurer aussi qu'en votre particulier je serai toujours, monsieur, votre, etc.

HENRI DE LA TOUR.

De Sedan, ce neuvième juin 1615.

*Réponse à M. le maréchal de Bouillon, du vingt-sixième juin* 1615.

Monseigneur, la copie de la lettre qu'il vous a plu m'écrire de Sedan le neuvième de ce mois de juin, concernant les affaires publiques, a été vue ès mains de plusieurs en cette ville avant que l'original m'ait été rendu. Elle contient des plaintes contre le gouvernement. Vous approuvez les remontrances imprimées et exposées à la vue d'un chacun sous le nom du parlement, et trouvez qu'il y a de l'aigreur en l'arrêt fait pour y répondre. La médisance contre ceux qui sont employés au maniement des affaires publiques, est un doux et agréable poison qui se coule aisément en nos esprits; et quand ils en sont une fois infectés, il est malaisé que la vérité pour les défendre y soit reçue. Or ils sont aujourd'hui en ce malheur, que plusieurs par une erreur commune, ou pour être passionnés et mal informés de leurs actions et déportemens, rejettent sur eux la cause des abus et désordres qu'ils disent être crus dans le royaume avec si grands excès, qu'il est en danger d'une prochaine ruine, si ce mal n'est corrigé par une bonne et prompte réformation. Je n'estime pas toutefois que vous soyez de leur opinion, car vous êtes trop clairvoyant pour être trompé et croire que les ministres dont le feu Roi, prince sage et judicieux, avoit accoutumé de se servir en ses principales affaires, et louer leur affection, fidélité et suffisance, soient tels que ceux-ci les veulent dépeindre, et que dans le bonheur dont toute la France a joui depuis le décès du feu Roi jusques à

présent par la grâce et bonté de Dieu, qui a voulu bénir et faire prospérer la sage conduite de la Reine contre l'espérance d'un chacun, il y ait quelque mal caché ou déjà découvert qui puisse être cause de la ruine de ce grand Empire; car, hors les défauts qui accompagnent ordinairement la foiblesse des minorités, que les plus sages sont contraints souffrir et dissimuler pour éviter pis, j'ose dire qu'il y a peu à reprendre; mais c'est un vice et maladie d'esprit dont on ne guérit jamais, d'estimer beaucoup la conduite des hommes qui ont été employés au maniement des affaires avant nous, lors même que la mort les a rendus exempts de l'envie, et au contraire de trouver toujours de quoi reprendre en celle de notre temps. Il n'y a pas un an qu'en louant le bonheur et la sage conduite de la Reine, on y donnoit quelque part à ceux qui ont eu l'honneur d'assister à ses conseils: qu'ont-ils fait depuis qui ait donné sujet d'en médire, et de les mettre en mauvaise odeur? Les hommes ne vont pas du bien au mal tout à coup; il faut assembler plusieurs mauvaises actions pour faire croire que de gens de bien et sages qu'ils étoient en l'opinion des hommes, ils ne soient plus eux-mêmes; le mal ne vient pas d'eux, il est attaché au mécontentement des grands qui ne pensent pas être assez favorisés, ni avoir assez de part dans les affaires; les intérêts de l'Etat n'y sont conjoints que comme accessoires, non comme raisons qui sortent de la première et principale intention.

Je confesse bien qu'on ne doit mépriser les mécontentemens des princes et seigneurs, qui par leur naissance ou dignité tiennent les premiers lieux dans

le royaume, et que le souverain fait toujours sagement quand il n'omet rien pour les exciter par gratifications, bienfaits et autres témoignages de sa bienveillance, à bien et fidèlement servir; qu'il fait fort bien encore s'il leur donne la communication que mérite leur qualité en la conduite de ses plus grandes et importantes affaires, comme y étant plus intéressés que ceux qui sont au dessous d'eux. Mais leurs Majestés ont si abondamment satisfait à l'un, que ceux qui s'en plaignent ont occasion de se louer de leur bonté et libéralité; et pour la communication des affaires, encore que les rois majeurs aient une entière liberté de s'en adresser à qui bon leur semble, si est-il vrai que peu d'affaires concernant le bien général de l'Etat, ont été mises en délibération sans en avoir pris leur avis, lorsqu'ils étoient en cour, même de monseigneur le prince, lequel, comme premier prince du sang, doit tenir le premier lieu près du Roi après la Reine, tant en respect et dignité qu'en la conduite des affaires, attendu que monseigneur, frère du Roi, qui le précède n'est en âge pour y être appelé; lequel respect lui a toujours été rendu quand il s'est donné près de leurs Majestés, sinon qu'il s'en soit reculé lui-même, et montré de ne le désirer; et quand il seroit avenu quelquefois autrement, il est trop sage et a trop d'intérêt en la conservation du royaume, et de l'autorité du Roi, de laquelle la sienne dépend, pour vouloir à cette occasion recourir à des remèdes qui pourroient être cause de troubler la tranquillité publique. Il y en a de justes et licites qui lui sont ouverts pour faire corriger tels défauts, s'il pense avoir sujet de s'en plaindre, lesquels seront bien re-

çus et approuvés de leurs Majestés quand il s'en voudra servir, comme elles ont témoigné sur l'ouverture qu'il leur a faite d'apporter quelque réformation au conseil, ayant assez fait connoître que c'étoit leur plus grand désir d'y pourvoir très-volontiers avec son avis, et des autres princes, seigneurs et officiers de la couronne, et pareillement aux abus et désordres dont la plainte est publique, combien qu'à les considérer sans passion, ils soient plutôt en l'imagination que les intérêts particuliers mettent en nos esprits qu'en la chose même. Et pour le montrer on crie hautement, afin d'exciter le peuple à rébellion plutôt que pour le soulager, qu'il est opprimé par la multitude des charges qui ont été mises sur lui, et néanmoins la vérité est qu'il a été déchargé de plus de deux millions de livres chacun an, par le bénéfice de la Reine qui l'a fait dès le commencement de sa régence, et qu'elle a encore révoqué plusieurs édits faits avant la mort du Roi, dont il a aussi reçu du soulagement, sans qu'elle ait introduit aucune nouveauté pour remplacer cette perte. Il est vrai qu'elle s'est aidée des deniers qui furent mis ès mains du sieur de Beaumarchais, trésorier de l'épargne, qui entroit en charge l'année 1611, lesquels revenoient à plus de trois millions six cent mille livres; mais qui voudra éclaircir à quoi ils ont été employés, et quelles ont été aussi les dépenses de l'année entière 1610, faites par les ordonnances de M. le duc de Sully, qui ont consommé le plus de ce qui étoit ès mains du sieur de Pommeuse, étant lors en exercice, il se verra au vrai par l'écrit qui fut présenté en l'assemblée générale des Etats au nom du conseil de la direction, et connoîtra par icelui que

les sommes qu'on prétend avoir été laissées ès mains desdits trésoriers de l'épargne lors du décès du feu Roi, étoient beaucoup moindres qu'on ne les publie, et que leurs Majestés ont aussi supporté plus de dépense que le feu Roi de quatre millions de livres par chacun an, tant en gens de guerre en campagne, augmentation de garnisons extraordinaires, qu'en pensions, dons, gratifications et autres récompenses, pour reconnoître les mérites et services des grands et d'autres personnes de qualité qui ont aidé à maintenir l'autorité du Roi et la paix dans le royaume.

Je sais bien qu'on blâme en cet endroit la profusion et dissipation des finances; ceux qui en ont eu la charge y ont versé avec entière fidélité, sans y commettre aucun acte digne de répréhension, se soumettant pour faire preuve de leur innocence à la plus soigneuse recherche et rigoureuse censure de quelque juge que ce soit. Et pour le regard de la Reine aux commandemens de laquelle ils ont obéi pendant son administration, tous les gens de bien et bons Français avouent qu'on lui doit beaucoup, et qu'on a grand sujet de la louer et remercier de ce qu'elle a conservé la paix, l'autorité du Roi et les anciens amis et alliés de cette couronne pendant sa régence, et, jusqu'à présent, avec une dépense extraordinaire qui ne peut revenir au plus qu'à six millions de livres : je n'y comprends point celle du dernier mouvement qui revient en deniers clairs à plus de trois millions de livres, dont Sa Majesté fut contrainte en prendre deux millions cinq cent mille livres au trésor de la Bastille, des deniers que le feu Roi y avoit mis et réservés, qu'il destinoit lors à des desseins dignes de

son courage et de sa grandeur; et la Reine a employé ce qu'elle a tiré pour garantir le royaume d'une guerre civile qui pouvoit coûter deux fois plus en un an que toutes les dépenses extraordinaires faites durant sa régence, sans les autres dangers et inconvéniens auxquels tels mouvemens sont presque toujours sujets : ce qu'on peut aisément juger par la grande dépense faite en ce léger mouvement qui a pris fin presque aussitôt qu'il a commencé. On ajoute encore à cette plainte de la profusion des finances la crainte de l'avenir, et qu'après une si grande disposition on sera contraint de recourir à de nouvelles charges sur le peuple; et leurs Majestés se promettent le contraire si les grands demeurent en devoir, et aident à la conservation de la paix, sans troubler le repos duquel tous les sujets ont joui si heureusement jusqu'ici. Or il y aura moyen de diminuer beaucoup à l'avenir les dépenses, et de faire en sorte, dès l'année prochaine, que le revenu ordinaire égale non-seulement la dépense, mais qu'on pourra mettre encore quelque chose en réserve pour y avoir recours au besoin. On dira peut-être que ce bon ménage a dû être fait plus tôt; il étoit à désirer, mais on n'a pu, pource que de jour en autre leurs Majestés ont été obligées de faire de nouvelles dépenses pour éviter pis. Le commandement n'est pas toujours absolu pendant les minorités. Le soin principal doit être lors de conserver le royaume, la paix et l'autorité royale, plutôt avec prudence en dissimulant, et achetant quelquefois l'obéissance qu'on acquiert par ce moyen à meilleur prix, que s'il y falloit employer la force et les armes qui mettent tout en confusion, coûtent

beaucoup plus cher, et si le succès n'en est pas toujours heureux. Qui voudra considérer les régences qui ont précédé en grand nombre celle de la Reine, il n'en trouvera une seule qui ait coûté moins que celle-ci, et peu ou point qui aient conservé la paix sans épancher du sang, et exposer le royaume aux dangers d'une guerre civile ou étrangère.

Voyons encore quels sont les autres désordres, et ne faisons point malades par imagination ceux qui sont en pleine santé, pour les précipiter plus aisément à des malheurs dont ils sont dès à présent exempts, s'ils jugent de leur propre sentiment, non à l'appétit d'autrui. La justice est celle qui fait honorer et obéir les rois; c'est la principale cause de leur établissement, et dont ils doivent avoir le plus grand soin. Or notre Roi, ni la Reine, durant sa régence, n'y ont rien changé, l'ont laissée en la même autorité qu'elle souloit être, et l'eussent volontiers accrue plutôt que de la diminuer. Si on allègue que leurs Majestés n'ont pas bien reçu les remontrances du parlement, elles sont à la vérité dignes de l'autorité et prudence de ce grand sénat; mais, pardonnez-moi, s'il vous plaît, si, parlant comme particulier de ces premiers officiers du royaume en l'administration de la justice, à qui je dois tout respect et service, et auxquels je le rends aussi très-volontiers, je dis qu'une répréhension si sévère devoit être faite à l'oreille, ou en présence seulement des grands du royaume, et des principaux du conseil, pour persuader leurs Majestés de pourvoir à cette réformation qu'ils montrent désirer, sans souffrir qu'elle fût exposée à la vue d'un chacun comme il a été fait, attendu que cette publi-

cation ne pouvoit servir qu'à décrier le gouvernement, et fournir des prétextes à quiconque auroit volonté de mal faire. J'estime bien que ce mal est venu sans le su du parlement, rempli d'un trop grand nombre de personnes d'intégrité et suffisance, pour croire d'eux qu'ils y aient participé, et qu'on le doit attribuer à la licence du temps, et malice d'aucuns, qui l'ont fait pour favoriser des desseins dommageables à l'Etat. Je suis néanmoins contraint de dire, avec le respect que je dois à cette grande et honorable compagnie, qu'ils ont été surpris et circonvenus en plusieurs articles contenus èsdites remontrances par ceux qui leur ont donné des mémoires et avis de choses dont ils étoient très-mal informés : ce que le parlement eût bien reconnu, et en fussent tous demeurés satisfaits, s'ils eussent député quelques-uns d'entre eux pour en conférer amiablement avec ceux du conseil qui en étoient mieux instruits.

Ce sont ces remontrances et l'arrêt de la cour du 28 mars pour révoquer au parlement les grands du royaume, afin de délibérer avec eux des affaires de l'Etat, sans en avoir averti le Roi qui étoit à Paris, qui ont offensé leurs Majestés, et été cause de l'arrêt qu'on trouve avoir trop d'aigreur. Conférez, je vous supplie très-humblement, avec ce que les prédécesseurs rois ont fait en occasion de moindre importance, et qui n'entamoient si avant leur autorité, et vous jugerez, je m'assure, que leur colère en ce premier mouvement a été juste, et qu'ils ont été obligés d'en user ainsi, s'ils n'eussent voulu laisser tomber à mépris ce droit de souveraineté qui tient les sujets en obéissance et devoir. Ils ne laissent pourtant de se

souvenir tous les jours qu'ils ont très-grand intérêt, et plus que nuls autres, même que le parlement, de conserver entière et inviolable l'autorité de la justice qui leur a été commise. Leurs Majestés s'assurent aussi qu'ils sont trop sages pour différer plus long-temps à se réconcilier avec leur Roi, qui désire les recevoir en grâce, et les reconnoître et tenir pour ses bons et loyaux sujets, officiers et serviteurs; ainsi quiconque se voudra servir de leur mécontentement et de leur appui, comme d'un prétexte spécieux pour rendre juste et mieux assisté quelque mouvement dans le royaume, il sera trompé, et trouvera le Roi armé de la justice, aussi bien que de ses forces, pour repousser leurs efforts, et conserver l'autorité que Dieu lui a mise en main. Il semble encore qu'on prenne sujet de reprendre le conseil de légèreté, pour avoir donné avis de révoquer l'abolition du droit annuel, accordée et promise solennellement aux députés des Etats. Il est certain que cette pernicieuse introduction du droit annuel mérite d'être condamnée, que c'étoit l'intention de leurs Majestés de le faire et exécuter dès lors sans aucune remise, et chercher d'autres moyens pour reconnoître les services de plusieurs officiers qui avoient bien mérité du public; mais les plaintes d'un si grand nombre d'officiers ayant été si fréquentes de divers endroits du royaume, fondées en quelques considérations qui avoient de la justice, du moins qui méritent la grâce du Roi, il leur en a accordé la prolongation pour deux années suivantes avec celle-ci, en résolution de le révoquer, ensemble la vénalité de tous offices avec ledit temps expiré.

Je pourrois bien encore ajouter d'autres raisons à celle-ci, c'est que leurs Majestés ont bien reconnu que plusieurs se vouloient servir du mécontentement des officiers auxquels on refusoit cette grâce, pour être plus puissante et mieux suivie en des desseins qui eussent été préjudiciables à l'Etat. Plus, il n'étoit pas expédient de faire lors quelque nouvelle imposition pour remplacer la perte des parties casuelles, et par ce moyen charger le peuple qui a besoin de soulagement : au lieu qu'en prenant ce loisir on espère qu'il y sera pourvu par diminution de dépense, afin que les Etats du royaume reçoivent lors ce bien gratuitement, et que le peuple n'ait point occasion de le tenir à charge plutôt que pour un bienfait. Je ne peux encore juger où sont les autres désordres dont on veut fasciner les yeux du peuple, quand je considère que les gages des officiers, et les rentes à qui elles sont dues, ne furent jamais mieux payés; que leurs Majestés ont eu un très-grand soin de conserver les alliances et amitiés acquises à cette couronne, tant par le feu Roi que par les autres rois prédécesseurs, et qu'elles se sont employées courageusement et avec prudence aux occasions qui se sont présentées pour garantir d'oppression leurs anciens amis et alliés; ont fait voir leurs armes pour le secours de Juliers, empêché des entreprises sur Genève, et travaillent encore tous les jours pour faire finir la guerre de Piémont, et celle dont les princes qui prétendent la succession de Clèves et Juliers sont en crainte de la part de ceux mêmes dont ils ont appelé le secours, leur entremise et travail ayant été si heureux jusqu'ici, qu'ils s'en promettent un bon succès. Je sais

bien que plusieurs, tant dedans que dehors le royaume, eussent bien désiré qu'on eût couru du premier coup aux armes contre celui dont ils estiment la grandeur être suspecte à un chacun, au lieu de chercher les moyens d'apaiser ce mouvement avec prudence, en priant et exhortant comme amis les uns et les autres de poser les armes, et terminer leurs différends par voie amiable; mais leurs Majestés n'ont pas approuvé ce conseil, au contraire elles jugent sagement qu'il ne peut arriver aucune guerre en la chrétienté qu'elle ne contraigne presque tous les princes et Etats, même notre Roi, d'être de la partie, soit pour le propre et présent intérêt de ses Etats, ou pour celui de l'avenir, en souffrant que les uns croissent trop en puissance, ou que les autres devenus trop foibles soient injustement opprimés. Or, son dessein principal, sorti du conseil de la Reine, est de conserver la paix dans le royaume, et de faire vivre en amitié tous les sujets que Dieu a soumis à sa domination, d'avoir aussi le même soin du dehors en allant au devant de tous mouvemens, pour les assoupir s'il est possible aussitôt qu'ils naissent, et, quand ce moyen lui défaudra, se tenir en si bonne et ferme assiette, qu'il se puisse conserver contre toutes sortes d'ennemis, et faire choix, avec justice et considération du bien de ses Etats et sujets, du conseil qui sera le plus expédient pour assister les uns ou les autres; se réservant toujours tant qu'il pourra l'autorité et pouvoir de demeurer neutre et arbitre pour composer les différends et mettre la paix entre tous, plutôt que d'y entrer comme partie. Or ce conseil, qui est le plus assuré et accompagné aussi de prud'hommie, ne doit être suspect à

personne, et ne pourra être blâmé sinon de ceux qui seront prévenus de quelque mauvais dessein ou mal informés de l'état de nos affaires. Ce qui touche plus vivement au cœur d'un grand nombre de personnes de toutes qualités, sont les mariages d'Espagne, que plusieurs qui ont une trop grande appréhension de l'avenir craignent, comme si cette alliance devoit non-seulement conjoindre les personnes, mais les forces et puissances de leurs Etats pour les porter à même dessein.

C'est une erreur de croire que les liens de la charité soient mis en même ordre et considération parmi les grands rois, qu'ils sont entre les particuliers, auxquels le sang et la nature font toujours sentir et suivre ce qui vient d'elle. Les rois mettent bien en plus haut degré leurs Etats, leur grandeur et la conservation de leur autorité que toutes ces alliances, et même que leurs propres enfans. Ce premier et principal soin leur fait oublier tout, et ne se souviennent plus des devoirs qui procèdent du sang, de l'alliance et de l'amitié, quand leurs Etats y sont intéressés. Vous le reconnoissez bien ainsi en un endroit de votre lettre, mais vous ajoutez en un autre qu'il est à craindre que ces deux puissans rois se joignent en un même dessein pour renouveler les troubles du passé, et accroître la grandeur d'Espagne aux dépens de la nôtre. Dépouillez-vous, s'il vous plaît, de cette vaine crainte; les lois établies en France pour nous faire vivre en paix, observées déjà par un si long temps, nous feront avoir en horreur tous les conseils qui pourroient tendre à la troubler; ainsi, si quelques mauvais et mal conseillés sujets ne sont cause de rupture, la paix

et le repos établi par les édits durera sans fin. Et quant à la grandeur d'Espagne, vous êtes trop sage et trop bien informé de l'inclination des Français, pour croire qu'il y en ait un seul qui la veuille élever par dessus nous; et si quelqu'un étoit si osé que d'en donner le conseil, ou faire des pratiques secrètes pour nous y précipiter, il est certain que sa trahison découverte le rendroit coupable de mort. Il y a long-temps que ces mariages ont été délibérés, conclus et arrêtés en présence de monseigneur le prince, de feu monseigneur le comte de Soissons et des autres princes, ducs, pairs et officiers de la couronne, entre lesquels vous vous y êtes trouvé plusieurs fois sans qu'un seul ni vous-même y ayez contredit, ni mis en avant qu'ils pussent être cause de si grands dangers, encore qu'il fût libre lors à un chacun de dire ce que bon lui sembloit, sans crainte d'offenser leurs Majestés, qui, au commencement de cette proposition et délibération, n'avoient aucun préjugé en leurs esprits pour approuver ou rejeter les avis qui leur seroient donnés. Les Etats-Généraux en leur assemblée à Paris les ont pareillement approuvés par un consentement général de tous les députés qui ont supplié leurs Majestés d'en avancer l'accomplissement.

Souvenez-vous aussi qu'après la résolution solennellement prise de ces mariages, vous fûtes envoyé en ambassade vers le roi de la Grande-Bretagne pour lui faire entendre les raisons qui avoient mû leurs Majestés d'en prendre le conseil, et que ces alliances étoient plutôt pour aider à la conservation de la paix entre tous les princes de la chrétienté, que pour introduire quelque nouveauté préjudiciable à aucun d'eux,

et du rapport que vous fîtes en plein conseil de l'approbation dudit sieur Roi, y ajoutant même votre avis comme conforme à tout ce qui en avoit été arrêté. Vous en faites encore autant à un endroit de votre lettre, mais vous y ajoutez qu'il les faut différer. Or on ne voit point qu'il y ait à présent aucune différence entre la remise et la rupture, étant bien certain, puisque le temps de l'exécution de ces traités a été accordé entre notre Roi et le roi d'Espagne, que la remise venant de notre part sera prise par lui pour un changement de volonté, ou pour une grande foiblesse et impuissance qui a ôté le moyen au Roi d'exécuter et accomplir ce qu'il a désiré et promis. Or en l'un le roi d'Espagne auroit sujet de nous tenir pour ennemis, et en l'autre de nous mépriser; et les deux sont dommageables et honteux. Il est donc trop tard et hors de saison d'apporter aujourd'hui ce conseil. Ceux qui regardent de si loin les dangers qui peuvent arriver à l'occasion de ces mariages, se trompent à mon avis; car, au lieu d'émouvoir des guerres dedans nous ou ailleurs, leurs Majestés espèrent qu'ils seront cause d'assurer la paix partout, et qu'elles auront plus de moyen de persuader au roi d'Espagne, comme amis et alliés, qu'il n'entre en quelque nouveau dessein qui puisse troubler le repos général, que s'ils essayoient de l'en divertir en cherchant les moyens de l'offenser comme ennemis. Puis ce remède est sans péril, ne nuit à personne, et ne leur ôte l'usage des autres remèdes dont les souverains ont accoutumé se servir au besoin; outre ces considérations, vous savez aussi bien qu'aucun autre avec quelle affection leurs Majestés ont embrassé la recherche que le roi

de la Grande-Bretagne fait de madame Chrestienne pour son fils, héritier présomptif de ses couronnes et Etats, le pourparler duquel mariage est déjà bien avancé, et en aussi bon état de leur côté qu'on le pourroit désirer, ce qui doit faire cesser tout le soupçon du premier, et assurer un chacun qu'elles n'ont autre intention et désir que d'aider à conserver la paix entre tous les princes et Etats de la chrétienté. Cette façon de procéder, si sincère et ouverte, dont elles ont usé en toutes leurs actions et déportemens depuis la mort du feu Roi, vous doit être une assurée protection contre la crainte des armes du roi d'Espagne; elles sont aussi sur le pied pour autre dessein que pour entreprendre sur la France. Or nous tenons Sedan être compris sous ce nom, par ainsi que le Roi a même intérêt à le conserver qu'une autre place qui seroit plus avant dans le royaume. Les grands rois ne souffrent jamais qu'on écorne leurs frontières, et ne donnent aucun avantage à l'alliance et amitié de quelque prince que ce soit, qui puisse diminuer leur grandeur et autorité.

Si ce soupçon continuoit encore en votre esprit, il vous faudroit recourir à la puissance et aux armes du Roi pour vous garantir de danger, et néanmoins vous montrez en avoir défiance, et voulez croire qu'on a fait de grandes levées depuis votre départ de la cour sans vous en avertir. Je vous peux assurer que ces levées ont seulement été projetées, non mises sur pied, combien que leurs Majestés n'eussent qu'assez de sujet de ce faire, attendu les levées qu'on dit avoir été faites ouvertement près de vous et sur votre frontière, et les pratiques et arremens secrets

en d'autres endroits du royaume; car le souverain doit toujours être armé le premier quand il se doute et prévoit quelque mouvement; et s'il n'a été fait jusqu'ici, c'est que le Roi est en bonne paix avec ses voisins, et qu'il ne peut croire, quelques mauvais bruits qu'on fasse courir, que ses sujets, qui n'ont aucun prétexte pour s'élever contre lui, se veuillent précipiter à de si dangereux et injustes desseins; et si quelques-uns s'oublioient tant que de le faire, j'estime, monseigneur, qu'ils ne tireroient aucune assistance de vous, et que vous vous souviendrez toujours que vous avez un office de grande dignité dans le royaume, que vous êtes seigneur de naissance, qualité et moyens, qui vous obligent et intéressent en la conservation de l'Etat et de la paix du royaume, qui seule peut conserver l'autorité du Roi, et lui donner le moyen de réformer les abus et désordres que chacun montre avoir en horreur. Si cette réponse vous a été envoyée tard, encore qu'elle fût faite peu de jours après avoir reçu votre lettre, j'ai des raisons qui m'en excusent. Elle méritoit bien un plus long discours pour le sujet qu'elle traite. Recevez de bonne part, je vous supplie très-humblement, ma liberté, et croyez, s'il vous plaît, que je n'ai autre passion que de bien faire, et d'être utile au public, qui sera très-bien, si nous voulons oublier tous autres intérêts pour y servir. Quant à ce qui touche à vos affaires particulièrement, je vous y rendrai volontiers très-humble service quand j'en aurai le moyen, comme étant, monseigneur, etc.

*Propos tenus en l'assemblée des notables à Rouen, le quatorzième décembre 1617, par M. le président Jeannin, où messieurs des finances sont venus, par le commandement du Roi, pour informer ladite assemblée de l'état des affaires de ses finances* (1).

Monsieur Jeannin, superintendant des finances, portant la parole, a dit qu'ils étoient venus en l'assemblée par le commandement du Roi, pour représenter l'état auquel étoient à présent les affaires de ses finances, les raisons et causes qui ont porté Sa Majesté aux grandes et excessives dépenses qui ont été faites depuis le décès du feu Roi, afin qu'en étant informée au vrai, elle puisse donner à Sa Majesté son avis sur les moyens et expédiens qu'elle jugera les plus utiles, pour faire en sorte que le revenu ordinaire de Sa Majesté suffise pour l'entretènement de sa maison et de son Etat, selon sa dignité et grandeur, sans avoir recours à des moyens extraordinaires qui sont souvent à la foule et ruine de ses sujets, et qui les font murmurer : qu'à l'instant de la mort du feu Roi, de glorieuse mémoire, qui soit en la gloire de Dieu, la Reine-mère, lors régente du royaume, fit assembler les princes et les officiers de la Couronne, et avec eux les principaux conseillers dont le feu Roi s'étoit servi en ses plus grandes affaires, pour savoir d'eux ce qu'elle avoit à faire pour conserver l'autorité du Roi son fils, et tenir son royaume en paix. Elle fut

(1) Cette asemblée des notables, dont le roi Louis XIII fit l'ouverture, fut présidée ensuite par Gaston, frère du Roi, âgé de 9 ans, assisté des cardinaux Du Perron et de La Rochefoucault. Cette assemblée ne produisit aucun fruit.

donc conseillée de renouveler les édits de pacification, entretenir les alliances de la Couronne, et surtout obliger, par gratifications de pensions et autres bienfaits, les grands du royaume et autres seigneurs considérables en l'Etat, sans lesquels l'autorité du Roi, pendant sa minorité et la foiblesse d'une régence, ne pouvoit être soutenue; que ce conseil fut sage et du tout nécessaire pour éviter un plus grand mal à l'Etat, en quoi il s'est fait une grande et extraordinaire dépense, dont se peuvent souvenir ceux qui savent l'état auquel on étoit lors, et ce qu'on devoit craindre pour l'appréhender, qui fut cause d'apporter de nouvelles et extraordinaires dépenses, outre lesquelles la Reine se trouva chargée de plusieurs autres faites peu avant le décès du feu Roi, mais non acquittées, comme pour son couronnement et des préparatifs faits pour son entrée à Paris, et, la mort du Roi avenue, des obsèques et pompes funèbres, puis du sacre du Roi, de l'armée qui fut envoyée au secours de Juliers; qu'à ces dépenses on pourroit bien ajouter d'autres excessives dépenses faites en faveur des princes et autres grands du royaume, dont la plupart avoient été payées par les ordonnances de M. le duc de Sully, qui a toujours eu la réputation de bien ménager les finances du Roi, comme on estime qu'il a fait en cet endroit; le bon ménage des finances d'un grand roi ne consistant pas toujours à ménager et mettre de l'argent en réserve, mais quand il est requis pour faire mieux et éviter pis, à les bien distribuer et gagner le cœur de ses sujets, y ayant des temps où l'Etat d'un prince se conserve par sa libéralité, et auxquels, si on vouloit user de ménage, on tomberoit en des in-

conveniens et dépenses qui consumeroient six fois autant que ce qui se trouveroit d'épargne.

Toutefois, que ces grandes dépenses n'empêchèrent pas que Sa Majesté, désirant le soulagement de ses sujets, ne fît une révocation de tous édits de nouvelle création d'offices, d'attribution de droits et commissions pour recherches extraordinaires qui se faisoient lors, dont elle pouvoit tirer un grand argent, et aussi une diminution sur le revenu ordinaire de ses finances de deux millions de livres par an; que ces charges avoient continué jusqu'à ce que les mouvemens survenus, avec les dépenses des mariages du Roi et de madame la princesse d'Espagne sa sœur, contraignirent la Reine-mère de rétablir la plupart de ce qui avoit été remis au peuple, de se servir non-seulement de cinq millions de livres qui étoient de comptant en la Bastille, mais aussi de plusieurs moyens extraordinaires, tant pour supporter les frais de la guerre que pour racheter la paix et obéissance des sujets du Roi, remèdes foibles à la vérité pour la dignité du Roi, mais les plus assurés pour remettre l'Etat hors de péril; que jusqu'à ce que le Roi eût pris le gouvernement de son royaume tout étoit plein de confiscations, de désordres et de profusions; qu'il ne vouloit représenter les causes et prétextes qui avoient excité les premier et second mouvemens, pour ne rejeter le blâme sur personne, puisque chacun étoit à présent en l'obéissance du Roi; mais quant au dernier mouvement, qu'il n'avoit meilleur fondement que la démesurée ambition et avarice insatiable du maréchal d'Ancre, lequel vouloit rendre la guerre immortelle s'il eût pu, pour trouver dans les troubles de la gran-

deur particulière pour lui à la diminution de l'autorité du Roi, comme il fût avenu sans doute si Sa Majesté, par une sage et généreuse résolution, n'eût fait finir tout d'un coup sa vie et ses méchans desseins. Ce sont les mouvemens et le désordre commis dans les finances à l'occasion du maréchal d'Ancre, qui ont été les vraies causes de faire consommer tant de levées extraordinaires, et de faire prendre encore par anticipation avant sa mort deux millions de livres sur les deniers des quartiers de juillet et octobre de la présente année, et dix-huit cent mille livres sur les deniers des années 1618, 1619 et 1620 : ce qui a contraint le Roi, ayant pris le gouvernement de son Etat, de recourir à de nouveaux moyens extraordinaires pour remplacer cette faute de fonds, et avoir son revenu libre et entier pour supporter les charges de l'Etat, moyennant lequel remplacement et le retranchement que le Roi veut faire par les avis de l'assemblée, Sa Majesté se promet de remettre ses affaires en si bon état, qu'elle n'aura plus besoin de moyens extraordinaires, et soulager encore ses sujets, en sorte qu'ils auront plus d'occasion de la louer de sa bonté, et l'aimer pour le bien et commodité qu'ils recevront de sa domination, que de la craindre et redouter à cause de sa puissance et dignité; que plusieurs se pourront étonner de tant de levées extraordinaires, si on n'avoit moyen de justifier par écrit que la dépense des mouvemens revient à près de trente millions de livres, en y comprenant les non valeurs qui ont été aux recettes et aux fermes à l'occasion de la guerre; que l'on étoit à présent hors de ces misères, et avoit-on grande occasion d'espérer, s'il plaisoit à la bonté di-

vine conserver la paix dans le royaume, et la personne de notre Roi, au premier âge duquel nous voyons reluire tant de semences de vertu, qu'elles produiront sans doute en leur maturité des fruits qui le feront aussi bien reconnoître le fils du grand Henri son père, que successeur de sa couronne par les lois du royaume.

Il ne reste donc plus sinon lui donner le moyen par vos bons avis de faire le bien qu'il désire et promet à ses sujets, sur les propositions qui leur ont été et seront faites de la part de Sa Majesté, entre lesquelles il y en a qui tendent au retranchement des dépenses superflues, comme à l'immensité des états, appointemens et pensions qui reviennent aujourd'hui à plus de six millions trois cent mille livres; l'entretènement des gens de guerre qui monte à plus de quatre millions de livres, et les garnisons extraordinaires à plus de deux millions de livres: ces trois articles excèdent de six millions de livres et plus ce que le feu Roi avoit accoutumé d'y employer quand il étoit en paix; que les avis de l'assemblée seront très-bien reçus par le Roi, et y aura grand égard, pour l'assurance que Sa Majesté a de leur prudence, fidélité, service et affection à approuver le bien du royaume et le soulagement de ses sujets. Ajoutant un peu après que si l'assemblée désiroit avoir un particulier éclaircissement de l'état de la recette et dépense de toutes les finances du royaume, et quelle a été leur administration, qu'ils sont prêts à le faire voir, et feront reconnoître qu'en tout ce qui s'est passé ils y ont apporté le soin, la vigilance et intégrité requis pour s'en acquitter en gens de bien.

*Lettre écrite à M. le président Jeannin par la Reine-mère, du dixième mars* 1619.

Monsieur le président Jeannin, je désire que vous disiez au Roi monsieur mon fils ce que vous jugerez en conscience qu'il doive croire, et fassiez la supplication que je lui ai faite de vouloir ouïr la passion que j'ai pour la conservation de son autorité, et pour le bien de son Etat, d'autant que vos offices et vos conseils lui sont plus nécessaires que jamais, puisqu'on le porte aux plus violentes et irrégulières armes que l'on a jamais levées. Je lui écris encore la lettre de laquelle aussi bien que de l'autre l'on vous donnera un double, afin qu'étant bien informé de la justice et candeur de mon procédé, vous contribuiez tout ce qu'il vous sera possible pour le bien de son service, et pour la paix de son royaume, laquelle je tâcherai de maintenir toujours, et tant que je pourrai, au prix de ma vie, et prierai Dieu, monsieur le président Jeannin, qu'il vous ait en sa sainte garde.

D'Angoulême, ce dixième mars 1619.

Votre bonne amie, Marie.

*Réponse de M. le président Jeannin à la Reine-mère, du dix-septième mars* 1619.

Madame,

Ce m'est un extrême regret et déplaisir de vous voir éloignée du Roi, et en un état qui me fait assez connoître et juger que vous n'êtes en liberté pour sentir et dire ce que votre conscience et bon naturel vous

doivent faire désirer, et procurer la conservation de l'autorité du Roi, qui n'a besoin de notre conseil pour rechercher avec soin et affection le moyen de vous réconcilier, lui y étant si bien disposé de soi-même, qu'il prie Dieu tous les jours, et nous exhorte aussi de conspirer avec lui ce saint et louable désir : ce que je vous peux assurer, Madame, être très-véritable, pource que Sa Majesté me fait l'honneur de m'appeler au conseil de ses principales et plus importantes affaires, même de celles qui vous concernent. Aidez donc, s'il vous plaît, Madame, je vous supplie très-humblement, à ce bon œuvre, et à faire cesser les mouvemens qui semblent être préparés sous votre nom, lesquels, au lieu de profiter au public, et apporter quelque réformation et soulagement, ne serviront que de prétexte pour favoriser les mauvaises intentions de ceux qui pensent s'accroître dans les ruines de l'Etat; considérez que vous y avez très-grand intérêt, et que l'honneur et respect qui est rendu au Roi est la vraie cause qui met en l'ame de tous ses bons sujets le désir de reconnoître, honorer et servir sa mère, et si le premier devoir est obscurci, et mis à mépris, qu'il ne vous restera rien que le regret d'avoir cru les méchans et malheureux conseils de ceux qui vous ont jetée en ce précipice.

J'ai eu autrefois l'honneur, en recevant les commandemens de votre Majesté, de lui laisser quelque bonne opinion de mon intégrité. Croyez, Madame, que je ne suis pas changé, et que plus je vieillis, Dieu me fait la grâce d'accroître en moi cette affection et désir de bien faire, et que je n'estimerois pas aussi servir bien et fidèlement le Roi, si je ne désirois par

même moyen votre contentement; les deux ensemble étant si joints, qu'ils ne peuvent être séparés sans produire de très-mauvais et dangereux effets, dont la cause vous sera toujours attribuée s'il ne vous plaît prendre avec Dieu, votre conscience et bon naturel, le conseil qu'une bonne et sage mère doit prendre pour la conservation de l'autorité de son fils, et repos de ses sujets qui sont les vôtres. Je m'ose promettre, par la connoissance que j'ai de votre vertu, qu'étant éclaircie des nuages et mauvais artifices dont on a usé jusqu'à présent pour vous surprendre et décevoir, vous prendrez cette bonne et sainte résolution, qui vous fera honorer et reconnoître ce que vous êtes par tous les gens de bien, et m'obligera aussi à demeurer perpétuellement, Madame, votre, etc. P. JEANNIN.

A Paris, ce 17 mars 1619.

*Lettre du Roi à la Reine sa mère, faite par M. le président Jeannin à Tours, le dernier mai* 1619.

MADAME,

La lettre qu'il vous a plu m'écrire ne m'a pas apporté le contentement que je m'étois promis, et que ma conduite envers vous méritoit; car vous blâmez les forces que j'ai mises sus, non contre vous, mais contre ceux qui, abusant de votre nom, faisoient des pratiques dedans et dehors le royaume pour soulever mes sujets, et élever, s'ils eussent pu, les princes étrangers pour troubler la tranquillité de mon Etat; lesquelles forces ont à la vérité été inutiles, non pour la raison contenue en vos lettres, mais pour ce que

j'ai mieux aimé chercher les moyens de vous réconcilier avec moi, en vous assurant de ma bonne volonté, et oubliant à votre prière les offenses de tous ceux qui vous ont assistée, que de les employer. Elles avoient toutefois été levées avec juste sujet, ou plutôt par nécessité, et en suivant l'exemple des rois qui sont bien conseillés, comme j'ai été jusqu'ici par la grâce de Dieu, lesquels n'attendent pas qu'un mouvement, préparé contre leur autorité et le salut de ceux que Dieu a soumis à leur domination, soit fortifié en sorte qu'il puisse mettre leurs affaires en péril, mais vont au devant par prévoyance. Considérez donc, je vous prie, Madame, comme j'en ai usé. Aussitôt que je fus averti de votre départ de Blois, j'envoyai vers vous le sieur de Bethune, puis après lui mon cousin le cardinal de La Rochefoucault, avec des offres qui vous pouvoient assurer que je ne désirois rien avec plus d'ardeur que de vous aimer, honorer et respecter comme ma bonne mère, par tous les devoirs et offices qu'on peut requérir d'un bon fils qui a toujours eu empreint en l'ame ce à quoi la loi de Dieu et celle de la nature l'obligent. Il semble néanmoins que vous vouliez rejeter sur moi, comme une faute commise envers vous, ce que j'ai fait avec si bonne intention, et continué toujours depuis, encore que la foiblesse de ceux qui vous assistent, et les forces que j'avois assemblées, m'aient donné le moyen de pouvoir surmonter toutes difficultés en peu de jours, et d'en user après comme il m'eût plu.

Si vous avez donc au cœur ce que je veux croire de votre bon naturel, n'entrez en reproche des choses passées qu'on ne sauroit réputer qu'avec trop d'avan-

tage pour moi; cherchez plutôt votre contentement en l'assurance que vous devez prendre de mon amitié; vous êtes trop intéressée en mon bien et en mon mal; mes sujets ne peuvent souffrir oppression, ni mon autorité être diminuée que vous ne vous en ressentiez. Il est temps de finir, et n'est déjà que trop tard pour le bien et repos de mes bons sujets, et pour votre liberté, que vous ne pouvez recouvrer avec plus de sûreté et contentement pour vous, que par les offres que je vous ai faites et répétées si souvent, et fais encore à présent par le sieur de Berulle, dont la prud'hommie, sagesse et fidélité vous est assez connue; et croyez que j'accomplirai de bonne foi, et avec une volonté immuable, tout ce que je vous ai promis et accordé : il s'acquittera mieux de la créance que je lui ai donnée que n'a fait le comte de Brayne de celle qu'il a reçue de vous, qu'il a retenue à soi sans me l'exposer, s'est conduit en ma cour comme s'il y étoit venu, non de la part d'une mère vers son fils, et après l'accommodement conclu et arrêté, mais comme si c'eût été de la part de quelque ennemi, et au temps de l'hostilité.

*Projet de lettre du Roi aux gouverneurs des provinces sur la délivrance de M. le prince* (1).

Dès lors que je suis entré au gouvernement du royaume, mon principal soin a été d'avoir recours à la bonté divine pour m'inspirer et enseigner les moyens de le régir et gouverner en sa crainte, et les

(1) Henri II de Bourbon, prince de Condé, fut mis à la Bastille en 1616, sous la régence de Marie de Médicis, et n'en sortit qu'en 1619.

sujets qu'il lui a plu soumettre à ma domination avec droiture et justice; et pour le faire avec plus de sûreté et facilité, estimé qu'il étoit nécessaire d'y établir un bon, ferme et durable repos, ayant procuré en ce que j'ai pu le même bien aux princes voisins, amis et alliés de cette couronne, pour ce que j'ai cru que c'étoit le devoir d'un prince vraiment chrétien, et qui porte le nom que ses prédécesseurs ont acquis à ce royaume, d'en user ainsi. Je me suis aussi voulu informer bien particulièrement des causes de la longue détention de mon cousin le prince de Condé, et, après m'en être éclairci, jugé avec grande considération pour le bien de mon Etat et de mes sujets, qu'il étoit expédient de le mettre en liberté et appeler près de moi pour m'assister et servir : ce que je dois espérer d'un prince qui a l'honneur d'être le premier et le plus proche de mon sang après mon frère, et par ce moyen intéressé à la conservation de mon autorité, et obligé à m'aider à maintenir l'obéissance qui m'est due par tous mes sujets; me promettant aussi qu'il le fera volontiers par la souvenance qu'il aura de ce nouveau bienfait, dont je vous ai bien voulu avertir afin que vous soyez informés sur ce sujet de mon intention, et que la fassiez savoir où vous jugerez qu'il en sera besoin.

*Ecrit fait par M. le président Jeannin au mois de février 1620, sur le sujet des troubles d'Allemagne, et des moyens d'y remédier.*

Ce fut peu avant l'envoi de M. le duc d'Angoulême, de M. de Bethune et de M. de Preaux en Allemagne.

La grandeur d'Espagne, en laquelle je comprends tout ce que l'Empereur et la maison d'Autriche possède en Allemagne, ès Pays-Bas et partout ailleurs, est montée à un si haut degré d'autorité et pouvoir, qu'elle en est devenue formidable, odieuse et suspecte à tous les autres souverains de la chrétienté, et plus encore à ceux qui lui sont de beaucoup inférieurs, n'y en ayant un seul d'entre eux qui ne désire à cette occasion leur affoiblissement, qu'ils jugent nécessaire pour assurer leurs Etats contre cette grande puissance qui cherche toujours à s'accroître, à laquelle ils savent bien ne pouvoir résister sans l'aide d'autrui, qui est souvent incertaine et douteuse, quelque confédération qu'ils aient les uns avec les autres pour leur mutuelle conservation. Le Roi, entre les souverains de la chrétienté, est l'un de ceux qui s'en doit le moins soucier, d'autant qu'il trouve en soi-même et dans ses Etats des forces suffisantes pour s'y opposer sans avoir besoin d'autre assistance. Sa Majesté ne laisse pourtant d'avoir intérêt d'empêcher qu'ils ne croissent davantage au préjudice et à la diminution des autres potentats, crainte, si cette égalité, qui est encore à présent entre la maison de France et celle d'Espagne, n'étoit plus par l'accroissement que prendroit celle

d'Espagne, en ajoutant à sa grandeur de nouvelles conquêtes, qu'il n'y ait plus à l'avenir aucune résistance pour garantir d'oppression les foibles Etats contre la violence des plus forts, et que Sa Majesté même ne soit pour en ressentir du dommage en ses Etats.

C'est avec ces considérations qu'aucuns des rois prédécesseurs ont donné secours et assistance aux princes protestans, lorsqu'ils étoient foibles, contre la puissance d'Espagne et des empereurs de cette même maison, et que le feu Roi, prince sage et judicieux, en a fait autant en faveur des Etats des Pays-Bas contre la même grandeur, se souvenant qu'ès querelles des deux maisons, la France avoit été assaillie et endommagée de cet endroit plus que d'aucun autre. Les autres souverains ont aussi usé de même prudence, et d'ennemis qu'ils étoient du roi François I devinrent ses amis, et se joignirent ensemble pour la défense du royaume, lorsque l'empereur Charles V, le tenant prisonnier, et usant trop insolemment de sa victoire, vouloit extorquer de lui des conditions dures et injustes, qui lui eussent apporté trop d'augmentation, et trop de diminution à la grandeur de la France, qu'ils avoient intérêt de conserver.

Nous sommes aujourd'hui en bonne paix avec cette maison, et n'y a rien qui nous doive induire à lui procurer du mal; mais au contraire, si nous voulons suivre ces exemples et user de même conduite, l'Empereur étant foible et déjà presque dépouillé de son ancien patrimoine, et de tous les autres ornemens dont il souloit être revêtu, qu'il n'est que sur la défensive, et encore bien foiblement, Sa Majesté est obligée de le secourir contre un si grand nombre

d'ennemis fort puissans, et qui ne peuvent être les maîtres par une victoire absolue, que la religion dont elle fait profession ne soit en très-grand danger, étant vraisemblable que le premier et principal fruit que ces princes, qui sont séparés et hors de l'obéissance de l'église romaine, voudront retirer de leur victoire, sera de chasser et bannir d'Allemagne toute autre religion que la leur; car, encore que les luthériens ne soient si violens que les calvinistes, qui ont toujours usé de cette rigueur et injustice, quand ils ont pensé avoir assez de pouvoir pour l'oser entreprendre avec quelque sûreté, dont les exemples du passé font assez de foi, si est-ce que les uns et les autres seront aisément persuadés et induits à prendre ce conseil, tant pour l'avancement et sûreté de leur religion que pour occuper et partager entre eux dans leurs Etats les biens des ecclésiastiques, qui sont très-grands en Allemagne, selon qu'il fut fait à la première introduction de la doctrine de Luther.

Et ce changement fait en Allemagne, il est bien à craindre qu'il donne facilité et courage à ceux qui font profession de la même religion ès provinces et Etats des autres souverains, où ils ont déjà quelque établissement, d'en faire autant en espérance d'être secourus et assistés des forces et de la prospérité que les protestans auront obtenue en Allemagne; et peut-être que Sa Majesté ne sera exempte de ce danger dans ses Etats, encore qu'elle ait intention et ferme résolution de garder inviolablement les édits faits en leur faveur, sans user d'aucune contrainte pour forcer leurs consciences, si leur rébellion et désobéissance ne l'y contraint.

C'est donc avec grande raison que le Roi doit désirer et avòir soin d'aider à faire finir cette guerre par quelque composition et accommodement qui soit tolérable, plutôt que par une victoire absolue, qui ne peut arriver qu'avec longueur de temps, grandes et excessives dépenses, et sans faire épancher beaucoup de sang, et une dévastation par tous les endroits de l'Allemagne, dont la contagion passera sans doute, si cette guerre continue, en toutes les autres provinces ès Etats de chrétienté, chacun pensant avoir intérêt en cet événement, soit qu'il arrive du côté des protestans ou de l'Empereur, y ayant du mal, et à la suite plusieurs dangers et inconvéniens, mais beaucoup plus grands en la victoire des protestans, à cause de la religion, qu'en celle de la maison d'Autriche, qui est trop foible seule pour espérer aucun bon succès, et n'aura assistance que pour les garantir de ruine, non pour leur donner moyen d'entreprendre sur autrui, outre ce qu'il y a peu d'apparence qu'elle puisse obtenir quelque grand avantage sans être tellement affoiblie qu'elle ait assez à faire de se soutenir.

On voit aussi déjà la victoire comme assurée pour les protestans, si l'Empereur n'est secouru de ce qu'il lui reste de forces de celles des princes catholiques d'Allemagne qui le voudront assister, et du roi d'Espagne, au secours duquel consiste son principal appui. Quant à ces princes d'Allemagne, il n'y a aucune liaison et intelligence entre eux, ils sont éloignés les uns des autres, et à présent désarmés, ou armés seulement pour la défense de leurs pays et sujets; au contraire les protestans sont unis, armés puissamment, et ont déjà fait de si grands progrès en faveur

et à l'avantage du nouvel élu roi de Bohême, que les princes qui auroient volonté d'assister l'Empereur, semblent ne s'oser découvrir, crainte de mettre leurs Etats en péril en allant au secours d'autrui.

Et quant aux forces d'Espagne, il faut considérer, encore qu'il soit très-puissant prince, qu'il lui sera difficile de mettre grand nombre de gens de guerre ensemble, pource que les excessives dépenses qu'il a faites du passé l'ont épuisé d'argent et de crédit, qu'il ne peut faire sortir d'Espagne que bien petit nombre de gens de guerre, et moins encore à présent que du passé, à cause que les colonies envoyées aux Indes de cette même nation de temps à autre en enrichissant l'Espagne d'argent l'ont affoiblie d'hommes; et le bannissement des Morisques appauvrit et fait aussi de grandes solitudes en plusieurs endroits dudit pays.

Et pour l'Italie, le duc d'Ossonne ayant déjà fait sortir quatre mille Napolitains et trois mille Wallons qui y étoient passés pour la guerre contre les Vénitiens et le duc de Savoie, le roi d'Espagne ne sera pas conseillé d'en tirer plus grand nombre, ou ne le voudra accroître que de peu de gens, parce qu'il sait bien que les Vénitiens et le duc de Savoie sont aux écoutes pour entreprendre sur lui quand ils en verront l'opportunité, l'un et l'autre estimant que de son affoiblissement en Italie dépend la sûreté de leurs Etats; outre ce que, depuis le traité fait avec eux, les premiers se plaignent qu'ils n'ont pu obtenir de lui la reddition des galères et marchandises prises sur leurs sujets, encore qu'il y fût obligé par ledit traité, et le duc de Savoie, à cause de l'échange du marquisat

de Montferrat que le roi d'Espagne poursuit avec le Crémonois, ce qu'il estime ne pouvoir être fait qu'à son très-grand dommage et au préjudice du différend qui est remis à la chambre impériale, dont il espère bon succès, qui sera néanmoins sans fruit si ce grand prince devient seigneur dudit marquisat, pour la difficulté qu'il y aura de l'arracher de ses mains. Il pourra craindre aussi, s'il laisse ses Etats d'Italie dégarnis de forces suffisantes pour les garantir de toute invasion, que le Turc faisant grand armement par mer en ce printemps, n'y entreprenne et trouve moyen de s'y accroître avec facilité, cette crainte n'étant pas vaine si on considère quelle est son inimitié contre toute la maison d'Autriche et la grandeur d'Espagne, qu'il désire toujours diminuer et ruiner du tout quand il pourra.

Il ne reste donc plus que les forces qu'il pourroit tirer d'Allemagne ou celles qu'il entretient ès Pays-Bas, où est sa meilleure et plus aguerrie milice, de laquelle il a déjà tiré dix mille hommes qui ont été envoyés au secours de l'Empereur sous la charge du comte de Buquoy, qui sont aujourd'hui si fort diminués par la longueur et fatigue des chemins, par les combats qu'ils ont eus, et les maladies qui se sont mises parmi eux, qu'ils sont réduits à présent à peu de gens, y ayant même raison pour croire que le roi d'Espagne, qui voit les Etats armés puissamment, et toujours en volonté de faire entreprise sur lui quand ils pourront, nonobstant que la trève ne soit finie, y voudra aussi laisser des forces suffisantes pour empêcher leurs desseins, et d'autant plus qu'il sait les intelligences que les Etats ont avec les autres princes et

Etats de même religion, qui sont intéressés en la protection et affermissement de la nouvelle conquête du Palatin, lesquels penseront avoir fait beaucoup pour son secours, quand ils seront cause d'empêcher que le roi d'Espagne ne tire de nouvelles forces dudit pays. Et quant aux forces d'Allemagne, il ne les faut point mettre en compte non plus, encore qu'il eût accoutumé d'en composer le plus grand nombre de ses armées, à cause du mauvais état auquel est à présent l'Empereur et le reste de sa maison, aussi que tous les princes y étant armés pour eux-mêmes, soit pour se défendre ou pour assaillir, tous les gens de guerre ont déjà pris parti avec les uns ou les autres.

Cette énumération de forces fait assez connoître que l'Empereur n'en tirera pas du roi d'Espagne de si grandes, et aussi promptement qu'il en a besoin, et par ainsi qu'il sera en très-mauvais état s'il n'est secouru d'ailleurs, et principalement de la France, qui pourra animer les autres souverains catholiques à suivre son exemple, s'ils voient le Roi se sentir obligé d'employer par effet son autorité et ses forces pour garantir l'Empereur de la chute qu'il ne peut autrement éviter; et à la vérité Sa Majesté ne pourroit demeurer neutre et spectateur en cet endroit, sans blâme, et sans être tenu pour déserteur de sa religion, qui sera perpétuellement en très-grand péril par l'accroissement et avantage que l'autre prendra.

On ne laisse pourtant de considérer et prévoir que Sa Majesté ne sauroit prendre aucune résolution en cette affaire qui soit exempte de tous dangers et inconvéniens; car elle doit craindre qu'en faisant sortir du royaume des forces pour le secours de l'Empe-

reur, que ses sujets séparés de l'Eglise ne se veuillent contenter des édits faits en leur faveur, mais essaient d'émouvoir du trouble en leur faveur au préjudice de son autorité, et de la sûreté et protection qu'il doit à tous ses bons sujets; et cette crainte le pourroit arrêter et tenir en quelque irrésolution, n'étoit qu'il est assez puissant pour donner ce secours, et retenir ses sujets en obéissance et devoir, avec ce qu'il veut mieux espérer d'eux, et qu'ils seront plus sages et mieux conseillés quand ils se représenteront l'affection de Sa Majesté à conserver les édits faits en leur faveur, et la paix du royaume. Elle pourroit encore être retenue de ce respect, que le secours sera pour endommager des princes qui ont autrefois assisté nos rois contre la puissance d'Espagne, et d'aucuns Empereurs de cette même maison.

Mais la religion l'oblige à mépriser toutes ces considérations, et en faisant voir qu'il n'a autre dessein que d'aider à la mettre en sûreté par une bonne paix, chacun louera son entreprise et dessein, et jugera que c'est avec prudence qu'il craint que le contre-coup du mal qui peut arriver par la victoire absolue des protestans ne tombe enfin sur ses Etats, et soit cause de rendre plus insolens et moins obéissans ceux qui font profession de la même religion qu'eux.

J'estime donc que Sa Majesté doit commencer son entremise par l'envoi d'une ambassade solennelle, et de personnes d'éminente qualité, tant vers l'Empereur et les princes catholiques, que vers ces princes protestans qui favorisent le Palatin; lesquels ambassadeurs seront assistés des principaux et plus expérimentés personnages de son conseil d'Etat, pour

obtenir s'il est possible une diète et assemblée générale des deux partis, y compris les princes étrangers qui s'y voudront employer, et qu'on reconnoîtra affectionnés à la paix plutôt qu'à faire continuer la guerre, et pour avoir temps et loisir de conférer ensemble, et aviser quels moyens, ouvertures et expédiens il y aura pour y parvenir par quelque accommodement et composition, poursuivre pareillement une surséance d'armes, sans laquelle ladite assemblée seroit inutile, les actes d'hostilité accroissant plutôt l'aigreur ès esprits des princes qui sont en armes, qu'elle ne les adouciroit et disposeroit à la paix.

Cette entremise rendra un témoignage public de son zèle à la religion et à la paix publique; et si elle n'est si heureuse que de faire finir la guerre, elle pourra servir pour retirer quelques-uns des princes protestans, même de ceux qui sont luthériens, afin qu'en affoiblissant quelque peu le parti qui est à présent le plus fort, il soit rendu plus capable d'entendre à la paix, leur remontrant sur ce sujet que la religion des calvinistes leur est autant ennemie que celle des catholiques, et qu'ils sont toujours désireux d'entreprendre par la force d'abolir toute autre religion que la leur, comme on l'a vu et reconnu en leur conduite du passé; que la puissance du nouvel élu roi de Bohême qui suit cette même religion, leur doit être autant ou plus suspecte que celle de la maison d'Autriche, à cause des grands appuis qu'il a tant en Allemagne que dehors, lesquels sont affectionnés et intéressés à maintenir sa grandeur et sa religion; que la maison d'Autriche vieillit, ayant déjà passé le temps de son accroissement, et étant sur le déclin; au contraire, la

grandeur du Palatin est en son orient, et n'a pas encore atteint sa vigueur, par ainsi est plus à craindre. On y peut aussi ajouter que l'Empereur et les princes qui sont à présent en cette maison, sont plutôt disposés et enclins à conserver la paix qu'à rechercher les moyens de troubler par les armes la tranquillité publique, outre ce qu'il y a peu d'apparence qu'ils le puissent faire quand ils en auroient la volonté, même si en mettant la paix en Allemagne on la fait avec les conditions qui seront jugées nécessaires pour y maintenir la liberté publique, et empêcher que les uns ne puissent entreprendre sur les autres.

Sera pareillement remontré à l'Empereur en particulier le mauvais état auquel sont à présent ses affaires, et, si on ne les peut mettre mieux, qu'il lui seroit plus expédient de remettre quelque chose de son droit en cette foiblesse, et de céder un peu à la violence de ce torrent, que de hasarder tous ses Etats en voulant conserver tout, et de considérer aussi comme prince catholique, si les protestans demeurent les maîtres par une victoire entière qui est déjà presque entre leurs mains, les grands dangers auxquels sera exposée la religion catholique.

Et à tous ces princes ensemble, de l'un et l'autre parti, les dangers que doit apporter la durée et continuation de cette guerre, qui ne mettra pas seulement le feu et le sang en Allemagne, mais par toute la chrétienté; étant certain, tout ainsi que les princes et Etats séparés de l'église romaine se sont unis ensemble pour assister le Palatin et agrandir ses Etats et sa religion, que tous les souverains catholiques qui sont

demeurés en l'obéissance d'icelle, seront obligés et contraints, s'ils ont quelque soin de leur religion, d'en faire autant, non pour aucune haine qu'ils aient contre lui et sa maison, ni pour désir de s'accroître, mais pour s'acquitter de ce devoir. Car encore qu'on publie à présent que ce n'est à la religion catholique qu'on en veut, les catholiques doivent considérer que ce n'est pas le temps de s'en déclarer, et qu'il faut attendre qu'on soit en état de le faire avec sûreté; cette prudence étant nécessaire pour diminuer le nombre des ennemis, et empêcher que les princes catholiques ne prennent part en cette querelle comme y étant intéressés; mais ils ont trop de raison de craindre que ce qui est avenu souvent du passé, et presque toujours en pareils cas, n'avienne encore en cet endroit.

Et cette crainte qui n'est pas vaine sera cause de faire une guerre de religion que tous les souverains doivent éviter et avoir en horreur, pour ne remettre au sort des armes ce qu'on doit attendre avec patience de la seule grâce et bonté de Dieu qui nous peut réunir quand il lui plaira, et faire entrer son saint esprit en nos cœurs pour embrasser sa vraie doctrine, que nous tenons être en l'église catholique, apostolique et romaine.

Pendant laquelle guerre, qui sera sans doute de longue haleine, et fera épancher beaucoup de sang, le Turc trouvera une grande facilité d'entreprendre sur les pays et Etats des chrétiens, lorsqu'il les verra affoiblis par les plaies qu'ils auront reçues les uns des autres, et de rendre par ce moyen assujétis à sa bar-

bare cruauté et insupportable tyrannie les personnes et notre religion même qui deviendra serve et esclave de l'Alcoran de Mahomet.

Si ces raisons ne servent de rien pour induire ces princes à la paix, et que le Roi se trouve obligé, comme il est par la conscience et devoir, à donner secours à l'Empereur et aux princes catholiques qui auront aussi en la volonté de rechercher et embrasser les conditions d'une bonne et raisonnable paix, encore faudra-t-il résoudre avec eux comment et en quels endroits on voudra employer les forces.

Peut-être que les princes qui assistent l'Empereur ne jugeront pas qu'il soit à propos de les faire servir dans les Etats du Palatin, crainte que leurs pays et sujets n'en reçoivent même dommage, et qu'en le faisant aussi le roi d'Angleterre se sente davantage obligé à secourir ouvertement et de toutes ses forces l'ancien patrimoine de son gendre; que le prince d'Orange, qui a grand pouvoir sur les Etats des Pays-Bas, emploie à même effet les forces qu'il commande, et y joigne encore bon nombre de Français de même religion, lesquels penseront y avoir intérêt; au lieu que si la guerre n'est qu'en Bohême, lieu beaucoup plus éloigné, ils s'en soucieront moins, et le roi d'Angleterre, qui n'a voulu jusqu'ici rompre avec Espagne, estimera y pouvoir envoyer quelque léger secours, demeurant en même état avec Espagne, et sans entrer en inimitié ouverte.

Ce qu'avenant, et qu'il faille faire passer les forces qui seront envoyées au secours de l'Empereur jusqu'en Bohême, il sera nécessaire d'assembler tout le secours, afin qu'il puisse traverser en sûreté une

grande longueur de chemin, et être en état, s'il est besoin, de combattre avec avantage et en espérance de bon succès.

Il est vrai que si l'Empereur se trouvoit si puissamment assisté qu'il pût être maître de la campagne quelque temps, et assaillir les villes impériales qui sont riches, et néanmoins fort foibles, et les pays aussi d'aucuns des protestans qui ont plus d'animosité contre sa maison, abandonnant pour peu de temps ce qui a été déjà occupé de la Bohême, que l'intérêt feroit bientôt changer de volonté à la plupart de ses ennemis, et leur feroit désirer la paix par un bon accommodement, de même affection que les princes qui la recherchent à présent; mais il ne peut espérer cet avantage, si le roi d'Espagne ne fait quelque grand effort, et veut coucher de son reste pour le garantir de ruine, et par ce moyen conserver la réputation qu'on a eue du passé de sa puissance et grandeur.

Or on ne peut être éclairci de tout ce que dessus que sur le lieu, et après avoir reconnu l'inclination et résolution tant de lui que des princes, dont les armes doivent être employées en cette guerre pour l'un ou l'autre parti : et lors sera de la prudence des ambassadeurs, qui savent déjà que c'est l'intention du Roi de rechercher tous moyens de faire la paix, d'y disposer autant qu'ils pourront les députés de l'assemblée, pour après en donner avis à Sa Majesté, et recevoir là-dessus nouveau commandement : car de penser qu'on puisse dès à présent ajouter à leurs instructions tout ce qui est nécessaire pour y parvenir, il est impossible, pour n'être Sa Majesté bien informée du secours que l'Empereur peut espérer des forces de

ses amis, et des intentions de ceux qui seront en ladite assemblée.

*S'il est plus expédient de faire paix avec ceux de la religion prétendue réformée que de continuer la guerre.*

L'INSOLENTE et audacieuse témérité de l'assemblée et ville de La Rochelle, qui doit être tenue pour une vraie rébellion, a contraint le Roi de leur faire la guerre, et à ceux qui les ont assistés, contre la résolution qu'il avoit prise de maintenir la paix entre tous ses sujets, et de faire garder de si bonne foi les édits faits en faveur de ceux de la religion prétendue réformée, qu'ils n'eussent aucun prétexte de troubler la tranquillité publique; et comme son entreprise étoit juste, il a aussi plu à la bonté divine bénir et rendre heureux son travail, sa patience, son courage et les périls auxquels il a exposé sa personne. Mais, n'ayant pu jusqu'ici ramener à son obéissance ses sujets qui étoient en rébellion, Sa Majesté a demandé à ceux dont elle a accoutumé se servir en ses principales affaires, si elle devoit continuer la guerre pour mettre ce qui reste de cette faction en état de ne se pouvoir faire craindre à l'avenir, ou bien s'il étoit meilleur et plus assuré d'attendre ce bien par la paix : c'est en quoi les avis ont été divers, encore qu'ils aient tous une même affection de bien et fidèlement servir, alléguant d'une part et d'autre des raisons qui méritent considération.

Ceux qui préfèrent la continuation de la guerre allèguent ces raisons, que le Roi ne pourra jamais rencontrer et trouver ensemble tant de commodités

et avantages pour mettre cette entreprise à heureuse fin qu'il y en a à présent; car Sa Majesté a fait amas d'une grande somme d'argent par des moyens extraordinaires, pris en partie sur son revenu ordinaire et à la diminution d'icelui, partie sur son peuple, qui a volontiers contribué et souffert tout pour se délivrer des périls de cette faction, qu'ils voyoient renaître trop souvent; lequel argent sera consommé et employé ailleurs, la paix étant faite, sans qu'il y ait aucun moyen de faire à l'avenir un pareil amas pour y avoir recours au besoin.

Que la paix leur donnera moyen de s'accroître et mieux unir ensemble qu'ils ne sont à présent, n'y ayant aucune apparence qu'ils la reçoivent comme une grâce et bienfait provenant de la bonté du Roi pour lui en savoir gré, et les rendre mieux disposés à l'obéissance qu'ils n'ont été du passé, mais plutôt comme une nécessité de finir la guerre pour ne les avoir pu ruiner tout d'un coup.

Qu'ils sont encore autant divisés qu'ils étoient lorsque la guerre commença, et peut-être plus, à cause que les prospérités et avantages que le Roi a pris sur eux les ont affoiblis, le naturel commun des hommes n'étant pas de se précipiter aux périls de la mauvaise fortune d'autrui quand ils les peuvent éviter, comme il sera aisé de faire demeurant en obéissance et devoir.

Qu'ils ne peuvent à présent tirer aucun secours des étrangers, qui sont tous occupés ès guerres d'Allemagne ou des Pays-Bas, lesquelles seront pour durer plus long-temps que la nôtre, attendu les grandes difficultés qu'il y a parmi eux, soit qu'ils les veuillent

faire finir par les armes, ou par quelque composition.

Qu'ils ne peuvent non plus espérer que quelques princes, seigneurs, gentilshommes et autres catholiques, se joignent avec eux pour les fortifier, comme il est avenu autrefois; car ils sont tous affectionnés au service du Roi, et désireux que cette faction qui a si souvent troublé l'Etat soit du tout exterminée, du moins contrainte de se contenter de l'observation des édits faits en leur faveur, et de la recevoir avec obéissance et soumission.

Les autres au contraire qui préfèrent la paix comme un remède innocent et plus assuré, sans péril, sans perte de gens et de finances, et sans la ruine du peuple, ont aussi de fortes raisons. Ils ne peuvent premièrement demeurer d'accord que les raisons alléguées pour fondement de la continuation de la guerre soient véritables et certaines, comme de présupposer que la division qui a été parmi eux au commencement de cette guerre doit encore continuer, si elle n'est plus grande, sans considérer que plusieurs de ladite religion étoient demeurés en obéissance lorsqu'ils croyoient qu'on n'en vouloit qu'à la rébellion. Mais ayant reconnu depuis que ceux-ci avoient été aussi maltraités que les autres qui avoient pris les armes; que les premiers et principaux du conseil publioient hautement que le Roi ne vouloit plus souffrir autre exercice de religion que de la catholique dont il fait profession; que les prédicateurs en remplissoient leurs sermons, essayant de persuader aux peuples que tous autres conseils étoient profanes et sentoient leur impiété, il n'y a point de doute qu'ils auront changé d'avis, et tiendront cette guerre pour une vraie guerre

de religion, qui les enveloppera tous en même péril s'ils ne sont assez forts pour s'en garantir par les armes.

Et quant aux étrangers qui sont de leur religion, il est bien vrai qu'ils sont à présent occupés pour la plupart ès guerres d'Allemagne ou des Pays-Bas; mais on doit considérer que l'une ou l'autre, ou les deux ensemble, peuvent finir avant la nôtre; que le roi d'Espagne, conjoint d'amitié, peut-être d'alliance plus étroite, avec le roi de la Grande-Bretagne, montre de vouloir faire finir celle d'Allemagne par le rétablissement de l'électeur Palatin en son ancien patrimoine et dignité, lui se départant de ses nouvelles prétentions, tant pour obliger le roi de la Grande-Bretagne, et tirer pareille assistance de lui en affaires qu'il a avec les Etats, soit en les abandonnant si la guerre y continue, ou les contraignant, par la crainte qu'ils auront de n'être assistés de lui, de consentir à une trève qui soit avantageuse pour ledit roi d'Espagne, que pour obliger aussi l'électeur Palatin, en reconnoissance de ce bienfait, à demeurer toujours conjoint à tous les intérêts de la maison d'Autriche, suivant l'exemple des successeurs de l'électeur Maurice de Saxe, investi par l'empereur Charles V de la dignité d'électeur qu'il avoit ôtée à Jean Frédéric après l'avoir vaincu, lesquels, quoique de religion différente à celle des empereurs de la maison d'Autriche, se sont toujours montrés depuis affectionnés à tous leurs intérêts.

On peut encore ajouter que les Espagnols, qui étendent leur prévoyance au loin, estiment, rétablissant l'électeur Palatin en cette dignité, prendre un meilleur et plus assuré conseil pour la maison d'Autriche

que d'en investir le duc de Bavière, prince catholique, qui pourroit devenir avec le temps assez puissant pour faire sortir l'Empire de la maison d'Autriche, et le mettre en la sienne : ce qu'ils ne doivent craindre de l'électeur Palatin qui ne peut espérer d'y parvenir tant qu'il demeurera en la religion dont il fait à présent profession.

Or, si ces considérations sont suffisantes pour induire le roi d'Espagne à prendre ce conseil en faveur du Palatin, on doit croire que l'Empereur, qui tire son principal appui et secours de ses forces, le suivra, soit de volonté, ou comme étant obligé et contraint de le faire.

Puis la raison veut que le roi d'Espagne, ayant ces deux grandes guerres en Allemagne et ès Pays-Bas, qu'il ne peut soutenir qu'avec très-grande dépense, fasse ce qu'ont accoutumé de faire les souverains qui sont sages, quelque grands et puissans qu'ils soient, quand ils ont plusieurs ennemis ensemble en même temps, qui est de traiter avec les uns pour faire la guerre plus puissamment et avec plus de vigueur aux autres, par ainsi qu'il fera finir l'une de ces deux guerres et celle où il trouvera encore plus d'avantage, si ce n'est qu'il s'en veuille délivrer du tout pour le soupçon auquel il pourroit être d'entrer en mauvais ménage avec nous, à cause de l'entreprise qu'il a faite sur la Valteline. Or la cessation de guerre en l'une ou l'autre de ces deux provinces suffira pour donner des étrangers aux ennemis, et quand même elles continueroient, nous devons prévoir qu'ils en pourront tirer d'Angleterre, et même des Provinces-Unies, non peut-être par délibération publique, mais

par connivence, et en feignant de ne voir ce qu'ils seront bien aises de souffrir, ces deux derniers y étant affectionnés et intéressés à cause de la religion, tenant pour un bon appui pour leurs Etats que cette faction soit toujours conservée entière et puissante dans le royaume.

Le roi d'Espagne même, quoique prince catholique, ne sera pas fâché de nous voir occupés à cette guerre, et l'Empereur ni les princes protestans d'Allemagne n'en seront fâchés non plus, et se rendront spectateurs de nos misères comme nous avons fait des leurs, sans faire paroître que nous en eussions quelque ressentiment et volonté d'aider à leur soulagement, et à éteindre le feu qui étoit chez eux, nous arrêtant à ces conseils du milieu qui sont les pires de tous, d'autant qu'ils n'obligent les amis et ne nuisent aux ennemis, ne servant qu'à faire connoître la lâcheté, foiblesse et mauvaise conduite des souverains qui les suivent pour n'en oser prendre de plus résolus, qui obligent les uns en offensant les autres.

Ces raisons nous doivent donc persuader que ce n'est pas un fondement bien certain de présupposer que continuer notre guerre, elle ne laissera de finir plutôt que celle qui est parmi les étrangers, et par ainsi que les ennemis ne se pourront prévaloir de leur secours. Or quand ils ont eu des étrangers, chacun sait en quels périls ils ont mis le royaume; et pour le mieux considérer représentons-nous ce qui est avenu ès guerres passées qui ont commencé il y a soixante ans contre la même faction et continué à diverses reprises, en sorte qu'on a toujours eu depuis guerre ou paix insidieuse, qui n'a servi que pour se tromper

l'un l'autre; qu'on a donné et gagné de grandes et sanglantes batailles en intention, et avec désir de les ruiner du tout si on peut, qu'étant vaincus ils trouvoient toujours moyen de se remettre sur pied bientôt après, et de se faire assister d'étrangers, en sorte qu'on étoit contraint de leur donner la paix, qui étoit presque aussitôt rompue qu'accordée, pource qu'on ne la faisoit pas pour établir un bon et assuré repos dans le royaume, mais pour chercher les moyens de prendre quelque avantage l'un sur l'autre par ruse et tromperie. Les adversaires le firent voir à Meaux durant la paix, lorsqu'ils essayèrent de se saisir de la personne du roi Charles IX, et depuis encore à Saint-Germain-en-Laye. Le roi Charles de son côté fit encore pis à la journée de Saint-Barthélemy, qui fut cause d'un très-grand massacre par toute la France, lequel enveloppa un nombre infini d'ames innocentes avec les coupables, violence et fureur qui ne servit que pour noircir et diffamer l'ancienne candeur et simplicité du nom français envers toutes les autres nations de la chrétienté, et non de ruiner ceux contre lesquels on avoit exercé cette cruauté. Car le siége ayant été mis incontinent après devant la ville de La Rochelle, puis levé sans la prendre, après y avoir beaucoup perdu de gens et consommé grand nombre de finances, ils se défendirent aussi avec si grand courage et opiniâtreté en tous les autres endroits du royaume, où ils furent assaillis en même temps, qu'on fut contraint de leur accorder derechef la paix, et d'accroître le nombre et le temps des villes qui leur avoient été laissées en garde, pour les assurer contre notre perfidie et déloyauté, le roi Charles, la Reine sa mère et

son frère qui fut roi après lui sous le nom de Henri III, ensemble le conseil qui étoit lors près d'eux, ayant mieux aimé prendre cette résolution, qui sembloit être foible et peu avantageuse, pour ne tenter trop souvent avec péril le hasard d'un combat général contre cette faction, qui étoit toujours assistée d'un secours étranger assez puissant pour leur faire bien espérer de l'issue d'une bataille. Tant de mauvais et peu heureux succès de la guerre faite à feu et à sang, puis par ruse et tromperie, toujours à même dessein de les ruiner, firent prendre résolution au roi Henri III, peu de temps après son retour de Pologne, de mettre la paix dans le royaume, en intention de la garder sincèrement et de bonne foi, en établissant par ce moyen un ferme et assuré repos entre ses sujets, par lequel il se promettoit d'affoiblir et ruiner cette faction avec plus de facilité par douceur qu'avec la violence des armes, et de les faire contenter de l'exercice de leur religion suivant les édits, jusqu'à ce qu'il eût plu à Dieu de les rappeler à son Eglise; et à cet effet prit dès lors un grand soin d'exhorter les prélats, et autres ecclésiastiques ayant charge sous eux, de vaquer avec diligence, chacun en leur ressort, à l'instruction de ceux qui étoient sortis de l'Eglise, et lui-même en parloit aux personnes de qualité dont la conversion pouvoit servir d'exemple et de persuasion aux autres; ajoutant aux raisons qui regardoient leur salut les gratifications, les charges, honneurs et bienfaits, qu'il donnoit largement et très-volontiers à ceux qui retournoient à l'Eglise, ne faisant autre mal à ceux qui vouloient vieillir en leur erreur, sinon de leur faire connoître qu'ils ne devoient rien espérer

de lui que la justice et l'observation des édits, sans participer aux gratifications qui devoient dépendre de sa seule faveur et bienveillance. En quoi toutefois il se conduisoit avec si grande dextérité et prudence, qu'il ne leur donnoit aucun juste sujet de se plaindre que les édits faits en leur faveur étoient violés; et cette sage conduite commençoit d'être si heureuse, que plusieurs en toutes les provinces du royaume se réconcilièrent à l'Eglise, et furent si bien traités du Roi, qu'ils servoient d'exemple aux autres pour les inviter à ce devoir; et pour le regard des autres qui voulurent vieillir et finir leurs jours en leur erreur, un grand nombre d'entre eux firent instruire leurs enfans en notre religion, disant qu'ils s'y pouvoient aussi bien sauver qu'en la leur; et, reconnoissant que leur religion sera toujours odieuse à nos rois, et que ceux qui en feroient profession auroient plutôt à craindre leur indignation qu'à en espérer des grâces et bienfaits, ils les vouloient exempter des pertes, incommodités et dangers qu'ils avoient soufferts à cette occasion, cette même raison m'ayant été alléguée par un vieux gentilhomme des meilleures familles de Bourgogne, qui ne se voulant changer fit instruire son fils à la religion catholique au collége des Jésuites à Dijon.

Or la paix ainsi pratiquée fut très-dommageable à ceux de cette faction. Je peux alléguer pour un témoignage certain le jugement que le feu Roi en faisoit lorsqu'il étoit chef de ce parti, lui ayant ouï dire plusieurs fois, comme d'autres l'ont ouï aussi bien que moi, que la guerre ouverte ne leur avoit jamais tant fait de mal que cette paix; car ceux qui faisoient pro-

fession de ladite religion se voyant en sûreté, et jouissant de leurs biens et de l'exercice de leur religion, ne vouloient point quitter le repos quand les plus factieux essayoient de les induire à reprendre les armes, sous quelque prétexte que ce fût, et que pour les y contraindre et obliger, comme si c'eût été pour leur propre salut, il avoit quelquefois durant la paix fait planter des échelles la nuit par ses plus confidens contre les murailles d'aucunes de leurs villes de sûreté, lesquelles y étoient laissées par eux comme surpris, publiant après que cela avoit été fait par quelques catholiques qui en avoient eu commandement secret du Roi, et s'ils ne s'y opposoient par les armes qu'ils seroient bientôt ruinés.

Mais cette paix fut interrompue par la simplicité et le zèle indiscret d'un grand nombre de catholiques, et le dessein d'aucuns de plus grande qualité qui pensoient tirer profit de la guerre, publiant contre le Roi, pour le rendre odieux à l'endroit des catholiques, qu'il avoit fait la paix, non pour affoiblir ceux de la religion prétendue réformée, mais pour les fortifier, lui qui étoit si bon catholique qu'il penchoit plutôt à la superstition, qu'il ne défailloit en la créance d'aucun article reçu et approuvé en l'église catholique, apostolique et romaine, et qui avoit si souvent exposé sa vie en leur faisant la guerre, que ce soupçon ne le devoit aucunement toucher; et néanmoins cette calomnie eut tel pouvoir sur lui qu'elle le contraignit à renouveler les armes, qui furent enfin malheureuses pour les auteurs de ce conseil qu'il fit tuer à Blois, et malheureuses après pour lui-même qui fut massacré neuf mois après par un moine, lequel commit cet

exécrable parricide lorsque le Roi étoit au milieu de son armée, en espérance d'être bientôt maître par les armes d'une faction très-puissante qui s'étoit élevée contre lui pour venger la mort des deux princes qu'il avoit fait mourir à Blois. Or cette mort ayant fait parvenir à la couronne le feu Roi, appelé à cette succession par les lois du royaume, quoiqu'il fût lors séparé de l'Eglise, il fut contraint de se servir de ceux de sa religion, aussi bien que des catholiques qui étoient demeurés avec le feu roi Henri III, et de souffrir à cette occasion leur accroissement qu'il a toujours continué depuis, les ennemis qu'il avoit à combattre pour conserver son héritage étant si puissans dans le royaume même, et assistés par le dehors de si grands princes, que sans être favorisé de la bonté divine, qui inspira au cœur du Roi de rentrer à l'Eglise, et sans son courage, sa prudence et la bonne conduite dont il usa pendant la guerre, le royaume eût été dissipé et mis en pièces, ou occupé par l'Espagnol qui étoit le plus puissant, et prétendoit avoir mérité ce loyer en reconnoissance du secours qu'il avoit donné à la religion catholique.

Il est donc bien aisé, en considérant le peu de profit que les guerres du passé ont apporté, les grandes dépenses, la perte d'un nombre infini de gens, et la ruine du peuple, qu'on a souffertes, à cette occasion, et au contraire les heureux succès de la paix, de juger quelle résolution il faut prendre aujourd'hui, attendu qu'après avoir affoibli cette faction comme le Roi a fait, il peut mettre la paix dans le royaume avec tous les avantages qu'il lui plaira, et achever après sans péril, et par un remède du tout innocent, qui est

celui de la paix, ce qui restera de cette faction, y procédant avec le même soin et prudence que faisoit le roi Henri III. Car si ce remède fut lors utile, il y a même ou plus grande raison de l'espérer à présent, pource qu'étant plus foibles qu'ils n'étoient lorsque ledit roi Henri III fit la paix avec eux, ils seront plus capables d'écouter la raison, et de se ranger à l'obéissance et au devoir.

Puis la paix chez nous nous donnera le moyen de persuader au roi d'Espagne, comme à un prince notre ami et allié, l'amitié duquel nous devons désirer de conserver, de nous faire raison de la Valteline, et de considérer que le Roi ne peut souffrir cette injure au dommage de ses anciens amis et alliés, et au grand mépris de son autorité, sans être contraint de venir aux armes, qu'il veut fuir et éviter, prévoyant bien que ce nouveau ménage et ouverture de guerre entre eux deux, qui sont les plus grands princes de la chrétienté, et les vrais et seuls protecteurs de la religion catholique, seroit cause de mettre le feu partout, et d'affoiblir la religion catholique à l'avancement de la religion prétendue réformée, d'autant que, pour résister à la puissance d'Espagne, le Roi seroit contraint de souffrir beaucoup en son royaume de ceux de ladite religion, et de se servir même des princes, Etats et nations qui en font profession, auxquels la grandeur d'Espagne déplaît et fait peur : raisons que le roi d'Espagne saura mieux considérer et recevoir de nous avec plus grande efficace, nous étant en paix, que si nous avions la guerre chez nous, qui nous rend méprisables et impuissans pour servir à nos amis, ou pour nuire à nos ennemis.

*Ecrit fait par M. le président Jeannin, peu après la paix faite avec ceux de la religion prétendue réformée, contenant son avis et les moyens de la faire durer.*

Le Roi a pris un sage conseil de donner la paix à ses sujets, laquelle à mon avis sera plus utile pour son service et le bien du royaume que la continuation de la guerre, pourvu que nous apportions le soin requis pour en bien user.

Car Sa Majesté a réduit la rébellion à deux places, rendu le reste du royaume libre, et déchargé des forteresses qui pouvoient donner moyen aux factieux d'y nourrir la guerre. Elle a fait connoître, tant chez lui parmi les siens qu'entre les étrangers, qu'il est patient, peut supporter le travail, quelque grand et excessif qu'il soit, qu'il est courageux, et sait mépriser les périls, soit du mauvais air, des maladies dont son armée a toujours été assiégée, ou celui même qui lui pouvoit arriver par les armes de ses ennemis : en quoi il s'est acquis une grande réputation, qui le fera aimer par ses bons sujets, craindre et respecter par les plus factieux, et par ses voisins aussi, qui sauront bien considérer qu'on ne le pourra offenser, ayant les forces d'un grand et puissant royaume, accompagnées d'une sage conduite, sans se mettre en péril. Il est vrai qu'il y a encore d'autres sujets, quoiqu'ils n'aient pas l'esprit porté à la rébellion, lesquels par une malignité envieuse blâmeront toujours la guerre, quand ils en ressentiront les incommodités comme ils ont fait, et néanmoins blâment aussi de même à présent la paix, n'y ayant rien qui puisse

contenter leur goût et sentiment; mais il se faut peu soucier de ceux-là, et s'arrêter au bien général, sans s'assujétir à leurs fantaisies.

Outre ces raisons qui ont dû induire le Roi à faire la paix, il a considéré que la guerre ne pourroit finir qu'en la continuant au moins toute l'année prochaine, et qu'il lui seroit difficile, sinon en chargeant trop ses sujets, de trouver un fonds suffisant pour fournir à la dépense requise, attendu l'avarice des gens de guerre, qui servent plutôt pour tirer profit que pour acquérir honneur et s'acquitter de leur devoir.

Et s'il faut jeter les yeux au dehors, Sa Majesté a aussi pu prévoir que l'Allemagne, lasse de la guerre, épuisée de moyens, et déjà fort ruinée, essayera de trouver quelque moyen de se mettre en paix en leur assemblée de Ratisbonne, attendu même le soupçon auquel l'Empereur et le roi d'Espagne sont entrés, que le parti du Palatin, qui sembloit être abattu, montre de se pouvoir relever, en espérance d'être assisté des électeurs de Saxe et de Brandebourg, lesquels pensent avoir intérêt d'empêcher que la dignité de l'électeur ne tombe ès mains d'un prince catholique; car, encore que les luthériens et calvinistes ne soient pas du tout bien ensemble, si craignent-ils davantage l'accroissement des catholiques qui sont déjà plus puissans par toute la chrétienté, et le seroient plus encore en Allemagne, cette dignité d'électeur étant possédée par un prince catholique.

Puis le roi d'Angleterre fait connoître à présent être offensé de ce que le roi d'Espagne ne fait rétablir son gendre en son ancien patrimoine et dignité, suivant les promesses qu'il lui en a faites dès long-temps; et

s'il se déclare, comme il y a grande apparence qu'il fera, il sera sans doute assisté du roi de Danemarck et du duc de Brunswick, parens prochains du Palatin ; raisons suffisantes pour persuader en l'assemblée de Ratisbonne de mettre l'Allemagne en paix.

A quoi on peut ajouter que le roi d'Espagne, épuisé déjà par tant de dépenses qu'il a faites, y entendra volontiers pour se décharger de la dépense qu'il a faite en cette guerre, et peut-être sera encore disposé de faire la trève ès Pays-Bas, laquelle dépend de lui; car les Etats la désirent et en ont aussi besoin, et ainsi ils l'accepteront aux conditions de la précédente, combien que ce ne soit pour tant et de si longues années.

Tout ce discours n'est fait, sinon pour montrer, la paix arrivant en Allemagne, ou la trève ès Pays-Bas, avant que d'avoir mis la paix chez nous, que les ennemis n'eussent pas manqué d'être fortifiés d'un grand nombre d'étrangers avec l'avance de peu d'argent, pour nous contraindre lors à faire une paix honteuse et dommageable, comme il est avenu trop souvent du passé : au lieu que le Roi les ayant prévenus par la paix qu'il a donnée à ses sujets à telles conditions qu'il lui a plu, et néanmoins assez avantageuses pour leur faire connoître son inclination à voir un bon et assuré repos entre tous ses sujets, les a obligés à lui rendre une perpétuelle obéissance.

On doit aussi mettre en grande considération pour louer et approuver la paix, qu'elle nous donne le moyen de penser et pourvoir aux affaires du dehors qui sont en très-mauvais état; ce qu'on ne pouvoit espérer durant la guerre qui nous rendoit méprisa-

bles, et autant impuissans pour assister nos amis et alliés, que pour nuire à ceux qui eussent voulu entreprendre de nous offenser, et principalement pour faire réparer les usurpations et changemens faits par le roi d'Espagne en la Valteline, aux Grisons et parmi les Suisses catholiques, non en se jetant précipitamment en une guerre ouverte contre lui, que nous devons finir et éviter autant qu'il nous sera possible, mais en lui persuadant comme à un prince sage, catholique, et notre ami et allié, que cette guerre, dont il seroit seul cause, mettroit le feu partout, et accroîtroit l'autorité et pouvoir de ceux qui sont sortis de l'Eglise, contre le vœu et désir de ces deux grands rois et seuls protecteurs de la religion catholique par toute la chrétienté, d'autant que le Roi ne pouvant souffrir l'indignité qu'il reçoit en cet endroit sans un trop grand blâme, honte et mépris, seroit contraint, à son très-grand regret et déplaisir, de joindre avec lui tous ceux de ladite religion. Mais Sa Majesté se promet tant de sa conscience, de son intégrité et prudence, qu'étant convié à ce devoir par notre Saint-Père, elle y apportant ce qu'elle fera de sa part pour conserver son amitié, qu'il lui rendra le même respect, et jugera sainement qu'il doit prendre ce conseil, sans mettre en considération quelque présent et léger intérêt qui seroit suivi de très-grands dangers et inconvéniens pour l'un et pour l'autre, tant en la religion qu'en leurs Etats.

Notre premier soin doit donc être de composer amiablement, s'il est possible, ce différend, en remettant plutôt pour y parvenir quelque chose de notre droit, afin d'éviter une longue et périlleuse guerre.

Car, encore que la grandeur et ambition d'Espagne soit suspecte à tous les princes et potentats de la chrétienté, lesquels n'oublieront rien pour mettre ces deux couronnes en guerre ouverte, si est-il certain que peu nous y assisteront, bien assurés qu'elle durera long-temps, attendu leurs grandes forces et puissance, et cependant qu'ils demeureront tous en paix, garantis des dangers qu'ils craignent de la grandeur d'Espagne. Etant déchargés de la crainte de cette guerre, il n'y a point de meilleur et plus innocent remède pour achever de ruiner la faction qui est parmi ceux de la religion prétendue réformée, que de suivre le conseil que prit le roi Henri III, lequel après leur avoir fait la guerre à outrance avec des forces qui sembloient être invincibles, donné et gagné des batailles sanglantes, comme lieutenant-général du roi Charles IX son frère, èsquelles il avoit toujours eu l'avantage, employé depuis, durant le règne de son frère et le sien, la peau du renard quand celle du lion venoit à défaillir, en faisant une paix qui auroit toujours été insidieuse, tant de leur côté que de celui des ennemis, enfin devenu roi, se résolut quelque temps après de garder l'édit fait en leur faveur, sincèrement et de bonne foi; exhortant les prélats et autres personnes ecclésiastiques ayant charge d'ames, de travailler incessamment, et avec soin et diligence, pour instruire ceux qui étoient sortis de l'Eglise; et lui-même y exhortoit plusieurs personnes de qualité, les assurant de sa bienveillance, et de recevoir de lui honneurs et bienfaits s'ils quittoient leur erreur; faisoit connoître aux autres qui demeureroient opiniâtres, qu'ils ne devoient espérer aucune grâce et faveur de lui,

mais la seule observation des édits, apportant néanmoins une si grande dextérité et prudence en sa conduite, qu'ils étoient privés en effet de se pouvoir accroître par nouvelles charges et honneurs, sans avoir aucun sujet de se plaindre que les édits faits en leur faveur étoient violés. Ce que plusieurs d'entre eux ayant bien reconnu, et considéré que leur religion étoit odieuse à nos rois, et par ainsi qu'ils n'en devoient rien espérer, plusieurs d'entre eux retournèrent à l'Eglise, et un grand nombre des autres qui voulurent persister en leur erreur, auquel ils auroient passé la plus grande part de leur vie, firent dès lors instruire leurs enfans en notre religion, disant qu'ils s'y pouvoient aussi bien sauver qu'en la leur, créance qui est encore aujourd'hui en l'esprit de plusieurs, laquelle pourra beaucoup servir pour les faire retourner à nous, y trouvant leur salut, de la sûreté, du bien et de l'honneur; au lieu qu'en leur erreur ils doivent tout craindre; et le fruit de ce conseil, qui croissoit tous les jours, et commençoit à être fort grand, fut interrompu par le zèle indiscret de quelques catholiques trop simples et peu clairvoyans, et le dessein ambitieux d'autres de plus grande qualité, lesquels, pour les rendre odieux et tromper les vrais catholiques et bons sujets, publièrent partout que le Roi, prince catholique s'il y en eut jamais, et ennemi de cette faction, avoit néanmoins pris ce conseil pour la favoriser. Ce qui le contraignit de rentrer en nouvelle guerre, qui a tant accru le nombre, autorité et pouvoir de ceux qui étoient de cette opinion, qu'enfin ils ont eu moyen de se faire craindre en troublant l'Etat, et de lui faire perdre la vie par un parricide

exécrable trop funeste à la religion et à l'Etat, dont le mal eût été sans remède s'il n'y eût pourvu par la valeur et conversion à la religion catholique du roi Henri-le-Grand, qui affermit notre religion par sa vraie et non feinte conversion, et remit l'Etat par sa sage conduite en plus de réputation, grandeur et autorité, qu'il n'avoit été plusieurs siècles auparavant.

Le roi Henri III s'étant contenté de faire la guerre à la faction, non à la religion, voulant persuader ses sujets qui étoient en erreur, plutôt par ces moyens doux, qui étoient le plus souvent ordinaires et accoutumés à l'Eglise, et de plus grande efficace que la violence et contrainte qui procédoit des armes, il mettoit aussi en considération, si la guerre se faisoit pour la religion, que les princes et Etats qui faisoient la même profession pourroient être de la partie pour leur intérêt, et, cela avenant, que la France seroit en danger de servir de théâtre pour décider le différend de la religion, non-seulement pour nous, mais pour toute la chrétienté. Chose périlleuse, attendu le grand nombre des Etats, peuples et nations qui sont sortis de l'Eglise, lesquels conviennent aisément ensemble quand il est question de courir sus à ceux de la religion catholique; et eux au contraire mettent plus souvent en considération leur intérêt particulier que le salut de la religion catholique, se confiant en la justice de leur cause, que Dieu abandonne quelquefois par un jugement secret pour nos iniquités.

Outre cette conduite qui servira beaucoup pour tirer profit de la paix, Sa Majesté fera sagement, s'il lui plaît entretenir un corps d'armée de dix mille hommes de pied et environ quinze cents chevaux,

qui seront mis et placés en trois endroits au plus, et ès lieux où il y aura plus d'occasion de craindre quelque nouveau remuement. Elle peut faire cette dépense ajoutant peu à celle qu'elle fait déjà, qui est à présent distribuée en tant de menues parcelles, et dont les soldats sont si mal payés, à cause de l'avarice des capitaines et officiers qui tirent à eux leur solde, que cette dépense est presque inutile, y ayant peu de gens en effet, combien que le nombre soit grand en solde.

A quoi il sera aisé de remédier, premièrement quant au nombre, et pour empêcher les larcins, si les paiemens se font au même temps du service, et aux soldats qui seront signalés et connus, et plutôt encore de quinze jours en quinze jours que de mois en mois, ordonnant qu'en chacune troupe il y ait un maréchal de France ou un maréchal de camp qui y commande, à changer de temps en temps pour les soulager, et qu'en chaque compagnie il y ait toujours aussi le capitaine ou lieutenant, et en cas d'empêchement légitime quelqu'un des autres officiers; et pour avoir de bons soldats, et qui soient instruits et accoutumés à la discipline militaire, que le chef qui commandera à toute la troupe, et chaque capitaine en particulier pour sa compagnie, leur fasse faire l'exercice de mois en mois au moins. C'est chose qui dépend du tout de l'autorité et volonté du Roi, prenant la résolution d'en faire la dépense; et cette forme de milice rendra le Roi puissant, formidable, et préparé, tant contre les dangers et inconvéniens du dedans que dehors.

Et comme notre guerre nous a ôté la commodité de penser à ce qui étoit requis pour acquérir de nou-

velles amitiés, et conserver les anciennes, au préjudice desquelles le roi d'Espagne fait tous les jours des pratiques pour nous les faire perdre, et particulièrement celle qu'on tient bien avancée entre l'Espagne et l'Angleterre, dont nous devons craindre la conjonction qui ne peut être qu'au dommage de la France, il sera très-bon, et je dis nécessaire, d'envoyer quelque gentilhomme ou seigneur sage pour remercier le roi d'Angleterre des bons offices qu'il a faits, donnant conseil aux rebelles de rentrer en l'obéissance du Roi, et de perdre toute espérance du secours qu'ils se promettoient obtenir de lui : lequel pourra aussi s'informer sourdement de l'état auquel est la recherche du mariage de l'infante d'Espagne avec le prince de Galles, et par même moyen fera connoître que l'inclination et désir du Roi est de vivre en une vraie et sincère amitié avec lui, et, s'il lui plaît le bien considérer, qu'il jugera cette amitié devoir être stable, et plus utile à leur couronne et sujets que toute autre.

*Discours sur les affaires de Hollande, fait au mois de décembre* 1622 (1).

Si la guerre du roi d'Espagne avec les Etats des Provinces-Unies des Pays-Bas doit être plus utile pour le service du Roi, le bien du royaume, celui des Etats et des amis et alliés de cette couronne, que le renouvellement de la trêve, si on la peut obtenir aux conditions de la première.

Si le roi d'Angleterre, qui est entré en traité avec

(1) La trêve de 1609 étant expirée, la guerre recommença dans les Pays-Bas.

le roi d'Espagne pour le mariage du prince de Galles son fils avec l'infante d'Espagne, le conclût suivant son désir, et à cette occasion veut abandonner les Etats, ou se résoudre seul entremetteur à l'exclusion du Roi pour faire la paix entre eux, quelle résolution Sa Majesté devra prendre.

Il est bien vrai que les forces du roi d'Espagne étant occupées à cette guerre, il deviendra plus facile de remettre la Valteline en l'état qu'elle souloit être avant le changement qu'il y a fait; qu'il sera mieux disposé à la restitution du Palatinat occupé par ses armes, et pensera moins aussi à molester les autres princes et villes franches de l'Empire, sur lesquelles il a déjà fait des entreprises que Sa Majesté a très-grand intérêt d'aider à faire cesser; étant vraisemblable qu'un prince sage et bien conseillé ne voudra pas, quelque grand et puissant qu'il soit, provoquer tant d'ennemis ensemble contre lui, et en un même temps, les uns étant contraints de se disposer pour se garantir du péril présent, et les autres qui en sont plus éloignés pour juger par prévoyance, et avec grande raison, qu'il sera aisé de les vaincre s'ils demeurent séparés, et ne se joignent ensemble pour s'opposer à l'ambition des Espagnols comme à un péril commun qui ne diminuera jamais jusques à ce que, par l'affoiblissement des autres souverains, ils se soient ouvert le chemin de parvenir à la monarchie de la chrétienté à laquelle ils aspirent dès long-temps.

Mais il faut considérer que les Etats, qui ont le présent intérêt en cette délibération, aimeront mieux choisir le renouvellement de la trève, s'ils la pouvoient obtenir aux conditions de la première, que

d'entrer de nouveau en une longue et périlleuse guerre, dont le succès sera incertain, sans qu'ils soient assistés de l'appui et secours des rois de France et d'Angleterre.

Or il n'y a point d'apparence que le roi d'Angleterre, qui recherche l'alliance et amitié du roi d'Espagne pour le mariage de son fils, et pour obtenir de gré à gré la restitution du Palatinat, qui lui sera plus facile et assurée par cette voie que de la chercher par les armes pleines d'incertitudes et de périls, veuille offenser le roi d'Espagne et se déclarer son ennemi; étant plutôt à présumer au contraire, si le roi d'Espagne entend à ce mariage qu'il avoit toujours auparavant rejeté à cause de la diversité de la religion, qu'il le fera pour en tirer quelque grand avantage, et tant qu'il le tiendra en espérance de l'accorder, que le roi d'Angleterre ne fera rien qui puisse détourner le roi d'Espagne d'y entendre.

Et quant au Roi, le soupçon qu'il aura toujours des intentions et pratiques d'Espagne avec l'Angleterre, le rendra plus retenu et considéré à ne faire aucune déclaration contraire à l'alliance qu'il a avec le roi d'Espagne, confirmée par le lien d'un double mariage : aussi ne la peut-il rompre et violer sans encourir le blâme de perfidie, au cas que le roi d'Espagne remette la Valteline en l'état qu'elle souloit être, et ne fasse aucune nouvelle entreprise au préjudice de ses amis et alliés, et que Sa Majesté essaiera d'obtenir de lui en le persuadant comme ami, et jugeant plus utile d'y procéder ainsi, que d'entreprendre de l'y forcer par les armes avant qu'avoir tenté ce premier remède, qui est de la bienséance entre princes,

amis et alliés, et du tout innocent et sans péril. Aussi ne seroit-ce pas prudence de tirer la guerre chez soi pour l'ôter de la maison d'autrui, quand on la peut éviter, et s'acquitter ensemble du devoir qu'on a à l'endroit de ses amis et alliés; joint qu'étant seul avec les Etats contre le roi d'Espagne, le roi d'Angleterre n'y voulant être aucunement, Sa Majesté seroit contrainte de joindre avec elle autant qu'elle pourroit tous les autres souverains et Etats qui se sont séparés de l'église catholique, et par ce moyen accroître leur faction et créance à la diminution de la sienne même en ce royaume, d'où ceux de la religion prétendue réformée ne perdront jamais aucune occasion de s'avantager, quand ils penseront avoir assez d'appui pour l'oser entreprendre avec espérance de bon succès.

Ce qui fait encore douter davantage des intentions du roi d'Angleterre, et des pratiques qui continuent entre l'Espagne et lui, c'est que l'un et l'autre y pensent trouver du profit et de l'avantage, le roi d'Angleterre pour les considérations ci-dessus déduites, et quant au roi d'Espagne pour obtenir de l'autre qu'il abandonne les Etats, et en le faisant de l'attirer à son amitié, et le conjoindre s'il peut à tous ses intérêts, qui seroit son utilité évidente. Aussi ai-je appris que le feu duc de Lerme estimoit tant la paix avec l'Angleterre, qu'il souloit dire à son Roi, lorsqu'il manioit les affaires d'Espagne : « Ayons la paix, bonne intelligence et ferme amitié avec l'Angleterre, et nous ne craindrons point la guerre avec tout le reste de la chrétienté. » Le roi d'Angleterre pourroit encore entendre à cette conjonction avec le roi d'Espagne sans abandonner les Etats, à savoir en procu-

rant par son entremise seule et sans nous la paix entre le roi d'Espagne et les Etats, avec des conditions qui auroient de l'utilité bien certaine pour eux deux et leurs sujets, et quelque apparence aussi de sûreté pour les Etats : je dis apparence, parce qu'il y a bien à douter si la sûreté y sera vraie et entière en effet; mais elle pourroit bien être assaisonnée de sorte qu'ils la recevroient bonne, comme si le roi d'Espagne déclaroit, comme il a déjà fait par la première trève, qu'il ne prétend plus rien sur eux, qu'il les tient pour république et peuples libres, et qu'ils soient à l'avenir réputés membres de l'Empire et en dépendans, avec mêmes priviléges, autorité et pouvoir que les princes et villes franches qui sont de cette qualité, et reconnoissent l'Empereur avec des charges si peu onéreuses, qu'elles n'entament aucunement leur liberté; déclarant en outre qu'il ne demande rien d'eux, sinon qu'ils se promettent l'un à l'autre un mutuel secours d'Espagne et tous les Pays-Bas, y compris tout ce que les Etats possèdent, et de n'avoir aussi pour l'avenir que mêmes amis ou ennemis : en quoi ils entendoient comprendre le roi d'Angleterre, sans l'exprimer ès conférences que nous avions ensemble, crainte d'offenser le feu Roi qu'ils voyoient n'être disposé à le souffrir. Cette ouverture fut déjà faite lors de la première trève approuvée par les ambassadeurs d'Angleterre, mais rejetée par nous et par les Etats, sur ce que le roi d'Espagne leur demandoit quelque légère reconnoissance sans l'exprimer autrement; ce qui leur fit craindre que cette réserve fût un moyen pour les faire retourner à leur ancienne sujétion. Ils avoient aussi lors l'appui et l'assistance

des deux rois, qui leur faisoient mépriser les armes d'Espagne, puis les inimitiés étoient trop récentes, et tout ce qui provenoit du côté d'Espagne leur étoit suspect.

Mais aujourd'hui il y a du changement en leurs affaires, qui leur pourroit bien faire approuver ce qu'ils ont autrefois rejeté, les divisions qui sont parmi eux à cause du schisme des Arminiens; les mécontentemens à cause de la mort du feu sieur Barneveldt et de la condamnation des autres personnes, que plusieurs d'entre eux tiennent plutôt être une vengeance que vraie et sincère justice; joint qu'un grand nombre de magistrats ont été déposés en plusieurs de leurs principales villes à cette occasion, dont le ressentiment est encore en leurs esprits. Ils mettront aussi en considération le soupçon qu'ils ont des pratiques d'Angleterre avec l'Espagne, et qu'ils ne s'oseroient promettre que nous entrions en guerre ouverte avec l'Espagne pour eux, et ne leur donnant que quelque petit et léger secours sous main, incertain encore à cause de nos mouvemens qui sont trop fréquens, il ne leur pourra servir qu'à faire durer la guerre, et non pour la faire à leur avantage. Puis ils craindront que le peuple ne se lasse enfin des grandes contributions qu'il leur faudra faire à l'occasion de la guerre qui sera de durée, et d'un événement fort incertain. Au contraire, la paix aux conditions susdites, le roi d'Espagne se départant de la reconnoissance qu'il demandoit sur eux, et le roi d'Angleterre étant conjoint avec eux en cette paix, la sûreté leur pourra sembler assez grande.

Peut-être qu'on dira le roi d'Espagne devoir être

celui qui apportera plus de difficulté, mais je ne l'estime pas; car si l'obligation est mutuelle entre eux tous de se secourir l'un l'autre, et de n'avoir plus à l'avenir que mêmes amis et ennemis, il en tirera autant de profit que s'ils demeuroient ses sujets, étant bien certain que les pays que les Etats possèdent à présent n'ont contribué à leurs anciens seigneurs que fort peu; et même quand ils étoient en la sujétion des empereurs romains, ils n'étoient obligés à autres charges qu'à fournir armes, chevaux et le service de leurs personnes en guerre, sans contribuer aucune chose en argent; aussi a-t-on vu que l'une des premières causes de leur rébellion contre l'Espagne a été les impositions qu'on vouloit lever sur eux.

Quant au roi d'Angleterre, il n'y a aucune raison de douter qu'il ne désire et recherche volontiers la paix aux conditions susdites; car ce sera en effet renouveler l'ancienne alliance de la maison de Bourgogne entre l'Espagne qui y a succédé, entre lui et tous les Pays-Bas, à laquelle les rois d'Angleterre ont toujours aspiré avec très-grande affection, que ces deux rois tiendront aussi utile pour eux qu'elle sera dommageable à la France, n'y ayant rien que Sa Majesté ne doive tenter, entreprendre et faire pour l'empêcher.

Il y a encore un scrupule qui pourroit retenir les Etats, c'est l'autorité et créance que le prince d'Orange a sur eux, lequel a toujours la haine et vengeance des choses passées contre l'Espagne, le soupçon des pratiques que les Espagnols pourront faire à sa ruine dedans eux sous prétexte de la paix, qu'elle lui retranchera aussi toutes les espérances qu'il pour-

roit avoir à cause des longs services que le feu prince d'Orange son père et lui ont fait aux Etats, dont il semble qu'il soit prêt à recueillir quelque fruit; mais comme il est fort sage et judicieux, il pourra considérer qu'avec le temps la guerre et les grandes contributions qu'il faudra faire aux Etats à cette occasion, les lasseront, et leur feront désirer le repos, peut-être en saison qui sera moins avantageuse et sûre pour lui et pour le pays dont il doit désirer la conservation. Puis il a déjà acquis tant de réputation par les armes, qu'il est tenu aujourd'hui pour le plus grand et expérimenté capitaine de la chrétienté : et quand on parvient à ce degré d'honneur, la prudence veut qu'on se mette à couvert, et hors les dangers de la malignité de la fortune, qui bien souvent efface et anéantit par les dernières actions tout ce que les premières avoient fait mériter et acquérir.

Tout ce discours n'est fondé que sur des conjectures et présomptions; mais elles sont tellement accompagnées de raison qu'elles ne doivent être méprisées. Ainsi, pour y prendre une résolution qui ait plus de certitude, il me semble, Sire, qu'il sera malaisé de prendre quelque résolution en cette affaire, qui soit exempte de tous dangers et inconvéniens; car on ne peut renouveler l'alliance avec promesse d'assistance et secours s'il en est besoin, sans laquelle assistance l'alliance seroit inutile aux Etats, et n'y a aucune apparence qu'ils la veuillent autrement désirer. Or cela ne peut être fait sans rompre du tout, et nous déclarer ennemis du roi d'Espagne; ce qui sembleroit être sujet à quelque blâme, à cause du double mariage fait depuis peu d'années, si nous ne

recherchions, avant que nous déclarer ouvertement ses ennemis, d'obtenir de lui par voie amiable qu'il remette la Valteline en l'état qu'elle souloit être, qui est la seule action dont nous avons eu sujet de nous plaindre depuis lesdites alliances, ou bien s'il ne fait quelque entreprise pour s'accroître au préjudice de nos autres amis et alliés.

Je veux présupposer toutefois que nous avons assez de raisons pour nous exempter de ce blâme, et qu'il suffira de considérer si ce renouvellement d'alliance nous sera utile ou non; et pour en faire jugement plus certain, il est besoin de considérer si le mariage du prince de Galles se fait avec l'infante d'Espagne ou non. Ne se faisant pas, on peut espérer que les deux rois de France et d'Angleterre demeureront conjoints en faveur des Etats pour leur conservation, et qu'ils s'obligeront encore eux-mêmes et leurs Etats et sujets à secourir l'un l'autre, au cas que le roi d'Espagne voulût à cette occasion entreprendre de leur nuire, selon qu'il fut fait à la première trève, et désiré avec grande affection par le feu Roi qui m'en fit un commandement très-exprès : ainsi cette alliance aux conditions susdites pourroit être sans péril, ou il y en aura beaucoup moins qu'en abandonnant les Etats. Or comme on ne peut juger ce qui sera de l'intention du roi d'Angleterre, soit pour le mariage ou pour l'alliance, qu'avec le temps, il sera plus expédient de différer la résolution avec les Etats, sans la conclure ou rejeter, jusques à ce qu'on en soit du tout éclairci, et n'y aura que trop de raisons pour persuader aux Etats que cette surséance pourra être utile aussi bien pour eux que pour nous; leur faisant

entendre notre intention être d'essayer à disposer ledit roi d'Angleterre à prendre plutôt ce conseil en commun avec nous, que de s'en séparer par une mutuelle et plus étroite alliance que celle qu'il avoit du passé avec l'Espagne.

Si au contraire ce mariage projeté, et que plusieurs tiennent déjà pour conclu, se fait, il est vraisemblable que le roi d'Espagne en pense tirer quelques grands profits et avantages, le premier desquels sera sans doute de lui faire abandonner du tout les Etats, ou bien de traiter avec eux par son moyen et intervention; or l'un et l'autre sont grandement préjudiciables au royaume et fort à craindre.

Car s'il les abandonne, il y a du péril pour nous de prendre seuls leur défense, même s'il faut entrer en guerre ouverte avec l'Espagne, étant bien à craindre qu'il n'y ait encore une plus étroite conjonction entre l'Angleterre et l'Espagne que celle d'obliger le roi d'Angleterre à ne se plus mêler des affaires des Etats; ce qui ne pourroit être fait qu'au très-grand dommage de ce royaume; l'un fournissant gens de guerre à ceux de la religion quand ils voudront entrer en rébellion, l'autre sous main et couvertement de l'argent pour les entretenir, ce scrupule n'étant plus en l'esprit du conseil d'Espagne de se déclarer toujours ennemis irréconciliables de tous ceux qui se sont séparés de l'Eglise: ils ont autrefois suivi ce conseil, lorsqu'ils le jugeoient le plus expédient pour parvenir à la monarchie de la chrétienté à laquelle ils aspirent dès long-temps; mais ce conseil leur ayant été malheureux, ils l'ont changé, et préfèrent à présent tout ce qui pourra avancer cet

ambitieux dessein, se promettant que, devenus les maîtres, il leur sera aisé de pourvoir à la sûreté de la religion. On en a déjà quelques conjectures par la conduite dont le duc d'Ossonne a usé au royaume de Naples, et par les propos ordinaires que tient l'ambassadeur d'Espagne qui est à présent en Angleterre, comme aussi par ce mariage qu'ils avoient montré du passé avoir en horreur. A quoi je veux ajouter ce que le duc de Lerme souloit dire lorsqu'il avoit le principal maniement des affaires d'Espagne : « Ayons la paix avec l'Angleterre, et ne craignons rien de tout le reste de la chrétienté, » jugeant que par cette paix et confédération avec l'Angleterre, même si elle étoit offensive et défensive, nous serions retenus et empêchés de rien entreprendre contre les Etats d'Espagne, et par ainsi qu'il lui seroit loisible d'entreprendre et faire tout ce qu'il voudroit ailleurs. Je ne veux pas croire néanmoins que le roi d'Angleterre faisant ce mariage passe si avant avec l'Espagne, que de se déclarer notre ennemi pour aider à le croître.

Que si le roi d'Angleterre s'interpose pour mettre les Etats en paix avec l'Espagne et les archiducs, comme il peut être fait par des ouvertures qui seront agréables aux uns et aux autres, j'y vois encore plus de dommage et de péril pour nous. On proposa déjà cette ouverture de la part du roi d'Espagne lorsque nous traitions la trêve à longues années que le roi d'Angleterre approuvoit : à savoir, que les Etats fussent soumis à l'empire comme membres d'icelui, et conjoints avec ce que les archiducs possèdent ès Pays-Bas pour vivre en amitié, et se conserver ensemble contre toutes sortes d'ennemis ; le roi d'Es-

pagne déclarant dès lors qu'il ne désiroit qu'une légère reconnoissance, les laissant en liberté avec l'exercice de leur religion, ainsi qu'ils sont à présent, sans y apporter aucun changement. Il est vrai que cette ouverture fut rejetée par les Etats; mais à présent s'ils se voient abandonnés par le roi d'Angleterre, et qu'il se soit conjoint avec l'Espagne, ils pourront changer d'avis, et pour les induire le roi d'Angleterre propose, comme il a été dit ci-devant, le renouvellement de l'alliance ancienne des Pays-Bas avec la maison de Bourgogne, toujours désirée et poursuivie par les rois d'Angleterre, et jugée utile aussi par les rois d'Espagne pour se fortifier contre nous; y ayant encore de grandes raisons pour persuader aux Etats qu'ils y trouveront leur sûreté, comme conjoints par ce moyen en amitié avec les rois d'Angleterre, et n'ayant plus de sujet de craindre l'Espagne, qui vraisemblablement ne voudra plus entrer en guerre contre eux pour y faire les mêmes dépenses, et courir les mêmes dangers qu'elle a soufferts du passé; et pource que le prince d'Orange est à présent celui qui a plus de pouvoir dans les Etats, le roi d'Espagne pourra consentir qu'il soit gouverneur perpétuel desdites provinces, lui donner de grands états et appointemens, et de l'honneur et commandement en ses armées, s'il entre en confiance avec lui.

Ces raisons, qui nous font voir du péril de tous les côtés, apportent beaucoup de difficultés à cette délibération; mais le meilleur est à mon avis de différer encore notre résolution avec les Etats, sans toutefois leur ôter l'espérance de notre alliance et secours, en leur représentant que ce délai est pour

leur bien; que Sa Majesté enverra vers le roi d'Angleterre pour lui persuader de demeurer uni avec les Etats et avec nous, lui fera déduire les raisons de ce conseil, et que c'est son bien, sa sûreté et son honneur; lui offrir, s'il est besoin, secours pour aider à remettre le Palatin dans son ancien Etat, offre à laquelle il semble que nous soyons aussi obligés par notre propre intérêt, si nous ne voulons souffrir que l'Empereur, et par conséquent le roi d'Espagne, demeurent maîtres et seigneurs absolus de l'Allemagne, comme ils seront après avoir opprimé le Palatin, affoibli les autres princes, et ôté la liberté aux villes franches, et deviennent si puissans par la conjonction des forces d'Allemagne, qui sont très-grandes, à celles qu'ils ont en Espagne, Italie ou aux Indes, qu'ils réduisent tout à leur discrétion.

Si le roi d'Angleterre veut faire ce mariage, et qu'il n'y ait aucun moyen de l'en divertir, lui persuader autant qu'on pourra que ce ne soit à conditions préjudiciables aux Etats et à ce royaume, qui a depuis plusieurs années vécu en amitié avec lui.

Et encore qu'on ait plutôt à désirer que le roi d'Espagne et les Etats rentrent en guerre, que d'aider à renouveler la trève et à les mettre en paix, néanmoins l'Angleterre ne se voulant joindre avec nous pour leur défense, il sera plus expédient de leur conseiller la trève que la guerre, afin de n'avoir ouvertement le roi d'Espagne pour ennemi.

Et si on peut tant gagner sur l'un et sur l'autre que de faire continuer la trève, je ne saurois toutefois conseiller d'abandonner les Etats, étant certain que s'ils sont forcés de recourir à la paix avec l'Espagne,

qu'ils nous seront plus rudes et puissans ennemis que tous autres ; étant le naturel commun d'un chacun d'avoir plus de haine contre ceux qui nous ont été amis, desquels nous sommes abandonnés, que contre ceux avec lesquels nous avons toujours été en querelle et inimitié.

Je me souviens de la grande affection que le feu Roi, qui étoit prince très-sage et judicieux, avoit de séparer ces Etats de la domination d'Espagne, de la grande dépense qu'il y a faite, du mépris qu'il fit lors du péril qui lui pouvoit venir du côté d'Espagne en les acquérant pour amis, et qu'il tenoit leur amitié pour une grande sûreté à son royaume, qui lui devoit servir quand il seroit en guerre avec l'Espagne pour empêcher qu'on ne fît entrer des forces en son royaume du côté des Pays-Bas, qui étoit l'endroit dont les rois ses prédécesseurs avoient reçu plus de dommage, crainte que celles des Etats leur vinssent à dos pour les contraindre de penser à leur propre défense et conservation, et que de perdre aujourd'hui tous ces avantages, ce seroit chose honteuse, d'un très-grand dommage, et un signe évident de foiblesse ou d'une mauvaise conduite.

*Ecrit fait par M. le président Jeannin, environ le mois de février 1622, lors du retour du Roi en cette ville, contenant ses raisons pour faire la paix* (1).

SIRE,

Nous avons grande occasion de louer Dieu de ce qu'après tant de peines que vous avez prises, tant

(1) La guerre continuoit contre les Protestans; le Roi, qui avoit marché contre eux dans le Poitou, étoit rentré dans sa capitale.

d'incommodités que vous avez souffertes, et tant de dangers auxquels vous avez exposé votre personne, il lui a plu bénir et rendre heureux votre soin et travail; car, encore que vous n'ayez pas achevé entièrement votre entreprise, si est-il vrai que vous avez plus avancé en six ou sept mois que les prédécesseurs rois n'avoient fait en plusieurs années, y employant toutes leurs forces et moyens, et pour comble de bonheur vous êtes retourné glorieux, et en très-bonne santé, qui est le bien que nous devons estimer le plus, d'autant que de la conservation de votre personne dépend celle de l'Etat, et le salut, sûreté et repos de vos sujets.

Tous vos bons sujets ont aussi reçu un très-grand contentement d'avoir entendu que votre Majesté veut agir et exercer dorénavant toutes les fonctions qui appartiennent vraiment à sa seule personne et dignité, comme à distribuer les charges, honneurs, états et bienfaits; et pour la direction et conduite des affaires principales et plus importantes du royaume, établir un bon et sage conseil auquel elles seront traitées et résolues en votre présence, sans les plus commettre à un homme seul, n'y en ayant point qui soit assez capable pour supporter seul la pesanteur de ce fardeau; outre ce que personne ne peut être élevé en une si souveraine autorité, que la vôtre n'en reçoive très-grande diminution.

Les grands et sages rois en ont toujours usé ainsi, et le feu Roi, prince très-sage et judicieux s'il y en eut jamais, ne faisoit rien aux grandes affaires sans prendre le conseil de ceux qu'il lui avoit plu choisir, lui ayant oui dire plus d'une fois, quand ils étoient

d'avis contraire au sien, qu'il aimoit mieux suivre le leur que de s'arrêter au sien.

Vous avez de quoi choisir en votre royaume pour faire l'établissement de ce conseil, en y employant aucuns des grands, et d'autres particuliers dont la vertu, fidélité et expérience est connue. Je mets en premier lieu la Reine votre mère, princesse sage et vertueuse, qui, outre les affections que la nature donne, s'est déjà acquis de l'expérience au maniement des affaires publiques et à ses intérêts, si conjoints avec les vôtres, qu'ils n'en peuvent jamais être séparés, pour quelque cause que ce soit; puis les princes de votre sang, et entre eux M. le prince qui est en un âge plus avancé, et a déjà fait connoître qu'il est très-affectionné et capable pour vous bien et fidèlement servir; M. le comte de Soissons commence aussi d'entrer en un âge où il se peut rendre utile à votre service : l'honneur qu'ils ont de vous appartenir, et leur intérêt à la conservation de l'Etat, les obligent d'avoir soin de la conservation de votre personne, de laquelle dépend leur salut particulier et celui de l'Etat. Et quant à Monsieur, votre frère, il est bien né; M. le colonel qui est son gouverneur prend grand soin de le maintenir au respect, à l'obéissance et au service qu'il vous doit, lui faisant connoître, comme par la nature il est votre frère, et en cette qualité comme égal à vous-même, que vous êtes aussi son Roi et son seigneur, et que si Dieu disposoit de vous, il n'y auroit plus de sûreté pour lui; vous le conserverez pour jouir après vous, et les enfans que nous espérons que Dieu vous donnera, du droit qui lui appartient par les lois du royaume; et si vous l'aviez

perdu aussi, Sire, votre autorité seroit pareillement mal assurée. On l'a vu du règne du roi Henry III; autant que son frère le duc d'Anjou a vécu, on n'osa rien attenter contre sa personne et son Etat, encore qu'ils ne fussent pas en bon ménage ensemble. Les autres princes et seigneurs qui sont élevés aux plus grandes dignités de la couronne, y apporteront aussi sans doute la même affection et fidélité, et tiendront à honneur d'être employés et de servir sous un bon et juste roi qui a la crainte de Dieu, et ne fait sortir de lui que toutes actions de vertu, courage et générosité.

Bien est-il à désirer, pour rendre leur assistance et conseils plus utiles et exempts de tout mauvais soupçon, qu'il plaise à votre Majesté les exhorter de bannir et ôter de leurs esprits les secrètes inimitiés, jalousies et divisions qu'on y a entretenues avec grand soin et artifice jusques à présent, plutôt pour intérêt particulier que pour votre service, afin que, n'ayant plus aucune rancune et animosité les uns contre les autres, ils vivent ensemble en une amitié civile, éloignée de toute faction et mauvais dessein, pour vous donner les conseils qu'ils jugeront en leur conscience être les plus utiles pour la conservation de votre autorité, et le bien et soulagement de vos sujets.

Ces divisions entre les plus grands et premiers d'un Etat ont été pratiquées souvent ès petits Etats où les souverains à cause de leur foiblesse craignent tout, comme aussi ès grands Etats occupés par tyrannie contre les lois du pays, et gouvernés encore après l'usurpation avec même violence; mais ès grands et puissans royaumes où la loi seule fait recevoir et re-

connoître celui qui est le vrai et légitime souverain, comme au nôtre, où nos rois ont pour conduite l'observation des lois et de la justice, ensemble le pouvoir de récompenser ceux qui font bien, et faire punir les méchans, cette division est toujours dommageable, et le sera encore plus en ce royaume qu'ailleurs, à cause de la légèreté et inconstance de notre nation qui est désireuse des nouveautés.

Le gouvernement ainsi établi rendra, Sire, votre règne heureux et florissant, et fera cesser avec le temps les désordres qui y ont été introduits et amassés en plusieurs années par la licence et fureur des mouvemens, et à l'occasion d'autres défauts dont il ne se faut plus souvenir que pour les avoir en horreur, afin de n'y plus retomber; car, ayant les intentions bonnes et justes, et le jugement sain et entier pour bien discerner entre les conseils qui vous seront donnés celui qui sera meilleur, il n'y a plus rien à désirer que l'assistance du ciel pour conduire vos bons et louables desseins, soit en guerre ou en paix.

Il est bien certain, Sire, tant qu'il y aura faction parmi ceux de la religion prétendue réformée, qui soit assez puissante pour troubler l'Etat et résister à vos commandemens, que jamais votre autorité ne sera absolue, ni le repos de vos bons sujets assuré; c'est pourquoi il est nécessaire du tout de travailler incessamment et avec très-grand soin pour les affoiblir, et les ramener au devoir et à l'obéissance de bons sujets.

La première résolution que vous avez donc à prendre est de savoir s'il sera plus utile pour votre service de renouveler la guerre ou d'entendre à une bonne paix, vous étant demandée par vos sujets rebelles avec

soumission, et eux aussi disposés de la recevoir de votre bonté, et aux conditions que votre Majesté et ses bons sujets la doivent désirer; car de la faire autrement elle seroit honteuse, dommageable, indigne de votre Majesté et du bonheur qu'il a plu à Dieu vous donner.

Votre Majesté avoit commencé la guerre en un temps qui sembloit opportun pour en espérer bon succès, car ils étoient tous divisés, et mal préparés pour se défendre; l'événement en a aussi été heureux par votre sage conduite, patience et générosité, plus même qu'on n'eût osé espérer, ayant égard au peu de forces que vous aviez en effet, combien qu'elles fussent assez grandes en solde et par vos états; mais il est à craindre en renouvelant la guerre que vous n'en ayez pas si bon marché, et que vous les trouviez tous unis et résolus d'y accourir comme à un péril commun, n'y ayant aucun déguisement ou artifice qui leur puisse persuader, si ceux qui seront en armes sont vaincus, qu'il y ait plus aucune sûreté pour ceux qui seront demeurés en leurs maisons.

Et quant aux étrangers, ils pensent avoir tant d'intérêt à conserver cette faction dans le royaume, qu'ils feront sans doute toutes sortes d'efforts pour les secourir; et sera malaisé qu'en la longueur et durée de cette guerre ils n'en trouvent quelque opportunité; et ils l'auront déjà rencontrée, s'il est vrai, comme on le publie, que l'Empereur ait traité avec Bethléem Gabor, et que le mariage du prince de Galles avec l'infante d'Espagne soit conclu et arrêté; car l'électeur Palatin sera par ce moyen remis en son ancien patrimoine et dignité, et le roi d'Angleterre s'em-

ploiera d'autre côté pour mettre les Etats en paix, ou d'y faire une trève à longues années, à conditions dont le roi d'Espagne reçoive quelque avantage et contentement, le pouvoir que le roi d'Angleterre a sur eux étant tel qu'ils suivront ses avis, attendu qu'ils ne recherchent plus aujourd'hui autre appui que le sien, méprisant le nôtre qui leur a été si utile en leur plus grande foiblesse et nécessité. Ainsi il n'y aura que trop de gens de guerre, soit entre les protestans ou catholiques, qui chercheront fortune et nouveau maître, et l'argent pour une seule montre les attirera aisément en France, s'assurant bien avant qu'en sortir qu'ils seront entièrement payés et satisfaits, selon qu'il a été fait du passé.

Et quand rien n'aviendroit de tout ce que dessus, si les étrangers entrent en opinion, comme il sera facile de leur persuader, que cette nouvelle prise d'armes est vraiment une guerre de religion, nous avons à craindre que la France ne devienne le théâtre pour y jouer cette sanglante tragédie, qui décidera les différends qui sont en la religion par toute la chrétienté, dont l'événement sera toujours douteux si on le considère par les raisons qui peuvent dépendre de la prudence humaine, d'autant qu'il y a tant de nations, de provinces, Etats et royaumes entiers qui sont sortis de l'Eglise, qu'ils surmontent ou égalent au moins en nombre, en forces et pouvoir, ceux qui sont demeurés dedans, et, s'ils ont cet avantage par dessus nous, qu'ils ont plus de soin et d'affection à se secourir l'un l'autre que n'ont les catholiques. Le roi d'Espagne même, qui est le plus puissant entre tous les princes catholiques, recevra

de l'avantage et du contentement quand ce royaume s'affoiblira par une guerre de longue durée et périlleuse pour nous, pource que l'ambition d'Espagne et le désir de s'accroître comme ils font tous les jours, surmontent le zèle qu'ils ont à la religion, quoique toutes leurs entreprises soient fondées sur cette apparence, qui leur sert plutôt de prétexte pour tromper les plus simples, que de vraies et légitimes causes pour troubler tous les Etats de la chrétienté.

L'exemple des guerres passées, commencées en ce royaume depuis soixante ans contre ces mêmes ennemis, nous doit servir d'instruction pour juger de l'avenir; car, pendant tout ledit temps, il n'y a eu que guerre continuelle ou paix insidieuse. On a donné et gagné de grandes batailles, on a souvent posé, puis repris les armes, et quand la peau du lion n'a pu suffire pour leur faire du mal, on y a employé celle du renard. Mais la force, la finesse et la tromperie ont été si peu heureuses, qu'on a toujours été contraint de finir par des traités et des compositions qui ont accru leurs forces et pouvoir, au lieu de les diminuer.

Ce qu'ayant été sagement considéré par le roi Henry III qui leur avoit fait la guerre à outrance, tant comme lieutenant-général du roi Charles IX son frère, que depuis étant venu à la couronne, il jugea qu'il les affoibliroit, et dissiperoit plutôt leur faction durant la paix que par les armes : ce qu'il fit entendre lui-même, et par sa bouche, en une assemblée solennelle tenue à Saint-Germain-en-Laye, au mois de décembre de l'an 1585, sur la demande qui lui fut faite par aucuns ecclésiastiques qui étoient en ladite as-

semblée, de renouveler la guerre, chacun ayant approuvé son conseil après avoir ouï les raisons d'icelui : et à la vérité on reconnut par effet, en peu de temps, qu'il étoit très-utile plusieurs de ladite religion étant retournés à l'église catholique, apostolique et romaine, sans qu'il leur fît autre mal que de ne les point gratifier de charges, offices et bienfaits, y procédant néanmoins avec telle dextérité, qu'ils n'avoient aucune occasion de se plaindre que les édits faits en leur faveur eussent été violés.

Mais cette procédure fut interrompue par le zèle indiscret, sans dire pis, d'aucuns des grands, qui firent croire aux plus simples, ou aux amateurs des nouveautés, que ce prince favorisoit les huguenots, encore qu'il fût si religieux qu'il approchoit plutôt de la superstition qu'il ne défailloit en la créance d'aucun article reçu et approuvé en l'église romaine : cela fut cause qu'on vint derechef aux armes, puis à d'autres mouvemens qui agrandirent beaucoup cette faction, et mit ce royaume en très-grand danger d'une entière ruine.

Ce que plusieurs ont aussi bien que moi ouï dire souvent au feu Roi, qu'étant chef de ceux de ladite religion, il ne craignoit rien tant, et n'y avoit rien qui affoiblît davantage sa faction que la paix, même quand elle étoit de durée et observée religieusement, confirme bien le conseil et la résolution qu'avoit prise le roi Henry III. Aussi est-il vrai que cette douceur de jouir de leurs biens en toute sûreté, et l'exercice de leur religion, leur faisoient avoir en horreur toutes sortes de mouvemens, aimer et respecter le roi sous lequel ils étoient rendus jouissans de ce bonheur, et que c'étoit encore pis contre eux quand

on ajoutoit quelques bienfaits et gratifications à l'endroit de ceux qui retournoient à l'Eglise. C'est le premier conseil auquel il faut tendre, que de diminuer et affoiblir du tout s'il est possible la faction; le surplus, qui est de convertir ceux qui suivent cette religion par le seul mouvement de leur conscience, vient après par l'instruction des prélats, curés et autres personnes ecclésiastiques, avec les gratifications qu'on y peut ajouter.

Ces remèdes-là sont innocens, ne consument point les finances, ne font perdre la vie à un nombre infini de gens de guerre, ne comblent de ruine et désolation le royaume, ne précipitent point non plus la grandeur de nos rois en dangers et inconvéniens qui suivent ordinairement les guerres civiles.

Outre ces raisons et considérations il sera malaisé de trouver de l'argent à suffisance pour faire cette guerre puissamment, et y fournir jusques à la fin; et si nous défaillons au milieu de la course, nous serons en plus mauvais état que quand on a commencé: l'inconstance et légèreté de notre nation, qui ne demeure jamais long-temps en même dessein, aidera aussi beaucoup à nous faire changer d'avis.

Et si nous jetons un peu les yeux au dehors, et considérons les progrès que fait le roi d'Espagne, à notre honte et à la diminution de l'autorité et créance que nos rois avoient acquise par toute la chrétienté, nous jugerons que la paix nous est nécessaire, que la guerre civile chez nous nous fait mépriser et entreprendre contre nous ce à quoi on n'eût osé penser si nous étions en paix. On le peut dire avec certitude, si on se veut souvenir de la réponse que M. de Bas-

sompierre eut de bouche et par écrit au voyage qu'il fit en Espagne de la part de votre Majesté, afin de faire remettre la Valteline en même état qu'elle souloit être. A quoi au lieu de satisfaire il la retient et fortifie : et pour parvenir à son dessein, il se servoit du prétexte de religion contre votre Majesté, au même temps qu'elle exposoit sa vie contre les hérétiques. Nous n'avons pas à désirer la guerre contre le roi d'Espagne, au contraire nous la devons éviter autant qu'on le pourra faire sans blâme, et sans souffrir des indignités et les progrès qu'il fait au préjudice de nos alliés, et de la grandeur et autorité de cette couronne : la paix nous donnera le moyen d'y penser, et de nous mettre en état qu'il aura sujet d'estimer notre amitié, et de nous craindre et respecter.

Ayons donc la paix, Sire, si elle peut être faite avec honneur, et comme il convient à votre dignité; mais si ce bonheur ne nous peut avenir par l'opiniâtreté et rébellion de vos sujets de ladite religion, il se faut armer puissamment, et y mettre tout pour demeurer maître, envoyer vers les princes étrangers pour les rendre odieux et faire abandonner comme sujets rebelles; leur remontrer qu'il n'est point question de religion, votre Majesté étant résolue de garder inviolablement les édits faits en faveur de leur exercice; envoyer aussi vers le roi d'Espagne pour le prier et exhorter d'effectuer ce qu'il a promis, et de considérer qu'ils concourent tous deux en un même dessein, qui est de conserver la religion catholique, et d'extirper les hérésies autant qu'ils pourront, et que la prudhomie veut que rien ne soit entrepris au préjudice l'un de l'autre qui puisse interrompre ce

louable dessein, ce qui ne pourroit avenir qu'au très-grand dommage de notre religion, et à l'accroissement de ceux qui sont sortis de l'Eglise.

*Préface faite par M. le président Jeannin, sur la vie du feu roi Henry IV.*

J'AI entrepris de mettre par écrit les faits et actes plus mémorables de Henry IV, roi de France et de Navarre, qui a mérité le nom de Grand après sa mort, séparant de la confusion et mélange des choses avenues en son temps ce qui est vraiment sien, pour avoir été fait et exécuté par ses mains et avec son propre péril, ou conduit et exploité sous ses auspices par son avis, autorité et commandement, afin de faire voir à la postérité, en un seul amas et recueil, tant de belles et grandes actions, èsquelles Dieu s'est servi de lui pour garantir son royaume de ruine, et le remettre de nouveau au plus florissant état qu'il ait été depuis plusieurs siècles; lui donnant la force et le courage, la prudence et le bonheur pour vaincre, conquérir, dissiper et rompre des factions si puissantes, qu'elles sembloient ne devoir craindre que le Ciel, et, quand il a été victorieux et au dessus des périls, la bonté et clémence pour lui faire oublier ses injures, et acquérir encore par bienfaits ce qui étoit déjà sien. A quoi j'ai estimé devoir aussi ajouter quelque chose de ses dits et faits particuliers et domestiques, èsquels on reconnoît mieux le naturel des hommes illustres, et quelle est la vraie teinture de leurs ames, que par ce qu'ils font en public et à la vue de chacun. Et pour trouver la matière de cet

ouvrage, je ne prendrai rien que chez lui, sans inventer de moi-même avec art et industrie, ou emprunter d'autrui quelques nouveaux trophées et ornemens pour les ajouter à ses vraies louanges, délaissant cette façon d'écrire à ceux qui cherchent plutôt à complaire et tirer louange de leur plume, qu'à trouver la vérité qui perd son nom et son lustre, quand, pour lui donner plus d'éclat, on la veut revêtir et enfler de telles vanités; car tels écrits remplis de flatteries meurent presqu'au même temps qu'ils naissent, ou demeurent ensevelis dans les tombeaux des hommes mêmes qu'ils ont voulu consacrer à l'éternité.

Ce n'est non plus mon intention de blâmer avec malignité ceux dont les lois et ses victoires ont condamné la cause et les armes, desquels je serai contraint faire souvent mention au discours de cette vie. Il me suffira d'écrire au vrai, et sans aucun déguisement, le bien et le mal, appliquant l'un et l'autre où il doit être mis, en sorte toutefois que chacun soit plutôt convié de bien faire à l'avenir, qu'offensé ou injurié par le récit des choses passées; car je sais que le but de celui qui veut servir au public par ses écrits doit être de rendre les hommes plus sages et meilleurs, et que la médisance, au lieu de leur mettre ce désir en l'ame, les fait souvent repentir de n'avoir fait pis. Ce n'est plus aussi le temps d'aiguiser son style pour aigrir et ulcérer les esprits, puisque étant tous réunis sous l'obéissance d'un même roi, nous ne devons plus reconnoître ni avoir autres ennemis que les siens et ceux de notre patrie, et considérer toujours qu'en passant trop rudement par dessus les

plaies que la calamité publique a faites, les haines qui nous ont fait sucer le sang et la vie des uns des autres se renouvellent, les divisions rentrent parmi nous, et nous excitent à désirer de nouveaux mouvemens, dont les derniers sont toujours pires que les premiers, d'autant que la malice, qui s'affine et devient plus grande par l'accoutumance à mal faire, fait enfin tenir pour licite la rébellion même qui contient néanmoins en soi tous les autres crimes. Tel étoit aussi du passé, parmi les factions et mouvemens que chacun condamne aujourd'hui, qui faisoit bien, et servoit plus chez les ennemis, accommodant ses vœux, conseils et actions au bien général, éloigné de tout autre mauvais dessein, que s'il eût été près de son roi. Et c'est ainsi que Dieu travaille quand il nous veut châtier sans nous perdre, quand il ne veut pas que la guerre finisse par le feu, le sang, la désolation générale, la ruine entière et changement d'un Etat. Il sépare les gens de bien, fait que les uns se mettent avec choix au parti qu'ils estiment le plus juste, et que les autres se rencontrent ou se trouvent comme ravis et emportés, par certains respects et mouvemens secrets qui sont au dessus d'eux, dans le parti qu'ils approuvent quelquefois le moins, afin que ceux-ci essaient de tempérer, détourner ou rompre du tout les mauvais et dangereux desseins des autres qui attisent toujours le feu avec l'épée, et jettent plus volontiers du vinaigre que de l'huile dans les plaies.

Tel s'est encore trouvé parmi les partis, qui en faisant mal pensoit bien faire, n'y ayant rien en quoi les hommes soient si facilement trompés qu'en la crainte de faillir ès choses qui touchent à leur salut;

de la faute et chute desquels, quand elle avient ainsi, on doit plutôt avoir pitié que leur en faire reproche; et tel avoit dans l'ardeur de ces furieux mouvemens l'intention et les effets mauvais, qui depuis s'est rendu si utile et recommandable par plusieurs bons services, que c'est acte de vraie prudence de louer plutôt en lui la vertu et le bien faire des dernières actions que reprocher le blâme des premières, crainte même qu'en ce reproche les victorieux et les vaincus, qui en divers temps ont fait, dit, loué et blâmé une même chose, ne s'y trouvent enveloppés. Il ne se faut donc plus souvenir que la religion a remué tant de fois cet Etat sous diverses causes ou prétextes, si nous désirons autant la paix parmi nous qu'elle est nécessaire pour le salut d'un chacun, ou bien s'en souvenir pour apprendre et reconnoître en ce tableau plein de misères, que la force et violence n'enseignent jamais le chemin de la piété et du vrai culte et adoration de Dieu, pour nous garder d'y retourner, et avoir en horreur cet écueil contre lequel nous avons si souvent fait naufrage. Je sais bien que plusieurs grands personnages dont le royaume foisonne, pouvoient mieux et plus dignement que moi venir à chef de cet œuvre, même aucuns de ceux qui ont déjà donné au public l'histoire de ce temps, le labeur desquels eût encore été plus recommandable et utile à la postérité, si les mémoires, instructions et avis particuliers des choses plus importantes n'eussent souvent défailli à leur soin, industrie et suffisance, et par ce défaut été contraints d'avoir recours aux écrits du temps, qui sentoient plutôt la passion des partis qu'un véritable écrit des choses ainsi qu'elles étoient avenues. Aussi leur res-

pect, et la crainte que j'ai eue de repasser sur l'ouvrage d'autrui, m'ont long-temps retenu, encore qu'à vrai dire leur sujet et le mien soient différens; car l'histoire contient un discours diffus et général de toutes choses qui appartiennent à l'état public duquel elle traite, et la vie de quelque homme illustre se restreint, et traite sommairement ses faits et dits plus notables, sans y ajouter rien de plus que ce qui n'en peut être séparé, à cause de la suite et conséquence nécessaire des affaires.

Je considérerai encore que ce travail n'est jamais bien reçu au temps pour lequel il est fait, et qu'il est toujours sujet à l'envie et médisance des hommes du même temps, qui tiennent le récit des vraies louanges auxquelles ils n'ont part pour flatteries ou pour un larcin fait sur eux, et celui des fautes où ils sont enveloppés pour injures et calomnies, trouvent même de quoi toujours reprendre en l'industrie ou au style d'autrui. Car les uns veulent qu'il y ait des pointes et de l'émail qui le relève, sans se soucier s'il est vide au dedans, au lieu que les plus sages et mieux entendus cherchent la vérité en sa candeur et simplicité, assaisonnée toutefois de sentences graves et sérieuses, et de bons et salutaires enseignemens, méprisant tous ces autres ornemens vains et futiles qui n'ont que le soin du plaisir sans utilité. Et pour dire tout à une fois, qui se veut employer au travail que cette sorte d'écrit requiert, ne doit attendre des vivans et pendant qu'il y est le loyer de sa peine, qui doit consister principalement en l'honneur et au contentement d'avoir mérité quelque chose du public, mais de ceux qui viendront après lui, lesquels, pour être

souvent exempts de passion et d'interêt, sont aussi plus justes estimateurs des labeurs d'autrui que les autres auxquels la malignité, l'envie et mauvaise émulation dérobent ordinairement la droiture et sincérité, et ne sont tous si équitables que l'empereur Auguste fut à l'endroit de Tite Live, le plus excellent historien d'entre tous les Romains, qu'il souloit appeler Pompeian, et dire qu'il traitoit trop rudement Jules César au récit de ses faits et entreprises; et néanmoins lui qui avoit recueilli le fruit des victoires de ce grand prince, et étoit par ce moyen obligé plus que nul autre de rendre toutes sortes d'honneurs à sa mémoire, ne se pouvoit lasser d'estimer et louer à tout propos cet auteur, comme célèbre et digne de grande recommandation.

Ces raisons eussent suffi pour me détourner du tout de cette entreprise, si je n'eusse appris par la bouche du Roi même qu'il désiroit ce service de moi, me l'ayant dit avec des propos sur ce sujet de si grande bonté et sagesse, que je me dois sentir autant honoré de ce commandement qu'obligé d'y obéir; entre lesquels je me souviens de ceux-ci : qu'il entendoit laisser la vérité en sa franchise, et à moi la liberté entière de l'écrire sans fard ni artifice, et sans lui attribuer ce qui est dû à la seule providence de Dieu ou à la vertu d'autrui; que ce n'étoit aussi pour acquérir la réputation de quelque vaine gloire qu'il désiroit informer la postérité des principales actions de sa vie, mais pour y faire voir le soin particulier que Dieu a eu de lui, de ses sujets et du royaume, bénissant ses labeurs et périls pour le garantir, et eux aussi, d'une ruine qui sembloit lors être certaine et inévitable,

afin qu'ils en rendent grâces à la divine bonté tous les jours de leur vie, et soient aussi plus enclins et affectionnés à lui rendre l'obéissance qu'ils doivent, non-seulement comme à leur Roi, qui a l'autorité et pouvoir de se faire craindre et obéir, mais comme à leur père et bienfaiteur, qui a tant travaillé pour les faire jouir d'une assurée protection et repos sous la grandeur de cet Etat, et en fassent aussi autant, après que Dieu aura fait finir ses jours, à l'endroit de ses enfans, pour être issus d'un père qui aura tant mérité d'eux et du royaume. Lesquels propos me firent à l'instant souvenir de ces hommes illustres de l'antiquité, qui, enflammés du même désir de laisser l'image de leur vie à la postérité, prioient bien souvent leurs plus sérieux serviteurs ou intimes amis, qui avoient plus de connoissance d'eux et de leurs actions, de l'écrire avec vérité et simplicité; et quelquefois eux-mêmes y mettoient la main, comme firent Rutilius et Scaurus, personnes d'une vertu fort entière et épurée de tous vices entre les Romains de leur temps, l'ouvrage desquels fut pris pour témoignage assuré d'une vie vraiment innocente, et non pour arrogance et présomption, et ce qu'ils avoient écrit d'eux-mêmes et de leurs faits tenu pour véritable, tant les vertus connues étoient lors prisées et hors le danger de toute envie et calomnie. Jules César, né en un siècle plus corrompu et d'une vie moins innocente, mais qui étoit aussi revêtu et orné de vertus plus éminentes, et qui lui avoient acquis tant de nom et de réputation par toute la terre, qu'elles pouvoient couvrir et cacher ses vices, en fit autant, et mit par écrit lui-même les exploits et actes plus notables de sa vie, au récit des-

quels plusieurs ont estimé qu'il avoit été si modeste et retenu, qu'il a plutôt ravalé la gloire de ses faits qu'il ne les a magnifiés et élevés au dessus de leur vrai et juste prix. Etant donc obligé de mettre la main à cet œuvre, je dois bien considérer qu'il porte le titre de sa valeur et dignité sur le front, se fait estimer de soi-même, et ne peut faillir d'être bien reçu, pourvu qu'en la tissure de l'ouvrage il n'y ait aucun défaut qui en diminue le prix, afin que je sois plus soigneux d'employer toutes les forces de mon esprit pour le garantir de ce malheur, moi de blâme, et faire aussi que la postérité qui en doit recueillir le profit m'en sache quelque gré; car j'estime et crains son jugement comme celui qui peut le plus honorer ou diffamer la réputation de notre industrie et travail. A quoi, si je ne suis si heureux de pouvoir arriver pour n'avoir donné à cet œuvre la perfection entière que la grandeur du sujet requiert, si osé-je bien espérer qu'il y aura assez pour lui faire tenir et mériter quelque rang honorable parmi les écrits qui doivent être de durée et passer à plusieurs siècles. Quelqu'un viendra peut-être après moi qui fera mieux; je dis après moi, pour n'avoir su que personne ait travaillé et mis en lumière quelque chose sur ce sujet particulier; et je désire que le nombre de ceux qui seront de cette étoffe et qualité soit si grand, qu'on puisse dire de la vie de ce prince ce qu'a fait l'historien Arrien de celle d'Alexandre-le-Grand, que plus de gens avoient écrit sa vie qu'aucun autre prince et homme illustre n'en avoit eu pour écrire la sienne (1).

(1) Le président Jeannin avoit conçu le projet d'écrire la vie de Henri IV. Il est probable que les affaires politiques dont il fut occupé

*Discours apologétique fait par M. le président Jeannin, de sa conduite durant les troubles de la ligue, et depuis sous les règnes du feu roi Henry-le-Grand, et du Roi à présent régnant*, 1622.

Je suis obligé, par le commandement que le feu Roi me fit peu de temps avant sa mort, de faire voir au public un discours que j'ai déjà commencé des principales actions de sa vie, m'ayant dit et répété plusieurs fois qu'il vouloit que ce fût par forme d'histoire véritable, sans relever sa vertu et la grandeur de ses exploits au dessus de la condition des hommes mortels, qui sont sujets à faillir, quelque prudence, magnanimité et grandeur de courage qui soit en eux. A quoi je continuerai de mettre la main sérieusement pour achever ce bon œuvre, si Dieu me donne assez de vie pour le faire, afin de m'acquitter de l'obligation que j'ai à la mémoire d'un si grand roi, qui m'a toujours honoré de charges et bienfaits, et d'une très-grande créance en ses principales affaires, et, ce que je dois plus estimer, avec des témoignages si assurés de sa bienveillance qui surpassoient mes services et mérites, non ma fidélité et affection, que je serois ingrat si je manquois à ce devoir; aussi que je dois encore ce travail au Roi qui est à présent, lequel est vraiment héritier de la vertu et grandeur du courage de son père, ayant commencé à gouverner son royaume avec tant de piété, justice et prudence, qu'il méprise tous périls pour se rendre utile à sa religion, et mettre tous ses bons sujets en un assuré repos.

jusqu'à la fin de sa longue carrière, l'ont empêché d'exécuter son dessein.

Mais cet ouvrage étant fort laborieux et de longue haleine, j'ai estimé devoir cependant faire un récit particulier de mes actions et déportemens, depuis le temps que j'ai été employé en charge ès affaires publiques, afin qu'il serve d'instruction pour répondre à la malignité de ceux qui voudroient chercher à reprendre et blâmer ma mémoire, même en ce que je me suis trouvé en un parti odieux et vaincu, contraire au feu roi Henry III, duquel j'avois reçu des grâces, faveurs et bienfaits, lui me faisant encore espérer mieux de sa bienveillance, si le sort et les causes qui sont bien souvent au dessus de nous, plutôt que mon propre choix et jugement, ne m'eussent jeté dans ce mouvement qui commença durant son règne et continua encore plusieurs années depuis sa mort. Car ce grand prince m'avoit premièrement favorisé en la provision de l'office de gouverneur de la chancellerie de Bourgogne, qui fut le premier office que j'exerçai quatre ans ; je l'obtins aux parties casuelles pour six mille livres par son commandement exprès, encore qu'on en offrît douze mille livres ; ajoutant à cette gratification qu'il m'en feroit rembourser. Il me donna depuis gratuitement un office de conseiller au parlement de Dijon, que j'exerçai aussi deux ans, et voulut après, ès années 1578 et 1579, que je fusse préféré à deux autres personnes de qualité qui prétendoient un office de président au même parlement, pour le prix de la taxe qui étoit de dix mille livres, lequel j'obtins aussi contradictoirement au conseil contre eux, et la confirmation de cet arrêt par lettres expresses de la main de Sa Majesté, qu'elle écrivit sur ce sujet à M. le chancelier de Chiverny : dont l'ayant

été remercier il me dit gracieusement, et avec un visage qui témoignoit son affection envers moi, qu'il feroit mieux, et voulut cependant que j'en fusse remboursé, comme je fus quelque temps après. Tous lesquels bienfaits me feroient avec raison juger ingrat envers lui, crime que j'abhorre et déteste, et qui doit toujours être éloigné de la prud'homie et générosité, si l'on n'étoit informé des défenses qui me doivent faire tenir exempt de coulpe.

On doit donc savoir qu'il y a toujours eu quelques-uns des conseillers, présidens ou autres officiers de Bourgogne, qui ont été appelés au conseil des gouverneurs et lieutenans-généraux pour le Roi dans le pays, entre lesquels j'y fus employé, dès l'an 1571, près de feu M. le comte de Charny, grand écuyer de France, et lieutenant-général audit pays, qui se trouva en charge seul pour l'absence de M. le duc d'Aumale, gouverneur, qui étoit en Cour lors de la journée de Saint-Barthélemy, qu'on doit plutôt nommer zèle inconsidéré, ou pour mieux dire fureur, que délibération prise avec maturité de jugement. Deux jours après cette sanglante boucherie, ledit sieur comte de Charny reçut deux créances par lettres écrites de la main du roi Charles IX, toutes deux en un même jour, à quatre ou cinq heures l'une de l'autre : la première par le sieur de Comartin, l'autre par le sieur de Saint-Ritan. Je fus appelé à la délibération du conseil qui fut pris là-dessus, avec le sieur de Ruffé, frère dudit sieur de Comartin, les sieurs de Vintimille et deux autres, entre lesquels opinant le premier comme le plus jeune et le moins qualifié, car je n'étois lors qu'avocat au parlement, où j'en fis l'exercice et la

fonction deux ans avant que d'être pourvu de la charge de gouverneur de la chancellerie, mon avis fut donc qu'il falloit mander ces deux seigneurs qui avoient apporté cette créance, et savoir d'eux séparément, et l'un après l'autre, s'ils la voudroient donner par écrit et signer. A quoi ils firent réponse que le Roi ne leur ayant rien donné par écrit, ils ne le pouvoient faire, aussi qu'on se devoit contenter qu'étant connus pour gentilshommes de qualité et du pays, ils ne voudroient en chose de telle importance avancer un mensonge dont le blâme et le péril tomberoient sur eux-mêmes. Sur ce refus j'alléguai la loi de l'empereur Théodose qui, après avoir commandé par colère et trop précipitamment la mort d'un grand nombre de chrétiens, fut rejeté de la communion par saint Ambroise qui le contraignit de venir à pénitence, et pour une entière satisfaction faire une loi par laquelle défenses étoient faites aux gouverneurs en l'administration de la justice qui présidoient dans les provinces, de ne faire à l'avenir exécuter tels mandemens extraordinaires qui étoient contre l'ordre et la forme de la justice, sans attendre trente jours, pendant lesquels ils enverroient à l'Empereur pour avoir nouveau commandement en bonne et due forme ; ainsi qu'il falloit envoyer promptement au Roi, et, s'il continuoit en même volonté, obtenir de lui lettres-patentes pour obéir à ses commandemens. Cet avis fut suivi, fors que le sieur de Ruffé ajouta qu'il se falloit saisir de ceux de la religion, attendant un nouveau commandement du Roi par lettres-patentes.

Avant qu'on eût loisir d'envoyer vers Sa Majesté, on reçut, deux jours après cette première créance, des

lettres par lesquelles elle mandoit le mouvement de Paris être avenu tumultuairement et à l'instigation de ceux de Guise, pour se venger de l'amiral de Châtillon et de ceux de la religion prétendue réformée dont il étoit assisté. Par ce moyen cette violence et fureur fut arrêtée, et la Bourgogne garantie de mal, n'y en ayant qu'un seul de ladite religion, qui fut le sieur de Traves, gentilhomme de qualité, que je trouvai à Dijon : au même temps il fut constitué prisonnier au château, et peu de jours après mis à mort, non par forme de justice, mais en vertu d'un commandement particulier qu'obtint du Roi un seigneur de qualité et de pouvoir qui étoit son ennemi, dont je sais le nom, et néanmoins je le veux taire. M. d'Aumale, gouverneur pour le Roi de la province, ayant été au siége de La Rochelle, M. le duc de Mayenne fut pourvu de la même charge, lequel, me trouvant déjà employé aux affaires du gouvernement, me communiqua toujours depuis, à toutes occasions, ce qui s'offroit pour y servir le Roi. Il n'avoit aussi lors autre pensée que de mériter les bonnes grâces du roi Charles, qui témoignoit lui vouloir plus de bien et avoir plus de confiance de lui que d'aucun autre de sa maison. Le feu roi Henry III ayant lors été élu roi de Pologne, ledit sieur duc de Mayenne l'accompagna en ce voyage, et retourna avec lui après la mort dudit Charles, près duquel il sembloit qu'il eût beaucoup de créance; mais elle diminua depuis tant envers lui qu'envers les sieurs maréchal de Bellegarde et président de Pibrac, qui étoient les trois personnes qu'il montroit plus aimer, et dont il sembloit qu'il se vouloit plus servir au maniement des affaires

publiques; mais la Reine sa mère l'étant venu rencontrer à Lyon, elle y apporta un si grand changement qu'ils en furent éloignés du tout. Ledit sieur duc de Mayenne étant retourné en son gouvernement, il prit de temps à autre plus de créance en moi. Les Etats de Blois étant convoqués, je fus nommé pour y assister de la part de la ville de Dijon avec les autres députés des villes de la province; la plupart des princes et principaux seigneurs du royaume y furent appelés par le Roi. Ce fut alors qu'on commença à découvrir que MM. de Guise désiroient et faisoient de secrètes pratiques et menées parmi les députés de l'assemblée pour leur faire demander ouverture de guerre contre ceux de ladite religion; le Roi, au contraire, n'approuvoit pas cette violence, et le conseil d'y parvenir lui sembloit être une vraie faction dommageable à l'Etat et à son autorité. Enfin, des douze provinces, les sept pour la chambre du tiers-état furent d'avis de se servir des moyens ordinaires et accoutumés en l'Eglise pour y ramener ceux qui s'en étoient séparés, sans venir aux armes, entre lesquelles la Bourgogne, qui tient le premier lieu ès assemblées générales des Etats, et donne la première son suffrage, suivit l'intention du Roi, moi portant la parole pour le tiers-état, ajoutant à mon avis les raisons qui nous sembloient puissantes et de grande considération pour persuader aux députés qui devoient opiner après nous, de suivre le même avis. Et néanmoins, encore que cette résolution fût approuvée à la pluralité, s'étant trouvé sept provinces contre cinq en ladite assemblée du tiers-état, un certain personnage, député pour porter

la parole au nom de tout le tiers-état du royaume, usant d'une prévarication infâme et indigne d'un homme de sa qualité, dit et prononça le contraire. Lui et moi avions été nommés pour porter cette parole; mais il me surmonta en voix, en ayant obtenu sept et moi cinq seulement : si le sort fût tombé sur moi, je me fusse bien gardé d'user de cette perfidie, et je m'en fusse acquitté en homme de bien.

Les deux premières chambres ayant aussi été d'avis de la guerre, elle fut conclue et arrêtée au grand déplaisir du Roi, qui n'estimoit pas ce moyen propre pour affoiblir les factions qui étoient dans le royaume sous prétexte de religion, et au contraire que la guerre, après avoir été cause de beaucoup de dépenses et de ruine à ses sujets, ne serviroit que pour accroître l'autorité et pouvoir de ces personnes qui lui étoient suspectes, et déjà trop grands et puissans d'eux-mêmes, et par l'impression qu'ils vouloient donner au peuple de leur zèle à la religion catholique : aussi dura-t-elle peu, et ne servit que de levain et semences à nouveaux troubles. Le Roi de son côté travailloit pour affoiblir et ôter le moyen aux uns et aux autres de troubler l'Etat, et, lui semblant que la faction de la maison de Guise devenoit trop puissante, et qu'elle étoit plus à craindre que toute autre, son plus grand soin étoit aussi de l'affoiblir et de leur soustraire les personnes de qualité, et tous autres qui avoient quelque pouvoir dans les provinces pratiquées par eux, sous prétexte de zèle qu'ils montroient avoir à la religion catholique; ce qu'eux, reconnoissant et tenant cette conduite pour une résolution prise en l'esprit du Roi et de la Reine sa mère,

faisoient au contraire toutes sortes de pratiques afin de se rendre assez puissans, fût pour oser entreprendre, ou se défendre. Enfin ils prirent résolution à Bar-le-Duc de venir aux armes. J'ai appris que M. le duc de Lorraine s'y trouva, et les trois frères de Guise, assistés de leurs principaux et plus confidens serviteurs qu'ils savoient être de cette opinion. M. le duc de Lorraine fut des plus retenus, et eût volontiers rompu cette délibération; mais tout allant au contraire avec impétuosité, et ayant près de lui deux personnes qui avoient beaucoup de puissance sur son esprit, il suivit ce torrent et le jugement d'autrui plutôt que le sien, comme j'ai su depuis de sa propre bouche, conférant avec lui de cette guerre que je désapprouvois aussi, comme je le fis entendre à M. le duc de Mayenne retournant dudit voyage, sur ce qu'il me dit, encore que ce fût assez obscurément, qu'ils avoient été contraints en leur voyage de prendre des résolutions qu'ils jugèrent nécessaires pour se garantir et la religion d'une entière ruine. Mais lui ayant répondu, si ces résolutions tendoient à prendre les armes contre le Roi, prince fort catholique, et autant ennemi des huguenots qu'eux, qu'elles seroient fort dangereuses pour la religion, même pour leur maison et pour l'Etat, dont il me donna lors le loisir de lui déduire les raisons: mais au contraire voyant que j'y voulois entrer, il me répliqua que leur résolution n'étoit encore du tout prise, et qu'ils avoient arrêté de faire derechef une autre assemblée dans quelque temps pour y prendre une entière conclusion, me déguisant lors ce qui étoit de son intention, pource qu'il lui sembloit que je ne l'approuvois pas.

Cependant ils faisoient amas de gens de guerre de tous les endroits du royaume, préparoient levées d'étrangers, tant Suisses qu'Allemands, ce qui rendoit le bruit de la guerre certain et connu d'un chacun. Lors ledit sieur duc de Mayenne, environ six ou sept semaines après le premier propos dont j'ai fait mention ci-dessus, me dit ouvertement, et sans rien déguiser, leur résolution, les préparatifs des forces qu'ils avoient tant du royaume qu'étrangers, pour espérer bon succès de leur entreprise. Je pris aussi lors la liberté de lui représenter au contraire que cette entreprise seroit cause de la ruine de leur maison; qu'elle mettroit la religion en péril, et seroit cause d'apporter beaucoup de dommage à l'Etat; qu'elle les rendroit odieux et si suspects de mauvais desseins, qu'enfin ils seroient abandonnés de la plupart des catholiques, qui se réuniroient avec le Roi qui étoit vraiment prince catholique, et que les catholiques qui se seroient joints à lui leur deviendroient ennemis avec plus d'animosité qu'ils n'étoient auparavant contre les huguenots; oubliant cette première inimitié qu'ils avoient exercée contre eux à l'occasion de cette dernière, qui rendoit le Roi plus puissant, eux haïs, et la religion, qu'ils montroient vouloir défendre et accroître, affoiblie par cette division des catholiques, et parce que le Roi, ayant été contraint de se servir des huguenots pour se fortifier contre eux, auroit par même moyen été obligé de leur accorder des avantages qui les rendroient plus puissans pour s'en servir aux occasions contre la religion, l'Etat et eux-mêmes. Ce discours fut accompagné de plusieurs raisons que je lui représentai

durant quatre heures entières, écoutant tantôt ses raisons, puis ajoutant et multipliant les miennes, en sorte que je lui fis changer d'avis, et me pria de mettre ces raisons par écrit pour les envoyer à M. de Guise son frère par un gentilhomme des siens que je lui nommai, à savoir le sieur de Rivauldes son domestique : il approuva ce choix, comme il fit un jour après l'écrit contenant les raisons de mon avis, que ledit sieur de Rivauldes porta à M. de Guise avec une lettre de créance dudit sieur de Mayenne.

Le Roi cependant, averti qu'en tous les endroits de son royaume levées étoient faites en faveur desdits sieurs de Guise et de leurs adhérens, qu'on déguisoit toutefois en les lui faisant entendre moindres de beaucoup qu'elles n'étoient en effet, pria la Reine sa mère d'aller à Reims, et envoya un gentilhomme qualifié vers ledit sieur duc de Guise, et un autre vers ledit sieur duc de Mayenne, avec lettres de créance par lesquelles il leur étoit mandé d'aller trouver à Reims ladite dame Reine, qui leur feroit entendre ce qui étoit de leur intention. En ce même temps le Roi, craignant que ledit sieur de Guise ne se rendît maître de la ville de Châlons, la plus importante de la Champagne, dont il étoit gouverneur, commanda au sieur d'Inteville, lieutenant-général audit gouvernement, de s'y en aller en diligence, afin de l'assurer à son service, et rompre les pratiques que la maison de Guise y avoit pu faire au préjudice de son autorité. En ce même temps ledit sieur de Rivauldes alla trouver ledit sieur duc de Guise à Joinville avec lettres de son frère, et l'instruction mentionnée ci-dessus, lequel il trouva au

pied du cheval prêt de monter à cheval pour aller à Châlons en poste, sur l'avis qu'il avoit eu que M. d'Inteville y étoit arrivé, n'étant seulement lors accompagné que de sept ou huit gentilshommes ; ayant vu lors le sieur de Rivauldes qu'il connoissoit, lequel ne faisoit que d'arriver, lut sa lettre de créance, et prit aussi son instruction. Il entra en une maison particulière proche ledit château, où il lut avec loisir et attention ladite instruction ; puis, sans lui faire autre réponse, demanda une plume et de l'encre, et mit au bas de ladite instruction, de sa propre main, ces mots : *Ces raisons sont bonnes, mais elles sont venues à tard ; il est plus périlleux de se retirer qu'il n'est de passer outre*, et signa *Guise.* Il dit après au sieur de Rivauldes, qui vouloit parler à lui sur le sujet de sa légation : « Je n'ai pas loisir de vous entendre à cette heure ; dites à mon frère que je pars pour aller à Châlons, qui est en danger d'être perdu pour nous si je n'y vais en diligence, et que je n'ai point autre réponse à lui faire pour le présent que ce que j'ai écrit de ma main au dessous de l'instruction que vous m'avez apportée. »

Il partit à l'instant, se rendit à Châlons et assura la ville à son parti, les habitans qui étoient serviteurs du Roi, en beaucoup plus grand nombre que les autres, n'ayant prévu cette entreprise, ni eu assez de loisir pour s'assembler et préparer à s'y opposer. Il alla de là à Epernay au devant de la Reine-mère, où il désira l'arrêter et empêcher, sous prétexte de respect et devoir de l'exempter de la peine d'aller jusques à Reims, mais en effet crainte, si elle y alloit, que la ville qui étoit affectionnée à son parti ne se chan-

geât à l'arrivée de la Reine. M. le duc de Mayenne, qui avoit aussi reçu lettres du Roi pour aller trouver ladite dame Reine-mère à Reims, se délibéra d'y aller, dont il avertit son frère, qui lui envoya le sieur Pericard pour l'en dissuader, ce qu'il ne put faire. Outre l'inclination qu'il avoit à faire ce voyage, je l'y exhortois de tout mon pouvoir, suivant les lettres que Sa Majesté m'avoit écrites de sa propre main, par lesquelles elle me commandoit aussi de l'y accompagner; ce que je fis. Il part donc, fut jusques à Joinville, où son frère qui étoit lors à Châlons le vint trouver en poste, et y arriva le même jour presque à même heure, sur les six heures du soir. Son frère s'étant mis au lit, tant pource qu'il étoit las que pour parler plus commodément et secrètement avec lui, ils conférèrent bien long-temps ensemble, moi seul étant avec eux, sur le fait des raisons contenues en ladite instruction, que M. de Guise continua de dire qu'elles étoient venues trop tard, et si elles lui eussent été représentées avant qu'avoir fait amas de gens de guerre qu'il les eût approuvées; mais y ayant déjà grand nombre de gens de guerre assemblés en armes de tous les endroits du royaume pour les venir trouver, dont une partie se devoit rendre près de lui en Bourgogne, et outre ce huit mille Suisses et quatre mille reistres en Lorraine, que cela suffisoit pour les rendre coupables, et, ces troupes se retirant, pour demeurer exposés au courroux et à la vengeance du Roi; que ces mêmes raisons le devoient empêcher de passer outre vers la Reine-mère, et obliger de retourner en Bourgogne pour recevoir les troupes de Dauphiné, Provence et Auvergne, qui se devoient

rendre et joindre à celles de Bourgogne; s'il n'y étoit lors, et que leurs amis les voyant tous deux près de la Reine-mère pour traiter, chacun reprendra le chemin de sa maison, et cherchera des excuses pour se remettre en la bonne grâce du Roi ; qu'il pouvoit écrire à la Reine les raisons de son retour en son gouvernement par le président Jeannin, qui assisteroit de sa part aux conférences qui se feroient pour traiter, s'il étoit jugé à propos de le faire. Ce qu'enfin ledit sieur duc de Mayenne accorda, et ledit sieur Jeannin étant prié instamment de faire ledit voyage, tant à cause du commandement que le Roi lui en avoit fait par ses lettres d'y accompagner ledit sieur duc de Mayenne, que pour se trouver èsdites conférences, et aider de tout son pouvoir à faire cesser ce mouvement, qui eût été très-dangereux sans le traité qui fut fait à Epernay, car les forces assemblées pour ce parti étoient si grandes, que la Reine-mère les ayant fait passer sur le pont de Nemours pour faire connoître au Roi qu'elle avoit traité heureusement, et que le nombre de ces gens de guerre étoit de beaucoup plus grand qu'on ne lui avoit fait entendre, auquel lieu furent comptés, en présence de quelques confidens serviteurs que Sa Majesté y avoit envoyés exprès, trente-quatre mille hommes de pied, et trois mille chevaux français, sans en ce comprendre huit mille Suisses qui étoient arrivés à Saint-Jean-de-Lône, et quatre mille reistres entrés déjà en Lorraine ; troupes si grandes que le Roi étant surpris, et n'ayant lors aucunes forces extraordinaires sur pied, eût eu beaucoup de peine de se garantir et défendre de leur invasion et violence.

Deux ou trois jours après le massacre de Blois, le Roi envoya à M. le duc de Mayenne un gentilhomme à Lyon, où il étoit encore, avec lettres par lesquelles Sa Majesté lui mandoit avoir été contrainte, pour se garantir de la conspiration faite contre sa personne et son Etat par ses frères, de les faire mourir; qu'il savoit bien son innocence, et qu'il n'avoit participé à leurs crimes; qu'il désiroit sa conservation, et de lui donner des assurances si particulières de sa bienveillance, avec des forces pour faire la guerre à ceux de la religion prétendue réformée qui étoient les vrais ennemis de sa maison, qu'il auroit occasion d'en prendre une entière confiance. Sa Majesté m'écrivit aussi en ce même temps lettres de sa main que je reçus à Dijon, lieu de ma résidence ordinaire, par lesquelles elle me faisoit la même déclaration de sa bonne volonté à l'endroit dudit sieur duc, me commandoit de ne le point abandonner, et de lui donner conseil de se contenir en devoir, et de recevoir les offres qu'il lui faisoit pour satisfaction de la mort de ses frères. Ce qu'ayant entendu par moi, et vu même les lettres du Roi que je lui communiquai, il montra en être fort content; car la mort de ses frères lui avoit donné un si grand étonnement qu'il se tenoit pour perdu, et pensoit cette réconciliation être le seul bien et remède qu'il pouvoit lors désirer. C'est pourquoi il me pria, puisque le Roi prenoit quelque fiance en moi, de le vouloir accompagner au voyage qu'il alloit faire à Paris, où il étoit appelé par ses serviteurs; ce que je fis. Il s'y achemina dès lors avec environ deux cents chevaux et mille ou douze cents hommes de pied, toujours en intention de se mettre en sûreté et

à couvert par un traité; mais ces troupes qui étoient petites d'entrée grossirent par les chemins. Il entendit aussi qu'en tous les endroits du royaume plusieurs levées et mouvemens se faisoient en leur faveur, ce qui alentit ce premier désir, et enfin le changea du tout, et le fit courir aux armes et à la vengeance de la mort de ses frères, y étant encore induit par les conseils d'autres qui étoient plus violens que lui. Aussi étoit-il malaisé d'arrêter si soudainement l'impétuosité de ce torrent, et de le faire arrêter après tant de nouvelles pleines de prospérité qui lui arrivoient de toutes parts. Le Roi ne laissa pas néanmoins de continuer encore les mêmes offres, et de les accroître par madame de Nemours sa mère, et par d'autres ses serviteurs qui n'étoient suspects audit sieur duc.

Je le pressois aussi au même temps avec les plus fortes raisons que je pouvois pour le disposer à cette réconciliation; mais tout en vain pour lors, me restant toutefois quelque espérance de gagner avec le temps sur lui ce que je n'avois pu emporter tout d'un coup. Cela fut cause que je demeurai à sa très-instante prière près de lui; car, encore qu'il sût bien mon inclination à la paix, et que j'étois obligé à servir le Roi, il ne laissa pourtant de prendre cette assurance de ma franchise, que je ne servirois pas d'un espion près de lui pour le tromper.

La guerre s'échauffa partout, et en furent les commencemens assez heureux pour le Roi; mais enfin il y trouva sa mort par le parricide exécrable d'un moine, lorsque ses affaires étoient en grande prospérité. Cette mort ne mit pas fin à la guerre, pource

que Sa Majesté, sentant sa dernière heure approcher, déclara le roi de Navarre son vrai et légitime successeur, excita les princes, officiers de la couronne, seigneurs, gentilshommes, et tous ceux qui étoient dans l'armée, de le reconnoître tel, ce qu'ils firent. Plusieurs des trois ordres dans les provinces, et principalement de la noblesse, le firent aussi; d'autres, et en très-grand nombre, principalement des ecclésiastiques et habitans de toutes les grandes et meilleures villes du royaume, prirent autre résolution, et presque tous pour n'estimer pas qu'il leur fût loisible en conscience de reconnoître pour roi un prince qui étoit séparé de la communion de l'Église; plusieurs aussi, qui étoient serviteurs dès long-temps de cette maison de Lorraine, dont il y en avoit qui se pensoient accroître dans les armes, furent encore de la partie : et ce qui rendoit ce parti puissant, et leur donnoit espérance de tout bon succès, c'est que leurs armes étoient autorisées par le Saint-Siége, favorisées par le roi d'Espagne, et des armes et moyens de plusieurs autres souverains catholiques, dont il y en avoit qui avec le zèle de la religion pensoient recevoir quelque profit de nos armes. Mais enfin ils furent tous trompés, car Dieu bénit et rendit heureux le travail, le courage, la vigilance et bonne conduite du feu Roi, et lui inspira la volonté, après une longue guerre, de se faire instruire et de retourner à l'Église d'où il étoit sorti, qui fut la principale et vraie cause de la paix générale, et de réduire tous les Français à son obéissance, et fit perdre aux étrangers les espérances qu'ils pouvoient avoir conçues de faire leurs

affaires dans les ruines du royaume, comme pour loyer qu'ils prétendoient leur être dû d'avoir servi à la cause de la religion.

C'est sous l'heureux et sage gouvernement de ce grand Roi que le royaume commença à reprendre sa première vigueur, et la monter à si haut degré d'honneur, de force et de réputation, qu'on le peut égaler ou dire même qu'il surmonte en autorité et pouvoir ce qu'il avoit été plusieurs siècles auparavant. Mais son règne ne fut de si longue durée comme il étoit à souhaiter pour le bien de la France, et le repos de toute la chrétienté, nous ayant été ravi par un parricide funeste, infâme et exécrable, malheur auquel, outre le devoir comme bon Français, j'ai encore eu un intérêt particulier; ce prince m'ayant obligé par bienfaits, honneurs et la confiance qu'il avoit prise en moi de toutes ses affaires plus importantes, ce qu'il commença à me témoigner au même temps que M. le duc de Mayenne entra en son obéissance par la paix générale : car encore que mon indisposition m'eût ôté le moyen d'être lors près de lui, si montra-t-il d'avoir bonne souvenance de moi, aussitôt que feu M. de Villeroy lui eut représenté quelle avoit été ma conduite durant cette misérable guerre. A quoi il répondit l'avoir déjà su par lettres surprises des étrangers, qui se plaignoient que j'étois toujours contraire à leurs desseins, et par les principaux du parti qui étoient venus à son obéissance avant ledit sieur duc de Mayenne, qu'il se vouloit aussi servir de moi et me faire du bien, et dès lors me donna quinze mille écus sur des offices, dont je fus bien payé, et en avois très-grand besoin pour acquitter les dettes

que j'avois contractées durant la guerre en menues parcelles pour m'entretenir : ce qu'ayant fait, il m'en demeura peu de reste. Il continua encore depuis en même bonne volonté envers moi, me donna l'appointement de six mille livres pour le conseil des finances outre les deux mille livres du conseil des parties; quelques années après, il y ajouta six mille livres pour faire quatorze mille livres, n'y en ayant qu'un ou deux qui eussent aussi grand appointement.

Quand il se présentoit quelque occasion d'importance, fût-ce dedans ou dehors le royaume, il m'y employoit toujours, comme il fit m'envoyant en ambassade extraordinaire vers messieurs les Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas pour les assister de sa part, et donner conseil au traité de paix ou de trève que le roi d'Espagne prétendoit faire avec eux; ouvrage fort laborieux, plein de très-grandes difficultés, où je fus contraint de demeurer deux ans et demi. Enfin le succès en fut très-bon, et j'ose dire y avoir très-bien servi, et que les Etats et le Roi montroient en avoir reçu contentement. Ils me firent des présens qui étoient en valeur de plus de vingt mille écus. Les ambassadeurs d'Angleterre et l'ambassadeur ordinaire qui étoit avec moi en reçurent autant; et néanmoins le présent me semblant excéder ce qui étoit accoutumé, je fis refus de l'accepter, jusqu'à ce que Sa Majesté m'eût commandé par ses lettres de le faire, à quoi elle ajouta encore à mon retour cinq mille écus qu'elle prit dans ses coffres, me disant qu'il le faisoit ainsi afin que je n'eusse à passer par les mains de personne.

Il me témoigna encore un autre effet de sa bienveil-

lance, en ce qu'étant averti que M. le premier président de Dijon étoit fort malade, il me dit lui-même, s'il venoit à décéder, qu'il me donnoit l'office, non pour l'aller exercer et m'éloigner de lui, mais pour lui donner personne capable duquel je recevrois récompense : ce qui avint, non lors, mais après son décès, en ayant tiré vingt mille écus que je dois attribuer à sa libéralité, encore que le fruit n'en soit arrivé qu'après sa mort. Il ajoutoit encore tous les jours de nouvelles obligations aux premières, qui me faisoient connoître et à un chacun la bonne volonté qu'il me portoit, et fit voir enfin qu'il avoit telle confiance en moi, qu'il me rendit participant du conseil des personnes auxquelles il communiquoit les principales affaires du royaume. Cette même affection et confiance de la Reine mère du Roi envers moi continua encore durant sa régence, y ajoutant l'emploi principal des finances, dont elle me donna charge sous le nom de contrôleur général, avec pareil pouvoir que si elle m'eût donné le titre de superintendant, que le Roi qui règne à présent m'attribua aussitôt qu'il fut entré au gouvernement du royaume, lequel toutefois j'exerçois toujours, tant durant la régence de la Reine-mère que depuis, non en particulier mais en commun avec M. le chancelier, M. le garde des sceaux, quand il y en a eu un, quelques-uns des anciens du conseil, et les intendans, ayant estimé que j'en devois user ainsi, sous la foiblesse d'une régence et la minorité d'un jeune roi, pour, en faisant bien, et comme en public, éviter l'envie et médisance qui suit volontiers ceux qui sont employés en pareilles charges, quoique bien souvent innocens ; et y ayant

apporté tout le soin, la diligence et intégrité qu'on peut désirer en un homme de bien, exempt du tout d'avarice et de corruption (comme j'ai été), jusqu'à ce qu'étant venu à un âge si avancé qu'il ne me permettoit plus de supporter le travail avec l'assiduité requise pour m'en bien acquitter, je suppliai très-humblement le Roi de m'en vouloir décharger: ce qu'il m'accorda enfin l'en ayant fort pressé après plusieurs refus; et pour témoigner qu'il étoit bien content du service que je lui avois rendu en cette charge, il me donna de récompense la somme de quarante mille écus, et déclara par brevet qu'il vouloit que les mêmes états et appointemens que j'avois accoutumé d'avoir me fussent continués ma vie durant. J'ai aussi reçu des bienfaits de la Reine-mère durant sa régence, qui ont été modérés, non qu'elle fût retenue à me vouloir gratifier, mais je l'étois moi-même par une naturelle pudeur, et pource qu'il y a toujours eu de la nécessité dans les finances pendant mon administration.

En mettant néanmoins tous les bienfaits de nos rois et les siens ensemble, j'ai bien grande occasion de me louer de leur bonté et libéralité, et dire que ma maison seroit beaucoup meilleure en commodités et richesses que je ne la laisserai sortant de ce monde, si j'eusse eu soin de les employer en bonnes acquisitions au lieu de les consumer en bâtimens superflus et de grande dépense, dont je ne peux alléguer autre excuse, sinon que j'ai suivi mon inclination, et que je m'y fusse aussi bien laissé aller quand Dieu m'eût donné plusieurs enfans, que quand je n'ai eu qu'une seule fille. Ce défaut doit être excusable, attendu qu'en toute autre chose j'ai été fort modeste, et du tout exempt de va-

nité, et que, laissant à ma fille moins de bien, je lui laisse plus d'honneur, et des biens auxquels Dieu mettra sa bénédiction, puisqu'ils ont été acquis loyalement et sans corruption.

*Lettre de M. le président Jeannin au Roi, du vingt-troisième avril* 1622.

Sire,

Le bonheur dont il a plu assister votre vertu, vigilance et générosité, a apporté autant de réjouissance et de contentement à tous vos bons sujets, que d'étonnement à vos ennemis, et nous le devons prendre pour un témoignage certain que votre personne et ce royaume sont en sa protection spéciale, et qu'il en a un soin particulier. Si estimé-je, Sire, que cette prospérité, qui doit être cause d'un grand avancement en vos affaires, ne doit pas changer la résolution que votre Majesté avoit prise de donner la paix à ses sujets, s'ils la demandent avec soumission, et se disposent de la recevoir aux conditions que vous leur voudrez donner, en conservant les avantages que vous avez acquis sur eux, plus grands à la vérité en huit mois que les prédécesseurs rois n'avoient fait en plusieurs années, mais aussi avec grande peine, perte de gens, de finances, ruine du peuple, et en mettant votre propre personne en péril. Or il est vraisemblable qu'ils seront à présent plus capables d'écouter la raison, et de se soumettre à leur devoir qu'ils n'étoient auparavant, ainsi la paix sera en vos mains. Prenez donc, Sire, cette occasion pour en faire profit, et mettre le repos dans votre royaume, afin que vous

ayez le loisir et la commodité de jeter les yeux au dehors, et de pourvoir aux entreprises qui sont faites à la Valteline et en autres endroits au préjudice de vos alliés, et à la diminution de la grandeur et de la réputation de cette couronne ; ce que la paix seule parmi vos sujets peut faire sans que vous soyez contraint de venir aux armes avec le roi d'Espagne, qu'il faut éviter autant qu'on pourra, et avoir soin de conserver cette alliance et amitié, pource que vous ne pouvez entrer en guerre l'un contre l'autre sans mettre le feu par toute la chrétienté, fortifier ceux de la religion prétendue réformée, et sans vous jeter en de très-grandes et extraordinaires dépenses. Il y a aussi raison de croire que le roi d'Espagne apportera le même soin de conserver votre amitié, et les mêmes considérations pour éviter les dangers auxquels il pourroit tomber par cette guerre, dont il seroit tenu pour auteur et coupable, s'il ne vous faisoit raison comme ami et amateur de justice, au lieu de la refuser comme ennemi ; ce qu'il feroit plutôt, quelque bonne parole qu'il donne, s'il voyoit la guerre dans ce royaume, dont il doit désirer la continuation par raison d'Etat, et par son intérêt particulier, afin d'avoir une entière liberté de disposer des affaires de sa maison en Allemagne, et des siennes propres ès Pays-Bas avec moins de résistance : ce qu'il pensera ne pouvoir faire si nous sommes en paix, craignant toujours que nous voulions prendre part et apporter notre affection et pouvoir à ce qui sera de notre intérêt bien souvent éloigné du sien.

Le roi de la Grande-Bretagne de son côté ne doit désirer, non plus que nous, que le roi d'Espagne ait

pouvoir de s'agrandir comme il lui plaira ; et il est aussi vraisemblable qu'il craint l'affoiblissement de ceux de sa religion dans le royaume, et que pour ces raisons il conseillera la paix, et emploiera toutes sortes de bons offices pour y exhorter votre Majesté, sans néanmoins favoriser, comme j'estime, la rébellion de vos sujets. Ainsi l'a fait entendre à M. le chancelier et à moi M. l'ambassadeur extraordinaire qui va trouver votre Majesté de sa part, lequel a très-bonne intention, en servant son maître avec entière fidélité, de s'employer toujours à ce que vous et lui, avec vos Etats et sujets, demeuriez en une sincère amitié et bonne intelligence. Il mérite, Sire, que vous le voyiez de bon œil, et que vous lui témoigniez avoir contentement de sa conduite : nous l'avons bien assuré que votre Majesté désire de conserver l'amitié du roi de la Grande-Bretagne, et de donner la paix à ses sujets, pourvu que ce soit en conservant les avantages que vous avez acquis, et en y ajoutant les autres conditions qui sont nécessaires pour la faire durer. M. le chancelier vous écrit souvent de ce qui concerne vos affaires, et je l'assiste à toutes occasions qu'il me le commande pour votre service ; c'est ce qui m'empêche d'en importuner votre Majesté par mes lettres, et me fera finir, en priant Dieu de tout mon cœur qu'il vous donne, Sire, heureux accomplissement de vos entreprises et maintienne en entière et parfaite santé.

De Paris, ce vingt-troisième avril 1622.

*Lettre de M. le président Jeannin à la Reine-mère, du vingt-cinquième janvier* 1623.

MADAME,

Personne ne peut rendre témoignage plus assuré de l'affection avec laquelle j'ai servi le Roi pendant votre régence, que votre Majesté même. Elle se peut aussi souvenir en quelle opinion j'étois près du feu Roi, prince judicieux, et qui savoit reconnoître le bien ou le mal qui étoit en ses serviteurs et officiers, lequel m'avoit fait du bien et de l'honneur, que je représenterai quelque jour au Roi, ce que je n'allègue pas maintenant à votre Majesté pour en avoir besoin pour moi, mais en faveur du sieur de Castille, mon gendre, que je ne prétends pas justifier par mes services; c'est seulement afin qu'il reçoive cette grâce du Roi de ne le pas déposséder de sa charge, qui noirciroit sa réputation d'une note perpétuelle d'infamie, jusques à ce qu'il ait reconnu en justice s'il est coupable ou innocent. Sa Majesté ne doit pas craindre que ceux qui ont charge aux finances soient épargnés par les officiers des cours souveraines qui leur seront donnés pour juges, car ils sont communément haïs et enviés, dont peut-être aucuns d'eux donnent quelque sujet, et par ce moyen leurs péchés véniels seront plutôt tenus pour mortels et punis avec sévérité, que de présumer qu'ils les veuillent couvrir et en amoindrir la peine. Rien ne me pèse tant sur le cœur, sinon d'avoir appris que le Roi le tient pour un méchant; impression qui lui a été donnée par aucuns de ses malveillans, entre lesquels je mets le sieur d'Andilly, qui

avoit déjà essayé de le ruiner pendant que M. Barbin étoit en autorité, non pour autre raison que pour avoir son office d'intendant, duquel il se promettoit le faire priver, et l'avoir pour rien au temps que telles charges se vendoient bien chèrement; mais, la calomnie découverte, il se rendit odieux et ridicule, même audit sieur Barbin, qui le trouva non-seulement exempt de crime, mais de tout autre soupçon. J'ai crainte aussi que feu M. le garde-des-sceaux n'y ait pu ajouter quelque chose du sien à cause de l'envie et jalousie qu'il avoit eue toute sa vie contre moi, fondée sur ce que M. de Sully ayant désiré de l'avancer près du feu Roi, et de m'y reculer pour des raisons que j'aime mieux taire que dire, le feu Roi n'y auroit eu aucun égard, mais au contraire montré une si grande fiance en moi, qu'il ne perdoit aucune occasion de m'avancer, et faire du bien même, de dire partout qu'il avoit pris entière assurance de ma fidélité, et qu'il me jugeoit capable de le servir en toutes les plus grandes et importantes affaires du royaume.

Ledit sieur de Castille a eu aussi soupçon que le sieur Thonnelier, neveu de M. le garde-des-sceaux, lequel s'est défait de sa charge de procureur général en la cour des aides, peu de jours après la promotion de son oncle en cette grande dignité, en espérance de monter à une plus haute fortune par sa faveur, ne lui ait pareillement fait quelque mauvais office. Je supplie donc très-humblement votre Majesté de le vouloir favoriser envers le Roi de tout ce que vous pourrez. On fait courir le bruit qu'on lui veut laisser la charge d'intendant, et lui ôter celle de son contrôleur général. S'il me veut croire, il ne demeurera pas en

l'une après avoir perdu l'autre ; car quelle espérance pourroit-il jamais avoir de rendre quelque service agréable au Roi tant qu'il aura cette mauvaise opinion de lui, qu'il ne peut perdre, sinon que par justice il soit déclaré innocent, ou qu'il lui plaise lui-même entrer en quelque connoissance de ce dont on charge et accuse ledit sieur de Castille. Je l'ai prié de me dire, comme à son confesseur, s'il avoit rien sur la conscience qui lui doive faire craindre la justice. Il m'a assuré que non, et que toutes les imputations qu'on fait contre lui sont vraies calomnies. J'attends, Madame, ce bon office de votre bienveillance; je n'en peux jamais recevoir un plus grand que celui-ci, auquel il va de l'honneur de toute ma famille, qui me rendra misérable le reste de mes jours, s'il ne plaît à votre Majesté d'en avoir pitié. Je sais que celui qu'on dit devoir être mis en la charge de contrôleur général est homme de bien et capable. Il est bien vrai aussi qu'il a eu plus d'appui et de faveur que ledit sieur de Castille, qui n'espère plus rien si votre Majesté ne prend sa protection près du Roi, qui vous en saura gré quand il sera mieux informé de l'innocence de mon gendre qu'il n'est à présent, et vous redonnerez la vie à un affligé vieillard qui ne fera plus que languir le reste de ses jours, s'il ne plaît au Roi d'en avoir pitié. Sur ce je prierai Dieu, Madame, qu'il donne à votre Majesté en très-parfaite santé très-longue et très-heureuse vie.

A Paris, le vingt-cinquième janvier 1623.

*Lettre écrite par M. le président Jeannin à monseigneur le cardinal Du Perron.*

Monseigneur, si je ne vous ai rendu quelque témoignage de mon affection et devoir par lettres depuis votre départ de cette cour, ne le prenez point s'il vous plaît pour oubliance; car j'honore trop votre vertu et mérite, et me sens tant obligé à votre amitié, que je me tiendrois pour ingrat et méchant si je ne m'en souvenois tous les jours, ayant même appris par M. de Bethune ce qu'il vous a plu lui dire souventefois de moi, y ajoutant beaucoup du vôtre pour le rendre plus désireux de mon amitié; mais je m'en abstiens pour être assez informé que j'ai reçu de meilleurs et plus certains avis de tout ce qui se passe en cette cour que je ne les saurois donner, et que mes lettres sans sujet, et d'un homme qui vous est inutile, seroient plutôt importunes qu'agréables. Notre cour est ce qu'elle étoit à votre départ; votre ami y tient le haut bout, et surmonte tout le reste en autorité et crédit. Le maître lui fie tout, et cette grande faveur le rend moins sociable avec ceux qu'il regarde au dessous de lui, quoiqu'ils soient affectionnés à lui rendre service. Pour moi, comme je suis sans ambition, et ose dire qui la méprise, je compte les jours, et philosophe au milieu du bruit, plus désireux de la retraite que d'aucun accroissement de charges et honneurs, néanmoins avec toutes les sortes de devoirs qui lui peuvent rendre quelque témoignage de la sollicitude qu'une ame libre, et non capable de porter toujours le joug, peut loger chez soi;

si je cherchois d'y apporter quelque chose de plus, j'y aurois mauvaise grâce, et cette contrainte me rendroit importun.

Le Roi a eu le soin de faire réconcilier M. Le Grand avec lui, en sorte qu'ils sont bien ensemble maintenant, et ne reste plus que M. le comte de Soissons, qui ne se peut ployer à désirer son amitié. Le temps lui fera peut-être connoître qu'il eût mieux fait de prendre autre conseil. Vous faites si bien où vous êtes, que je crains que nous soyons privés pour longtemps du bonheur de vous recevoir, vous y étant rendu si nécessaire qu'on ne pense plus y pouvoir rien faire de bon sans vous. Je rejette toutefois votre absence de la cour plutôt pour le public, et ceux qui sont vos serviteurs, que pour vous même, qui êtes en lieu pour recevoir plus de contentement, et avoir l'esprit plus tranquille, en quoi consiste la vraie félicité, que vous ne l'auriez ici, quoique vous puissiez trouver en vous-même ce bien partout, mais non si parfait et entier que le dehors empêche les fonctions de l'ame qui la doivent donner. J'ajouterai sur la fin de cette lettre une très-humble supplication pour une religieuse de maison illustre; c'est la fille du feu comte de Mont-Ravel, professe en l'abbaye Saint-Andoche-d'Ostim, âgée d'environ seulement dix-sept ans, que je vous peux assurer être d'une vie pleine de dévotion et piété, et vraiment religieuse. Sa tante, qui est l'abbesse, l'eût volontiers choisie pour coadjutrice, mais on nous a dit qu'il étoit si difficile de l'obtenir, qu'elle s'est réduite à lui résigner purement, avec rétention toutefois d'une pension. Moi qui connois les deux, je sais qu'on ne peut mieux faire pour la

conduite et direction de cette abbaye que d'en admettre la résignation; je vous en fais cette supplication, qui m'obligera toujours davantage à vous rendre très-humble, etc.

*Discours fait par M. le président Jeannin au parlement de Bretagne, sur certaines affaires dont le Roi lui avoit donné charge.*

Le Roi étoit venu en ce pays, désiré et attendu par tous ses bons sujets, en intention d'y établir la paix par la force, et parmi toutes sortes de périls, s'il en eût été besoin. Mais il a plu à Dieu rendre sa vertu si heureuse, qu'au seul bruit de son acheminement ceux qui étoient lors ses ennemis ont mieux aimé recourir à sa bonté et clémence, qu'expérimenter davantage la force de ses armes. Il leur offrit et promit aussi très-volontiers de la sûreté et du profit pour les faire devenir sages, ayant jugé ce remède le moins dommageable pour le pays, et plus convenable à son naturel, enclin à pardonner plutôt qu'à châtier. Chacun en faisoit lors le même jugement, et n'y avoit personne entre ses bons sujets dans le pays, qui n'eût volontiers contribué quelque portion de sa substance pour acheter bien chèrement la paix. Et toutefois aussitôt que le péril a été dehors, et qu'ils l'ont eu avec plus de facilité et à meilleur marché qu'ils ne l'eussent osé espérer par la présence de Sa Majesté, son autorité et le soin qu'elle a pris, les Etats ont trouvé les dépenses qu'il faut faire pour en jouir, même celle des traités, trop grandes, sans considérer que, s'il eût fallu faire la guerre, la dépense et les ruines que l'armée

eût faites en peu de jours eussent surmonté de beaucoup les sommes promises par les traités; outre ce que la célérité dont le Roi a usé à réduire cette province en son obéissance par ce moyen n'a pas servi peu à la conclusion de la paix générale, dont le pays reçoit ce profit particulier de n'avoir plus auprès d'eux à Blavet un puissant ennemi, qui pourroit s'accroître au grand préjudice de l'Etat, et à leur ruine.

C'est pourquoi le Roi ayant vu la réponse des Etats aux propositions qu'il leur avoit faites, par laquelle ils lui offrent seulement la somme de huit cent mille écus pour toute sorte de dépense, qui est moins de beaucoup que ce dont il a besoin pour employer aux charges nécessaires de la province, et acquitter sa foi obligée pour les mettre en repos, en a été très-mal satisfait, et a cru Sa Majesté que la grâce et souvenance du bienfait nouvellement reçu d'elle étoit déjà éteinte et perdue; car elle avoit dit de sa propre bouche aux principaux de l'assemblée des Etats qui l'étoient venus trouver par ses commandemens, que les traités seuls, y compris la somme accordée aux Espagnols pour la réduction de Blavet, revenoient à huit cent mille écus. Elle l'avoit fait proposer par ses commissaires en l'assemblée même, et donner par écrit; ils le devoient donc tenir pour véritable, comme il est en effet, et par ainsi juger qu'il étoit nécessaire de la secourir de plus grande somme, pour lui donner moyen de supporter les autres dépenses qui regardent aussi le bien, sûreté et repos de la province, non l'utilité particulière de Sa Majesté, encore que ce soit le bien de son service et son contentement pour le soin qu'elle a de ses sujets.

Ne l'ayant point fait, Sa Majesté a eu recours à vous, messieurs, qui êtes ses premiers et principaux officiers dans la province, et vous a adressé ses lettres-patentes qui contiennent son intention pour les vérifier, s'étant promis que vous en saurez bien considérer la justice, l'utilité et la nécessité, comme vous avez fait.

La première est pour imposer sur les contribuables aux charges publiques la somme de cinquante mille écus pour les garnisons de cette année, que le Roi ne peut réduire à moindre somme, pource que la paix n'étoit encore bien établie, et que les Espagnols étant à Blavet il ne doit dégarnir les places, n'y ayant autre plus grande sûreté contre un voisin puissant, quoique vous ayez la paix avec lui, que de vous tenir en état qu'il n'ait moyen et pouvoir de vous faire mal l'année prochaine. Elles seront réduites à si petit nombre de soldats ou mortes-payes, que la province n'en recevra aucune incommodité. Or, s'il n'est pourvu promptement à leur paiement, il est certain que le pays en recevra de la foule et oppression, et qu'ils sortiront des garnisons pour vivre au dommage et à la ruine d'un chacun. Le Roi n'avoit besoin de l'autorité et approbation de la cour pour faire imposer cette somme, et s'en pouvoit bien adresser aux trésoriers seuls, selon qu'il a été fait du passé : il l'a voulu faire néanmoins, afin que vous soyez informés, et, par vous, tous ses autres sujets, qu'il ne veut rien que ce qui est juste.

La seconde lettre est pour le redoublement des cinq fermes de la prévôté de Nantes, jusqu'à la somme de quatre-vingt mille écus, destinée au paiement des

prêts dus et promis par le pays au colonel Hard, lorsqu'il y entra pour les servir avec son régiment, outre lesquels Sa Majesté demeure chargée du reste de la solde qui revient à plus. Sa Majesté avoit érigé quatre offices de trésoriers, et ordonné une levée de quarante-cinq mille écus pour le payer; mais, sur les avis qu'elle a eus que cette création nouvelle d'officiers étoit fort odieuse, et seroit très-dommageable au pays, et que le peuple duquel Sa Majesté désiroit le soulagement ne pourroit payer cette somme pour être d'ailleurs trop chargé, elle a estimé que ce redoublement pour peu de temps seroit moins sensible et plus à la décharge du pauvre peuple: le colonel Hard, qui avoit son régiment dans la province, en est sorti sous l'assurance que Sa Majesté lui a fait donner qu'il recevroit son paiement, au moins qu'il en auroit de bonnes et valables assurances par cette voie. Son régiment est à présent aux environs de Paris, et lui près du Roi, qui poursuit et presse à grande instance. On a été contraint de lui promettre dix mille écus par mois pour son entretènement et la solde de ses soldats, qui ne peuvent être licenciés jusqu'à ce qu'il ait été payé des prêts qui lui sont dus en ce pays. Jugez donc, messieurs, combien il est nécessaire qu'il y soit promptement satisfait, pour faire cesser l'intérêt de ces dix mille écus par mois, et les ruines et dégâts que le régiment fait au lieu où il est, combien il est juste aussi, puisque le pays l'a promis, et que c'est pour service qu'il leur a fait au péril de sa vie et celle de ses soldats; à quoi j'ajouterai une considération pitoyable : c'est que par loi de son pays il est obligé de payer de son propre bien

les soldats qu'il a enrôlés sous sa charge, en quoi sa ruine est certaine s'il n'est payé par ceux qui en sont les vrais débiteurs.

La troisième est une jussion pour vérifier l'édit de l'aliénation de trente mille écus pour les impôts et billots. Le Roi a pris de mauvaise part, messieurs, ce que vous avez déclaré, qu'il y avoit partage, attendu les affaires publiques qui regardent l'Etat et son service. C'est chose ordinaire et accoutumée, que l'avis conforme ou le plus approchant de son intention soit suivi; il l'a ainsi jugé en son conseil, et je le vous mande par la jussion. Il semble donc que, sans entrer en nouvelle délibération, l'édit doive être tenu pour vérifié; car l'opinion approchant le plus de son intention, est celle qui vouloit que remontrances lui fussent faites. Or Sa Majesté déclare par la même jussion qu'elle les tient pour entendues, nous commande encore de le vous dire et de vous représenter, messieurs, combien il importe à cet Etat de donner contentement aux Suisses; que cette vente et aliénation à leur profit leur a été promise dès long-temps; qu'en toutes les autres provinces de ce royaûme pareilles ventes du domaine ont été faites: le Roi a même vendu de son domaine et patrimoine particulier jusqu'à la somme de quatre cent mille écus pour eux. Nous sommes au temps qu'il faut renouveler l'alliance avec eux, et vous dis, messieurs, que cette affaire met en si grande peine le Roi et messieurs de son conseil, pour être bien informés par les avis de l'ambassadeur qui est sur les lieux, et les lettres et protestations des cautions mêmes envoyées au Roi depuis peu de jours, qu'ils sont résolus de demander

et poursuivre ce qui leur est dû avec les piques, s'il n'y est pourvu bientôt de gré à gré. Or il n'est pas besoin qu'ils aient lors une si juste occasion de plainte que celle-ci ; leur fidélité et les services qu'ils ont faits à cette couronne, même pendant ces derniers troubles, èsquels ils ont secouru le Roi de leurs personnes et de leurs bourses, doivent bien être de grande considération. Et quand leurs mérites seroient oubliés, ce qui ne peut jamais arriver qu'avec blâme pour notre nation, notre propre intérêt et l'utilité de cette alliance, qui aide à nous faire craindre et respecter, nous doivent exciter à leur donner contentement. Ils sont à bon droit tenus pour le palladium de la France, et trouveront toujours qui les recevra en confédération et alliance pour nous faire du mal, quand ils voudront prendre ce conseil, nonobstant que nous ayons la paix avec nos voisins. Ce n'est point chose nouvelle que d'aliéner les impôts et billots ; il a été déjà fait, et jamais pour chose si nécessaire et importante au bien de l'Etat. Rendez-vous-y donc faciles, s'il vous plaît, messieurs, puisqu'il est juste et nécessaire.

Si on dit que ces dépenses des garnisons, du paiement de Hard et des Suisses, sont à la vérité nécessaires, mais qu'elles se peuvent prendre sur les huit cent mille écus, et reculer les traités d'autant, il y a réponse que les traités seuls reviennent à cette somme, et douze mille écus de plus ; qu'en la prenant sur les quatre, et deux écus pour pipe de vin, selon qu'il a été avisé par les Etats et ordonné par le Roi, elle ne sera pas levée entièrement en trois ans ; par ainsi le paiement des traités, qui devoit être fait cette année

et la prochaine, sera assez reculé sans qu'il soit besoin mettre quelque autre assignation devant eux. Davantage, le Roi est fort religieux observateur de sa foi, tant pour sa réputation, son contentement et sa conscience, que par prudence, afin que cette opinion en l'esprit de ses sujets, qui lui a déjà tant servi à rassembler les pièces de cet Etat, lui soit encore à l'avenir comme une ancre sacrée pour retenir chacun en devoir.

Il y en a qui croient que les traités ne reviennent pas à si grande somme. L'affirmation du Roi, et ce qu'il en a dit de sa propre bouche et fait donner par écrit, a dû suffire pour éclaircir un chacun; et s'il eût été bienséant à sa dignité d'en rendre compte plus particulièrement, il l'eût fait : *sed quædam sunt, quæ tam ignorari interest quàm sciri*. Je le dirai toutefois pour satisfaire à la curiosité de ceux qui en pourroient douter.

D'autres ajoutent que ces traités n'ont pas seulement servi au repos de la Bretagne, mais aussi des voisins, par ainsi qu'ils y doivent contribuer à la décharge de la province. Messieurs du conseil ont voulu faire voir à aucuns des députés des Etats, pour en éclaircir leur assemblée, que les voisins étoient beaucoup plus chargés à proportion que ce pays, ainsi qu'il n'y avoit moyen de le prendre ailleurs qu'ici.

Cette somme de huit cent mille écus offerte par les Etats est à la vérité grande, ayant égard aux pertes et ruines qu'ils ont souffertes par la guerre; et le Roi s'en fût aussi volontiers contenté s'il eût pu, ayant désiré de faire jouir ses sujets de la douceur de la paix, et les décharger de tous impôts extraordinaires au même

temps que la guerre a fini. Mais c'est la nature de la chose qui fait ce mal; il a fallu acheter la paix, et maintenant en payer le prix, que le Roi ne peut trouver qu'en la bourse de ses sujets. Messieurs, vous êtes les magistrats, qui avez la protection des lois et de la justice en cette province sous l'autorité du Roi. C'est vertueusement fait, et la liberté en est louable, s'opposer quelquefois à leurs commandemens; j'entends par remontrances, *nobis enim tantùm obsequii gloria relicta est,* et lors seulement qu'ils veulent et désirent des choses qui nous semblent injustes, qui tendent à la ruine de leurs sujets, ou qui sont contre leur propre autorité et profit : encore les ordonnances nous ont prescrit des bornes, qui est après les remontrances d'acquiescer *idque sub bono principe tantum et justum;* car nous ne sommes pas toujours si bien instruits au parlement que lui et ceux qui l'approchent, de ce qui est utile pour l'Etat et le général des affaires : bien souvent telle chose semble injuste à la prendre séparément, qui est juste et nécessaire en gros.

A plus forte raison quand les commandemens sont notoirement hâtés, les magistrats se doivent rendre faciles, et y apporter la première obéissance, afin d'enseigner aux autres sujets par leur exemple de les ensuivre en ce devoir; car, s'ils y résistent, se rendent difficiles, et montrent de le faire comme par force, il en arrive deux grands inconvéniens. Le premier, que les sujets sur ce refus entrent aisément en mauvaise opinion de leur prince, et tiennent injuste ce qu'on requiert d'eux : de là vient la haine contre le souverain, cause bien souvent d'émouvoir

des séditions et guerres civiles ; l'autre, quand on refuse les choses justes aux souverains, lorsqu'ils les demandent par la voie ordinaire des lois, on leur apprend à user de leur autorité et pouvoir absolu pour en vouloir et prendre d'injustes.

Nous avons, par la grâce de Dieu, un roi *qui scit uti justo moderatoque imperio*, et qui désire se faire connoître aussi bon roi en paix, qu'il s'est montré courageux, patient de travail, et méprisant les périls en guerre ; qui veut plutôt acquérir le nom de père du peuple, par le bon et doux traitement que ses sujets recevront de lui, que retenir celui de conquérant et victorieux qu'il a mérité par les armes. Mais il demande aussi une obéissance entière, Dieu lui ayant donné tant de connoissance et de jugement des affaires de cet Etat, et d'affection à soulager ses sujets, qu'il ne croit pas et ne peut souffrir qu'aucun autre montre d'en avoir plus de soin que lui, à qui Dieu en a donné la protection.

Il sait aussi dépenser avec si grande épargne ce qu'il prend et lève sur eux, qu'on en peut dire comme d'un empereur romain : *pecuniæ suæ parcus, publicæ avarus;* et cette inclination peut être nommée vertu en ce temps misérable auquel l'Etat a besoin d'un prince de cette nature et qualité : *scit tamen donare, non perdere*, au contraire du blâme d'un autre empereur romain, qui par sa grande prodigalité épuisa les trésors de l'Empire, et la substance entière de tous ses sujets.

Rendez-vous donc faciles, messieurs, à l'exécution de ce qu'il requiert de vous, et croyez qu'en suivant sa volonté en cet endroit, vous aurez procuré le bien

et soulagement du peuple. Car aussi Sa Majesté seroit forcée, par la nécessité de ses affaires, d'imposer et faire lever par autre voie ce qu'elle demande, dont il semble qu'on doive craindre l'exemple pour beaucoup de considérations qui regardent l'autorité de cette compagnie, le service de Sa Majesté et le bien de ses sujets en cette province.

FIN DES NÉGOCIATIONS DU PRÉSIDENT JEANNIN.

# MÉMOIRES

## DU

# MARÉCHAL D'ESTRÉES,

Contenant les choses les plus remarquables arrivées sous la régence de Marie de Médicis et le règne de Louis XIII.

# NOTICE

## SUR LE MARÉCHAL D'ESTRÉES

### ET SUR SES MÉMOIRES.

François-Annibal, duc d'Estrées, pair et maréchal de France, naquit en 1573. Sa famille étoit une des plus anciennes et des plus illustres de la Picardie; elle descendoit de Raoul de Sorres, dit d'Estrées, qui fut maréchal de France sous Louis IX, et dont le fils épousa Marguerite de Courtenai, princesse du sang. Son grand-père, Jean d'Estrées, avoit été grand-maître de l'artillerie de France : non-seulement il excelloit dans l'art de disposer les batteries, mais il alloit au feu, dit Brantôme, tête levée comme à la chasse. Son père, Antoine d'Estrées, fut également grand-maître de l'artillerie; mais il ne conserva que peu de temps cette charge, qui fut donnée au marquis de Rosny, depuis duc de Sully, et devint une charge de la couronne. Il servit fidèlement Henri IV, se distingua par sa belle défense de la ville de Noyon contre le duc de Mayenne, et obtint en récompense le gouvernement de l'Isle-de-France.

Antoine d'Estrées avoit eu neuf enfans; François-Annibal, qui étoit le second de ses fils, fut destiné d'abord à l'état ecclésiastique, et nommé par Henri IV à l'évêché de Noyon, en 1594, à l'âge de vingt et un ans. Son frère aîné ayant été tué au siége de Laon, il

renonça à l'état ecclésiastique pour suivre la carrière des armes, et prit le nom de marquis de Cœuvres. Il leva un régiment qu'il conduisit au siége d'Amiens en 1597. Il servit avec distinction en Savoie en 1600.

Après la mort de Henri IV, il s'attacha à Marie de Médicis, et plus particulièrement à Concini, depuis maréchal d'Ancre, favori de cette princesse. Comme il étoit en même temps lié avec le comte de Soissons et avec les princes et les grands qui croyoient pouvoir donner un libre essor à leur ambition sous la régence, il fut auprès d'eux le négociateur habituel du maréchal d'Ancre. C'est à cette époque que commencent ses mémoires; ils sont d'autant plus curieux que d'Estrées, alors marquis de Cœuvres, prit une part très-active à presque toutes les intrigues qui agitèrent la cour depuis 1610 jusqu'en 1617, qu'il ne raconte que ce qu'il a vu, et qu'il s'exprime toujours avec la plus grande impartialité. Il ne cherche pas même à voiler les motifs secrets de ses actions, et quand l'intérêt personnel seul le dirige il l'avoue avec franchise. On en trouve un exemple dès les premières pages des mémoires. Son père avoit été obligé de se démettre en faveur de Sully de la charge de grand-maître de l'artillerie dont il avoit la survivance : aussitôt qu'il obtient quelque influence dans les affaires il cherche à se venger. Le duc de Sully a une discussion très-vive au conseil avec Villeroy; d'Estrées saisit cette occasion pour préparer la ruine de son ennemi : il le poursuit avec acharnement jusqu'à ce que sa disgrâce soit consommée, se glorifie d'y avoir contribué; et, en rapportant tous les détails de cette intrigue, il n'accuse point Sully, il se borne à rappeler les sujets

de plaintes qu'il a contre cet ancien ministre. Deux ans plus tard il s'aperçoit que ses intérêts sont négligés par le maréchal d'Ancre, et aussitôt il se décide à s'attacher entièrement au comte de Soissons.

Ce prince étant mort peu de temps après, il redevint serviteur du maréchal. En 1613 il fut envoyé auprès des ducs de Savoie et de Mantoue, pour essayer de rétablir entre eux la bonne intelligence. Sa négociation n'eut aucun résultat; la cour étant agitée par de nouveaux troubles, il précipita son retour. A peine étoit-il arrivé que la Reine le chargea de plusieurs missions auprès du duc de Vendôme qui s'étoit retiré en Bretagne, et qui paroissoit décidé à continuer la guerre malgré le traité signé avec les autres princes mécontens [1614].

L'année suivante le prince de Condé leva de nouveau l'étendard de la révolte, et il fallut assurer avec une armée la marche du Roi, qui alloit à Bordeaux épouser Anne d'Autriche. La Reine-mère avoit promis un commandement à d'Estrées; elle changea d'avis, et lui donna ordre de rester à Laon. Il supporta impatiemment cette espèce de disgrâce qu'il croyoit n'avoir pas méritée, mais il n'en demeura pas moins fidèle à la Régente, malgré les démarches que firent auprès de lui les mécontens pour l'attirer dans leur parti.

Cependant, lorsque le prince de Condé fut arrêté, il se déclara contre la cour, et sortit de Paris avec les princes, qui, après avoir inutilement essayé d'y rentrer de vive force, se retirèrent dans leurs gouvernemens, où ils se mirent en mesure pour soutenir la guerre. D'Estrées se rendit à Laon, dont il étoit gou-

verneur, et il paroît qu'il y resta jusqu'à la mort du maréchal d'Ancre. Il ne cherche ni à justifier, ni même à expliquer les motifs de sa conduite dans cette circonstance importante, et on est étonné de le voir tout à coup prendre les armes contre le gouvernement de la Régente, qui ne lui avoit donné aucun sujet récent de plainte: en examinant son récit avec attention, on découvre seulement qu'il prévoyoit la chute prochaine du maréchal.

Il revint à la cour avec les princes aussitôt que le duc de Luynes eut pris la direction des affaires, et c'est là que se terminent ses mémoires. Les écrits du temps ne citent aucun fait remarquable de lui pendant quelques années. Il rechercha et obtint les bonnes grâces du nouveau favori, qui lui donna l'ambassade de Rome. D'Estrées, habitué aux intrigues, déploya toutes les ressources de son esprit, après la mort de Paul V, pour faire élire un pape favorable aux intérêts de la France, et ce fut à lui que Grégoire XV dut le pontificat. On trouvera à la suite des mémoires une relation très-curieuse du conclave, rédigée par d'Estrées lui-même.

D'Estrées, qui avoit été un des confidens les plus intimes du maréchal d'Ancre, qui s'étoit maintenu en faveur sous le duc de Luynes, obtint également la confiance du cardinal de Richelieu devenu principal ministre. Il fut chargé de l'expédition de la Valteline, y déploya de grands talens militaires, et chassa les Impériaux qui s'étoient rendus maîtres d'une grande partie de la contrée; à son retour, en 1626, il fut fait maréchal de France.

Pendant le siége de La Rochelle, il fut envoyé à

Venise et à Mantoue pour s'opposer aux entreprises des Espagnols sur cette dernière ville. La Rochelle ayant capitulé, le Roi se décida à entrer en Italie. D'Estrées retourna à Venise (1), puis alla secourir le duc de Mantoue que les Espagnols assiégeoient. Il nous a laissé la relation de ce siége, que nous donnerons à la suite des Mémoires.

En 1632 il fut chargé du siége de Trèves, s'empara de la ville, et reçut l'ordre du Saint-Esprit.

Le pape Urbain VIII ayant donné des sujets de mécontentement à Richelieu, d'Estrées, qui dans ses différentes expéditions s'étoit rendu redoutable aux Italiens, fut envoyé ambassadeur à Rome. Il y resta jusqu'en 1641, et y fit respecter son caractère, malgré les mauvaises dispositions du Pape et du cardinal Neveu. La roideur qu'il déploya pendant cette ambassade a fait dire à plusieurs historiens qu'il étoit moins propre aux négociations qu'à la guerre. Avant de le juger ainsi, on auroit dû avoir égard aux instructions qu'il recevoit du cardinal de Richelieu, qui l'avoit envoyé à Rome principalement pour humilier le Pape.

Il paroît que d'Estrées conserva son crédit à la cour après la mort du cardinal. Il fut chargé de représenter le connétable au sacre de Louis XIV, et en 1646 sa terre de Cœuvres fut érigée en duché-pairie sous le nom de d'Estrées. Les lettres-patentes, qui rappeloient tous ses services, ne purent être enregistrées au parlement qu'en 1663. Il mourut à

(1) La négociation de Venise se trouve à la bibliothèque du Roi, mss. 4, n°. 266. Elle offre peu d'intérêt. Davaux étoit ambassadeur à Venise en même temps que d'Estrées.

Paris le 5 mai 1670, à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans. Il avoit été gouverneur de l'Isle-de-France, des villes de Laon, Soissons et pays laonnois.

Après avoir vécu célibataire jusqu'à l'âge de quarante-neuf ans, il avoit épousé en 1622 Marie de Béthune-Charost, qui lui laissa trois enfans (1). Il se remaria (2) en 1634, et eut deux enfans de ce second mariage (3). Etant encore devenu veuf il épousa, à l'âge de quatre-vingt-treize ans, Gabrielle de Manicamps, qui fit une fausse couche.

Une lettre du P. Lemoine (4), qui fut, dit-on, l'éditeur des mémoires, nous apprend que d'Estrées les écrivit sur la demande du cardinal de Richelieu (5); qu'ils furent composés en cinq ou six jours; qu'ils étoient destinés seulement au cardinal, et non à être rendus publics, et qu'ils n'ont été imprimés que parce qu'il s'en étoit répandu un grand nombre de copies. Ces mémoires se ressentent de la rapidité avec laquelle ils ont été écrits. La diction en est aisée et facile, mais dénuée de toute espèce d'ornemens. L'auteur se conforme scrupuleusement aux désirs du cardinal, qui ne lui avoit demandé que le récit de ce qu'il avoit vu et de ce qu'il avoit fait. Il ne s'occupe pas des événemens auxquels il n'a point pris part; il ne se permet aucune digression, aucune réflexion sur les hommes ni sur les choses. On ne mettra pas,

(1) Le duc d'Estrées, qui mourut ambassadeur à Rome en 1687; le maréchal d'Estrées, qui fut vice-roi d'Amérique, et mourut en 1707; le cardinal d'Estrées, mort en 1714. — (2) Sa seconde femme fut Anne Hubert de Montmot. — (3) Un de ses fils fut tué au siége de Valenciennes. — (4) On trouvera cette lettre en tête des Mémoires. — (5) En lisant les Mémoires du cardinal de Richelieu, on reconnoît qu'il a pris beaucoup de détails dans ceux de d'Estrées.

avec le P. Lemoine, d'Estrées sur la même ligne que Salluste, Tacite et Philippe de Commines, mais on lira ses mémoires avec un vif intérêt, parce qu'il y a peu d'ouvrages qui fassent mieux connoître tous les ressorts secrets des intrigues de la cour pendant les premières années de la régence de Marie de Médicis. Ces intrigues paroissent pour la plupart misérables aujourd'hui, mais elles avoient alors une grande importance, et elles sont essentiellement liées à l'histoire du temps.

Les mémoires de d'Estrées n'ont pas été imprimés tels qu'ils avoient été composés d'abord. Nous avons comparé la première édition, qui a été publiée en 1666 (1), avec une copie du manuscrit original déposé à la bibliothèque du Roi (2), et nous y avons trouvé des différences remarquables (3); mais comme les corrections et les additions ont été faites par d'Estrées lui-même, qu'elles rendent le style plus coulant, qu'elles éclaircissent des passages obscurs, et qu'elles offrent des développemens curieux, nous avons dû adopter le texte de l'édition de 1666. D'ailleurs, dans cette édition, d'Estrées continue son récit jusqu'après la mort du maréchal d'Ancre, tandis que dans le manuscrit il s'arrête à l'époque où Richelieu fut appelé pour la première fois au ministère.

D'Estrées avoit intercalé dans ses mémoires un écrit publié de son temps, sous le titre de *l'Ombre de Henry IV, dit le Grand, roi de France et de*

(1) Quatre ans avant la mort de l'auteur. — (2) Mss. n°. 1520. — (3) Nous n'indiquerons pas les variantes; mais comme d'Estrées, après la mort de Richelieu, a refait entièrement un morceau consacré à l'éloge de ce grand ministre, nous donnerons en note le passage tel qu'il avoit été écrit d'abord, et tel qu'il se trouve dans le manuscrit.

*Navarre, apparue au roy Louis XIII son fils et son successeur.* Cet écrit, qui a plus de 120 pages *in-folio*, ne contient rien d'intéressant comme monument historique. On y donne des conseils au Roi sur les études auxquelles il doit se livrer, sur le genre de vie qu'il doit adopter, sur ses occupations, sur ses plaisirs, sur l'administration du royaume, etc. Le seul passage curieux que l'on y trouve est relatif aux ministres que le jeune prince doit choisir. « Si « tu m'en croyois, dit l'ombre de Henri IV à son « fils, tu te servirois encore du mesme ministre « que j'avois appelé à ceste fin; je n'en ay jamais « cognu de plus universel, de plus fidele, de plus « courageux, m'asseurant que s'yl a dignement servy « le pere, il fera le mesme au fils...... Tu le dois « faire d'autant plus que ceste rencontre ne se faict « pas à la douzaine, et doubte qu'en tout le reste de « ton Estat tu puisses en trouver un autre qui lui « fust pareil pour le dessein....... La résolution « doit en estre prise de toy sans aucun autre conseil, « car je ne doubte point que ceux qui administrent « à présent n'improuvent cet advis, afin de n'estre « empeschez au bastiment de leurs affaires. » Enfin on engage Louis XIII à distinguer les véritables serviteurs de Henri IV de ceux que les circonstances l'ont obligé d'employer.

Les Mémoires de d'Estrées ont été réimprimés en 1756 (1), avec ceux du duc d'Angoulême, de Deagant et du duc d'Orléans.

(1) Paris, *Didot*, 4 vol. *in*-12.

# AVERTISSEMENT

## *De la première édition des Mémoires du maréchal d'Estrées.*

Ces Mémoires ont été faits par une personne de la première qualité, à la prière de l'un de ses amis, qui avoit désiré d'être informé des choses où il avoit eu part, et dans lesquelles il étoit entré depuis le commencement de la régence de la reine Marie de Médicis, jusqu'à la mort du maréchal d'Ancre.

Ils sont écrits sans ornement, et nulle apparence d'affectation n'en peut rendre la relation suspecte; ainsi l'on n'y trouvera que de la netteté et de la sincérité, qui sont les véritables agrémens de cette sorte d'ouvrages.

Le juste tempérament entre la satire et la flatterie s'y rencontre, et on y voit partout un judicieux discernement et une modération pleine de sagesse à rapporter ce qui pouvoit servir au dessein que l'on s'étoit proposé, sans toucher à la réputation de personne; la passion n'y a pas caché la vérité, on n'a pas étendu les événemens pour les embellir, et peut-être que cette simplicité avec ses grâces naturelles plaira davantage que ces discours remplis d'une plus grande variété, mais qui ont souvent moins de solidité que d'éclat.

Comme ils n'étoient pas faits pour voir le jour, ils sont demeurés long-temps dans le cabinet parmi des papiers négligés; mais ils ont eu enfin la destinée de beaucoup d'autres écrits, qui malgré leurs auteurs ont échappé aux soins que l'on avoit pris de les tenir

cachés; et sur l'avis que l'on a eu qu'ils étoient en Hollande pour y être imprimés, on a jugé à propos de les donner dans leur pureté, afin d'arrêter une impression défectueuse prise sur une mauvaise copie et pleine de fautes.

Cette vérité paroîtra sensiblement à ceux qui remarqueront en quelques endroits des choses qui semblent obscures, qui ne l'étoient pas à celui pour qui l'on a écrit; cela fait voir que l'on n'avoit aucun dessein de rendre ces mémoires publics, si le hasard et la facilité de quelques personnes à les prêter n'en avoient disposé autrement; mais l'on en douteroit beaucoup moins, si on connoissoit qu'ils viennent d'une personne qui les a acquis avec trop de gloire et de réputation dans les premiers emplois de la guerre, et dans les négociations les plus importantes, pour avoir eu pensée d'en rechercher par l'impression.

La relation du siége de Mantoue, et celle du conclave où Grégoire XV fut fait pape, sont sortis du même lieu et par la même aventure : la narration en est simple et pure, elle ne s'élève pas au dessus de son sujet, et demeure dans cette louable médiocrité, qui a ses beautés et ses grâces aussi bien que le haut style, et qui n'est presque connue qu'à la cour, où le bel usage et la vraie politesse consistent à s'exprimer naturellement. On y laisse au lecteur toute la liberté de son jugement; car elle n'est pas chargée de réflexions pour le prévenir, et lui donner de la passion pour un parti ou pour un autre. L'on y voit enfin le même esprit de modération et de sagesse qui paroît partout dans ces mémoires.

---

# LETTRE

*Ecrite à une personne de qualité, où il est parlé de l'auteur, du sujet et du caractère de ces Mémoires.*

Monsieur, je vous renvoie les mémoires que vous m'avez fait la grâce de me prêter; et afin de vous rendre grâce pour grâce, et mémoires pour mémoires, je vous en envoie de tout autres que les vôtres. C'est à condition que vous reconnoîtrez que je paye plus que je ne dois, et qu'une autre fois vous me tiendrez compte de mon reste, Je vous rends en or ce que j'ai reçu en cuivre; et pour une gazette de bagatelles de la cour de Henri III, je vous envoie une histoire sérieuse et agréable, où il y a de quoi s'instruire et de quoi se divertir. Votre auteur du temps de la ligue a cru peut-être que la postérité se soucieroit fort de savoir comme le duc de Guise étoit à cheval, et le duc de Joyeuse à la danse; de quelle couleur s'habilloit Le Guast, et de quelle étoffe Maugiron; comme le duc d'Alençon étoit avec la reine Marguerite, et le roi de Navarre avec ses maîtresses. Toutes ces choses, et beaucoup d'autres pareilles, dont vos mémoires sont remplis, ne méritoient pas d'être sues, et moins encore méritoient-elles d'être écrites.

Vous ne trouverez rien de semblable dans les mémoires que je vous envoie. Tout y est noble et illustre, digne de la curiosité des grands, et de la connoissance des sages. Tout y est aussi de la tête la plus capable, et du plus grand homme d'Etat que

nous ayons aujourd'hui ; d'un homme qui a passé par les affaires et par les révolutions de trois règnes et de deux régences ; qui a servi fidèlement et avec estime, dans le calme et dans le trouble ; qui a changé ses ambassades en victoires, et a défendu deux fois à Rome la dignité de la France contre les entreprises de l'Espagne.

Il ne se peut rien dire de plus court ni de plus grand à la recommandation de ces mémoires. La qualité, le rang, les emplois, le mérite de l'ouvrier, sont de riches titres et de glorieux éloges aux ouvrages de cette nature. Et les enfans de l'esprit se ressentant, aussi bien que ceux du corps, de la fortune et de la condition de leurs pères, une petite histoire née dans le cabinet d'un grand seigneur, porte d'autres marques, et paroît tout autrement qu'une longue et ennuyeuse chronique, conçue dans l'étude d'un écrivain qui vit du revenu de sa lampe.

La régence de la reine Marie, mère du feu Roi, les mouvemens qui l'ont troublée, et les guerres qui l'ont suivie, font le sujet de ces mémoires. Sujet noble et magnifique par la grandeur des actions et des acteurs, instructif et curieux par la diversité des événemens et des intrigues, plaisant même et divertissant, mais d'une manière haute et sérieuse, mais sans bassesse et sans bagatelle. Loin d'ici les relations d'amour et les gazettes de galantèrie ! Ceux qui laissent semblables mémoires à la postérité n'estiment guère son jugement, ou ne font pas grand cas de leur réputation. Le premier César a été le plus galant aussi bien que le plus brave de son siècle. Il fit la guerre et l'amour en toutes les parties de la terre ; il

eut des maîtresses à Rome, en Egypte et dans les Gaules; et, pour parler comme fait le monde, ses bonnes fortunes ne furent pas moins célèbres que ses victoires, et furent même chantées par les légions qui l'accompagnèrent à ses triomphes. Néanmoins, quoiqu'il adorât des dieux qui n'avoient rien à lui reprocher en cela, bien loin de perpétuer ses débauches dans ses commentaires, il les a supprimées autant qu'il a pu par son silence. Croyons-nous que s'il eût vécu sous la loi du christianisme, il en eût laissé le registre à la postérité, et lui en eût tenu un compte aussi exact que de ses combats et de ses siéges?

La connoissance, qui est l'ame de l'histoire, est encore ici jointe à la dignité du sujet et à la qualité de l'historien. Les choses dont il parle sont de son temps, et se sont faites à sa vue. Il n'a pas eu besoin de relations ni de gazettes pour en être instruit; il n'a eu qu'à consulter sa mémoire, qu'à se remettre dans l'esprit le théâtre sur lequel il a fait un des principaux personnages de l'action qu'il représente. Un historien qui ne débite rien d'emprunté, qui rend compte de ce qu'il a fait, qui décrit les mouvemens dont il a vu, dont il a manié les ressorts, est un véritable auteur, à prendre le nom d'auteur en sa propre signification; et son histoire doit être d'une autre autorité que celles qui se tirent des légendes des monastères, ou des recueils du bureau d'adresses.

Aussi n'en faut-il pas juger par la masse. L'esprit n'abonde pas toujours où la masse abonde; et le sens, le jugement, la lumière, sont rares dans les grands corps et dans les grands livres. Et puis, les hommes de sa qualité ne se lassent guère les mains à écrire;

ils laissent volontiers cette fatigue à ces écrivains à gages, qui moissonnent et qui vendangent de leur plume; qui ont dans leur écritoire toutes leurs terres et toutes leurs rentes. Six lignes de Salluste ou de Tacite, deux chapitres de Philippe de Commines, trois feuilles de nos mémoires, valent mieux que ces piles de volumes que nous voyons remplis, comme magasins de friperie, de lambeaux tirés de Froissart et de Monstrelet, de de Serre et de Duhaillan, reteints de nouveau, et faufilés les uns avec les autres.

Quant à ce qui regarde le caractère de ces mémoires, il est le même que celui des commentaires de César. La diction en est sans étude et sans recherche, sans couleurs et sans figures, mais sans tache aussi et sans vice, mais aisée et facile, et telle qu'elle doit couler de la plume d'un homme plus curieux de raison que de nombre, et plus riche en bon sens qu'en beaux termes. Il n'y faut point chercher de réflexions ni d'enseignemens, point d'éloges ni de harangues. Ce sont des ornemens particuliers à la grande histoire. Les commentaires et les mémoires ne veulent rien de si magnifique; il ne leur faut qu'une netteté aussi pure de fard que de crasse. César, qui étoit aussi riche en cette sorte d'ornemens que le pouvoit être Salluste, s'en est pourtant abstenu: et notre auteur, qui entend les finesses de la politique aussi bien qu'homme de ce siècle, qui a parlé plus d'une fois à des papes et à des rois, à des consistoires et à des armées, a mieux aimé se régler en cela sur César que sur Salluste.

Mais comme on n'y trouvera point d'éloges, on n'y trouvera point aussi d'invectives. Il n'y justifie ni n'y

condamne personne : il y demeure dans les termes d'un simple récit, d'une sincérité libre et dégagée de toute partialité, sans prévenir l'esprit du lecteur, sans faire le moindre détour, pour tirer son jugement d'un côté ou d'autre, suivant encore en ce point la méthode de César, qui se tient dans une constante et invariable neutralité, et parle de soi-même avec autant d'indifférence que s'il parloit d'Annibal ou de Persée. Bien éloignés en cela l'un et l'autre de la manière qu'a tenue celui qui, dans le journal de sa vie, où il a fait son panégyrique sans vraisemblance et sa confession sans repentir, s'attribue une infaillibilité perpétuelle à la cour et à la guerre, dans les intrigues et dans les combats, comme si la même fortune qui l'accompagnoit en ses galanteries, l'eût encore suivi à ses ambassades et à ses campagnes.

Il ne se trouvera rien ici en style d'éloge, que le portrait du maréchal d'Ancre, et deux ou trois lignes à la louange de feu M. le cardinal de Richelieu. Il est vrai qu'elles n'étoient pas dans la copie qui lui fut donnée, et l'auteur les a ajoutées depuis sa mort, ce qui les justifie de toute apparence de flatterie. Aussi n'est-ce guère la coutume de la flatterie de dépenser en parfums pour les morts, et de mettre ses encensoirs et ses cassolettes sur les tombeaux. Maintenant que l'espérance et l'ambition ne vont plus où elles alloient de ce temps-là, que le Palais-Cardinal est devenu Palais-Royal, et que la fortune ne se trouve plus que dans le Louvre, il faudroit que la flatterie qui l'iroit chercher où elle n'est plus, eût bien perdu ou le sens ou le souvenir.

Il n'y a donc rien que de sincère et de véritable en

ce peu de lignes ; et le témoignage rendu au public, du mérite de ce grand homme par la plume d'un si grand témoin, sera bien d'aussi grand poids dans l'estime de la postérité, que les calomnies de quelques esprits également ennemis de la religion et de la France, qui n'ont point un plus agréable exercice que de déchirer la réputation d'un homme qui a maintenu si hautement les intérêts de la religion dans la France, et porté si haut la grandeur de la France dans l'Europe.

Je dois ajouter à tout cela que l'auteur de ces mémoires n'a jamais pensé à les composer, et moins encore à les donner au public, pour s'en faire honneur. Ce n'est pas qu'il crût avoir dérogé à noblesse s'il avoit fait ce qu'ont fait des consuls et des empereurs; c'est que sa condition et ses emplois l'ont mené à la gloire par d'autres voies.

M. le cardinal de Richelieu, qui pensoit à tracer un plan pour l'histoire de son temps, le pria de lui donner un sommaire des choses qui s'étoient passées pendant la régence de la Reine mère du feu Roi ; et il le choisit entre tous ceux de ce temps-là parce qu'il le crut le mieux informé et le plus capable, comme le plus fidèle et le plus sincère. Il fut obéi ; et ce sommaire, composé en cinq ou six jours avec plus de facilité que d'étude, ne laissa pas de lui plaire. Il est arrivé depuis peu qu'un des premiers de la cour, ami particulier de l'auteur, l'ayant tiré de ses mains avec serment de ne le communiquer à personne, a cru pouvoir être parjure avec mérite, et en a fait faire une copie, qui s'est multipliée autant de fois qu'elle a changé de main. Celle que je vous envoie

m'est venue par là, et je n'ai pas eu peu de peine à m'en rendre maître.

Il y a dans le cabinet de ce grand homme beaucoup d'autres pièces qui ne seroient pas moins utiles, s'il avoit autant d'égard à l'utilité publique qu'à sa modestie particulière; et un seul volume de ses lettres pourroit être une grande et perpétuelle école pour tous ceux qui ont à étudier en négociations et en ambassades. Mais je crains fort que ce sont des trésors qui demeureront toujours dans l'obscurité et sous la clef, si quelque autorité souveraine n'y met la main pour les en tirer, ou si quelque ami infidèlement officieux n'en fait un second larcin, pour en faire présent au public.

C'est de là qu'on a tiré les deux autres relations qui sont ajoutées à ces mémoires. L'une est de la guerre de Mantoue, et des intrigues qui l'ont précédée. L'autre est de ce conclave fameux où Grégoire XV fut élevé au pontificat. La première explique les particularités de beaucoup de choses dont on n'avoit pas encore été pleinement instruit, et, ce qui importe le plus à l'honneur de la nation, elle justifie clairement la France et ses ministres du malheur de Mantoue. On pourra apprendre de la seconde de quel usage est à la cour de Rome un homme de cœur et de tête, et quel intérêt a le Roi que tout homme qui fait ses affaires en ce pays-là ait de la fermeté pour les soutenir avec force, et de la capacité pour les conduire avec adresse.

Quant à la curiosité que vous avez de savoir ce que je pense des mémoires qu'on a publiés sous le nom de feu M. de Montrésor, je me réserve à la

contenter de vive voix. Aussi bien ai-je la main lasse après une si longue lettre ; et tout ce que je vous puis dire maintenant, et que vous devez croire d'une foi plus ferme que tout ce qui se lit dans la plupart de ces mémoires, c'est que je suis véritablement, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, le P. L. M.

---

# MÉMOIRES

## DU

# MARÉCHAL D'ESTRÉES.

---

La mort funeste et déplorable de Henri-le-Grand étant arrivée le 14 mai 1610, fit changer la face des affaires au dedans et au dehors du royaume. En même temps tous les grands de la cour, officiers de la couronne, gouverneurs de provinces, et autres personnes qui possédoient les charges les plus considérables, et qui se trouvèrent à Paris, allèrent au Louvre saluer monseigneur le Dauphin, pour lui donner des assurances de leur fidélité et de leur service, et à la Reine mère, laquelle ayant auprès d'elle MM. de Sillery, chancelier de France, de Villeroy, secrétaire d'Etat, et le président Jeannin, donnoit ordre aux choses qu'elle estimoit les plus pressantes pour conserver l'autorité du Roi et la tranquillité publique.

La plupart de ceux qui étoient dans Paris eurent commandement d'aller en leurs charges, particulièrement ceux qui en avoient dans l'armée de Champagne. Le duc de Guise et le maréchal de Fervaques eurent ordre de monter à cheval, et d'aller dans toutes les rues de Paris assurer le peuple dans l'étonnement où il se trouvoit. La Reine envoya vers le parlement pour connoître leurs intentions sur ce sujet de la régence, et l'on dépêcha divers courriers aux gouverneurs des provinces, aux gouverneurs

particuliers, maires et échevins de toutes les principales villes, afin de retenir chacun dans son devoir et dans l'obéissance, et on envoya aussi un courrier à M. le comte de Soissons, pour l'obliger de se rendre incessamment auprès de Leurs Majestés. La vénération et l'amour que l'on avoit pour la mémoire de ce grand prince parut dans les témoignages extraordinaires de respect et d'obéissance de tout le monde; car les catholiques et les huguenots s'efforcèrent de faire voir leur zèle, pour essayer de réparer la perte qu'un accident si prodigieux avoit causée à l'Etat.

On remarqua que M. de Sully, surintendant des finances, ne vint point au Louvre comme les autres, à quoi on trouva beaucoup à redire, et de ce qu'il envoya seulement sa femme pour reconnoître l'état des choses, et faire ses excuses sur la douleur où il étoit d'avoir fait une si grande perte.

Le lendemain il vint trouver Leurs Majestés, et leur fit un discours étudié, essayant de faire paroître qu'il avoit toujours donné au Roi des conseils contraires au dessein de la guerre que l'on croyoit qu'il alloit entreprendre, prenant à témoin M. de Vendôme, qui se trouva présent, de ce qu'il avoit dit plusieurs fois en sa présence.

M. de Villeroy, qui estimoit que l'on ne devoit faire aucun changement des personnes qui avoient l'administration des affaires, au contraire qu'ils devoient tous s'unir, tant à cause de la connoissance et de la croyance qu'ils s'étoient acquise auprès du feu Roi et de l'opinion publique, que parce que c'étoit aussi donner un exemple dont avec le temps on eût pu se servir contre lui-même et contre les autres, con-

seilla à la Reine de le bien recevoir. Il fit aussi connoître à M. de Sully, par ses amis, que leur union étoit nécessaire pour le bien des affaires de l'Etat, et pour leurs intérêts particuliers.

L'affaire de la régence étant alors le principal fondement sur lequel toutes choses se devoient affermir, étoit aussi ce qui pressoit davantage: du consentement de tous les officiers de la couronne, et des grands de la cour qui se trouvèrent auprès de la Reine-mère, la régence lui fut déférée par le parlement deux jours après, sans aucun empêchement. M. le comte de Soissons, arrivant à Saint-Cloud, apprit cette nouvelle, et témoigna quelque ressentiment de ce que toutes les résolutions avoient été prises en son absence, et sans sa participation, et lui eût ôté l'avantage d'y donner son consentement, qu'il y auroit sans doute apporté engagement, à cause des liaisons étroites qu'il avoit avec la Reine.

M. le prince de Condé étoit pour lors à Milan; le comte de Fuentes, ayant appris le décès du Roi, alla lui rendre visite, et, l'engageant dans une longue conversation, il employa toute la force de son esprit, et tous les artifices dont il fut capable, pour piquer son ambition, et lui ouvrir un chemin facile à la royauté, par les secours puissans qu'il lui promit de la part du roi d'Espagne son maître : on n'en demeura pas là, car l'ambassadeur d'Espagne qui étoit à Rome voulut pénétrer les sentimens du pape Paul V, et lui fit de grandes ouvertures d'une pensée si extraordinaire, auxquelles Sa Sainteté ne voulut jamais répondre, non plus que M. le prince, qui partit de Milan quelques jours après pour aller à Bruxelles où il avoit laissé

madame la princesse, et pour de là venir en France.

La première affaire qui se présenta dans la régence, fut de former un conseil par l'avis duquel la Reine conduiroit toutes choses, ce qui s'exécuta avec grande difficulté, parce que la plupart des grands et des officiers de la couronne prétendoient y être admis; pour M. le comte de Soissons, il croyoit que sa naissance lui en donnoit l'entrée; le connétable de Montmorency ne croyoit pas qu'on pût l'en exclure, non plus que le cardinal de Joyeuse ; ceux de la maison de Guise, qui prétendoient se relever en cette conjoncture, et aller de pair avec celle de Bourbon, faisoient grandes instances pour y avoir leur place ; mais le duc de Mayenne venant en concurrence avec le duc de Guise, y fit un obstacle, parce que l'un et l'autre vouloient la même chose; ainsi il y en eût fallu admettre deux d'une même maison. Il sembloit toutefois que l'âge et l'expérience du dernier le devoient faire passer devant son neveu, et d'autant plus que le feu Roi, trois ou quatre années auparavant, en l'extrémité d'une maladie qu'il eut à Fontainebleau d'une rétention d'urine, formant un conseil, l'avoit nommé entre ceux qui y devoient assister. Outre ces prétentions, le duc de Nevers, qui disputoit de préséance avec la maison de Guise, demandoit à y entrer ; le duc de Longueville qui étoit fort jeune, et le comte de Saint-Paul, cadet de la maison de Longueville, ne paroissoient pas fort empressés à cause de leur grande jeunesse, non plus que messieurs de Vendôme; pour le duc de Bouillon et le duc d'Épernon, il y avoit entre eux une si grande jalousie, qu'il étoit bien difficile que l'un y pût entrer au préjudice de

l'autre. Cependant le duc d'Epernon étoit fort considérable à cause de la charge de colonel de l'infanterie et de ses grands établissemens ; le duc de Bouillon ne l'étoit pas moins à cause de Sedan, de ses alliances et intelligences avec les princes étrangers, et le crédit qu'il avoit dans son parti.

Les ministres, qui vouloient à l'exclusion de tous, sous l'autorité de la Reine, avoir seuls l'entière direction des affaires, voyant qu'ils n'en pourroient exclure M. le prince quand il y seroit, non plus que M. le comte de Soissons, le cardinal de Joyeuse et le connétable de Montmorency, n'étoient pas fâchés de voir naître toutes ces prétentions, pour parvenir à leur dessein, jugeant que plus on y admettroit de personnes, et moins aucun de tous ceux qui y entreroient auroit de force et de crédit auprès de la Reine à leur préjudice; qu'on s'apercevroit bientôt qu'il n'y auroit pas de secret dans les affaires quand elles seroient communiquées à tant de personnes; que les uns, avec le temps, pour en éloigner les autres, s'abstiendroient d'y entrer, et après, sous prétexte de les envoyer en leurs charges, on en pourroit éloigner une bonne partie ; mais qu'à ce commencement, et jusques à ce que M. le prince fût de retour, qu'il ne falloit mécontenter personne. Ainsi donc tous y ayant l'entrée, il se forma plutôt une assemblée confuse qu'un conseil réglé ; cependant les ministres prenoient des heures particulières, selon les occasions, pour parler séparément à la Reine, et la préparer aux choses qui devoient être proposées au conseil, et résolues après en la présence de tous.

La première chose à laquelle la Reine et son con-

seil estimèrent qu'il falloit pourvoir, fut à l'emploi des armées qui étoient sur pied, ou au licenciement des troupes, pour ne pas laisser l'Etat chargé d'une si grande dépense inutile. Le duc de Bouillon, qui étoit à Sedan lorsque le Roi mourut, arriva assez à temps pour assister à la délibération qui fut faite; l'affaire ne passa pas dans le conseil sans beaucoup de contestations, les avis étant différens; les uns estimoient qu'il n'étoit pas à propos de heurter davantage les Espagnols; au contraire, que comme ils étoient puissans, et avoient moyen de troubler l'Etat, qu'il valoit mieux chercher des expédiens de s'accommoder avec eux par les mariages, qui depuis ont été faits, et dont eux-mêmes avant la mort du Roi avoient témoigné beaucoup d'envie, joint que l'argent qu'il falloit pour l'entretien des troupes étoit plus nécessaire ailleurs. Le chancelier de Sillery étoit bien de cette opinion, car il approuvoit l'alliance comme les autres; mais il ne croyoit pas qu'il fallût montrer de la foiblesse et de l'étonnement pour y parvenir; qu'en licenciant les troupes on donneroit des soupçons aux amis et aux alliés que l'on voudroit se séparer d'eux, et que les autres auroient moins d'envie de rechercher notre amitié; qu'il estimoit à propos d'envoyer l'armée de Champagne à Juliers, et licencier celle qui étoit dans le Dauphiné, qui apportoit plus de soupçon et de jalousie aux Espagnols, et d'autant plus que le maréchal de Lesdiguières en ayant le commandement, il n'étoit pas à propos, étant de la religion, de la lui laisser entre les mains; cependant que M. le prince retourneroit en France, que l'on verroit de quelle façon les Espagnols se comporteroient avec

nous et que l'autorité du Roi et de la Reine s'établiroit.

Cet avis, comme le meilleur, fut suivi, et il ne resta plus que la seule difficulté de savoir qui commanderoit l'armée destinée pour Juliers, parce qu'à l'arrivée du duc de Bouillon à la cour, M. de Villeroy lui en avoit donné quelque espérance, ne croyant pas qu'on la dût envoyer hors de France; car, quelque amitié et bonne intelligence qui fût entre eux du temps du feu Roi, elle n'étoit pas capable de le faire consentir qu'on lui donnât le commandement d'une armée qui devoit se joindre au prince d'Orange et aux protestans. Toutefois, désirant de contenter tout le monde, il n'avoit pas appréhendé de lui donner des paroles qu'il ne croyoit pas devoir être suivies d'effets; mais quand l'affaire fut résolue, le maréchal de La Châtre ayant été nommé, et lui exclus, il en fit de grandes plaintes, sur la croyance que le parti de la religion qu'il professoit le rendroit à l'avenir incapable de tous les emplois.

Ce mécontentement, joint à l'union qui paroissoit entre le comte de Soissons, le cardinal de Joyeuse, et le duc d'Epernon, donna au duc de Bouillon, et à la maison de Guise, sujet de se joindre avec M. le prince, auprès duquel on savoit que le duc de Bouillon avoit beaucoup de pouvoir et de crédit. Ce n'est pas que messieurs de Lorraine n'eussent reçu toutes sortes de bons traitemens; car par l'avis de M. de Sully, bien qu'il fût contraire à celui des autres ministres, la Reine avoit au commencement de sa régence augmenté leurs pensions, qui étoient fort petites, jusqu'à cent mille livres, et donné au

duc de Guise deux cent mille écus pour acquitter ses dettes ; même elle lui promit de le favoriser, ainsi qu'elle fit, au mariage de madame de Montpensier qu'il épousa quelques mois après.

Cependant on fit le procès à Ravaillac, qui fut suivi du châtiment dû à sa fureur, et le parlement donna des arrêts contre les livres de Mariana, qui furent brûlés devant l'église de Notre-Dame ; mais comme cette matière appartient plutôt à l'histoire qu'à de simples mémoires, on ne s'y arrêtera pas. On fit ensuite plusieurs déclarations pour confirmer l'édit de Nantes ; et, au mois de juillet de la même année, on révoqua cinquante-quatre édits, et on sursit plusieurs commissions, et par arrêt le conseil régla le prix du sel, et le remit au quart, sans que les fermes du Roi en reçussent aucune diminution.

Le gentilhomme que M. le prince, en partant de Milan, avoit dépêché au Roi et à la Reine, lui fut renvoyé avec toute l'assurance possible de la bonne volonté de Leurs Majestés, et de grands témoignages de désir de le recevoir bientôt auprès d'elles.

En passant à Bruxelles, il fut encore sollicité par les Espagnols des mêmes choses dont il avoit été pressé à Milan par le comte de Fuentes, à quoi il ne voulut non plus entendre que la première fois, bien que le cardinal de Bentivoglio, lors nonce auprès de l'archiduc, lui en eût porté des paroles puissantes et capables de l'y engager, se montrant en cela plus passionné pour les intérêts d'Espagne que bon et fidèle ministre de son maître, de qui les intentions étoient bien différentes. Après y avoir demeuré quelques jours, et pris congé de leurs altesses, il partit pour

Paris, et avant que d'y arriver, la Reine lui dépêcha pour le recevoir sur la frontière M. de Baraux, qui avoit été ambassadeur en Espagne.

Etant à Senlis, ceux de la maison de Lorraine, les ducs de Bouillon et de Sully, qui avoient fait leur union, le furent visiter; ce qui donna sujet à la Reine d'entrer en défiance, et au comte de Soissons, au cardinal de Joyeuse, au duc d'Epernon, et autres joints avec eux, de penser à leurs affaires; ils appelèrent auprès d'eux ceux qui leur étoient assurés et dépendans, afin que si, sous ce prétexte de querelle particulière, on les vouloit éloigner de la cour, ils fussent en état de s'en pouvoir défendre. La Reine, pour empêcher les désordres qui pourroient arriver, et maintenir toujours l'autorité du Roi, fut conseillée d'armer le peuple, y ayant pour lors plus de deux mille gentilshommes à Paris; et de fait, le jour que M. le prince y entra, il en compta plus de quinze cents qui l'accompagnoient; mais ce grand nombre de noblesse ne lui ôtoit pas entièrement l'inquiétude que lui donnèrent trois ou quatre avis qu'il reçut au Bourget, où chacun alla au devant de lui, que la Reine avoit résolu, par l'avis du comte de Soissons et de ceux de sa cabale, de se saisir de sa personne et de celle du duc de Bouillon; mais il fut si bien reçu de Leurs Majestés, et avec tant d'accueil, que cela lui ôta pour lors toutes sortes de soupçons; et bien qu'il eût déclaré d'abord qu'il n'avoit aucun dessein de contester la régence, néanmoins les conseils qui furent tenus par lui, et par tous ceux qui lui étoient associés, à l'hôtel du Maine, à l'Arsenal (1), et autres lieux,

(1) Sully logeoit à l'Arsenal.

ne laissoient pas de donner ombrage à la Reine, et sujet d'observer ses déportemens, ayant eu avis qu'il s'étoit fait beaucoup de propositions dans l'Arsenal, préjudiciables à son autorité et au service du Roi ; car, ayant entre les mains les canons de l'Arsenal, la place de la Bastille (1), et le trésor du feu Roi qui étoit dedans, si le peuple et tous les bourgeois de la ville n'eussent été fidèles, on eût pu entreprendre des choses de grande importance.

Comme ils donnoient ces justes défiances de leur côté, ils n'en prenoient pas moins d'un autre, que l'on ne voulût entreprendre sur leur liberté ; et de fait ils furent trois nuits en inquiétude, toujours prêts à sortir de Paris, avec des avis que le régiment des gardes devoit venir en leurs maisons se saisir de leurs personnes ; mais ceux de la maison de Lorraine, les ducs de Bouillon et de Sully, et autres qui s'étoient joints à M. le prince, plus pour intérêts particuliers que pour sa grandeur, faisoient sous main entendre à la Reine qu'ils y avoient été forcés pour empêcher que le comte de Soissons et son parti ne leur fît aucun mal, et ne les voulût opprimer ; qu'ils seroient les premiers à abandonner M. le prince, s'ils connoissoient qu'il fût capable d'aucun mauvais dessein.

D'ailleurs le duc de Bouillon ayant rencontré en même temps le marquis de Cœuvres, qui avoit une très-grande part aux secrets du comte de Soissons, et qui, hors de ses intérêts, étoit fort ami du duc de Bouillon, le pria qu'ils se pussent voir pour conférer ensemble, ce qu'ils firent le lendemain.

Le duc de Bouillon commença par une protestation,

(1) Sully avoit la capitainerie de la Bastille.

qu'il étoit venu à la cour, après le décès du feu Roi, pour s'attacher entièrement à la personne du Roi et de la Reine sa mère, sans s'en vouloir séparer pour quelque considération que ce fût; qu'il avoit trop de connoissance des malheurs qu'apportoient les factions et les brouilleries dans un Etat, pour vouloir jamais entrer en aucune; que la Reine savoit que de son temps, et du vivant même du feu Roi, il faisoit profession d'être son serviteur, et lui avoit témoigné en diverses occasions que toutes ses pensées avoient été de ne chercher d'autre protection que la sienne; mais que d'abord les ministres l'avoient peu considéré; que M. le comte, avec lequel depuis quelque temps il étoit en froideur, et qu'il ne voyoit pas aussi bien que le duc d'Epernon, l'avoit éloigné des bonnes grâces de la Reine, ce qui l'avoit contraint de renouer l'amitié de ceux qui lui en avoient témoigné, comme la maison de Guise, laquelle s'étoit depuis unie avec M. le prince, sans aucun mauvais dessein contre le service du Roi et de l'Etat, mais bien pour se garantir des violences particulières que leurs ennemis auroient pu exercer contre eux; que si le comte de Soissons, au lieu de former des cabales, eût désiré de vivre en bonne intelligence avec M. le prince, ainsi qu'il lui avoit fait proposer au commencement, il y auroit trouvé beaucoup plus d'avantage, puisque tout ce que les uns et les autres faisoient, n'étoit qu'en faveur des ministres, qui seuls vouloient gouverner et demeurer les maîtres de toutes choses; et même si présentement le comte y vouloit entendre, il croyoit avoir assez de crédit auprès de M. le prince et de tous ses amis, pour le porter à un accommodement; que quand

toutes choses seroient près de se conclure, il entendoit que ce fût avec le gré et le consentement de la Reine, pour l'affermissement et non pas pour la diminution de son autorité, qui servoit de prétexte aux ministres pour exclure tout le monde.

Ce discours ayant été rapporté au comte de Soissons, qui pour lors étoit malade, il fit réponse qu'il falloit prendre garde que ce ne fût un artifice pour le mettre et ses amis en jalousie et défiance auprès de la Reine; qu'il étoit impossible que tant de personnes de qui les intérêts étoient tous contraires demeurassent unies; qu'il le prioit d'aller trouver la Reine pour lui rendre compte de tous les discours qu'il avoit eus avec M. le duc de Bouillon, et de voir aussi le cardinal de Joyeuse pour lui en donner part. La Reine témoigna que le procédé du comte de Soissons lui étoit agréable; et, se louant de sa sincérité et de sa conduite, elle remit après sa guérison la résolution de ce qu'il falloit faire là-dessus; et, soit qu'elle crût la chose impossible, ou que le comte de Soissons n'y entendroit jamais quand elle ne l'auroit pas agréable, elle ne s'en mit pas davantage en peine.

Le cardinal de Joyeuse y fit plus de réflexion, soit que le peu de satisfaction qu'il avoit des ministres en fût cause, ou qu'il estimât que quand l'aigreur qui étoit entre tous les grands seroit cessée, toutes choses tourneroient au service du Roi, et que l'on pourroit vivre dans la cour avec plus de repos et de douceur; outre que de tout temps il y avoit eu grande amitié et grande intelligence entre ledit cardinal et le duc de Bouillon. Voyant donc le comte de Soissons, il lui en dit son opinion, et lui fit paroître qu'il étoit fâché

de ce qu'il s'étoit si fort avancé que d'en faire parler à la Reine ; que puisque la chose étoit faite, il falloit essayer d'en tirer une espèce de consentement, pour voir jusqu'où pourroient aller les propositions du duc de Bouillon, en lui donnant des assurances qu'il ne se concluroit rien qu'autant qu'elle le trouveroit bon, et le jugeroit utile pour le service du Roi et le sien, songeant aussi à réduire par là les ministres à se déclarer, parce que s'ils eussent troublé l'accommodement, c'étoit un moyen pour leur attirer la haine des uns et des autres, comme au contraire, s'ils y consentoient, il ne leur seroit pas si aisé de porter la Reine à l'empêcher.

Il fut donc résolu entre le comte de Soissons et lui, qu'ils n'en parleroient point à la Reine qu'en présence des ministres, afin qu'ils ne fussent ni les uns ni les autres préparés, ainsi qu'il fit; sur quoi la Reine lui demandant son avis, il lui dit qu'elle le devoit prendre de messieurs le chancelier, de Villeroy et le président Jeannin, lesquels conclurent que cet accommodement se traitant, il n'en pourroit arriver que du bien ; que s'il se faisoit avec son consentement et son autorité, il n'y avoit nul danger à craindre, et que d'ailleurs, selon que lui et le comte de Soissons en parloient, les choses ne s'avanceroient qu'autant qu'elle le trouveroit bon. Sur cela le cardinal de Joyeuse se chargea de cette négociation avec le duc de Bouillon, lequel sut par le marquis de Cœuvres le temps d'en parler avec le cardinal de Joyeuse, à qui le comte de Soissons avoit laissé le soin d'en traiter avec lui. Cependant les ministres firent connoître secrètement à la Reine qu'il falloit empêcher cette union, qu'ils ne

voyoient point d'apparence de la faire si générale, et que la réconciliation de M. le prince, du comte de Soissons, du cardinal de Joyeuse, des connétable de Montmorency, duc de Bouillon et duc d'Epernon, étoit à craindre pour son autorité.

Quelque temps après le commencement de la régence de la Reine, le sieur Concini ayant acheté le marquisat d'Ancre, par le crédit que sa femme avoit eu de tout temps auprès de la Reine, fut considéré comme un homme de faveur; sa conduite ne contribuoit pas moins à confirmer cette opinion, et soit que d'abord le comte de Soissons et les autres grands qui étoient à la cour l'eussent négligé, ou bien qu'il estimât la personne de M. le prince et son parti plus puissant que les autres qu'il savoit attachés à la Reine, il avoit, avant l'arrivée de M. le prince, essayé de s'acquérir sa bienveillance, et témoigné plus de disposition à le servir. Dolé fut employé à faire réussir cette pensée, ce qui fut cause que les ministres se servirent de ce marquis envers M. le prince et messieurs de Guise, pour empêcher l'exécution de cet accommodement.

En même temps ses desseins s'élevant avec sa fortune, il acheta les gouvernemens de Péronne, Montdidier et Roye, avec la lieutenance de roi de M. de Créqui. Le duc de Bouillon, voyant que son ambition n'étoit pas médiocre, et qu'il aspiroit à tout ce qu'il y avoit de grand, lui fit offrir la charge de premier gentilhomme de la chambre, s'il la vouloit récompenser. Cette proposition lui fut fort agréable; ce qui fortifia l'opinion que tout le monde avoit du pouvoir et du crédit que lui et sa femme avoient auprès

de la Reine, et donna beaucoup d'inquiétude aux ministres, de voir cet avancement et cette élévation si prompte, à laquelle ils n'osoient s'opposer.

Les moyens dont il se servit pour rompre cet accommodement, furent envers M. de Guise les assurances de la faveur de la Reine pour le mariage de madame de Montpensier, et envers M. le prince quantité de vaines espérances dont il l'entretint. Le duc de Bouillon cependant, voyant que cet accommodement ne s'avançoit pas, après avoir reçu l'argent de sa charge, et que l'on parloit du voyage du Roi pour le sacre qui se devoit faire à Reims, prit occasion d'aller à Sedan.

Plusieurs princes étrangers envoyèrent des ambassadeurs extraordinaires pour témoigner leur douleur au Roi et à la Reine; le duc de Feria vint de la part du roi d'Espagne, avec des offres spécieuses et grandes de toutes ses forces et de sa puissance, pour maintenir en repos la régence contre tous ceux qui la voudroient troubler; ce qu'il faisoit pour couvrir la mauvaise volonté qu'il avoit témoignée auparavant, s'étant voulu servir, comme l'on a dit, de la personne de M. le prince pour brouiller l'Etat et le renverser. Il commença les ouvertures des mariages qui depuis se sont faits du Roi avec la Reine régnante, et de Madame, sœur aînée de Sa Majesté, avec le roi d'Espagne; car les Espagnols étant en peine quel ordre ils donneroient aux affaires d'Allemagne, qui lors étoient fort brouillées par la division qui étoit entre l'empereur Rodolphe et ses frères, et à cause aussi de l'indisposition du premier que l'on jugeoit ne devoir plus guère vivre, joint l'union et la grande

puissance en laquelle étoient pour lors les protestans, ils espéroient que cette alliance leur donneroit du temps et des moyens d'accommoder leurs affaires en Allemagne, et feroit naître de la jalousie et de la défiance entre nous et les protestans; même quelques-uns ont cru qu'il y avoit eu, entre les ministres de l'Etat et ceux d'Espagne, quelques paroles plus expresses de ne les pas troubler dans leurs affaires d'Allemagne, et qu'ils n'entendroient point de leur côté à aucune des offres et des ouvertures que les esprits remuans et désireux de nouveautés leur pourroient faire.

Dans tous ces changemens d'affaires, personne ne se trouvoit plus étonné que le duc de Savoie, lequel voyoit tous ses desseins et les espérances qu'il avoit de son agrandissement en Italie éloignés et renversés, au lieu que si le mariage contracté du prince de Piémont son fils avec Madame, fille aînée de France, eût été continué, il se pouvoit garantir de la haine et de la mauvaise volonté qu'il s'étoit attirée avec sujet des Espagnols: sachant que l'on traitoit celui d'Espagne, il en fit assez inutilement de grandes plaintes, représentant que l'on suivoit peu les maximes et les intentions du feu Roi, qui disoit, sur les mariages d'Espagne et de Savoie, que, pour faire son fils grand roi, il n'étoit pas nécessaire de faire ses filles reines, à quoi l'on n'eut pas beaucoup d'égard; toutefois on lui envoya un ambassadeur pour retirer de lui les écrits qui avoient été faits sur le mariage, et lui porter de bonnes paroles, puisque l'on ne vouloit pas le contenter par des effets.

Au mois de novembre le Roi et la Reine, avec tous

les grands qui étoient à la cour, allèrent à Reims pour le sacre et le couronnement du Roi, où trois ou quatre choses se passèrent, qu'il est bon de remarquer.

Que le duc de Guise ne se trouva pas à cette cérémonie, étant demeuré à Paris par le conseil du duc de Mayenne, beau-frère du duc de Nevers.

Que par les chemins il y eut contestation entre les gens de M. le cardinal de Joyeuse et ceux de la marquise d'Ancre pour les logemens, comme aussi à l'entrée du Roi, entre M. de Bellegarde et le marquis d'Ancre pour les rangs. Le duc d'Epernon, déjà mal satisfait du marquis, parla contre lui hautement, les choses étant venues à ce point, sur le mécontentement que le comte de Soissons avoit du mariage de madame de Montpensier avec M. de Guise, que ni lui ni M. d'Epernon ne parloient plus au marquis d'Ancre.

Le Roi étant à Reims, se résolut de faire chevaliers de son ordre M. le prince de Condé et le cardinal de Joyeuse; mais la contestation qu'il y eut entre les rangs fut cause qu'il n'y eut que le premier qui le reçut, l'autre ne l'ayant point voulu accepter après lui.

Cette cérémonie étant achevée, le Roi et la Reine s'en retournèrent à Paris, le marquis d'Ancre ayant l'esprit agité et plein d'inquiétude, de voir que le comte de Soissons faisoit des plaintes contre lui, et se déclaroit son ennemi, aussi bien que le duc d'Epernon; il en dit quelque chose au marquis de Cœuvres, et lui témoigna qu'il lui feroit plaisir de s'employer pour les accommoder: ayant pris le temps le plus favorable d'en parler au comte de Soissons, il se

trouva fort aigri ; toutefois lui ayant représenté que, si le marquis d'Ancre et sa femme avoient autant de crédit auprès de la Reine qu'il sembloit en être persuadé, qu'ils eussent fort contribué au mariage de M. de Guise avec madame de Montpensier; puisque la chose étoit faite, il falloit qu'ils la réparassent par d'autres services qu'ils lui pourroient rendre, et d'autres avantages qu'ils lui pourroient procurer, parce qu'autrement ils le tiendroient toujours éloigné des bonnes grâces de la Reine, qui étoit un accident dans lequel il ne vouloit point tomber; enfin il obtint de lui qu'il en communiqueroit au cardinal de Joyeuse et au duc d'Epernon; ce qu'ayant fait, il lui dit que si l'affaire avoit à s'accommoder, il falloit qu'elle passât par les mains des ministres, et que ce fût par le commandement de la Reine. Ce qu'ayant été rapporté au marquis d'Ancre, il la disposa d'en donner la charge au président Jeannin, à qui furent joints M. de Rambouillet, comme ami particulier du marquis d'Ancre, et le marquis de Cœuvres, comme celui qui en avoit fait les premières ouvertures.

Ce traité dura quelques jours, pendant lesquels la brouillerie de messieurs de Sully et de Villeroy survint dans le conseil, sur la proposition que le duc de Sully fit de mettre quelques compagnies suisses dans Lyon pour la sûreté de la place ; ce qui donna sujet à l'autre de s'emporter avec véhémence en des paroles offensantes, avec peu de bienséance et de respect, tant à cause qu'elles furent dites en présence de la Reine, que parce qu'il en avoit eu peu de sujet. Le marquis de Cœuvres, qui avoit reçu de mauvais traitemens de M. de Sully parce qu'il avoit tiré de

M. d'Estrées la charge de grand-maître de l'artillerie dont il avoit la survivance, et continué de le désobliger en toutes occasions, étant entré en discours avec messieurs d'Alincourt et de Châteauneuf, ils s'ouvrirent jusqu'à faire des propositions d'éloigner le duc de Sully des affaires, qui devenoit insupportable à tout le monde; que pour en venir à bout, il falloit voir si les ministres se voudroient joindre, et M. le comte de Soissons avec eux, afin d'essayer tous ensemble d'y faire consentir la Reine.

Il ne fut pas besoin ensuite de beaucoup d'industrie pour les porter à cette résolution; au contraire, cela donna plus d'occasions et de moyens à M. le comte de songer à faire une ouverture au marquis d'Ancre et aux ministres du dessein qu'il avoit toujours eu, depuis qu'il avoit vu le mariage du duc de Guise conclu avec madame de Montpensier, de travailler à ce que celui de mademoiselle de Montpensier se pût faire avec M. le duc d'Enghien son fils, se servant pour appuyer sa prétention de cette considération, que la mère préférant son intérêt particulier au bien de sa fille, passant de la maison de Bourbon en celle de Guise, où elle portoit tous les biens de la maison de Joyeuse, Monsieur, le frère du Roi, étant en âge, n'agréeroit pas mademoiselle de Montpensier, outre qu'il étoit à craindre qu'elle ne voulût faire le mariage de sa fille avec quelqu'un de la maison de Guise, et qu'il étoit à propos que la Reine la retirât auprès d'elle.

Il donna donc charge au marquis de Cœuvres d'en faire la proposition au marquis d'Ancre, et de savoir son sentiment sur la pensée d'éloigner M. de Sully des affaires. Sur le premier point le marquis d'Ancre

répondit que, quand il auroit eu l'honneur de voir M. le comte de Soissons, et seroit rentré en ses bonnes grâces, ils lui rendroient, sa femme et lui, tous les services dont ils seroient capables; que pour cette proposition, la chose ne pouvant avoir d'effet sans les ministres, lorsqu'ils seroient disposés d'en parler, que lui et sa femme y apporteroient de leur côté le peu de crédit qu'ils avoient auprès de la Reine, sans répondre toutefois des événemens; pour l'autre, qu'il se joindroit toujours avec les ministres et M. de Soissons, en toutes les choses qui regarderoient le service du Roi et de la Reine; que véritablement l'humeur de M. de Sully étoit si difficile, qu'il prévoyoit qu'il seroit malaisé que M. de Villeroy et lui pussent demeurer ensemble. Tout cela ayant été rapporté au comte de Soissons, il eût bien désiré, avant que de voir le marquis d'Ancre, d'avoir quelques paroles expresses sur le mariage de son fils et de mademoiselle de Montpensier, disant que pour celui du duc de Guise et de madame de Montpensier, on n'y avoit pas apporté tant de circonspection (parce que les ministres avoient fait connoître au comte de Soissons qu'ils ne s'en étoient pas mêlés); à quoi le marquis d'Ancre répondit que la Reine avoit fait prudemment de consentir à une chose que sans une extrême violence elle n'eût pu empêcher, tant madame de Montpensier désiroit fortement ce mariage. Enfin, ce que M. le comte put obtenir de plus, fut que les ministres ne désapprouveroient pas son dessein ni sa pensée, qu'ils en feroient la proposition à la Reine, et l'appuieroient de leur côté, comme le marquis d'Ancre du sien, et par l'entremise de sa femme lui

feroit tous les bons offices qu'il seroit en son pouvoir.

Ces choses étant ainsi réglées, jusqu'aux paroles de compliment et de satisfaction que le marquis d'Ancre devoit dire au duc d'Epernon en présence du comte de Soissons, le duc d'Epernon en demeuroit bien d'accord, mais non pas de les recevoir ailleurs que chez lui; ce qu'un chacun trouva étrange, et le comte de Soissons même, qui toutefois ne se vouloit pas séparer des intérêts du duc d'Epernon et recevoir le marquis d'Ancre que le duc ne fût satisfait: cela donna occasion à diverses allées et venues; mais le marquis d'Ancre et les ministres, voyant qu'ils ne pouvoient faire une affaire sans l'autre, lassés de ces longueurs et de l'opiniâtreté de M. d'Epernon, prirent l'expédient qui leur fut proposé par le marquis de Cœuvres, qui étoit que le marquis d'Ancre iroit avec le président Jeannin trouver le comte de Soissons, où, après les complimens faits de part et d'autre, le président se retireroit, et le marquis d'Ancre s'étant arrêté à jouer trois ou quatre heures avec le comte de Soissons, en prenant congé de lui, il lui diroit que ce n'étoit pas assez d'être bien ensemble, mais qu'il désiroit qu'il fût aussi ami de ses amis; qu'il alloit faire une visite à laquelle il le prioit de l'accompagner; à quoi il répondit qu'il étoit prêt de le suivre et de faire ce qu'il lui plairoit. Ensuite ils allèrent voir M. d'Epernon ensemble, où étant, les choses se passèrent avec toute sorte de satisfaction et de civilités, d'où ils sortirent tous de compagnie pour aller au Louvre.

Les Etats de Normandie étant assignés à Rouen vers la fin du mois de novembre, le comte de Soissons fut contraint d'y aller, laissant l'affaire du ma-

riage de mademoiselle de Montpensier et celle de M. de Sully en surséance jusqu'à son retour seulement, suivant ce qui avoit été traité; il contribua de son crédit auprès de la Reine, pour faire obtenir la lieutenance de roi de Picardie, qui étoit vacante dès le temps du feu Roi par la mort du comte de Chaulnes.

M. le prince cependant demanda la survivance de la charge de connétable, et fit quelques autres ouvertures, desquelles il ne remporta qu'un refus; et pour l'en consoler on lui donna seulement l'hôtel de Gondy.

M. de Biran, fils de M. de Roquelaure, étant tombé malade mourut, et le père se résolut de séparer la charge de maître de la garde-robe en deux: M. de La Rochefoucault en obtint la permission de la Reine pour M. le marquis de Rambouillet, récompensa l'autre par la faveur du marquis d'Ancre. Les capitaines des gardes étant en âge disproportionné de celui de Sa Majesté, demandèrent aussi la permission de tirer récompense de leurs charges. M. de Gêvres fit avoir pour le comte de Tresmes son fils celle de M. de Praslin, et M. de Vitry eut permission de remettre la sienne entre les mains de son fils aîné; M. de Montespan en fit de même; et, à l'exclusion de plusieurs personnes de qualité, le marquis d'Ancre la fit avoir à Nérestan contre l'avis des ministres; ce qui découvrit le crédit de la marquise sa femme auprès de la Reine.

Le gouvernement de Calais, vacant par le décès de M. de Vicq, lequel mourut huit jours après le feu Roi, fut donné à M. d'Arquien pour apaiser les

plaintes que lui et M. de Montigny son frère faisoient de la violence dont le duc d'Epernon avoit usé en son endroit, l'ayant chassé de la lieutenance des Trois-Evêchés et de la citadelle de Metz, qu'il avoit dès le vivant du feu Roi.

Quelques jours avant le retour du comte de Soissons, qui fut la veille de Noël, MM. de Sully et de Villeroy eurent de nouvelles contestations, qui furent accompagnées dans le conseil de beaucoup de paroles d'aigreur, dont M. de Villeroy mal satisfait se retira à Conflans jusqu'à l'arrivée du comte de Soissons. L'année suivante, 1611, on recommença à parler du mariage de M. d'Enghien (celui de madame de Montpensier avec M. de Guise ayant déjà été fait), et à vouloir reprendre le dessein d'éloigner M. de Sully des affaires; et parce que l'on n'en avoit point parlé à M. le prince, à cause de l'union qui étoit entre lui et la maison de Guise que l'on savoit bien ne se devoir pas séparer des intérêts de M. de Sully, on jugea à propos de remettre en intelligence M. le prince et M. le comte de Soissons, lequel ne doutoit pas qu'il ne le pût porter à la ruine de M. de Sully, n'étant pas d'avis toutefois de lui en parler plus tôt que vingt-quatre heures avant l'exécution. Ainsi les ministres donnèrent les mains à ce qu'ils avoient témoigné d'appréhender auparavant pour leurs intérêts, et portèrent la Reine à commander à M. le connétable de Montmorency de faire l'accommodement de M. le prince et de M. le comte de Soissons.

M. de Bellegarde et le marquis d'Ancre, qui de tout temps ne vivoient pas en grande amitié ensemble, eurent une brouillerie à cause de leurs

charges de premiers gentilshommes de la chambre, sur ce que le marquis d'Ancre, étant entré en exercice cette année-là, vouloit, outre le logement qu'il avoit dans le Louvre par le moyen de sa femme, avoir encore les chambres destinées à cette charge, lesquelles ayant fait demander à M. de Bellegarde, il lui avoit toujours refusées avec diverses excuses; sur quoi lui ayant lui-même parlé dans le cabinet de la Reine, ils vinrent à des paroles offensantes, avec un refus déclaré qui obligea le marquis d'Ancre à sortir du Louvre pour éviter les défenses, et essayer d'en tirer raison.

Cette querelle étant sue causa beaucoup de bruit dans le Louvre et dans toute la cour; le comte de Soissons, qui de tout temps avoit conservé de l'inclination pour M. de Bellegarde, et étant d'ailleurs animé contre le marquis d'Ancre par La Varenne, pour lequel il n'avoit pu obtenir la permission de récompenser la charge de premier maître d'hôtel qu'avoit M. de Frontenac, ayant appris cette brouillerie, s'étoit déclaré ouvertement contre le marquis d'Ancre; le marquis de Cœuvres étant allé chez lui au même temps, le trouva en fort mauvaise humeur, disant devant tout le monde plusieurs choses contre le marquis d'Ancre, lequel il ne menaçoit pas moins que de lui faire abandonner la cour dès le lendemain; mais le marquis de Cœuvres étant entré avec lui dans son cabinet, lui dit que quand il auroit autant de véritables sujets de mécontentement du marquis d'Ancre qu'il croyoit en avoir, il vaudroit mieux faire les choses que les dire; qu'un quart d'heure après la Reine seroit informée de tous les discours qu'il avoit

tenus; que ce différend étant su, il ne falloit pas douter que beaucoup de personnes de la cour, et même M. le prince, ne s'employassent pour l'accommoder; et que lui, au lieu d'en tirer les avantages qu'il en pourroit recevoir, et contenter tous les deux partis, il n'auroit que la mauvaise volonté d'une part, et peut-être peu de reconnoissance de l'autre, parce que M. de Bellegarde, étant, par le mariage de madame de Montpensier, engagé dans les intérêts de M. de Guise, tourneroit à la première occasion de ce côté-là, au moins qu'il ne devoit pas prendre la confiance en lui qu'il avoit eue auparavant; d'ailleurs, que toutes les propositions de mariage de M. d'Enghien, et la ruine de M. de Sully, seroient bientôt évanouies s'il se brouilloit avec la Reine et ses créatures; qu'il ne crût pas, pour ce qu'il lui en disoit, qu'il fût plus ami du marquis d'Ancre que de l'autre, mais seulement par la considération de ce qui le touchoit.

Après avoir eu encore quelques discours là-dessus, il arriva un gentilhomme de la part du marquis d'Ancre au marquis de Cœuvres, pour lui dire qu'il l'attendoit à l'hôtel d'Estrées; ce qui fut cause qu'il supplia M. le comte de Soissons de ne se point engager plus avant jusqu'à ce qu'il lui eût parlé, qu'il falloit, s'il étoit possible, qu'il eût l'honneur et l'avantage d'accommoder cette affaire. L'ayant donc quitté, il alla trouver le marquis d'Ancre qui l'attendoit à l'hôtel d'Estrées avec MM. de Montigny et de Rambouillet, lequel, après lui avoir conté sa brouillerie avec M. de Bellegarde, lui demanda son avis comme à son ami; à quoi il lui répondit que, de la manière que la chose s'étoit passée, il n'y alloit rien du sien,

et de plus, que dans l'éclat qui s'en étoit fait, il étoit impossible que des personnes de leur condition pussent tirer l'épée, ainsi il falloit trouver les moyens de ménager son honneur et sa satisfaction : le marquis d'Ancre, sachant qu'il venoit de chez M. le comte de Soissons, voulut savoir quel étoit son sentiment, sur quoi il dit qu'il n'avoit pas eu le temps de lui parler, parce qu'à l'heure même on l'étoit venu trouver de sa part.

Le marquis d'Ancre lui dit que si les choses se disposoient à quelque accommodement, à quoi il voyoit grande difficulté, encore que M. le prince eût envoyé à la Reine et à sa femme, pour s'offrir par ses soins et son entremise de les accommoder, et que le duc d'Epernon eût aussi envoyé le baron de Luz au même dessein, il désiroit que M. le comte de Soissons en fût l'arbitre, qu'il remettoit à son jugement ses intérêts et son honneur, et, en cas qu'il ne le voulût pas faire, il le prioit de demeurer neutre, qu'il verroit avec le temps qui seroit plus son serviteur de M. de Bellegarde ou de lui. Le laissant donc à l'hôtel d'Estrées, le marquis de Cœuvres alla retrouver le comte de Soissons, auquel ayant rapporté tout ce discours, il le trouva fort adouci, soit par la déférence et soumission du marquis d'Ancre, ou bien à cause des raisons que le marquis de Cœuvres lui avoit représentées : il se résolut d'envoyer vers M. de Bellegarde pour tirer sa parole de les faire voir et embrasser le lendemain; laquelle lui ayant été donnée, il pria le marquis de Cœuvres d'aller faire savoir à la Reine la diligence qu'il avoit apportée pour assoupir cette brouillerie, et faire compliment à la mar-

quise, et l'assurer que son mari retourneroit coucher au Louvre, ce qu'il fit.

Le lendemain matin le marquis de Cœuvres s'étant trouvé au lever du comte de Soissons, il y rencontra le duc d'Epernon et le baron de Luz; le duc d'Epernon étant fâché que les offres qu'il avoit faites d'accommoder seul cette affaire n'eussent point été acceptées, cherchoit, sous prétexte de favoriser M. de Bellegarde, à embarrasser davantage l'accommodement; de quoi le comte de Soissons s'étant aperçu, tint ferme sur ce qui étoit de la raison et de la justice, pour la satisfaction commune. La plus grande difficulté fut sur ce que deviendroit la clef de la chambre, qui étoit le sujet de la querelle; enfin il fut résolu qu'après les paroles de civilité et de satisfaction que le comte de Soissons avoit dites, M. de Bellegarde la lui remettroit entre les mains, pour en disposer ainsi qu'il trouveroit bon. Le baron de Luz fut envoyé vers lui pour lui faire approuver tout ce qui avoit été concerté, et le marquis de Cœuvres fut trouver le marquis d'Ancre, lequel étoit avec le duc de Mayenne, le président Jeannin, et grande quantité de courtisans, et de ceux mêmes dont M. de Bellegarde eût dû s'assurer davantage: ils montèrent en carrosse avec MM. de Montigny, Rambouillet et le président Jeannin, pour aller chez le comte de Soissons, où l'accommodement fut fait.

Le marquis d'Ancre, en se séparant, dit à M. le comte de Soissons qu'il retourneroit le soir avec le marquis de Cœuvres, pour le remercier de l'honneur qu'il lui avoit fait, et parler de toutes les autres affaires; à quoi il ne manqua pas, et lui donna parole

précise qu'avec le secours des ministres il feroit consentir la Reine au mariage de M. d'Enghien avec mademoiselle de Montpensier, travailleroit à l'éloignement de M. de Sully, et que le président Jeannin traiteroit de l'une et de l'autre affaire plus particulièrement avec lui. Quant à celle de premier maître d'hôtel pour La Varenne, il le supplioit, comme son serviteur, de n'en presser pas davantage la Reine, parce qu'elle avoit opinion qu'étant en cette charge, le Roi venant à croître, il l'attireroit aux mêmes plaisirs où il avoit servi le Roi son père, et que pour le comte de Brigueil dont il avoit demandé pour lui la permission de se défaire du gouvernement de Ham, il lui feroit accorder. Ainsi, après avoir renoué leur intelligence fort étroite, ils se séparèrent.

Les ministres, qui n'avoient autre but que de se conserver l'autorité qu'ils avoient, et couler doucement le temps jusqu'à la majorité du Roi, ne faisoient pas grande difficulté de promettre les choses dont l'effet étoit si éloigné, comme celui du mariage de M. d'Enghien et de mademoiselle de Montpensier, outre l'envie qu'ils avoient d'éloigner M. de Sully; ce qu'ils croyoient ne pouvoir pas faire si facilement, M. le comte n'ayant pas été satisfait: ils en donnèrent aisément le conseil à la Reine, et le marquis d'Ancre y travailla aussi bien qu'eux avec succès; mais ils furent trompés en ce qu'ils croyoient que la poursuite et la recherche que le comte de Soissons en faisoit, étoit d'un concert secret entre le cardinal de Joyeuse et le duc d'Epernon, dont bientôt après ils s'aperçurent du contraire; car la Reine ayant envoyé le marquis de Cœuvres donner parole de ce mariage au

comte de Soissons, et l'affaire étant publiée, l'un et l'autre firent de grandes plaintes à la Reine de ce qu'elle ne leur avoit pas fait l'honneur, étant si proches de madame de Guise, de leur en donner aucune part, prenant pour une espèce de mépris la façon dont on en avoit traité avec eux, particulièrement de la part du comte de Soissons, dont étant averti il se piqua, de son côté, de ce que tout le fruit qu'il avoit espéré d'une affaire si incertaine et si éloignée, étoit de se lier davantage avec eux, et de se conserver par ce moyen leur amitié, et empêcher qu'ils ne s'engageassent entièrement à la maison de Guise; et bien loin de trouver en eux quelque reconnoissance, il éprouvoit le contraire: il s'excusoit au reste de ne leur en avoir pas parlé par discrétion, sur ce qu'il n'avoit pas dû se déclarer en une affaire qui regardoit Monsieur et la Reine-mère, sans avoir premièrement obtenu d'elle la permission de s'y engager. On se voulut entremettre pour les accommoder avec le comte de Soissons; mais il fut du tout impossible, et leur mauvaise intelligence a duré jusqu'à sa mort.

Peu de jours après, le comte de Soissons allant au Louvre rencontra M. le prince de Conti en carrosse à la croix du Trahoir sur le soir; les carrosses s'étant accrochés à cause de l'embarras qui étoit dans la rue, et parce qu'il falloit que l'un s'arrêtât pour laisser passer l'autre, l'écuyer du comte de Soissons ne connoissant pas celui du prince de Conti l'arrêta en usant de menaces, dont le comte de Soissons s'étant aperçu, envoya à l'instant à M. le prince de Conti faire des excuses de l'indiscrétion de son écuyer, le suppliant

de croire que c'étoit sans dessein, et qu'il étoit son très-humble serviteur.

Le lendemain on vint avertir le comte de Soissons, qui croyoit la chose assoupie, que le duc de Guise et ses frères étoient montés à cheval avec cent gentilshommes pour aller trouver M. le prince de Conti qui logeoit à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et avoit passé fort près de l'hôtel de Soissons, ce qui le fit résoudre aussitôt d'en faire de même, et essayer de les rencontrer; mais la Reine en ayant été avertie y voulut apporter l'ordre nécessaire, et envoya pour cela le maréchal de Brissac vers le comte de Soissons pour l'empêcher de sortir, et le baron de Luz vers le prince de Conti et le duc de Guise, afin de faire retirer le dernier chez lui avec ceux qui l'avoient accompagné. M. le prince ayant su ce qui se passoit, vint trouver le comte de Soissons, avec lequel il y avoit peu de jours qu'il s'étoit raccommodé, auquel il s'offrit; mais sous main il fit entendre au duc de Guise que ce qu'il faisoit n'étoit que pour accommoder les choses, et non pas pour prendre parti contre eux. On eut de la peine à empêcher le comte de Soissons de sortir; mais enfin la Reine lui permit de la venir trouver avec ceux qui se rencontrèrent chez lui, où, après lui avoir fait des plaintes du procédé du duc de Guise, elle promit de le satisfaire là-dessus, après quoi il se retira chez lui; pour M. de Guise, il s'en retourna sans voir la Reine, qui crut par ces différens traitemens donner quelque espèce de satisfaction au comte de Soissons.

La Reine ayant assemblé M. le prince, les officiers de la couronne et les ministres, pour aviser aux

moyens de pacifier cette affaire, il s'y rencontra assez de difficultés. Le baron de Luz fut appelé pour représenter les raisons que le duc de Guise alléguoit, et le marquis de Cœuvres pour dire celles du comte de Soissons : on fit diverses propositions, on donna un mémoire au marquis de Cœuvres et au baron de Luz, pour le faire voir au comte de Soissons et au duc de Guise, qui contenoit que pour montrer que le duc de Guise n'avoit eu nulle pensée de donner sujet de plaintes au comte de Soissons, ni d'animer le prince de Conti son frère contre lui, qu'il l'iroit voir comme il avoit accoutumé de faire, lui en feroit des excuses, et lui diroit qu'il désiroit toujours demeurer son serviteur. Cela étant avantageux pour le comte de Soissons, il n'y eut pas beaucoup de peine à l'y disposer. M. de Guise s'ennuyant de demeurer chez lui, ou ne considérant pas davantage la conséquence de cette proposition, dit qu'il étoit prêt de faire ce que la Reine lui ordonneroit, mais qu'il devoit auparavant en donner part au duc de Mayenne le père, et cependant que le baron de Luz pouvoit retourner vers la Reine, pour lui témoigner le respect qu'il avoit pour ses commandemens; en sorte que la chose étant tenue pour faite, il se trouva toutefois que le duc du Maine la désapprouva, et en dissuada le duc de Guise, qui étoit bien en peine de se dégager de ce qu'il avoit mandé par le baron de Luz; il fallut que M. du Maine envoyât vers la Reine pour essayer de changer ce qui avoit été résolu; et après avoir attendu jusques à dix heures du soir, l'affaire fut remise au lendemain matin. Le comte de Soissons, qui s'étoit attendu à voir terminer ce qui avoit été concerté, demeura fort

piqué, et en résolution de sortir de Paris plutôt que de ne recevoir pas la satisfaction qui lui avoit été promise. Enfin le lendemain l'affaire s'acheva de cette sorte :

Le duc du Maine vint trouver la Reine en présence des principaux de la cour, et lui fit des excuses de ce que le duc de Guise avoit passé la veille avec si grande compagnie ; que ce n'avoit pas été à dessein d'émouvoir aucune brouillerie, ayant fait ce qu'il avoit pu pour faire retirer ses amis ; qu'il aimoit mieux mourir que de rien entreprendre qui pût déplaire à Sa Majesté, et que pour M. le comte de Soissons, MM. de Guise demeureroient toujours dans les termes de civilité, d'honneur, et de bienséance qu'ils devoient ; que quand il voudroit bien vivre avec eux, ils l'honoreroient, et seroient ses serviteurs. La Reine sur cela répondit qu'elle feroit entendre au comte de Soissons ce qu'il lui disoit, qu'elle lui diroit d'oublier ce qui s'étoit passé, et de recevoir cette satisfaction.

Trois ou quatre jours après, l'éloignement de M. de Sully fut mis en avant : et parce que M. le prince n'en avoit point encore ouï parler, on jugea à propos que le comte de Soissons l'y disposât, ainsi qu'il se l'étoit promis ; mais parce que le duc de Bouillon étoit arrivé ces jours-là de Sedan, lequel ne voyoit pas encore le comte de Soissons, les ministres et le marquis d'Ancre furent d'avis que le marquis de Cœuvres, comme de lui-même le verroit, pour reconnoître quel seroit son sentiment, et essayer aussi de le remettre bien avec le comte de Soissons : sur le premier point le duc de Bouillon ne manqua pas, étant

accoutumé de lui parler avec franchise et avec confiance, de s'enquérir des bruits qui couroient de la disgrâce de M. de Sully; à quoi il répondit qu'il n'en savoit pas davantage que lui, qu'ayant été son ennemi jusques à le vouloir perdre du temps du feu Roi, qu'il croyoit qu'il ne seroit pas fâché s'il retenoit quelque déplaisir, et aussi qu'il l'estimoit trop sage pour ne s'accommoder pas aux intentions de la Reine et des ministres; que si en cela il y vouloit prendre part, et qu'il crût qu'on lui en sût gré, il tâcheroit d'en découvrir davantage et de l'y servir, comme aussi qu'il avoit regret de ce que le comte de Soissons et lui étoient toujours en froideur et ne se voyoient point; que le plus grand obstacle qu'il croyoit les empêcher d'être bien ensemble, étoit l'amitié du comte de Soissons et du duc d'Epernon; à quoi il répondit que pour M. de Sully, il ne lui pouvoit rien arriver qu'il ne méritât, qu'il n'y vouloit rien contribuer, ne l'estimant pas nécessaire; d'ailleurs, qu'il ne vouloit pas que l'on lui pût reprocher dans le parti de la religion qu'il eût été l'instrument de sa ruine; que pour M. le comte de Soissons, il le verroit toutes les fois qu'il l'auroit agréable, et l'assureroit de son service; qu'il reconnoîtroit plus de fermeté en lui qu'il n'en avoit trouvé en M. d'Epernon; ce qu'ayant donc fait entendre au comte de Soissons, deux jours après il le fut voir, et depuis demeurèrent en bonne intelligence.

Cependant le comte de Soissons ayant disposé l'esprit de M. le prince à l'éloignement du duc de Sully, l'un et l'autre en parlèrent à la Reine, laquelle lui fit entendre ensuite qu'il étoit nécessaire, pour le

bien des affaires du Roi, qu'il se retirât pour quelque temps chez lui, et lui fit même offrir récompense pour le gouvernement de la Bastille, à cause que l'épargne et les munitions de guerre y étoient renfermées; sur quoi la maison de Guise se rallia, et fit tous ses efforts pour empêcher, ou du moins retarder sa chute; mais ils furent vains et inutiles, et personne ne se déclara si ouvertement pour ses intérêts que M. de Bellegarde, lequel fut rebuté plusieurs fois de la Reine, dont on s'étonna parce que du vivant du feu Roi M. de Sully lui avoit rendu de mauvais offices; mais ce qu'il en faisoit étoit pour obliger la maison de Guise à laquelle il étoit fort attaché, et M. le comte de Soissons s'aperçut en cette occasion, aussi bien qu'en sa brouillerie avec le duc de Guise, de ce qu'on lui avoit dit au sujet de la querelle du marquis d'Ancre et de lui.

Le duc de Sully étant sorti de la cour, messieurs les présidens Jeannin, de Châteauneuf et de Thou, furent mis en sa place, et appelés directeurs des finances: les deux derniers eurent cette charge à la recommandation du comte de Soissons; M. de Thou y renonça, à cause de la prétention qu'il avoit à celle de premier président, que M. de Harlay lui vouloit remettre, tant pour l'avoir eue de son père, que parce qu'il étoit son beau-frère, voyant que M. le prince s'étoit relâché au préjudice de ce qu'il lui devoit et de ce qu'il lui avoit promis, à quoi véritablement il auroit eu beaucoup de peine de venir à bout quand il auroit fait autrement, tant les oppositions étoient grandes, particulièrement de la part du Pape, outre que M. de Villeroy y vouloit mettre une personne

à sa dévotion, ainsi qu'il fit par celle du président de Verdun son allié.

En ce même temps, la Decornan fit une accusation très-pernicieuse contre le duc d'Epernon, soutenant que lui et la marquise de Verneuil, dont elle avoit été domestique, avoient eu connoissance et part à l'attentat détestable commis en la personne de Henri-le-Grand. Mais l'affaire ayant été renvoyée au parlement, et n'ayant pu vérifier cette fausse accusation, elle fut condamnée à être renfermée entre quatre murailles le reste de ses jours.

Tous ces établissemens étant ainsi faits, la mauvaise intelligence continua, et même s'augmenta, entre messieurs le cardinal de Joyeuse, le duc d'Epernon et le comte de Soissons. Le cardinal de Joyeuse, se voyant hors d'espérance d'avoir nulle part dans les affaires, se résolut d'aller à Rome, et le marquis d'Ancre, se souvenant du traitement et du mépris que le duc d'Epernon avoit fait de lui, empêchoit sous main sa réconciliation avec le comte de Soissons, et même lui faisoit connoître qu'on trouveroit moyen de l'éloigner de la cour.

Ceux de la religion prétendue réformée ayant demandé la permission de tenir leur assemblée dans le temps, et aux termes portés par l'édit, elle leur fut accordée pour être tenue à Saumur, bien qu'on eût désiré (s'il eût été possible) de la différer encore. Cependant le duc de Bouillon alla faire un voyage à Sedan, et le Roi et la Reine partirent au commencement du carême pour l'aller passer à Fontainebleau, où ils demeurèrent jusques à la fin de mai. M. le prince témoigna qu'il désiroit d'aller prendre possession de

son gouvernement de Guienne, ce qui d'abord donna quelque soupçon et quelque ombrage à la Reine, qu'il ne prît ce temps-là à cause de l'assemblée de Saumur, pour essayer de s'en prévaloir; sur cette conjecture on se servit de toutes sortes de moyens pour l'en détourner, et le comte de Soissons, pour qui il faisoit paroître alors beaucoup de confiance, fit ce qu'il put, mais il n'y eut pas de raisons assez fortes pour l'en divertir. Ainsi la Reine s'y laissa plutôt aller qu'elle ne l'accorda volontairement, et prit ses précautions en sorte sur ce voyage, que quand il eût eu quelque mauvaise intention, il lui eût été bien difficile de l'exécuter; ce qui ne parut pas toutefois en cette occasion, parce qu'il s'y conduisit de manière qu'il ne donna nul sujet de mécontentement: il n'y eut personne qui profita davantage de ce voyage que le duc d'Epernon; lequel ayant eu permission d'aller chez lui, se retirant mal satisfait de la cour, eut ordre de veiller aux actions de M. le prince; ce qui lui étoit aisé à cause de ses gouvernemens de Limoges, Angoumois, Saintonge, et le grand crédit qu'il avoit dans le pays, ce qui lui fit recevoir à son départ beaucoup de marques de faveur qu'il n'auroit pas eues sans cela.

Le crédit de la marquise d'Ancre et de son mari augmentant tous les jours, M. de Bonœil dit au marquis de Cœuvres sur le sujet de cette faveur, qu'il avoit une pensée, qui étoit de voir si le comte de Soissons, qui faisoit profession d'être si fort attaché à la Reine, voudroit se résoudre de donner une de ses filles au fils du marquis d'Ancre: il demeura surpris, ne sachant pas si ce discours venoit de lui-même et

par hasard, ou s'il le faisoit avec charge, ce qu'il ne put découvrir par l'assurance qu'il lui donna toujours que cela venoit de lui. Quelques jours après il fut bien plus étonné, car étant l'un et l'autre avec le marquis d'Ancre dans la galerie de la Reine à Fontainebleau, Bonœil dit ouvertement sa pensée au marquis d'Ancre, lequel, avec grand respect et grande modestie, témoigna que c'étoit une chose qu'il croyoit ne devoir jamais arriver, et dit qu'il feroit la réponse que fit le cardinal Farnèse à une personne qui lui proposoit une chose agréable, et qu'il estimoit impossible, *tu m'aduli, ma tu mi piaci* (1) : cette affaire pour lors n'eut pas plus de suite, et depuis elle pensa causer beaucoup de brouillerie à la cour.

Au mois d'avril, le duc de Bouillon retourna de Sedan, et le marquis de Cœuvres eut charge de la Reine de pénétrer ses sentimens, et reconnoître ce qu'elle pouvoit se promettre de ses services en l'assemblée de Saumur. Ayant donc traité avec lui sur ce sujet, il lui témoigna un grand désir de servir en cette occasion au contentement de la Reine, et de procurer tout ce qu'il lui seroit possible pour l'affermissement du repos de l'Etat, autant que son honneur et sa conscience lui pourroient permettre ; que c'étoit à Sa Majesté à lui faire entendre ses volontés, et si l'on estimoit plus à propos qu'il n'allât point à l'assemblée, n'étant pas député, il demeureroit à la cour. Ce qu'ayant été apporté à la Reine, elle lui donna charge d'en parler à M. de Villeroy, lequel estima plus à propos qu'il y allât, sachant bien que lui ni M. de Sully ne seroient jamais d'une même opinion ;

(1) Tu me flattes, mais tu me fais plaisir.

et parce que, lorsque M. de Sully fut éloigné des affaires, on eut dessein de lui faire rendre compte de l'administration des finances, on ne voulut pas toucher à cette affaire jusques après la séparation de l'assemblée; comme aussi on vouloit essayer de rompre le mariage du marquis de Rosny avec la fille de M. de Créqui, de crainte d'avoir le maréchal de Lesdiguières pour obstacle; de sorte que M. de Villeroy trouva bon de donner espérance au duc de Bouillon, cela arrivant, de lui donner le gouvernement de Poitou que le duc de Sully avoit; ce que le marquis de Cœuvres eut charge de lui proposer. Il se laissa flatter de cette espérance, et le marquis d'Ancre lui en apporta ensuite parole expresse de la part de la Reine; et après que M. de Villeroy et le marquis d'Ancre eurent conféré avec le duc de Bouillon, il prit ses instructions, toucha de l'argent pour gratifier ceux qu'il pourroit gagner, et fit le voyage de Saumur, où les effets répondirent aux paroles et aux promesses qu'il avoit données, ayant, par sa prudence, son habileté et sa fermeté, rendu en cette occasion un service signalé à l'Etat.

Le comte de Soissons, dans l'absence de M. le prince, et pendant toutes ces rencontres, étant demeuré seul auprès de la Reine, en recevoit des marques d'estime très-grandes, et les ministres y contribuoient à cause du mariage d'Espagne qui se traitoit alors avec sa participation, et en quoi il secondoit leurs désirs; eux, croyant que c'étoit le seul moyen de conserver la paix et le repos pendant la régence, et d'ailleurs, voyant qu'ils favorisoient leurs desseins, lui rendoient aussi toutes sortes de devoirs et de soumissions.

Peu de temps après arriva la mort de M. de Créqui, gouverneur de la ville et citadelle d'Amiens, qui donna des espérances à beaucoup de prétendans : les ministres désiroient de faire tomber cette charge entre les mains de M. de La Curée ou de plusieurs autres; mais, voyant que le marquis d'Ancre la désiroit, et que M. le comte appuyoit sa prétention, ils n'osèrent y résister, bien que ce fût contre leur gré, et laissèrent aller l'affaire comme elle put. Le comte de Saint-Paul, qui n'avoit eu le gouvernement de Picardie que jusques à ce que le duc de Longueville fût en âge de le posséder, témoigna du mécontentement, et rallia avec lui quelques autres gouverneurs particuliers de la province, espérant que pour le contenter on l'assureroit de quelque autre gouvernement, se voyant à la veille de sortir de celui-là, et de le remettre à son neveu. Les ministres n'étoient pas fâchés de ces oppositions; mais le comte de Soissons, qui avoit pouvoir sur l'esprit du comte de Saint-Paul, après quelques voyages que M. de Montigny fit vers lui, obtint que, non-seulement il se porteroit aux choses que l'on désiroit, mais, craignant encore qu'il ne se rencontrât sujet de querelle entre lui et le marquis d'Ancre, lorsqu'il iroit prendre possession de cette place, s'ils se trouvoient ensemble à Amiens, il consentit de revenir à la cour, pour donner temps au marquis d'Ancre de faire son voyage.

En ce même temps M. des Yveteaux, précepteur du Roi, fut éloigné; il avoit été mis dans cet emploi par le propre mouvement du feu Roi son père, de qui le choix avoit été confirmé contre toutes les op-

positions que l'on y avoit faites; le cardinal du Perron ayant proposé son frère, et essayé de lui faire occuper cette place par toutes sortes de moyens, il offroit lui-même d'en prendre la direction, et Scaliger avoit été présenté aussi bien que l'abbé Tyron; mais ceux qui lui succédèrent donnèrent des preuves à tout le monde que la jalousie que l'on avoit eue d'une personne de savoir et de mérite avoit été cause de sa disgrâce, plutôt qu'aucun dessein de donner une nourriture royale à ce jeune prince.

Le marquis d'Ancre, voyant ses affaires si bien affermies en Picardie, songea à s'élever davantage; et, parlant des obligations qu'il avoit au comte de Soissons pour avoir contribué à ce qui regardoit son établissement, en témoignoit partout de grands ressentimens, jusqu'à dire qu'après le service du Roi et de la Reine, il n'y avoit rien qu'il ne fît pour l'intérêt de M. le comte de Soissons; et même il lui échappa une fois de dire qu'alors il y avoit plus de lieu de parler de la proposition de M. de Bonœil qu'au temps qu'elle avoit été faite; qu'il savoit bien, quelque honneur qu'il lui pût arriver, qu'il ne pouvoit jamais en recevoir un plus grand; mais que quelquefois les personnes de la qualité du comte se relâchoient de l'ordre et de la bienséance pour suivre l'utilité; que le mariage du duc de Longueville et de mademoiselle de Soissons se faisant, et les gouvernemens étant voisins, il croyoit que les services de l'un et de l'autre ne lui seroient pas inutiles. Le marquis de Cœuvres se trouva plus embarrassé de ce discours qu'auparavant, jugeant bien de la conséquence de cette ouverture; et craignant d'ailleurs l'humeur sévère et diffi-

cile du comte de Soissons, il s'appliqua à lui représenter, en termes généraux, que le temps apportoit toutes choses, et crut qu'il gagnoit beaucoup s'il évitoit pour ce moment de prendre la commission de pénétrer les intentions du comte de Soissons, parce qu'il savoit que huit jours après il devoit aller en son gouvernement; mais il en arriva autrement, car le marquis d'Ancre étant d'un naturel vif et impatient pour les choses qu'il souhaitoit, et suivant en cela plutôt la coutume des favoris que l'humeur italienne, se trouvant une autre fois avec le duc de Cœuvres et Dolé, qui étoit son conseil en toutes choses, dit qu'il lui vouloit conter une folie de Bonœil, dont il ne lui avoit jamais parlé, et fit tout le récit de sa proposition; ensuite Dolé, soit qu'il fût préparé ou non, lui montra, à force d'exemples et de raisons, que les avantages que M. le comte de Soissons en pouvoit tirer seroient aussi grands que l'honneur qu'il en recevroit.

Le marquis de Cœuvres, voyant où tous ces discours tendoient, lui dit que c'étoit une affaire à quoi il avoit encore le loisir de penser : il fit ce qu'il put pour les détourner, et enfin qu'il tâcheroit après son départ de connoître les sentimens du comte de Soissons, s'il le trouvoit bon, et si Dolé en étoit d'avis; à quoi le marquis d'Ancre repartit qu'il le pourroit faire aussi bien dès l'heure même, parce qu'il ne désiroit pas y être mêlé, afin que le comte de Soissons ne le pût accuser de présomption; qu'il falloit que ce fût la considération de ses intérêts, plutôt que les siens, qui l'y fît penser; mais qu'il pourroit, comme de lui-même, lui dire que le bruit en couroit à la

cour. On lui répondit que de cette façon on ne lui rapporteroit que des paroles générales, et que dans six mois il ne seroit pas plus avancé qu'il étoit pour lors; qu'il connoissoit bien l'humeur du comte de Soissons, qui s'effaroucheroit quand on lui diroit que c'étoit le bruit commun; étant bien aisé de juger que, quand il auroit quelque disposition, cela étoit capable de l'en détourner, avec les artifices que l'on emploieroit auprès de la Reine; que s'il ne vouloit pas se donner la patience qu'il fût de retour, qu'il falloit suivre une autre méthode, qui étoit de savoir si la Reine avoit agréable cette ouverture, et que c'étoit le plus puissant moyen pour y disposer le comte de Soissons; qu'il falloit aussi empêcher qu'en parlant à Sa Majesté les ministres ne le sussent, d'autant qu'infailliblement ils l'en dissuaderoient : à quoi il répondit que l'on pouvoit bien penser que si l'on estimoit que ce ne fût pas une chose agréable à la Reine et pour son service, quelque honneur et avantage qu'il en reçût, il n'y voudroit jamais songer quand il iroit de sa vie; pour les ministres, qu'assurément ils n'en sauroient rien, que l'affaire ne se devoit résoudre qu'entre Dolé et lui. Sur quoi le marquis de Cœuvres dit qu'il falloit attendre qu'il fût parti, et que pendant son absence l'affaire se pourroit conduire avec la même facilité.

Le même jour de son départ, le marquis d'Ancre lui dit que la Reine avoit su ce qui s'étoit passé, et le pria, s'il trouvoit bon, de découvrir les sentimens de M. le comte de Soissons, et de lui dire qu'il porteroit à la Reine la réponse qu'il lui feroit sur ce sujet, pour marque qu'elle l'approuvoit, et que pour

lui, il lui seroit très-obligé et lui feroit plaisir de n'en point perdre l'occasion et de lui dépêcher quelqu'un ensuite; ce que le marquis de Cœuvres lui promit, et même de l'aller trouver en personne; l'assurant que le consentement qu'il avoit tiré de la Reine ne seroit su du comte de Soissons qu'en cas qu'il y trouvât de la disposition.

Quelques jours après son départ, le marquis de Cœuvres parlant avec le comte de Soissons des affaires de la cour, lui insinua quelque chose du dessein du marquis d'Ancre; et, après beaucoup de considérations qui furent alléguées sur cela, le comte de Soissons se disposa enfin de se soumettre à tout ce que la Reine trouveroit bon et qu'il lui plairoit d'ordonner; et le marquis de Cœuvres allant trouver le marquis d'Ancre à Amiens, ainsi qu'il l'avoit promis prenant congé de la Reine, lui dit que le comte de Soissons, pour preuve qu'il vouloit s'attacher pour toujours à son service, avoit bien reçu la proposition qui lui avoit été faite de ce prétendu mariage. Sa Majesté fit connoître qu'elle agréoit fort qu'à sa considération il voulût s'allier avec ses créatures; il lui donna charge de l'en remercier de sa part, et l'on arrêta que l'on ne parleroit point de l'affaire jusqu'au retour du marquis d'Ancre. Le marquis de Cœuvres ayant fait savoir au comte de Soissons ce qu'il avoit fait avec la Reine, partit avec des lettres pleines de civilité et de marques de croyance pour lui; ce qui fut cause qu'en arrivant à Amiens, le marquis d'Ancre le reçut avec des témoignages de joie qui ne se peuvent exprimer; et, pendant trois ou quatre jours qu'il y demeura, il ne lui parla d'autre chose, et

lui témoigna des impatiences très-grandes de pouvoir être de retour.

Cependant le marquis d'Ancre, pour s'assurer davantage de la citadelle d'Amiens, désira de mettre la lieutenance et l'enseigne entre les mains de personnes entièrement à sa dévotion, à quoi il n'eut pas beaucoup de peine, les sieurs de Rouillac, lieutenant, et de Fleury, enseigne, étant bien aises d'en tirer une bonne récompense, ainsi qu'ils l'eurent en argent et pensions qu'il promit d'obtenir pour eux, tout ce traité étant fait par l'entremise de Dolé, sans en avoir donné part à M. de Montigny, qui avoit fait le voyage avec le marquis de Cœuvres, jusqu'à ce que la chose fût publiée, et qu'il eût dépêché à Paris La Poterie, contrôleur de la maison de la Reine, pour lui faire entendre et aux ministres ce qu'il avoit fait. Les sieur de Montigny et marquis de Cœuvres lui en dirent leur sentiment avec liberté, et que les ministres sans doute y trouveroient à redire et le feroient trouver mauvais à la Reine; mais cela étant fait, et l'estimant nécessaire et avantageux pour lui, il ne prenoit pas plaisir, comme c'est l'ordinaire de ceux qui sont en faveur, de trouver de la contradiction, et il se porta jusqu'à leur dire qu'ils raffinoient trop dans les affaires, et qu'à la cour on n'y prenoit pas garde. Toutefois, en ayant depuis reparlé avec Dolé, il pria le marquis de Cœuvres de s'en vouloir retourner à Paris, et le chargea d'une dépêche pour la Reine et pour les ministres, afin que, selon ce qu'il apprendroit de La Poterie et de la marquise d'Ancre, il ménageât cette affaire à son contentement. Il arriva encore qu'ayant besoin de quelque argent pour sa gar-

nison, il emprunta du receveur général douze mille livres sous sa promesse, pour faire quelque prêt aux soldats, dont on se servit comme du reste pour lui rendre de mauvais offices, sous prétexte qu'il avoit pris avec violence l'argent qui lui avoit été prêté volontairement.

Le lendemain le marquis de Cœuvres étant parti, il rencontra près de Luzarches La Poterie, qui lui conta la colère où étoit la Reine, et l'éclat qu'avoit fait ce changement : étant à Paris, il alla trouver la marquise d'Ancre, de laquelle ayant appris tout ce qui s'étoit passé, ils estimèrent qu'il étoit à propos qu'il ne vît point la Reine qu'elle ne fût retirée, afin d'avoir plus de loisir de lui parler, et pour empêcher aussi que le mécontentement dans lequel on l'avoit portée ne parût devant tout le monde.

Ainsi donc il fut conduit par la marquise d'Ancre dans le petit cabinet de la Reine, où il la trouva seule. D'abord elle lui dit, avec quelque altération qui parut sur son visage : « Vous venez pour justifier les belles choses que le marquis d'Ancre a faites à Amiens, mais il est bien difficile de m'en faire accroire ; il devoit moins que tout autre être capable d'une semblable action. » Il lui dit qu'il étoit bien étonné de trouver Sa Majesté en cette disposition, et que la chose étoit encore en son entier ; que le marquis d'Ancre avoit trouvé des créatures de M. de Créqui qui souhaitoient après sa mort de se retirer, avec qui il avoit traité sous le bon plaisir toutefois de Leurs Majestés ; qu'il dépendoit donc d'elle ou de l'agréer ou de le rejeter, et, de quelque façon que l'affaire tournât, pourvu qu'elle fût contente, le reste

étoit indifférent au marquis d'Ancre; sur quoi la Reine répondit qu'il avoit déjà mis en charge Riberpré; et parce qu'il étoit vrai, il ne s'arrêta pas à répondre sur cela, mais il lui dit que c'étoient les provisions du Roi qui les pouvoient établir, et non autre chose; qu'en même temps qu'il avoit traité avec le lieutenant et l'enseigne, il en avoit envoyé donner avis à Sa Majesté pour savoir si elle le trouveroit bon; mais que c'étoient ceux qui n'aimoient pas le marquis d'Ancre qui se prévaloient de son absence pour lui rendre de mauvais offices; qu'il apprenoit qu'on avoit fait courir le bruit qu'il avoit pris les deniers par force, et que tout le reste se trouveroit aussi faux. Sur cela il lui représenta la lettre du marquis d'Ancre, laquelle après avoir lue, elle lui demanda s'il avoit vu les ministres; il lui dit que non, et qu'il avoit charge de se présenter à elle auparavant: elle lui commanda de les aller voir, et lui dit que le lendemain elle prendroit résolution sur la dépêche qu'il avoit apportée.

Au sortir du Louvre il alla chercher le marquis de Rambouillet et le commandeur de Sillery, pour lesquels il avoit des lettres particulières; et les ayant vus, le marquis de Rambouillet lui assura qu'il avoit apporté tout ce qu'il avoit pu pour adoucir l'esprit de la Reine; ils allèrent ensemble chez M. le chancelier de Sillery, lequel, après avoir fort exagéré cette action, en rejetant toute la faute et le blâme sur Dolé, excusa le marquis d'Ancre pour n'avoir pas su les formalités, promit d'apporter tout ce qui dépendroit de lui, afin que toutes choses se passassent à son contentement; qu'il étoit d'avis que le marquis de Cœuvres vît

M. de Villeroy, et le président Jeannin, lesquels il trouveroit en même disposition que lui; car, avant que d'en être priés ni recherchés de la part du marquis d'Ancre, ils avoient tous essayé de fléchir l'esprit de la Reine, mais qu'elle étoit demeurée ferme, et qu'il s'assuroit que s'il l'avoit vue il s'en seroit bien aperçu, voulant par là reconnoître ce qu'il avoit fait avec elle. A quoi il repartit que la Reine ne lui avoit dit autre chose, sinon qu'elle résoudroit avec eux ce que cette affaire auroit à devenir, laquelle ils accommodèrent; et tout ce que le marquis d'Ancre avoit fait fut approuvé, et les dépêches envoyées par Riberpré, messieurs les ministres s'étant contentés de lui donner cette mortification apparente, et s'être servis de ce moyen-là pour dissuader la Reine de donner son agrément à la proposition qui avoit été faite de l'alliance du comte de Soissons, laquelle le marquis de Cœuvres croyoit qu'ils eussent apprise de M. de Rambouillet, auquel le marquis d'Ancre ne pardonna jamais d'avoir décelé un secret si important.

Après avoir fait son établissement à Amiens, il en partit pour venir prendre possession de son gouvernement de Péronne, et de là retourner à la cour, où étant arrivé, encore qu'il vécût avec le marquis de Cœuvres à l'ordinaire, lui montrant autant de confiance en toutes choses comme auparavant, il ne lui parla plus pourtant de ce mariage, duquel il l'avoit pressé et sollicité avec tant de chaleur. Le marquis de Cœuvres fut cinq ou six jours sans démêler si les affaires que le marquis d'Ancre avoit rencontrées à son arrivée à la cour l'avoient empêché de parler sur ce sujet. Enfin, l'entretenant sur l'heureuse condition

où il se trouvoit, il passa de ce discours dans celui de ses malheurs domestiques, ayant une femme bizarre et impérieuse; et, après lui avoir conté plusieurs petites particularités des démêlés qu'ils avoient eus ensemble, le marquis de Cœuvres crut, et ne se trompa point, que tout ce discours n'étoit fait qu'à dessein de le préparer aux excuses qu'il lui vouloit faire de ne lui avoir point parlé depuis son arrivée sur l'alliance du comte de Soissons, ainsi qu'il fit, disant que pour lui il n'y avoit plus moyen qu'il pût endurer l'humeur fâcheuse de sa femme, qu'il avoit eu envie plusieurs fois, depuis son arrivée, de s'en retourner à Amiens et d'y demeurer; qu'en effet il y seroit beaucoup plus heureux et plus en repos, que de trouver continuellement chez lui des tourmens et des déplaisirs; que, connoissant le crédit et le pouvoir qu'elle avoit auprès de la Reine, elle le vouloit tenir bas; mais qu'il abandonneroit plutôt tout que de le souffrir; qu'elle avoit des fantaisies et des superstitions étranges, et qu'elle disoit qu'elle avoit fait vœu de n'entendre au mariage de son fils qu'après qu'il auroit dix-sept ans passés. Sur cela le marquis de Cœuvres lui dit qu'il s'étoit bien aperçu qu'il y avoit quelque refroidissement en l'affaire, mais qu'il n'en auroit jamais imaginé la cause, qu'il auroit attribuée à toute autre chose; d'ailleurs, que difficilement le comte de Soissons pourroit se persuader que l'obstacle vînt de ce côté-là, qu'il n'étoit pas besoin d'une si grande précipitation pour en remettre l'exécution; de cette manière, que si les conseils avoient été suivis, lui ni personne ne se trouveroit en cette peine; qu'il savoit bien qu'il avoit essayé de différer

d'en parler, soit au comte de Soissons, soit à la Reine : il seroit malaisé de persuader qu'il n'en eût aussi parlé à sa femme ; toutefois, s'il l'avoit agréable, qu'il feroit entendre au comte de Soissons ce qu'il lui disoit, et, après cela, qu'il les supplieroit l'un et l'autre de le dégager de cette entremise, et même qu'il y avoit long-temps qu'il n'avoit été en sa maison de Cœuvres, et qu'il prendroit cette occasion pour y aller deux ou trois mois. Il lui dit qu'il n'avoit garde de souffrir qu'il s'en allât, et qu'il le prioit d'être sept ou huit jours seulement sans rien faire savoir au comte de Soissons, que peut-être cependant il pourroit gagner davantage sur l'esprit de sa femme qu'il n'avoit fait, que si le comte de Soissons s'informoit s'il ne lui avoit point parlé de l'affaire, il répondroit que comme ils commençoient de parler ils avoient été interrompus.

Ce changement, comme il est aisé à juger, fit de la peine au marquis de Cœuvres, tant par la crainte qu'il avoit que le comte de Soissons ne s'imaginât qu'il l'eût engagé trop légèrement dans cette affaire, que pour les suites qui furent fâcheuses, et qui ne pouvoient produire que beaucoup de mécontentement et de brouilleries dans la cour. Cependant, pour demeurer dans les termes et suivre ponctuellement les paroles qu'il avoit données au marquis d'Ancre, il évita de se rencontrer seul avec le comte de Soissons, lequel de son côté ne vouloit pas commencer à en parler, bien qu'il trouvât étrange le procédé que l'on tenoit avec lui. Après que le temps que le marquis d'Ancre avoit demandé fut passé, le marquis de Cœuvres voulut savoir ce qu'il désiroit que l'affaire

devînt, et la manière dont il en devoit parler. Le marquis d'Ancre, essayant de gagner du temps, et de ne faire aucune réponse s'il eût pu, lui dit, se voyant pressé, qu'il pouvoit faire entendre au comte de Soissons les mêmes choses qu'il lui avoit dites, et tâcher d'adoucir plutôt son esprit que de le porter à aucune aigreur; il lui dit qu'il devoit bien penser à la réponse qu'il avoit à faire avant que de lui en faire porter aucune; car, outre que le comte de Soissons y ajouteroit peu de foi, il lui sembloit qu'il n'étoit pas bien conseillé de vouloir attirer sur lui ses ressentimens, plutôt que de le laisser sur ceux qui en pouvoient être les auteurs; que, pour son particulier, il reconnoissoit bien qu'il ne remporteroit de tous côtés que de l'envie et de la mauvaise grâce pour une chose à laquelle il s'étoit engagé sur les instantes prières qui lui en avoient été faites, et auxquelles le marquis d'Ancre savoit combien il avoit résisté pour ne rien précipiter, ainsi qu'il avoit voulu; qu'au moins il le supplioit que le comte de Soissons sût la vérité de toute l'affaire, et comme il n'y avoit rien avancé du sien, particulièrement sur ce qu'il en avoit dit à la Reine, et la réponse qu'il en avoit reçue d'elle; le marquis d'Ancre se trouvant pressé, lui confessa que, durant son absence, les ministres avoient changé l'esprit de la Reine; mais qu'étant de retour auprès d'elle, il espéroit qu'il lui feroit connoître qu'il étoit de son service et de ses intérêts de conserver un prince de qui la foi étoit sincère, et qui avoit autant de bonnes qualités qu'elle en pouvoit désirer, le suppliant de se vouloir donner patience, et qu'il ne perdroit jamais la mémoire de l'honneur qu'il lui avoit voulu faire,

ajoutant qu'il lui plût encore de ne point faire paroître ce qu'il avoit appris de lui, d'autant qu'il y alloit de sa ruine, la Reine lui ayant défendu très-expressément, et sur peine de sa disgrâce, d'en parler.

Le marquis de Cœuvres se sépara de lui aussi embarrassé qu'auparavant, et ne put différer long-temps d'en informer le comte de Soissons, lequel lui dit que le temps qui s'étoit passé depuis le retour du marquis d'Ancre sans lui parler, lui avoit bien fait croire qu'il étoit arrivé quelque obstacle en cette affaire, qu'il n'étoit pas fâché de voir que la chose ne réussissoit pas, mais bien de ce que les ministres ayant eu ce pouvoir auprès de la Reine de l'en détourner, croyant l'avoir offensé, et appréhendant toujours que l'union ne se renouât entre lui et le marquis d'Ancre, ils cherchoient toujours les occasions de le mettre en défiance et aux mauvaises grâces de la Reine, et le jetteroient malgré lui dans de fort grandes extrémités. Cependant le marquis d'Ancre continuoit à le visiter souvent, et à traiter avec lui pour les affaires générales, comme ils avoient accoutumé, avec beaucoup de témoignages d'affection et de respect; mais les ministres, au contraire, ne cherchoient que les occasions de faire naître du dégoût entre la Reine et lui, sur quoi ils furent moins retenus, voyant qu'ils n'avoient rien à craindre de l'assemblée de Saumur, et qu'au contraire toutes choses répondoient au souhait de la cour.

On ne s'étendra point davantage sur ce sujet; seulement il est à remarquer que le duc de Bouillon y servit très-bien et fidèlement, ainsi qu'il l'avoit pro-

mis, et que, par son adresse et par son crédit dans la compagnie, il porta les opinions à la tranquillité et au repos, et l'emporta sur les desseins que les ducs de Rohan et de Sully avoient de brouiller les affaires pour leurs propres intérêts et porter toutes choses à la guerre.

La première rencontre où il parut du refroidissement envers le comte de Soissons de la part de la Reine, fut pour le domaine d'Alençon, lequel étoit engagé au duc de Wittemberg: comme il avoit de l'argent qu'il avoit reçu du duc de Savoie pour les terres et le bien qu'avoit madame la comtesse en Piémont, il voulut l'employer à cette acquisition; mais l'agrément qu'on lui avoit fait espérer deux mois auparavant, lui fut refusé avec beaucoup de sécheresse, la Reine ayant dit qu'il n'avoit pas de petits desseins, puisqu'il vouloit s'approprier ce qui étoit réservé pour apanage aux fils de France; en même temps le duc d'Épernon, qui avoit été éloigné de la cour, fut appelé, et on lui dépêcha un courrier pour le faire venir en diligence à l'insu du comte de Soissons; M. le prince eut aussi ordre de venir.

Les ministres, qui croyoient que le comte de Soissons et le marquis d'Ancre n'avoient traité de l'alliance que l'on vient de dire que par les persuasions du marquis de Cœuvres, cherchoient à lui faire de mauvais offices, et ceux de la maison de Guise, qui le tenoient pour le principal acteur de cette intrigue, en avoient beaucoup de dépit; de sorte que le chevalier de Guise, qui avoit parlé au marquis de Cœuvres près de demi-heure dans le cabinet de la Reine, et avec qui il n'avoit jamais rien eu à démêler, sans lui faire

paroître aucun sujet de mécontentement, le rencontrant en carrosse sur le midi, comme il retournoit du Louvre chez lui, le pria de descendre pour lui dire un mot, ce qu'il fit, laissant son manteau dans le carrosse, ne croyant rien moins que ce qui lui arriva, le duc de Guise ayant soupé chez lui le soir d'auparavant. Il lui dit qu'il avoit appris qu'il avoit médit de lui chez une dame, qu'il le feroit mourir, et, mettant l'épée à la main sans donner loisir au marquis de Cœuvres de prendre la sienne de son page, le poursuivit jusque dans le logis du notaire Bricquet, et remonta à cheval avec Montplaisir, capitaine des gardes du duc de Guise, suivi de cinq ou six grands laquais avec des épées nues. Le marquis de Cœuvres étant sorti de la ville pour en tirer raison, fut arrêté et ramené par le marquis d'Ancre. Cette querelle fut accommodée par le duc de Nevers et le maréchal de Bouillon, lequel étant nouvellement venu de Saumur, fut aussitôt visité par messieurs le chancelier, de Villeroy et président Jeannin, en corps, pour lui faire honneur et pour lui témoigner de la reconnoissance du signalé service qu'il avoit rendu au Roi et à l'Etat, ce qui parut fort considérable; et peu après la Reine lui donna l'hôtel de Bouillon au faubourg Saint-Germain.

Ensuite le duc de Bouillon ayant trouvé les affaires de la cour en un autre état qu'elles n'étoient à son départ, et voyant le comte de Soissons aussi éloigné de la faveur, qu'il l'avoit laissé en bonne posture et en considération, il en reçut beaucoup de déplaisir, parce que toutes ses pensées alors ne tendoient qu'à l'affermissement de l'autorité de la Reine, sous la-

quelle il prétendoit trouver sa place à la cour; et comme il ne savoit pas le fond de cette affaire, car le comte de Soissons et les ministres n'avoient garde de se vanter de cette particularité, tantôt il condamnoit les ministres de trop d'ambition, quelquefois le comte de Soissons d'être trop ferme et de n'être pas assez accommodant; de sorte qu'il voulut s'entremettre pour les remettre en bonne intelligence, mais ce fut en vain, d'autant qu'il lui étoit impossible de guérir le mal dont il ne connoissoit pas la cause; et aimant sa femme, ses enfans et sa maison, il prit occasion, y ayant six mois et plus qu'il n'avoit été chez lui, d'y aller faire un tour. Cependant vers la fin de septembre la Reine alla à Fontainebleau, où la duchesse de Lorraine sa nièce, fille de sa sœur aînée, la vint trouver: on ne parloit plus de ce qui avoit été proposé contre M. de Sully, non-seulement à cause des brouilleries de la cour, mais la plus forte raison fut que la marquise de Rosny se trouva grosse, et M. de Lesdiguières résolut de changer les mesures qui avoient été prises.

Les Etats de Normandie étant lors assignés au mois de novembre, le comte de Soissons fut à Fontainebleau pour prendre congé du Roi et de la Reine, et recevoir leurs commandemens, où, pendant son séjour, il reçut quantité de petits dégoûts, particulièrement pour le gouvernement de Vernon, qui lui fut refusé d'abord: enfin le marquis d'Ancre fit tant qu'il lui fit donner contentement, n'ayant jusque-là paru aucune marque de mésintelligence entre eux, ce que le marquis de Cœuvres avoit ménagé avec beaucoup de soin; mais craignant que les choses ne pussent pas

toujours demeurer en cet état, et que le service du Roi n'en reçût quelque préjudice, il sollicitoit continuellement le marquis d'Ancre de faire en sorte que M. le comte de Soissons ne partît pas si mal satisfait: mais autant qu'il avançoit quand il étoit avec lui pour lui faire comprendre que ni les affaires générales, ni les particulières, ne pouvoient pas permettre de le laisser tomber dans l'inconvénient où insensiblement les choses alloient, les ministres d'un autre côté détruisoient tout ce qu'il avoit fait, ne pouvant souffrir seulement l'apparence de la bonne intelligence qui étoit restée entre eux; mais le marquis de Cœuvres ayant réduit les choses à ce point, que le comte de Soissons partiroit content, pourvu qu'en prenant congé de la Reine elle lui dît qu'elle le prieroit de continuer d'avoir la même passion pour ses intérêts qu'il avoit toujours eue; qu'elle savoit les témoignages qu'il en avoit voulu rendre en la personne du marquis d'Ancre et de sa femme, dont elle se souviendroit en temps et lieu, et lui en demeureroit obligée; malgré l'espérance et la parole que le marquis d'Ancre en avoit donnée, jamais les ministres n'y voulurent consentir; et le marquis d'Ancre ayant trouvé bon qu'en sa présence il en pût parler avec le président Jeannin, il ne gagna pas davantage, sinon que de faire connoître que la chose n'avoit été ni souhaitée, ni recherchée du comte de Soissons, lequel avoit seulement répondu aux désirs et aux sollicitations qui en avoient été faites de la part du marquis d'Ancre.

Le comte de Soissons voyant donc l'état où il se trouvoit à la cour, où il n'y avoit alors rien à attendre pour lui, et que M. le prince y devoit arriver

cinq ou six jours après, lequel n'étant pas informé de l'état des affaires s'engageroit aisément, et qu'ainsi on se serviroit tantôt de l'un, tantôt de l'autre, pour la conservation des ministres, se résolut de le voir avant qu'il arrivât à la cour. Le marquis de Cœuvres ayant ménagé M. de Beaumont, fils du président de Harlay, qui prenoit soin de ses intérêts à la cour, fit donc leur entrevue en sa maison de Beaumont; et, afin de ne donner aucun soupçon à la Reine, et de faire connoître que ce n'étoit qu'une civilité qu'il lui vouloit rendre, il pria le marquis d'Ancre de vouloir être de la partie, qui lui promit fort librement; mais les ministres l'ayant su, firent ce qu'ils purent pour la rompre, tant ils appréhendoient qu'il ne se fît quelque chose à leur désavantage; toutefois le marquis d'Ancre en obtint permission de la Reine, lui faisant voir que sa présence empêcheroit qu'il ne se passât rien entre le comte de Soissons et M. le prince, qui fût de conséquence et préjudiciable à son service.

Etant donc arrivés à Beaumont, tout se passa en divertissemens et jeux jusques à une heure après minuit; mais après que chacun se fut retiré, M. le prince et le comte de Soissons se virent, et conclurent ce que M. de Beaumont avoit déjà commencé avec le marquis de Cœuvres trois jours auparavant, et firent une étroite liaison, promettant de ne recevoir aucune grâce ni satisfaction de la cour, que conjointement et de concert; que si l'un des deux étoit contraint de se retirer par quelque mauvais traitement, l'autre partiroit en même temps, et ne reviendroient qu'ensemble. Le lendemain ils retournèrent

tous à Fontainebleau, où M. le prince fut reçu avec autant d'accueil que l'autre en avoit eu de froideur; mais tout cela, ni tous les avantages et les propositions qui furent faites depuis au premier, ne l'ébranlèrent point, et ils demeurèrent unis avec toute la bonne foi possible jusques à la mort du comte de Soissons, qui arriva un an après, ainsi que l'on verra par la suite de ces mémoires.

Deux jours après, le comte de Soissons partit pour aller en Normandie, et la Reine retourna à Paris à cause du mauvais temps, et de là à Saint-Germain où M. d'Orléans, dont la complexion avoit toujours été jugée fort délicate, étant tombé malade, mourut de fièvre léthargique, de quoi la Reine sentit un très-grand déplaisir. Ce jeune prince, dont l'enfance faisoit espérer beaucoup, fut fort regretté. Tous les officiers principaux de sa maison, après sa mort, prétendoient devoir entrer en même charge auprès de Monsieur, frère du Roi; mais celle de gouverneur, qui avoit déjà été promise à M. de Brèves, parent de M. de Villeroy, lui fut conservée, et M. de Béthune exclus de sa prétention pour les autres qui n'avoient pas encore été données. Chacun essaya de s'en faire pourvoir, et ce fut en quoi la mauvaise volonté des ministres parut manifestement contre le marquis de Cœuvres; car s'étant adressé au maréchal d'Ancre pour obtenir la charge de maître de la garde-robe de Monsieur, de laquelle il avoit été pourvu chez feu M. d'Orléans, il lui dit qu'il l'assisteroit volontiers, mais qu'il falloit aussi qu'il en parlât aux ministres; à quoi il répondit qu'il savoit bien en quelle posture il étoit auprès d'eux pour l'avoir voulu servir à sa mode, qu'il ai-

moit mieux en demeurer là que de s'y engager plus avant : il lui promit d'y faire tous ses offices ; néanmoins cette affaire prit un cours fort long et fort ennuyeux, comme font toutes celles que l'on veut ruiner à la cour.

Le maréchal de Lesdiguières fut mandé sous espérance de faire vérifier les lettres de duché et pairie qu'il avoit obtenues du Roi ; mais, après avoir demeuré sept ou huit mois à la cour, il s'en retourna comme il étoit venu, et ne remporta que le regret d'avoir été trompé ; il ne manqua pas de désir de se venger, comme l'on saura par la cabale et les desseins qui se formèrent avant son départ.

La tenue des Etats de Normandie étant finie, et le comte de Soissons ayant fait quelque séjour en son gouvernement, il s'en revint à la cour, attiré par M. le prince, pour voir s'ils y pourroient trouver une situation convenable et digne de leur rang ; mais il étoit bien difficile que cela pût être, à cause du crédit et de la puissance que les ministres s'étoient acquise, outre la haine que le comte de Soissons leur portoit, et particulièrement au chancelier de Sillery, contre lequel, soit qu'il fût véritable ou non, il croyoit qu'il y avoit plus de sujet de reproche en sa conduite que contre les deux autres ; de plus, il paroissoit quelque refroidissement entre le comte de Soissons et le marquis d'Ancre, qui augmenta jusques à ne se voir plus, et se tourna enfin à une rupture entière.

Tout le reste de l'année 1611 jusques au carême de l'année 1612 se passa de la sorte. Le marquis de Cœuvres voyant que le marquis d'Ancre l'avoit abandonné dans ses intérêts particuliers, pour flatter la

passion des ministres, qui ne lui vouloient de mal qu'à cause des choses dont il s'étoit mêlé pour lui, s'attacha entièrement au comte de Soissons, sans jamais s'être séparé de son amitié et de son service, quelques avantages que l'on lui proposât pour l'en détacher. Dolé, ami de M. d'Haraucourt, qu'il savoit être parent du marquis de Cœuvres, essaya de le retirer, et ménagea une conférence avec le marquis d'Ancre, où il ne voulut pas se trouver sans, premièrement, l'avoir fait entendre au comte de Soissons qui le trouva bon.

A cette entrevue, le marquis d'Ancre lui témoigna une grande envie de le séparer du comte de Soissons, en lui offrant de le contenter sur les choses dont il avoit sujet de se plaindre en son particulier, dont l'ayant remercié civilement, il lui fit connoître qu'il eût plutôt souhaité de les remettre bien, que désiré de ménager pour lui quelque chose; et s'étant séparés assez froidement, il demeura encore quelque temps avec les sieurs d'Haraucourt et Dolé, auxquels il dit que toutes les fois qu'il pourroit contribuer à cet accommodement qu'il jugeoit nécessaire pour le service de la Reine, et pour le bien commun, qu'il s'y porteroit ainsi qu'il avoit toujours fait par le passé, et qu'il ne falloit point considérer s'il étoit bien ou mal satisfait en son particulier, parce qu'il préféroit l'intérêt du comte de Soissons et leur bonne intelligence au sien propre; sur quoi le marquis d'Ancre s'étant plaint à M. d'Haraucourt de ce que le marquis de Cœuvres n'avoit pas témoigné de disposition à recevoir les offres qu'il lui avoit faites, il lui dit qu'il ne falloit pas prendre garde à cela, et qu'assu-

rément il travailleroit à son accommodement, et à celui du comte de Soissons, aussi fidèlement comme s'il lui en revenoit quelque avantage, et que peut-être il le feroit mieux dans l'état où il étoit que s'il avoit plus de satisfaction. Ainsi, quelques jours après Dolé et lui se parlèrent chez M. d'Haraucourt, où le marquis de Cœuvres l'entretint des justes sujets de mécontentement qu'avoit le comte de Soissons, lui fit voir que la complaisance qu'il avoit eue pour les pensées du marquis d'Ancre lui avoit attiré de mauvaises suites, et qu'il étoit éloigné de la confiance de la Reine, plus il avoit désiré de lui plaire par les liaisons qu'il voulut prendre avec lui : sur cela Dolé voulut renouer la négociation du mariage dont on avoit parlé, mais à toutes autres conditions que la première fois; car sa proposition alloit à faire en sorte que l'affaire s'engageât seulement entre le comte de Soissons et le marquis d'Ancre, sans que la Reine en eût aucune connoissance, jusques à ce que le comte de Soissons fût bien remis avec elle, parce que, dans un si grand pouvoir des ministres, il étoit dangereux d'en faire ouverture à la Reine. A cela on répondit, de la part du comte de Soissons, qu'il ne vouloit point de nouveau rentrer dans une affaire de laquelle il avoit reçu tant de déplaisir et de peine; mais que si le marquis d'Ancre et sa femme pouvoient par leur faveur effacer les mauvais offices qu'il avoit reçus des ministres, et le remettre en même état qu'il s'étoit vu auprès de la Reine, qu'alors elle le trouveroit toujours tel qu'il avoit été; mais que sans l'exprès consentement de Sa Majesté, il n'entendroit jamais à cette affaire.

La proposition en ayant été remise à une autre saison, on examina seulement alors les moyens qui pourroient assurer le comte de Soissons de la bonne volonté de la Reine, dont il désiroit quelque preuve certaine, à quoi on opposoit la haine qu'il faisoit paroître aux ministres, de laquelle le marquis d'Ancre eût voulu qu'il se fût relâché, sinon en effet, au moins en apparence, afin qu'il eût plus de moyen de le servir. D'ailleurs il essayoit, en montrant de vouloir gratifier le comte de Soissons, de faire voir que la Reine désiroit aussi que la liaison d'entre M. le prince et lui ne fût pas si étroite; ce qui étoit tacitement faire connoître que, tant qu'ils seroient unis, le comte de Soissons avoit peu de chose à espérer. Mais encore que cela fût touché fort délicatement, il ne laissa pas toutefois de donner sujet au comte de Soissons de croire que ce n'étoit que pour les désunir; ce qui réchauffa son intelligence avec M. le prince, et obligea de faire entendre au marquis d'Ancre qu'il étoit bien plus à propos et plus utile pour le service de la Reine, qu'ils demeurassent en amitié, que non pas de les voir divisés, parce que M. le prince pourroit se jeter dans l'union de messieurs de Guise et d'Epernon.

Cette ouverture n'ayant rien produit du côté de M. le comte de Soissons, on ne tenta plus de les diviser, mais seulement de voir ce qu'il prétendoit de gratification de la Reine pour gage de ses bonnes grâces; sur quoi il se trouva assez de difficultés de part et d'autre, car le comte de Soissons ne se vouloit pas mettre au hasard d'un refus en demandant, et montrer que ses intérêts particuliers étoient la

seule cause de son mécontentement; et les autres aussi disoient, en termes généraux, que tout ce que la Reine pourroit faire pour le gratifier, elle le feroit volontiers, pourvu qu'il ne tirât pas à conséquence pour les autres princes, et que c'étoit à lui à se déclarer s'il avoit quelque chose de particulier à demander. Et cette négociation ayant été faite avec le su des ministres, ils entendoient aussi d'y être compris, joint que le marquis d'Ancre témoignoit de vouloir insister pour eux, et disoit que lui et sa femme n'étoient pas assez forts pour faire obtenir seuls au comte de Soissons les grâces qu'il eût pu désirer de la Reine; mais le comte de Soissons, d'une humeur entière et difficile, ne pouvoit s'y résoudre, particulièrement à cause de M. le chancelier de Sillery, contre lequel sa haine avoit beaucoup plus de part que contre les autres ministres, qui tous les jours lui préparoient de nouveaux sujets de dégoûts, soit qu'ils le voulussent contraindre de se réconcilier avec eux, ou l'obliger à quitter la cour, ennuyé des mauvais traitemens qu'il recevoit de la Reine. Cependant on essayoit de faire réussir auprès de M. le prince ce qu'ils n'avoient pu du côté du comte de Soissons, par M. Vignier, intendant des affaires de M. le prince, et autres, où il n'y rencontra pas plus de facilité; et cet essai ne servit qu'à avancer leur départ de la cour, bientôt après l'un étant allé à Valery et l'autre à Dreux, laissant pouvoir au marquis d'Ancre de continuer sa négociation, s'il y trouvoit quelque jour.

Cette sortie de la cour fut une ample matière de discours et de réflexions; la maison de Guise et le

duc d'Epernon se crurent si nécessaires pendant cet éloignement, qu'ils en espéroient tirer de grands avantages; mais le marquis d'Ancre, qui ne pouvoit souffrir qu'ils approchassent de la Reine, songea lors sérieusement à vouloir donner quelque satisfaction au comte de Soissons; et les ministres, d'un autre côté, croyant que le mariage qui se traitoit en Espagne ne se pouvoit pas aisément et sûrement avancer en leur absence, témoignoient aussi de souhaiter leur retour; tellement que la négociation de Dolé n'ayant pas été discontinuée, elle fut reprise avec plus de chaleur.

Messieurs de Guise, qui véritablement étoient fort adroits aux exercices, pour cacher mieux leur ambition et leurs desseins, sous prétexte de donner des divertissemens à la Reine, entreprirent le carrousel qui se faisoit à la place Royale, et tout le monde demeura d'accord que l'on n'avoit rien vu depuis longtemps de plus galant et de plus magnifique, pour l'invention et pour la dépense.

Les ministres, jugeant le retour de ces princes nécessaire, et prévoyant que tôt ou tard ils seroient obligés de ménager leur retour à la cour, ou d'en laisser le mérite à d'autres, ayant la négociation de Dolé et du marquis de Cœuvres fort suspecte, voulurent aussi l'interrompre par l'envoi du sieur d'Aligre vers le comte de Soissons, de la maison duquel il étoit intendant, avec des offres avantageuses pour le ramener, à quoi le marquis d'Ancre n'eut pas la force de contredire; mais Dolé, qui avoit déjà touché à cette affaire, en eut du déplaisir, croyant que cela ne l'offensoit pas moins que le marquis de Cœuvres. Le comte de Sois-

sons ne voulut pas entendre le sieur d'Aligre, et le renvoya avec défense de se mêler de telles affaires. Après plusieurs allées et venues, pendant lesquelles le duc de Bouillon fut dépêché en ambassade extraordinaire en Angleterre, tant sur le sujet du mariage avec l'Espagne que pour d'autres affaires, il fut arrêté que le marquis d'Ancre iroit de la part du Roi et de la Reine vers le comte de Soissons, et vers M. le prince, pour les inviter de revenir à la cour auprès de Leurs Majestés, où ils trouveroient leur place avec la dignité convenable à leur naissance, et assurer le comte de Soissons sur les discours qui s'étoient tenus entre Dolé et le marquis de Cœuvres pour la gratification du gouvernement de Quillebeuf; qu'en ayant parlé à Leurs Majestés, il les avoit laissées bien disposées en sa faveur, et qu'il espéroit qu'il en recevroit du contentement; mais que jusques à ce qu'ils fussent retournés auprès de Leurs Majestés, il n'en avoit pu avoir une parole expresse; que pour lui, qu'il étoit son serviteur et l'en pouvoit assurer.

Comme il étoit près de partir, les ministres, appréhendant qu'outre la négociation publique il n'y eût quelque chose de particulier contre eux, ne purent souffrir que ce voyage se fît sans que l'un d'eux y allât. M. de Villeroy, comme celui qui avoit été le moins mêlé dans ces brouilleries, et pour qui le comte de Soissons avoit toujours eu beaucoup d'estime, s'offrit d'accompagner le marquis d'Ancre; à quoi l'on eut de la peine à faire consentir le comte de Soissons, qui jusque-là n'avoit voulu entrer en aucun commerce qu'avec le marquis d'Ancre, et avoit refusé de se réconcilier avec les ministres : ce n'est pas que

pour lors on eût pris des mesures pour les éloigner, mais seulement pour diminuer leur autorité. Enfin il consentit à la prière du marquis d'Ancre, après lui avoir fait comprendre que la parole qu'ils lui donneroient tous deux de la part de la Reine pour l'engagement de Quillebeuf, seroit bien plus forte que s'il la lui donnoit tout seul; de sorte qu'ils firent ensemble ce voyage à Nogent, où étoient M. le prince et le comte de Soissons, qu'ils amenèrent à Fontainebleau où la cour étoit alors.

La première chose qui fut proposée dans le conseil à leur retour, furent les articles des deux mariages de France et d'Espagne, et ensuite on résolut d'envoyer le duc du Maine et M. de Puysieux en Espagne. Quelques personnes conseilloient au comte de Soissons de refuser son consentement, et d'empêcher que M. le prince ne donnât le sien qu'après que l'affaire de Quillebeuf seroit achevée; mais il se laissa flatter aux belles apparences de faveur qu'on lui fit voir, et n'eut pas la force de résister aux traitemens obligeans qu'il reçut à son arrivée. Les conseils que lui donna le maréchal de Lesdiguières, qui n'étoit pas encore détrompé de l'espérance dont on l'entretenoit depuis six mois à la cour, de faire vérifier au parlement son brevet de duc et pair, servirent à lui faire donner plus volontiers son avis sur ces mariages, dont bientôt après l'un et l'autre se repentirent.

Le marquis d'Ancre cependant, qui tendoit à ses fins, se servit de la présence de ces princes pour affoiblir et diminuer la cabale de messieurs de Guise et d'Epernon, lesquels se trouvèrent surpris et éton-

nés, parce qu'ils croyoient être fort affermis dans la faveur; mais le contraire parut à la défense qui fut faite à M. de Vendôme (lequel s'étoit joint avec eux par la permission de la Reine) d'aller en Bretagne y tenir les Etats, et le maréchal de Brissac, lieutenant-général de la province, fut envoyé à son exclusion, quelque instance et office que toute la cabale fît en sa faveur, et plus encore en la querelle de M. de Vendôme contre le maréchal de Brissac, parce qu'après l'avoir fait appeler il reçut commandement de se retirer à Anet sans être accommodé, et l'autre cependant d'aller tenir les Etats en Bretagne: quoi que messieurs de Guise, de Bellegarde, et tous les amis de M. de Vendôme eussent fait, ils ne remportèrent que des rebuts et des paroles désagréables, qui les piquèrent vivement.

M. le prince et M. le comte de Soissons n'ayant que des apparences, et ne voyant rien d'avancé en suite des bonnes paroles qu'ils avoient eues, tant pour leur établissement à la cour que pour Quillebeuf, s'impatientoient de ces longueurs, connoissant par l'exemple du traitement que recevoient messieurs de Guise, et par ce qu'eux-mêmes avoient souffert, que les ministres continueroient à maintenir leur pouvoir aux dépens des uns et des autres. Le marquis d'Ancre, qui, dès le premier jour de la régence, avoit toujours pour but principal de changer toutes choses en ôtant les ministres, et y mettant d'autres confidens et dépendans de lui, s'excusoit sur eux envers le comte de Soissons, s'ils ne recevoient pas toute la satisfaction qu'il eussent désiré; et, passant sur ce qui avoit été concerté sur la diminution du

crédit des ministres, il fut convenu entre lui, M. le prince, le comte de Soissons, messieurs les maréchaux de Bouillon et de Lesdiguières, avec le marquis d'Ancre, que l'on travailleroit à leur ruine entière; à quoi les deux derniers se portèrent aisément, le maréchal de Bouillon à cause qu'en son ambassade d'Angleterre, où il avoit été au printemps, on ne l'avoit pas bien traité, se plaignant qu'on lui avoit voulu faire recevoir un affront, et les ministres publioient qu'il n'avoit pas suivi les intentions ni les ordres du Roi; le maréchal de Lesdiguières, pour sa duché et pairie, dont il ne remportoit que de vaines espérances; pour quoi ils animèrent tellement le comte de Soissons, qu'il résolut avec eux de faire quelques outrages au chancelier, au retour d'un petit voyage qu'il alloit faire en Normandie.

Le maréchal de Lesdiguières allant en Dauphiné s'obligea, en cas de nécessité, de leur amener jusques aux portes de Paris dix mille hommes de pied et quinze cents chevaux. Ils firent tous promettre au comte de Soissons de ne pas découvrir ce dessein au marquis de Cœuvres, jugeant que la passion qu'il avoit pour les intérêts et la réputation du comte de Soissons, qui étoit prévenu de colère contre le chancelier, l'obligeroit à faire tout ce qu'il lui seroit possible pour l'en détourner; mais le comte de Soissons lui ayant communiqué ce qui avoit été concerté entre eux, il lui fit connoître combien la conséquence lui en étoit dangereuse; et comme il y avoit encore un mois de temps jusques à l'exécution, il lui dit qu'il ne manqueroit pas d'occasions ni d'événemens pour le pouvoir dégager; et puisqu'il leur avoit donné

parole de ne leur en parler point, il ne leur en parleroit jamais si on ne s'en découvroit à lui auparavant, mais qu'il estimoit que difficilement M. de Bouillon se pourroit empêcher de lui en dire quelque chose.

A l'arrivée du comte de Soissons en Normandie, le maréchal de Fervaques, sous prétexte de lui faire honneur en le venant trouver, assembla le plus de ses amis qu'il put pour sa sûreté, de quoi le comte de Soissons n'eût pu se plaindre, si en même temps il n'eût joint à la garnison de Quillebeuf des gens de guerre extraordinaires; et, trouvant à redire à ce procédé, il dépêcha vers Leurs Majestés pour s'éclaircir s'il avoit des ordres pour s'autoriser, sinon les supplier, autant pour leur service que pour sa réputation, de ne point souffrir une telle entreprise qui étoit d'une grande conséquence et fort contraire au bien des affaires du Roi. La Reine ayant avisé avec les ministres, soit pour donner satisfaction au comte de Soissons, soit pour ôter la place d'entre les mains du maréchal qui étoit fort vieux et indisposé, jugeant qu'il y avoit à craindre qu'à sa mort sa femme (qui étoit de la religion) ne mît la place entre les mains des huguenots, dépêcha vers lui le baron de Luz, pour lui faire entendre que le changement qui avoit été fait à Quillebeuf sans le su et ordre du Roi, avoit déplu à Leurs Majestés, et avoit obligé le comte de Soissons de leur faire de justes plaintes, auxquelles il ne pouvoit s'empêcher de satisfaire; que pour donner ordre à l'un et à l'autre, et empêcher les inconvéniens qui en pourroient arriver, il avoit ordre de lui dire de venir trouver Leurs Majestés, pendant que le comte de Soissons demeureroit en Normandie, et

de le disposer à ôter toute la garnison de Quillebeuf, pour y recevoir des compagnies suisses, en attendant que le comte de Soissons fût à la cour, et lorsque les choses seroient accommodées entre eux; qu'après le maréchal s'y en pourroit retourner.

En même temps le marquis de Cœuvres fut envoyé vers le comte de Soissons, pour lui faire entendre la résolution qui avoit été prise, tant pour la dignité et l'autorité de Leurs Majestés que pour le désir qu'elles avoient de le contenter. Il resta une seule difficulté qui arrêta pour quelque temps l'exécution de toutes choses; car le comte de Soissons soutenoit que, comme gouverneur, il étoit de sa charge et de son honneur de faire ce changement en la garnison; ce que le marquis de Cœuvres eut charge de la part du comte de Soissons de représenter à Leurs Majestés, et de leur témoigner comme il demeuroit satisfait avec beaucoup de sujet de l'honneur qu'il leur avoit plu de lui faire, de ce qu'en prévoyant à ce qui étoit de la sûreté de la place on avoit eu égard à son intérêt. Quant au maréchal de Fervaques, qui n'étoit pas en état de s'opposer aux volontés du Roi, et qui craignoit, s'il faisoit refus d'obéir, de mettre les forces et les armes entre les mains d'un ennemi puissant qui profiteroit de sa disgrâce et de sa ruine, il choisit le parti qui lui étoit proposé, comme le plus sûr et le plus honorable.

En ces entrefaites le duc de Rohan (lequel avoit déjà commencé d'exciter des mouvemens à Saint-Jean-d'Angely parmi les huguenots, et que l'on soupçonnoit de quelque correspondance avec le prince de Galles, qui mourut quelque temps après), ayant su

que le comte de Soissons étoit parti de la cour, et croyant que c'étoit avec peu de satisfaction, envoya vers lui pour lui faire beaucoup d'offres qui ne furent point acceptées. Messieurs de Guise, avec le cardinal de Joyeuse et M. de Bellegarde, ayant conçu du dégoût par le mauvais traitement qu'ils reçurent en l'affaire du duc de Vendôme, et autres particuliers, recherchèrent aussi de s'accommoder avec le comte de Soissons; car, pour le duc d'Epernon, soit qu'il y eût plus d'aigreur entre eux, ou que l'indisposition en laquelle il se trouvoit alors d'une espèce de paralysie le rendît peu capable d'affaires, il n'eut point de part en ce traité.

Le marquis de Cœuvres étant retourné à la cour, s'employa à faire en sorte, tant par le marquis d'Ancre que par les ministres, que le comte de Soissons pût obtenir permission de mettre les Suisses dans Quillebeuf, au lieu de la vieille garnison, ayant toujours bien prévu les difficultés qui s'y rencontreroient; et sans les intrigues de la cour, qui faisoient que le retour du comte de Soissons y étoit désiré avec impatience, il eût eu beaucoup de peine à obtenir la demande de ce comte. Les raisons pour l'empêcher étoient la prétention qu'il avoit sur cette place; les espérances qui lui en avoient été données faisoient croire que, la tenant une fois en sa possession, il tâcheroit de s'y maintenir. On fit donc diverses propositions, l'une, que ce changement ne se feroit point pendant son séjour dans la province; mais qu'étant à la cour on le feroit faire par un capitaine des gardes, ou par M. de Matignon, lieutenant de roi en Normandie, lequel, par l'alliance qu'il avoit avec la maison de Longue-

ville, lui devoit être moins suspect, ce qui ôteroit tout le soupçon de la défiance que le comte de Soissons disoit qu'on avoit de lui, en l'empêchant de faire sa charge, ou que l'on donneroit une commission extraordinaire au marquis de Cœuvres pour cet effet; mais toutes ces ouvertures ne l'ayant pu contenter, comme la chose étoit fortement sollicitée, la Reine demanda au marquis de Cœuvres s'il vouloit être caution, et donner assurance que deux heures après l'établissement des Suisses, fait par le comte de Soissons dans Quillebeuf, il en sortiroit. A quoi il répondit que la parole du comte de Soissons valoit mieux que toutes les assurances que l'on pouvoit désirer d'ailleurs; toutefois qu'il feroit tout ce qu'il plairoit à Sa Majesté de lui commander; que M. d'Enghien étoit à Paris, et qu'étant une personne si chère à M. son père, s'il étoit besoin de quelque autre précaution, celle-là étoit la plus grande que l'on pût prendre, bien qu'il n'y eût rien à redouter d'un prince aussi plein de foi que le comte de Soissons. Néanmoins la Reine voulut qu'après que le marquis de Cœuvres auroit porté au comte de Soissons les ordres nécessaires pour cette garnison de Quillebeuf, il revînt auprès d'elle dans le temps que le changement s'en feroit.

Le marquis d'Ancre cependant, et tous ces messieurs avec lesquels il avoit résolu de perdre le chancelier, se plaignoient des longueurs que le comte de Soissons apportoit en toute cette affaire; ils disoient qu'elle n'étoit pas de conséquence à l'égard de ce qu'ils vouloient faire à la cour. Ce qui donna encore plus d'envie au marquis d'Ancre de son retour, étoit

qu'il y avoit quelques personnes qui avoient accusé Moisset de les avoir voulu séduire pour faire un miroir enchanté propre à donner de l'amour. On disoit que cela venoit de la part de M. de Bellegarde, lequel ayant toujours été haï du marquis d'Ancre, même avant la régence, croyoit avoir trouvé un bon moyen de le ruiner: et parce qu'il savoit que le duc du Maine n'étoit pas de ses amis, il lui dépêcha un courrier comme il étoit sur la frontière d'Espagne, pour l'exhorter de s'en retourner à la cour, se voulant, en cette occasion, fortifier de lui et du comte de Soissons; mais Moisset ayant été mis en la Conciergerie, toutes les procédures et les poursuites furent faites contre lui, ainsi que l'on peut voir ailleurs.

Le marquis de Cœuvres étant près d'aller retrouver le comte de Soissons, et de lui porter tous les ordres nécessaires pour ce qui regardoit l'affaire de Quillebeuf, s'en allant voir M. le duc de Bouillon, il y rencontra M. le prince, messieurs les marquis d'Ancre, Beaumont et Dolé, lesquels l'ayant prié de faire en sorte que le comte de Soissons revînt promptement à la cour, M. de Bouillon dit au marquis d'Ancre et à M. le prince qu'il ne doutoit point que le marquis de Cœuvres ne sût l'entreprise à laquelle le comte de Soissons s'étoit engagé avec eux devant son départ, et par conséquent qu'il n'y avoit point de difficulté de lui en parler. Ensuite il lui raconta tout ce qui avoit été concerté contre le chancelier.

Le marquis de Cœuvres fit paroître de la surprise, comme d'une chose dont il n'avoit point ouï parler, et de laquelle, puisqu'on s'ouvroit à lui, il les supplioit de trouver bon qu'il leur dît son sentiment,

tant pour le service de Leurs Majestés que pour leur intérêt commun et celui du comte de Soissons. Et s'adressant à M. le prince, il lui dit que, quand les offenses qu'ils prétendoient avoir reçues du chancelier seroient beaucoup plus grandes qu'elles ne paroissoient, que si quelqu'un d'entre eux avoit à l'entreprendre, il seroit plus à propos qu'un prince de son âge, et du rang qu'il tenoit par dessus le comte de Soissons, s'en chargeât que non pas lui; et il dit au marquis d'Ancre qu'il le croyoit trop affectionné au service du Roi et de la Reine pour croire qu'aucune passion particulière l'emportât sur son devoir; que si la résolution à laquelle il s'étoit porté avec ces messieurs étoit pour avoir reconnu que le chancelier avoit manqué de fidélité en sa charge, que, cela étant, il seroit bien plus aisé de le faire connoître à la Reine et de la disposer à lui demander les sceaux et le chasser, que de traiter si indignement le chef de la justice, et que ces violences infailliblement en attireroient d'autres sur eux; qu'aucun de ceux qui viendroient succéder à sa dignité ne pourroit exercer cette charge avec sûreté. Après plusieurs autres raisons qui seroient longues à déduire, ils revinrent tous à son opinion; à quoi le duc de Bouillon ajouta qu'il faisoit un office à un homme qui avoit moins sujet de l'attendre de lui que de tout autre. Le lendemain, comme il étoit prêt à partir, Dolé le revenant voir, lui dit qu'il croyoit que Dieu l'avoit envoyé à la compagnie et l'avoit inspiré. Après qu'il fut parti pour la Normandie, le marquis d'Ancre prit occasion sur les difficultés que le chancelier faisoit de sceller les commissions nécessaires pour l'affaire commencée contre

Moisset, qui, à son gré, alloit trop lentement; la Reine lui en témoigna du mécontentement.

Le marquis de Cœuvres ayant vu le comte de Soissons, et pris avec lui toutes les mesures convenables à leurs desseins, s'en revint auprès de Leurs Majestés, avec des lettres et des assurances de son service et de sa fidélité, où il demeura jusqu'à ce que le comte de Soissons revînt à la cour. Après avoir achevé l'affaire de Quillebeuf, deux jours après son arrivée, étant en carrosse pour s'en aller au Louvre, il rencontra le maréchal de Fervaques à cheval, avec grand nombre de ses amis; il en fut ému, et en conçut tant de colère, qu'il eut dessein, s'il le rencontroit encore, de lui faire quelque déplaisir. Toutefois, pour en éviter l'occasion, en attendant que la Reine renvoyât le maréchal de Fervaques en Normandie, il se disposa d'aller à Blandy pour quelques jours, craignant que l'emportement et l'éclat ne fissent du préjudice à ses affaires, lesquelles sembloient être en bon état; car les ministres étoient résolus de porter la Reine à lui donner contentement sur les promesses qui lui avoient été faites touchant Quillebeuf. M. de Villeroy jugea cette satisfaction si raisonnable, qu'il passa non-seulement à dire qu'il le conseilleroit, mais aussi qu'il mettroit son avis par écrit. La maison de Guise, et toute cette cabale, souhaitoit aussi cet accommodement, comme je l'ai déjà dit; il n'y avoit que le marquis d'Ancre, sur la parole duquel il s'étoit plus confié, qui, sous main, empêchoit l'effet de sa prétention, soit qu'il voulût auparavant travailler à la ruine des ministres, ou bien empêcher tout-à-fait l'établissement du comte de Soissons en Normandie;

ce qu'il découvrit par M. de Guise, qui lui fit savoir que le baron de Luz le sollicitoit tous les jours de la part de la Reine et du marquis d'Ancre, pour le porter à se déclarer en sa faveur et à tenir son parti, dans le refus qu'elle étoit résolue de lui faire de Quillebeuf. Mais il en arriva tout autrement, le comte de Soissons étant tombé malade d'une fièvre pourprée qui l'emporta le onzième jour.

Après sa mort les deux gouvernemens qu'il avoit furent donnés; la Reine confirma celui de Dauphiné à M. d'Enghien son fils, qui sera nommé ci-après le comte de Soissons. Et pour celui de Normandie, la Reine eut dessein de le retenir sous son nom, et de l'exercer par un lieutenant. Toutefois, l'exécution en fut différée quelques jours, à cause des poursuites que la maison de Guise faisoit faire par M. le prince de Conti pour un gouvernement; il redemandoit le Dauphiné qu'il avoit cédé au comte de Soissons, ou bien la Normandie; mais on trouva moyen de le désintéresser par l'offre que l'on lui fit de lui donner celui d'Auvergne, que le duc d'Angoulême, lors prisonnier à la Bastille, avoit, avec la survivance pour M. de Chevreuse; ce que le marquis de Cœuvres eut charge de traiter avec les uns et les autres, ayant été pour cela deux ou trois fois à la Bastille. Ce ne fut pas sans succès, car il tira du duc d'Angoulême sa démission.

Depuis la mort du comte de Soissons, le marquis de Cœuvres s'étant entièrement attaché au service de la Reine, et à l'amitié et à la confiance du marquis d'Ancre, il laissa au baron de Luz le soin de conduire toutes les intrigues et intelligences qui étoient entre

M. le prince, les ducs de Bouillon, du Maine, de Nevers, de Longueville et le marquis d'Ancre. M. le prince avoit dissimulé toutes ces prétentions jusqu'à la mort du comte de Soissons, estimant que le traitement qu'il recevroit en l'affaire de Quillebeuf lui seroit un préjugé qui lui marqueroit ce qu'il devroit attendre, et à quoi il auroit à s'en tenir; et se trouvant seul, crut que le marquis d'Ancre chercheroit son appui, et travailleroit à le mettre de son côté, à cause de la haine qu'il avoit pour les ministres, et pour tous ses autres intérêts; de sorte qu'il ne douta pas que la conjoncture ne fût favorable à la prétention qu'il avoit de récompenser le Château-Trompette, dont on lui donna de bonnes paroles, comme on avoit fait au comte de Soissons pour Quillebeuf. Mais le marquis d'Ancre, sans se départir des intelligences qu'il avoit avec eux, avoit particulièrement dessein de faire un mariage de M. du Maine avec madame d'Elbœuf, et du fils de madame d'Elbœuf, pour lequel le Roi témoignoit de l'inclination, avec la fille du marquis d'Ancre. En faveur de cette pensée on devoit ôter le gouvernement de Bourgogne à M. de Bellegarde, pour le donner au duc du Maine; et ainsi en toute manière il espéroit de trouver son compte, tant par l'établissement de l'un que pour la ruine de l'autre, qu'il avoit toujours extrêmement désirée; à quoi il étoit porté par le baron de Luz.

Environ le mois de novembre 1612, le Roi dépêcha vers M. de Bellegarde pour le faire venir à la cour; mais étant arrivé à Sens, et ayant appris que le sujet du voyage qu'on lui faisoit faire étoit de le dépouiller de son gouvernement, au lieu de passer outre, il s'en

retourna en Bourgogne, l'esprit plein d'aigreur et de ressentiment contre le baron de Luz, qu'il croyoit être le principal instrument de sa disgrâce. La maison de Guise entra dans cette affaire, et prit les intérêts de M. de Bellegarde, tant à cause de l'alliance qu'il avoit avec ceux de cette maison, que parce qu'ils étoient piqués de voir que le baron de Luz, lequel avoit connoissance de tous leurs desseins, passoit de leur confiance dans celle du marquis d'Ancre et de toute la cabale contraire. Ils résolurent de s'en venger; et de fait, la veille des Rois de l'année 1613, le chevalier de Guise l'ayant rencontré dans la rue Saint-Honoré, l'attaqua, et le tua sur la place, dont la Reine eut un très-grand déplaisir; ce qui parut par les larmes qu'elle versa. Elle assembla un grand conseil qui dura sept ou huit jours, sans y prendre aucune résolution. Les ministres éludèrent toutes celles qui furent faites, étant malaisé, parmi tant de personnes appelées à un conseil, d'en prendre aucune qui soit bonne et solide.

Le soir même, la Reine ayant secrètement fait venir le prince de Condé, le duc de Bouillon, le marquis d'Ancre et Dolé, on arrêta que M. le prince iroit vers le chancelier lui demander les sceaux, et lui déclarer que la volonté du Roi étoit qu'il se retirât chez lui, et qu'en même temps Sa Majesté iroit dîner chez Zamet, et de là, prenant occasion de passer devant la Bastille pour entrer dans l'Arsenal, elle laisseroit prisonnier M. d'Epernon, qui n'étoit de retour à la cour que depuis dix ou douze jours, après être revenu de sa grande maladie; mais l'exécution de cette résolution ayant été différée, non-seulement on ne songea plus à rien de semblable, au contraire,

comme si la Reine n'eût été en aucun engagement, elle se porta d'une extrémité à l'autre : ce qui ne se reconnut pas d'abord. Mais peu de temps après la disgrâce parut si grande contre M. le prince, et tous ceux qui étoient joints avec lui, qu'ils furent contraints de quitter la cour; et le marquis d'Ancre même, soit en effet ou en apparence, sembloit être éloigné des bonnes grâces de la Reine, dont on a toujours été en doute, y ayant des raisons qui pouvoient obliger à le croire, et d'autres qui appuyoient l'opinion contraire. Les ministres, qui avoient été trois jours auparavant menacés des traitemens dont nous avons parlé, avoient seuls toute la puissance du cabinet, et les ducs de Guise et d'Epernon étoient bien venus et regardés favorablement de Leurs Majestés.

Le duc de Guise mit en avant quelque proposition d'accommodement avec le marquis d'Ancre; mais, soit que les uns et les autres n'y eussent pas grande disposition, soit que le duc de Guise crût que le marquis d'Ancre fût véritablement mal avec la Reine, la chose n'eut pas plus de suite. Le fils du baron de Luz, pour se ressentir de la mort de son père, ayant quelques jours après fait appeler le duc de Guise, il fut tué. Les deux lieutenances de roi qu'il avoit en Bourgogne étant vacantes, M. le duc du Maine les fit demander, l'une pour le vicomte de Tavannes, l'autre pour le baron de Thianges; mais elles lui furent refusées, et données à des amis de M. de Bellegarde, auquel peu de jours auparavant on avoit voulu ôter et l'honneur et les charges. Ainsi tous les autres qui étoient joints à M. le prince recevoient tous les jours

quelques marques de disgrâce ; et quand ils en parloient au marquis d'Ancre, au lieu de cacher son impuissance, il l'exagéroit plutôt par ses plaintes et par ses discours, qui faisoient douter qu'elle fût au point qu'il le vouloit persuader.

Ayant en même temps voulu presser les deux mariages que le baron de Luz avoit traités d'entre le duc du Maine et mademoiselle d'Elbœuf, et M. d'Elbœuf son fils et la fille du marquis d'Ancre, il désira que le marquis de Cœuvres reprît cette négociation avec le duc du Maine, pour reconnoître quelle intention il avoit pour cela; lequel, poussé du déplaisir qu'il avoit reçu par le refus des deux lieutenances de Bourgogne, déclara, soit qu'il fût véritable ou non, qu'il n'avoit jamais pensé à épouser madame d'Elbœuf; que si le baron de Luz l'avoit dit autrement il l'avoit avancé de lui-même, mais que pour celui du duc d'Elbœuf et de la fille du marquis d'Ancre, il étoit prêt à y contribuer toujours tout ce qui seroit en sa puissance, ainsi qu'il avoit offert. Ce qu'étant rapporté au marquis d'Ancre, il considéra seulement ce que le duc du Maine disoit, qu'il n'avoit jamais eu cette pensée, et se plaignit de ce que le baron de Luz l'avoit entretenu de fausses espérances.

Quelques jours après il fit proposer et conseiller par le duc de Bouillon, pour remède aux mauvais traitemens qu'ils éprouvoient, que M. le prince, lui et tous ses amis, s'absentassent de la cour, et qu'il ne voyoit pas d'autre moyen que celui-là de les pouvoir servir, et lui-même de se garantir de la disgrâce, et qu'infailliblement la conduite de messieurs de Guise et d'Epernon obligeroit la Reine de les rappeler,

comme elle avoit déjà fait M. le prince et le comte de Soissons. Cela ayant été rapporté au duc de Bouillon, il répondit que l'éloignement de la cour de tant de personnes de qualité mécontentes étoit dangereux, parce qu'il n'étoit pas aisé de s'imposer des bornes si justes, et de garder une conduite telle que le service du Roi et l'autorité de la Reine n'en reçussent un particulier préjudice; qu'il étoit à craindre que ceux qui resteroient à la cour ne prissent occasion de les rendre suspects par la seule considération de leur éloignement, et de les opprimer sous prétexte du service du Roi. Ce qui étant rapporté au marquis d'Ancre, il témoigna beaucoup d'estime pour la prudence et les bonnes intentions du duc de Bouillon; mais, nonobstant ces judicieuses considérations, les dégoûts et les disgrâces augmentant tous les jours à leur égard, ils furent tous contraints, n'ayant point d'autre parti à prendre, de se retirer de la cour. M. le prince alla en Berri; M. de Nevers prit occasion de conduire mademoiselle du Maine en Italie, que l'on marioit avec le fils aîné du duc de Sforce; le duc du Maine alla jusqu'en Provence pour y accompagner sa sœur et voir ses maisons; le duc de Bouillon alla à Sedan, et, devant que de partir, il vit le marquis d'Ancre, qui lui promit de veiller pour leurs intérêts, et les avertir pendant leur absence de toutes les choses qu'il jugeroit nécessaires pour le bien commun. Ils demeurèrent d'accord que lorsqu'il jugeroit qu'il seroit à propos et utile de revenir, il leur feroit savoir par le marquis de Cœuvres; que pour eux cependant ils ne feroient rien dans les provinces qui les pût faire soupçonner, et

auroient une conduite sur laquelle leurs ennemis n'auroient pas sujet de les condamner.

Trois ou quatre jours après que les princes furent partis de la cour, ce qui arriva au mois de mars, un des parens de M. de Villeroy s'adressa au marquis de Cœuvres pour essayer de réconcilier le marquis d'Ancre et les ministres, faisant voir qu'il trouveroit avec eux son avantage et sa sûreté, et non pas dans les desseins et dans les cabales où il avoit voulu entrer; que cette union soulageroit l'esprit de la Reine, qui ne prenoit pas plaisir de voir la division entre ses serviteurs; que pour plus grande assurance de la réconciliation, le mariage du marquis de Villeroy, qu'il proposoit avec la fille du marquis d'Ancre, en seroit le lien: le marquis de Cœuvres promit de prendre l'occasion d'en parler au marquis d'Ancre; ce qu'ayant fait en présence de Dolé, il témoigna d'abord que cette proposition ne lui plaisoit pas, et il dit que cela étoit contraire à la foi et à la parole qu'il avoit donnée à tous ses amis, desquels il ne vouloit point se séparer; que rien ne l'y pouvoit porter que la pensée que cela les pût faire rappeler avec honneur et avantage; qu'il croyoit que cette ouverture n'étoit que pour faire naître de la jalousie contre eux; que si le duc de Bouillon eût été à la cour, il en eût pu conférer avec lui, et prendre ensuite des résolutions conformes à ces avis; mais qu'il étoit malaisé de lui représenter les choses de loin, et qu'il pourroit d'ailleurs en informer M. le prince et d'autres, lesquels songeroient à traverser cette proposition et la rendre inutile, par le bien que lui ou ses amis en pourroient recevoir.

Enfin il conclut que l'on donneroit seulement part au duc de Bouillon des avances que faisoient les ministres de s'accommoder avec lui, à condition qu'il n'en découvriroit rien à personne, et que l'on répondroit à celui qui en avoit fait la première ouverture, que c'étoit une chose à laquelle le marquis d'Ancre ne vouloit jamais songer sans la permission de la Reine; qu'il n'étoit pas encore en état de rompre cette glace, et par conséquent que c'étoit à eux de reconnoître ses intentions, et qu'après les avoir sues il y entendroit volontiers. Ce qu'ayant été rapporté à M. de Villeroy, le marquis de Cœuvres en parla avec le président Jeannin, en présence de celui qui en avoit jeté les premiers discours; lequel lui faisant connoître qu'il étoit de ses amis, se chargea d'en parler à la Reine pour savoir sa volonté, et quelques jours après témoigna que la Reine avoit la chose très-agréable. Ensuite le président Jeannin et le marquis de Cœuvres commencèrent le traité, qui ne fut conclu qu'au mois de septembre que l'on signa le contrat de mariage, parce que l'affaire fut retardée par diverses considérations.

François, duc de Mantoue et de Montferrat, étoit décédé au mois de décembre de l'année précédente 1612, ne laissant qu'une fille. Le duc de Savoie, tant pour les prétentions qu'il avoit sur le Montferrat, que pour celles de sa petite-fille sur le Mantouan, s'employa pour accorder par traités avec Ferdinand, cardinal de Mantoue, qui succéda à ces Etats, tous leurs différends; et cependant il n'oublioit pas de songer aux moyens de réussir par la guerre, si les négociations lui étoient inutiles. Le marquis de Linochosa

favorisa d'abord ses desseins, lequel dans les guerres passées avoit reçu de grandes faveurs du duc de Savoie, lui ayant donné le marquisat de Saint-Germain, qui lui avoit ouvert le chemin aux dignités et aux grands emplois dont il avoit été pourvu depuis, et particulièrement au gouvernement de Milan; mais ce marquis, qui n'avoit point d'autre motif que celui de la reconnoissance, et n'agissoit pas selon les ordres d'Espagne, fut bientôt obligé de changer de conduite, le conseil d'Espagne n'ayant pas approuvé ce qu'il avoit fait. Les Espagnols vouloient la continuation des mariages arrêtés en Espagne par le duc du Maine et par le duc de Pastrane en France, parce qu'ils ne désiroient pas que l'on s'intéressât dans les affaires d'Allemagne qui étoient fort brouillées, ni dans celles d'Italie, comme on a vu depuis. Le duc de Savoie étant donc entré en armes dans le Montferrat, fit courir un manifeste des causes de sa rupture avec le duc de Mantoue, ce qui fit de la peine à la Reine et à son conseil, pour se déterminer lequel des deux partis elle devoit favoriser, parce que c'étoit la plus grande affaire qui fût survenue au dehors depuis sa régence; et ne voulant prendre aucune résolution sans l'avis des princes et de tous les grands, le marquis d'Ancre se servit de ce moyen pour rappeler M. le prince et tous ceux qui s'étoient retirés, hormis le duc de Nevers, lequel étant en Italie, s'en alla assister le duc de Mantoue.

Le jour même que M. de Bouillon revint à la cour, le marquis d'Ancre l'envoya visiter; et le marquis de Cœuvres lui expliquant plus précisément les choses que l'on avoit fait savoir en général sur le raccommo-

dement des ministres et du marquis d'Ancre, bien loin d'y trouver à redire, au contraire il y fortifia le marquis d'Ancre par diverses considérations, et promit de lui garder le secret nécessaire, ce qu'il fit fort exactement; car, pendant l'espace de quatre mois que l'on traita cette affaire, on n'en découvrit jamais rien. On disoit, en ce temps-là, que M. de Villeroy l'avoit voulu cacher au chancelier, mais il a toujours dit qu'il n'avoit rien avancé en cela sans sa participation, et que ce qu'il en faisoit étoit plutôt pour leur intérêt commun que pour le bien particulier. Quoi qu'il en soit, la défiance et la jalousie se mirent entre eux, où beaucoup d'autres circonstances se mêlèrent, qui achevèrent de les désunir entièrement.

Le Roi étant au mois de mai à Fontainebleau, un nommé Magnas, qui avoit été pratiqué par le baron de La Roche, dauphinois, pour donner à M. le duc de Savoie et à lui les avis de tout ce qui se passoit à la cour, étant un homme fort intrigant, et qui avoit habitude chez Dolé, fut arrêté prisonnier. Le marquis d'Ancre crut que les ministres vouloient envelopper Dolé dans cette accusation, qui le craignit aussi; ce qui, au lieu d'avancer le mariage du marquis de Villeroy, et le raccommodement des ministres, l'éloigna et les tint en plus grande froideur qu'ils n'avoient été jusqu'au dernier jour de mai, que Magnas fut exécuté; et, par son procès, on reconnut que Dolé n'avoit nulle part à ses pratiques et intelligences.

Une autre chose retarda aussi ce mariage, qui étoit que M. de Villeroy, avant que de rien conclure, vouloit faire avoir la charge de M. de Souvré, pre-

mier gentilhomme de la chambre, à M. de Courtenvaux son fils, à quoi le marquis d'Ancre s'opposoit; ce qui faisoit juger qu'il n'étoit pas si mal auprès de la Reine qu'il le croyoit, puisqu'il avoit assez de pouvoir pour traverser une prétention aussi raisonnable du côté de M. de Souvré, et qui étoit soutenue par M. de Villeroy. La maison de Guise et le duc d'Epernon ne jugeant pas sainement de l'état de ces affaires, ils publioient partout que c'étoit un homme ruiné, et tous les jours s'efforçoient de lui rendre de mauvais offices, à cause que M. le prince et les autres le voyoient souvent. Enfin, pour faire voir qu'il vouloit écouter tout de bon les propositions de renoncer à toutes sortes de pratiques et de liaisons, il se résolut de se retirer en son gouvernement d'Amiens, ce qui déplut à M. le prince et à M. le duc de Bouillon particulièrement.

Cependant le mariage s'avança; ce qu'on laissera pour reprendre ce qui se passa en Italie, où ayant été su, et en Espagne, comme on avoit résolu d'envoyer des troupes françaises au duc de Mantoue, le marquis de Linochosa mit une armée en campagne, pour faire retirer celle que le duc de Savoie avoit fait entrer dans le Montferrat; ce qu'il fit, et il le pressa de conclure le traité de paix entre eux, pour montrer que le roi d'Espagne étoit arbitre des affaires d'Italie, et empêcher que la France y eût aucune part; mais les choses succédèrent autrement, par les diverses ambassades que le Roi envoya, et les autres moyens dont Sa Majesté se servit pour donner la paix à l'Italie.

L'absence du marquis d'Ancre ayant donné moyen d'achever le traité de mariage d'entre M. de Villeroy et

lui, il fut nécessaire de le faire revenir d'Amiens; mais, appréhendant que l'on soupçonnât quelque chose, par leurs visites à son retour, des intelligences que ces messieurs avoient avec lui, il désira d'avoir parole du duc de Bouillon que toutes les apparences cesseroient de part et d'autre jusqu'à ce que le contrat fût signé, promettant toujours de demeurer ferme dans l'amitié et dans les services qu'il leur vouloit rendre à tous; de quoi le duc de Bouillon demeura satisfait, et il fut d'avis que le marquis d'Ancre, revenant à la cour, conférât secrètement avec le duc du Maine, qui lors étoit à Soissons, afin que lui-même confirmât les assurances qu'il lui donnoit, ainsi qu'ils firent à deux lieues de Compiègne en la maison du sieur d'Eslincourt, en présence du marquis de Cœuvres qui étoit allé vers le marquis d'Ancre pour le faire venir.

Etant arrivé à Paris, la Reine s'en alla vers le mois de septembre à Fontainebleau, où le mariage étant divulgué, le duc d'Epernon et messieurs de Guise qui le croyoient rompre, eurent beaucoup de chagrin de n'avoir jamais bien connu le fond de cette affaire; le contrat de mariage en fut signé en présence de la Reine.

Quelques jours après le marquis de Noirmoutiers, qui avoit la lieutenance de roi en Poitou, étant mort, sa charge fut donnée, à la recommandation de M. le prince, au sieur de Rochefort, et les amis de ces autres messieurs qui étoient de retour reçurent aussi quelques gratifications; ce qui augmenta encore le déplaisir de messieurs de Guise et du duc d'Epernon d'avoir si mal pénétré le secret de cette intrigue.

Le duc de Longueville étant de retour du voyage

qu'il étoit allé faire en Italie, se brouilla avec M. le comte de Saint-Paul son oncle, parce qu'il vouloit rentrer dans le gouvernement de Picardie, lequel lui avoit été mis en dépôt pendant son bas âge. Enfin son oncle lui en donna la démission, et le comte de Saint-Paul eut pour récompense les gouvernemens d'Orléans et pays blaisois; mais le duc de Longueville ne fut pas plus tôt entré en possession du gouvernement de Picardie, que l'on vit paroître quelques petites aigreurs entre lui et le marquis d'Ancre sur le sujet de leurs charges, qui s'augmentèrent par la suite; de sorte que cela contribua beaucoup à la retraite de M. le prince, et de tous les autres mécontens avec lui à Sainte-Menehould.

En ce même temps le maréchal de Fervaques mourut, et le marquis d'Ancre succéda à sa charge de maréchal de France; sur quoi M. de Villeroy lui fit toutes les offres qu'il étoit obligé de lui faire à cause de la nouvelle alliance; et le marquis d'Ancre, que nous appellerons désormais maréchal, fit avoir à M. de Souvré la permission de remettre enfin sa charge de premier gentilhomme de la chambre du Roi, qu'il avoit si long-temps poursuivie, entre les mains de M. de Courtenvaux son fils.

Le duc d'Epernon, qui sollicitoit il y avoit long-temps de faire revivre la charge de premier gentilhomme de la chambre, qu'il avoit eue du temps de Henri III, et dont il n'avoit point eu de récompense, ne la put obtenir, et commença de se préparer pour un voyage qu'il alla faire à Metz.

Madame de Puysieux, petite-fille de M. de Villeroy, mourut quelques jours après: cette mort acheva

de rompre entièrement les mesures de bienséance qui étoient entre la maison de Sillery, et leur désunion devint publique.

Les affaires d'entre les ducs de Savoie et de Mantoue ayant été accordées avec précipitation par le gouverneur de Milan, pour empêcher que le Roi n'y eût aucune part, furent sur le point d'être brouillées de nouveau, parce que le duc de Savoie, après avoir rendu les places qu'il avoit prises dans le Montferrat, ne voulut jamais désarmer; sur quoi la Reine ayant pris résolution d'envoyer un ambassadeur vers lui et le duc de Mantoue, la commission en fut donnée au marquis de Cœuvres, qui, outre les affaires générales, eut aussi des ordres secrets de travailler à ce que le duc de Mantoue voulût remettre le chapeau de cardinal à monseigneur Galigaï, frère de la maréchale d'Ancre. Il partit donc pour cela le 21 décembre, et laissa les affaires de la cour embarrassées, comme l'on vit un mois après, par la retraite que tous les princes firent à Sainte-Menehould.

[1614] Le maréchal d'Ancre avoit déjà quelques dégoûts de l'alliance qu'il avoit avec M. de Villeroy, et que Dolé entretenoit, se voyant déchu de l'espérance qu'il disoit que M. d'Alincourt lui avoit donnée de lui faire avoir le contrôle des finances, dont le président Jeannin avoit la commission, bien qu'il fût très-assuré que, dans tout le traité de mariage, M. de Villeroy n'en avoit point ouï parler. Le chancelier de Sillery, toutefois, se doutant du contraire, lui faisoit faire tous les jours des offres sur ce sujet par le commandeur de Sillery; ce qui redoubloit le dépit de Dolé contre M. de Villeroy, de voir qu'il recevoit moins d'offices

de lui, de qui il en devoit attendre davantage que de tous les autres.

Après le départ des princes de la cour, la Reine ayant mis en délibération ce qu'il y avoit à faire, fit revenir le duc d'Epernon de Metz, et lui accorda ce que jusque-là il n'avoit pu obtenir d'elle, qui étoit de faire revivre, en la personne de M. de Candale, la charge prétendue de premier gentilhomme de la chambre : elle accorda aussi à M. de Thermes la survivance de la charge de M. de Bellegarde de premier gentilhomme de la chambre. On n'oublia rien aussi à l'égard de M. de Guise, pour lui donner toutes sortes de marques de faveur et d'estime, et on l'assura même du commandement des armes : à quoi toutefois le maréchal d'Ancre ne pouvoit consentir ; car bien qu'il n'eût aucune part à l'éloignement des princes, comme la première fois, et que M. le prince et tous ceux qui s'étoient retirés fussent mal satisfaits de lui, il fit néanmoins tous ses efforts pour empêcher les résolutions de la guerre : les avis du conseil furent partagés là-dessus.

Le chancelier, et ceux qui étoient le plus unis avec lui, se joignirent avec le maréchal pour mettre l'affaire en négociation, et l'emportèrent sur les avis de messieurs le cardinal de Joyeuse et de Villeroy, qui étoient que, tous ces princes n'étant pas encore en état de se défendre, il falloit s'approcher d'eux au moins jusqu'à Reims, pour les contraindre, ou de venir trouver Leurs Majestés sans conditions, ou de se ranger à leur devoir, ou de sortir avec confusion et désordre hors du royaume ; en quoi ils le confirmèrent d'autant plus quand ils surent que Sevrola, lieute-

nant du marquis de La Vieuville dans la citadelle de Mézières, leur avoit mis la place entre les mains. Néanmoins toutes ces raisons ne furent pas considérées, M. de Villeroy ayant passé jusqu'à dire que l'on commettoit la même faute qui avoit été faite à la première prise des armes de la ligue, et que, si l'on eût été droit à M. de Guise et aux autres qui étoient désarmés, on les eût réduits, et mis les choses en état de ne tomber pas dans les extrémités où elles furent depuis.

Toutes ces raisons, qu'ils alléguoient ensemble avec zèle pour le service de Leurs Majestés, au lieu d'être reçues favorablement, étoient interprétées à quelque dessein de porter M. de Guise au commandement des armées, et à l'animosité qu'ils avoient contre le chancelier et le maréchal d'Ancre, et pour les pouvoir plus tôt ruiner par la guerre. Cependant M. le prince fit un manifeste et écrivit à la Reine, qui lui fit réponse : toutes ces pièces étant imprimées se peuvent voir ailleurs. M. le président de Thou fut envoyé vers les princes, avec lesquels on arrêta une conférence qui se devoit tenir à Soissons. Le duc de Vendôme en même temps, sur le soupçon que l'on eut qu'il fût de l'intelligence des autres princes, fut arrêté dans sa chambre au Louvre; d'où s'étant échappé, il se retira en son gouvernement de Bretagne, où, avec le duc de Retz et beaucoup d'autres de ses amis, il commença à prendre les armes et fortifier Blavet.

Le sixième avril le duc de Vendôme, les présidens Jeannin et de Thou, les sieurs de Boissise et Bullion partirent pour se rendre à cette conférence, où M. le prince et les autres se trouvèrent aussi; elle fut

commencée le 14 avril. Les premières demandes des princes furent une convocation d'Etats-Généraux, la surséance des mariages de France et d'Espagne, et la condition de poser les armes de part et d'autre, afin que l'on pût traiter avec plus de sûreté et de liberté du lieu de l'assemblée des Etats. Ces trois articles enfin furent accordés, et sur la surséance des mariages, qu'ils seroient différés jusqu'à la majorité du Roi.

Durant plusieurs voyages de Paris à Soissons, l'armée du Roi grossissant en Champagne par l'arrivée d'une nouvelle levée de six mille Suisses, donna ombrage à M. le prince, lequel, après avoir écrit à la Reine pour la remercier des trois chefs qu'il lui avoit plu de lui accorder, laissa les ducs du Maine et de Bouillon pour achever les autres conditions et sûretés, et se retira à Sainte-Menehould, où d'abord celui qui commandoit et les habitans firent difficulté de lui ouvrir les portes. Toutefois le lendemain il y entra avec toutes ses troupes, en suite de quoi ceux qui n'avoient pas désiré d'accommodement voulurent essayer de rompre le traité; ils n'en purent venir à bout, et, au lieu de cela, la Reine envoya M. Vignier vers M. le prince, pour le porter à faire en sorte que les députés demeurés à Soissons conclussent promptement et missent fin aux choses. Il supplia la Reine de trouver bon que tous les députés s'avançassent jusqu'à Rethel; elle qui désiroit de voir la fin de cette affaire, non-seulement l'agréa, mais encore leur envoya commission pour s'y rendre, et après, le traité fut conclu et signé de part et d'autre à Sainte-Menehould le quinzième de mai, dont les articles se trouvent partout imprimés.

Les ducs de Longueville et du Maine furent les premiers qui s'en retournèrent à la cour; M. le prince s'en alla à Valery, où Descures, gouverneur d'Amboise, l'alla trouver pour lui mettre la place entre les mains, ainsi qu'il lui avoit été promis.

Le marquis de Cœuvres ayant été dépêché en Italie, ainsi que l'on a déjà dit, ne vit point en son passage à Turin le duc de Savoie, lequel en étoit parti quelques jours auparavant pour aller à Nice, craignant de se rencontrer entre un ambassadeur d'Espagne nouvellement arrivé à Turin et lui, parce qu'il ne savoit pas les moyens de se défendre des instances que l'un et l'autre lui devoient faire de désarmer; à quoi il ne voulut point du tout consentir. Après y avoir été peu de jours, le marquis de Cœuvres prit son chemin par Casal, selon ses instructions, pour y visiter le prince dom Vincent de Gonzague, frère du duc de Mantoue. De là il alla à Milan, ayant lettre pour le gouverneur, lequel lui fit toutes sortes d'honneurs, et lui donna toutes les apparences possibles de confiance sur les affaires de Savoie et de Mantoue; mais arrivant à Mantoue, il reconnut bientôt qu'elles n'étoient pas effectives, et que la jalousie des Espagnols étoit si grande, qu'ils ne pouvoient souffrir que le Roi apportât sa médiation et son autorité pour l'accommodement de ces princes. Le gouverneur de Milan, en même temps que le marquis de Cœuvres en fut parti, ayant envoyé secrètement un Cordelier pour détourner le duc de Mantoue et l'empêcher d'entendre aux propositions qu'il avoit à lui faire de la part du Roi, et ne se contentant pas de cela, envoya encore sur le même sujet au nom de l'Empereur le prince de Cas-

tillon, commissaire impérial, lequel demeura toujours caché en une des maisons du duc près de Mantoue. Toutefois le duc, sachant bien qu'il ne lui pouvoit rien venir de France qui lui fût suspect ni désavantageux, suivit les conseils qui lui étoient donnés de cette part, accordant le pardon au comte Guy de Saint-Georges et à tous les rebelles de Montferrat, et renonçant à toutes les prétentions que lui et ses sujets pouvoient avoir à cause des dommages de la guerre; même il promit de faire le mariage avec la princesse Marguerite, veuve du duc François son frère, se soumettant à des arbitres qui éclairciroient toutes les prétentions du duc de Savoie avant la consommation du mariage; et parce qu'il craignoit que le gouverneur de Milan ne fît naître des obstacles à cette affaire selon les ordres d'Espagne, s'il en étoit averti, il dépêcha un courrier à la cour avec les articles dont on vient de parler, et ordre, si la Reine le trouvoit bon de le faire, de passer en Espagne, sinon de se remettre à elle pour le faire par ses offices agréer aux Espagnols.

Le marquis de Cœuvres ayant fini et exécuté sa commission, et ayant eu permission de s'en retourner, repassa à Turin, où il trouva le duc de Savoie au commencement de mai, qui ne faisoit que de retourner de Nice, auquel il donna part des choses qu'il avoit traitées à Mantoue, qu'il témoigna d'avoir fort agréable, mais surtout le mariage de l'infante Marguerite sa fille; et feignant de croire que les Espagnols ne manqueroient pas de traverser son accommodement avec le duc de Mantoue, il se servit de ce prétexte pour ne pas désarmer.

Etant arrivé à Paris le 10 mai, il trouva la paix des princes presque faite aux conditions qui ont été dites, et que la mauvaise intelligence entre M. de Villeroy et le maréchal d'Ancre étoit ouvertement déclarée: on disoit qu'il étoit malade à Amiens d'une sciatique, et qu'il étoit résolu de rompre avec M. de Villeroy. Ce qui fut estimé de plus difficile en l'exécution de la paix, étoit ce que le duc de Vendôme avoit entrepris en Bretagne. La Reine commanda au marquis de Cœuvres de l'aller trouver, dont il se fût volontiers excusé; mais ne l'ayant pu faire, il crut que ceux qui ne l'aimoient pas le vouloient éloigner, et le commettre entre la Reine et le duc de Vendôme. Etant donc arrivé en Bretagne, il y trouva les ducs de Vendôme et de Retz, lesquels croyoient que leurs intérêts n'avoient pas été assez considérés par M. le prince et les autres, et vouloient par eux-mêmes essayer de tirer de plus grands avantages; ce qui fut cause qu'il s'en retourna en diligence trouver la Reine, et passa par Amboise où étoit M. le prince, qui avoit déjà pris possession de ce gouvernement, lequel il estimoit beaucoup plus qu'il ne le connut ensuite par expérience. Etant près de la Reine, il lui rendit compte de ce qu'il avoit fait, et la trouva fort mal satisfaite des longueurs qu'avoient apportées les ducs de Vendôme et de Retz, tant à poser les armes qu'à raser Blavet. La Reine voulut qu'il retournât pour la seconde fois, ayant changé les articles qui regardoient Blavet, qu'au lieu de la démolition de la place qu'il avoit eu ordre de faire promptement exécuter, il feroit sortir la garnison qui y étoit et y mettroit des Suisses. Etant donc arrivé pour la seconde fois à

Vannes, il arrêta et fit signer à M. de Vendôme toutes les conditions qu'on désiroit de lui, lesquelles à l'heure même il envoya à la Reine par La Picardière, et passa à Rennes pour quelques affaires de sa commission.

Le sieur de La Picardière rencontra Leurs Majestés à Olinville : la résolution étoit prise d'aller plus avant, tant pour pouvoir donner ordre aux choses qui étoient survenues à Poitiers à M. le prince, que pour hâter le duc de Vendôme d'exécuter ce qu'il avoit promis. Le marquis de Cœuvres, au retour de Rennes, rencontra Leurs Majestés à Orléans, qui voulurent qu'il retournât encore en Bretagne, craignant que, sur la nouvelle de leur voyage, le duc de Vendôme ne différât l'exécution de ce qu'il avoit signé. En ce troisième voyage, après avoir établi les Suisses dans Blavet, et avoir vu le désarmement entier du duc de Vendôme, il alla trouver Leurs Majestés à Poitiers, lesquelles alloient d'Orléans à Nantes; la Reine avoit aussi fait partir le duc du Maine en Poitou vers M. le prince, lequel, sur le refus que l'on avoit fait de le recevoir à Poitiers, s'étoit retiré à Châteauroux ; et il connut alors combien le gouvernement d'Amboise, qu'il avoit tant désiré, étoit de petite conséquence pour lui, ceux qui commandoient de sa part ayant porté les clefs à la Reine à son passage.

En suite de tout cela, les Etats de Bretagne furent tenus à Nantes en présence de Leurs Majestés, qui, incontinent après, retournèrent à Paris, d'où le maréchal d'Ancre s'étoit fait porter à Amiens, n'étant pas encore guéri de sa sciatique. En ces entrefaites, Sa Majesté dépêcha le marquis de Rambouillet, comme ambassadeur extraordinaire en Italie, sur ce que le

gouverneur de Milan, n'ayant pu faire désarmer le duc de Savoie, étoit entré avec des troupes dans ses Etats pour l'y contraindre.

La première chose à laquelle on pensa au retour du Roi, fut à la déclaration de la majorité de Sa Majesté, qui se fit au parlement le 2 octobre, et on commença à faire élection par toutes les provinces des députés qui devoient se trouver à l'assemblée des Etats qui avoient été accordés par le traité de paix pour être tenus à Sens, et dont le lieu fut changé en celui de Paris. D'un côté la Reine apporta tout le soin convenable pour faire élire des personnes agréables à Leurs Majestés, et M. le prince du sien ne négligea rien pour y faire nommer ceux de qui il pouvoit s'assurer davantage. Pendant ce temps-là, il arriva de nouveaux sujets de différends entre M. de Longueville et le maréchal d'Ancre. Prouville, sergent-major de la ville d'Amiens, ayant été tué par un Italien, sergent de la citadelle, et le maréchal d'Ancre étant entré en quelque soupçon contre Riberpré, qu'il avoit choisi pour lieutenant en cette place, l'en fit sortir, et lui fit donner pour récompense le gouvernement de Corbie.

Les mécontentemens dont il a été parlé entre le maréchal d'Ancre et M. de Villeroy éclatèrent en ce temps davantage : la Reine se plaignoit de Villeroy, de ce qu'au lieu d'avancer l'accomplissement des mariages, selon son intention, il avoit plutôt essayé de l'éloigner en traitant avec l'ambassadeur d'Espagne ; on lui imputoit que le retardement qu'il y apportoit étoit un effet de la pensée qu'il avoit de s'établir auparavant dans l'esprit du Roi, par le moyen de M. de Souvré et du marquis de Courtenvaux, qui avoit

épousé sa petite-fille, et qu'il auroit tout le mérite et la reconnoissance du succès des mariages. Il se retira à Conflans à demi disgracié. Le maréchal d'Ancre voulut prendre cette occasion pour rompre le contrat de mariage qui s'étoit passé entre eux : le marquis de Cœuvres étoit pour lors en sa maison ; il lui dépêcha un gentilhomme pour le faire venir à Paris, où étant il apprit de lui les plaintes que la Reine faisoit contre M. de Villeroy, et il lui parla de tous les déplaisirs qu'il avoit reçus de lui depuis leur alliance, ajoutant particulièrement que M. l'archevêque de Lyon, et les autres députés de la province, dépendans de M. d'Alincourt, étoient ceux qui lui rendoient tous les jours de mauvais offices en l'assemblée des Etats, et concluoit qu'il ne devoit pas poursuivre une alliance avec une personne contre qui la Reine étoit offensée, et dont il n'avoit reçu aucune marque d'amitié, et le pria de lui aller redemander le contrat de mariage. A quoi le marquis de Cœuvres répondit qu'il étoit prêt à faire ce qu'il lui plairoit ; mais qu'il considérât qu'il n'étoit pas nécessaire de rien précipiter là-dessus ; qu'il n'estimoit pas qu'il dût mêler ses ressentimens avec ceux que la Reine avoit témoignés, afin qu'on ne pût pas dire que ce fût lui qui l'eût animée. Il reçut très-bien cet avis, et différa de faire paroître son ressentiment en une occasion plus convenable, se contentant, pour désobliger M. de Villeroy, d'envoyer le commandeur de Sillery, qui n'étoit pas de ses amis, en ambassade extraordinaire en Espagne, pour concerter le temps que l'échange des princesses se feroit, duquel la Reine et lui furent très-mal servis, ainsi qu'il se verra par la suite de ces mémoires.

Cependant le duc de Longueville étant arrivé de Picardie à Paris avec grand nombre de ses amis, à dessein, ainsi que l'on publioit, de rencontrer le maréchal d'Ancre, et de lui faire mettre l'épée à la main à cause de ce qui s'étoit passé à Amiens, le maréchal d'Ancre de son côté fut obligé de se faire accompagner des siens; mais beaucoup de personnes de qualité s'en étant entremises, les choses s'accommodèrent; et M. d'Alincourt qui avoit quelque créance auprès de M. de Longueville y ayant servi, cela fit qu'en apparence son père se remit un peu mieux auprès de la Reine. Ce qui fait voir le peu de solidité et l'inconstance qu'il y avoit dans les affaires de la cour de ce temps-là.

[1615] M. le prince voyant que dans la tenue des Etats, à cause du changement du lieu, et par le bon ordre que Leurs Majestés y avoient mis, il ne recueilloit pas le fruit et l'avantage qu'il s'en étoit promis lorsqu'il en avoit fait la demande, commença à ménager la mauvaise satisfaction de ceux du parlement contre le maréchal d'Ancre et le chancelier, où il rencontra beaucoup plus de facilité et de disposition, ainsi qu'il se peut voir au long par tout ce qui en a été écrit, et qu'il seroit inutile de rapporter ici.

En ce même temps M. le prince ayant eu quelques avis que l'on pourroit, à l'instance des Etats, demander le gouvernement d'Amboise, sans attendre cela il le remit entre les mains du Roi; ce qui déplut au maréchal d'Ancre, croyant qu'il ne le faisoit qu'à dessein de le contraindre, par son exemple, de remettre les places qui étoient entre ses mains. Le maréchal d'Ancre fit donner le gouvernement du château d'Am-

boise à M. de Luynes (auquel le Roi commençoit à montrer de la bonne volonté, parce qu'il se rendoit agréable dans ses plaisirs), pensant se servir de lui pour l'opposer au crédit de messieurs de Souvré père et fils; en quoi paroît la foiblesse et l'incertitude du jugement humain, puisqu'il reçut du mal du côté dont il attendoit le remède.

Le commandeur de Sillery étant sur le point de revenir d'Espagne, M. le prince et ceux qui étoient joints avec lui faisoient ce qu'ils pouvoient pour retarder le voyage de Leurs Majestés à Bayonne. Entre les raisons qu'ils alléguoient, celle de voir les affaires d'Italie si troublées, et le duc de Savoie à la veille d'être ruiné par les Espagnols, étoit l'une des plus puissantes, puisque la négociation du nonce Savelli et du marquis de Rambouillet n'y avoit rien fait, au contraire, tout étoit plus engagé qu'auparavant; que la conséquence étoit trop grande de laisser ruiner ce prince, et voir les Espagnols s'agrandir si puissamment en lui ôtant ses Etats; que si de bonne foi ils traitoient avec nous les mariages, c'étoit le moins qu'ils devoient à cette nouvelle alliance, que de donner à la considération du Roi, et sur ses instances, la paix à l'Italie. Mais voyant que l'on avoit peu d'égard aux remontrances qu'ils faisoient, lui, les ducs du Maine et de Bouillon, et tous les autres, s'étoient résolus d'attendre jusques à ce que Leurs Majestés partissent; mais quelques jours après le retour du commandeur de Sillery, les princes voyant le temps s'approcher pour le voyage de Leurs Majestés, M. le prince alla à Clermont, le duc de Bouillon à Sedan, et le duc du Maine à Soissons; car, pour le duc de

Longueville, il y avoit déjà quelque temps qu'il étoit dans son gouvernement de Picardie.

La Reine, désirant avant son départ de tenter encore d'emmener ces princes avec elle, et laisser les provinces de deçà tranquilles et assurées, envoya à Clermont vers M. le prince pour l'obliger à venir trouver Leurs Majestés, ou du moins pour tirer de lui des paroles précises qu'il ne se porteroit à aucunes nouveautés pendant leur voyage. Sur quoi ayant fait connoître qu'il ne pouvoit prendre de résolution sans l'avis de ses amis, on lui permit de les assembler à Coucy pour cette conférence, où la Reine envoya M. de Villeroy et le président Jeannin pour traiter avec eux; mais, un jour après leur arrivée, la cabale contraire représenta à la Reine, ou qu'ils voudroient traîner cette négociation, et ne la pas finir sitôt, afin de retarder son voyage, ou bien que M. de Villeroy et le président Jeannin, qui avoient laissé voir peu d'inclination à conclure ces mariages, engageroient la Reine à des choses dont il lui seroit difficile de se dédire, et qui serviroient de prétexte aux entreprises des mécontens; de sorte qu'elle fit partir avec précipitation M. de Pontchartrain, secrétaire d'Etat, avec ordre de rompre cette négociation, et la revenir trouver incessamment, dont les princes demeurèrent surpris et étonnés, et les ministres offensés de la défiance qu'on leur témoignoit; et même le président Jeannin repassant à Noyon répondit aux habitans, qui s'étoient informés de lui de quelle manière ils devoient vivre avec le duc du Maine, qu'ils pouvoient continuer comme ils avoient accoutumé, et qu'il étoit leur gouverneur et dans le service du Roi.

En ce même temps le marquis de Cœuvres ayant eu commandement de la Reine de tirer de la garnison de Corbie sa compagnie de chevau-légers, dont il avoit la lieutenance, pour l'accompagner au voyage, partit pour lui faire faire montre, et lui donna sa route jusques à Nantes. Le maréchal d'Ancre, d'avec lequel il s'étoit séparé en grande amitié, le pria de faire loger la compagnie en la maison du lieutenant criminel d'Amiens, et de quelques autres créatures du duc de Longueville, ce qui pensa causer un grand désordre, parce qu'étant pour lors à Amiens, il fut bien averti de ce qui se passoit, et envoya prendre prisonnier le commissaire qui conduisoit la compagnie, et le voulut obliger à montrer sa route, dans laquelle ces lieux n'étoient pas compris, ce qui lui donna sujet de s'emporter contre lui en de grandes menaces, tant à cette occasion que pour d'autres excès que l'on avoit commis à dessein; mais comme il étoit pressé de se rendre à Coucy avec les autres princes, il fut obligé de le relâcher. Cependant le marquis de Cœuvres qui devoit faire le voyage, prit son chemin par Laon, qui étoit celui de sa maison, pour régler ses affaires pendant son absence, qui, selon les apparences, devoit être de six mois; mais arrivant à Laon, il apprit que tous les princes étoient à Coucy, et il crut que, puisqu'ils étoient si proche de son gouvernement, il ne pouvoit le quitter pendant leur séjour sans les ordres de la Reine. Il lui dépêcha aussitôt un gentilhomme pour recevoir ses commandemens, et lui remontrer que l'exemple de monsieur de La Vieuville l'avoit rendu plus soigneux et plus jaloux de la conservation de sa place. En même temps il en dépêcha aussi un

autre à Coucy, à messieurs de Villeroy et président Jeannin, pour leur offrir ce qui dépendoit de lui; celui qu'il avoit envoyé à la Reine lui apporta ordre de ne point partir de là jusques à ce que cette conférence fût achevée, qui ne dura guère, comme l'on a déjà dit.

La première nouvelle qu'il reçut de la rupture, fut par l'arrivée du duc de Bouillon au faubourg de Laon, lequel l'ayant prié de l'aller voir, lui fit de grandes plaintes des manières violentes et impérieuses avec lesquelles ils agissoient dans les affaires, qu'ils avoient été contraints pour se justifier de faire une lettre en forme de manifeste, dans laquelle il eût bien désiré que le maréchal d'Ancre n'eût pas été compris; qu'il avait fait ce qu'il avoit pu pour l'empêcher, mais que M. de Longueville avoit refusé de la signer, si on ne l'abandonnoit à son ressentiment comme les autres; qu'il ne prétendoit pas mériter à cet égard aucune reconnoissance du maréchal d'Ancre, mais qu'il disoit seulement les choses parce qu'elles étoient véritables; qu'il voyoit bien que le maréchal d'Ancre suivoit aveuglément les conseils et les passions de personnes qu'il reconnoîtroit devant six mois être peu attachées sincèrement à ses intérêts, et de qui le principal objet étoit sa ruine et leur avantage.

Aussitôt que le marquis de Cœuvres eut quitté le duc de Bouillon, il dépêcha à Leurs Majestés pour leur rendre compte de son passage, et recevoir les ordres de la conduite qu'il avoit à tenir, les suppliant, s'ils avoient agréable qu'il les suivît au voyage, de vouloir songer à la sûreté de la ville et citadelle de Laon avant qu'il en partît, et que la garnison ordinaire

n'étant que de trente hommes, et la place entre la Champagne, la Picardie et l'Isle-de-France, dans une situation importante au service du Roi, il étoit nécessaire d'en augmenter le nombre et pourvoir à sa sûreté. Il écrivit aussi au maréchal d'Ancre par le même gentilhomme; et, se remettant de tout ce qui regardoit la place à ce qui étoit compris dans les dépêches du Roi, il lui rendoit compte en particulier des discours que le duc de Bouillon lui avoit tenus, et ajoutoit qu'outre ce qu'il devoit au service de Leurs Majestés en cette occasion, qu'il ne pouvoit s'empêcher de lui confirmer les assurances de son affection et de ses services envers et contre tous, puisque M. le prince et les autres l'avoient compris dans leurs manifestes, et le faisoient servir en partie de prétexte à ces brouilleries. Il écrivit aussi à Dolé plus expressément, qui étoit son ami particulier.

Le gentilhomme étant revenu avec une lettre qui lui ordonnoit, de la part de Leurs Majestés, de se rendre incontinent auprès d'elles, sans parler de l'ordre qu'il devoit laisser en la place, ni même de faire faire garde aux habitans, comme il l'avoit demandé par ses dépêches, il en demeura surpris; et ce qui le fâcha davantage, ce fut de ne recevoir pas de lettres du maréchal d'Ancre ni de Dolé. Et le maréchal d'Ancre avoit dit assez brusquement à celui qu'il avoit envoyé, qu'il se remettoit à la dépêche du Roi sans le prier de venir, et Dolé s'étoit excusé de lui écrire sur son peu de loisir, et sur ce qu'il croyoit qu'il seroit bientôt à la cour. Mais le marquis de Cœuvres étant mal avec le duc d'Epernon dès le commencement de la régence, pour avoir eu quelque différend sur le

sujet du mariage d'entre mademoiselle de Montpensier et M. d'Enghien, et n'ayant pas même depuis gardé aucune bienséance entre eux, jusques à ne se plus saluer; considérant aussi que le chancelier lui étoit peu favorable, que Vassan, son lieutenant en la citadelle de Laon, qui étoit pour lors à Paris, et dont sa femme étoit alliée du chancelier, lui étoit suspect, à cause que pendant le temps qu'il étoit à Mantoue, Vassan, en la brouillerie de Sainte-Menehould, avoit obtenu des lettres pour être reconnu comme gouverneur par les habitans; de plus, il jugea que le maréchal d'Ancre ne lui avoit pas écrit parce qu'il ne se sentoit pas assez puissant pour le garantir des mauvais desseins que l'on pouvoit avoir contre lui, ou que peut-être, pour complaire aux ennemis du marquis de Cœuvres, qu'il vouloit ménager pour ses intérêts, il s'étoit résolu à l'abandonner. Toutes ces raisons l'obligèrent à dépêcher un courrier à Paris au sieur de La Picardière, pour tâcher de l'éclaircir des sujets de la froideur du maréchal d'Ancre et de Dolé, et pour se plaindre de ce que l'on ne lui avoit pas fait de réponse sur les besoins de sa place qu'il avoit représentés. Il souhaitoit aussi, outre toutes ces choses, que le maréchal d'Ancre et Dolé le priassent par lettres de se rendre auprès de Leurs Majestés, et lui donnassent quelques assurances plus particulières pour son retour.

La Picardière n'oublia rien pour la satisfaction du marquis de Cœuvres; mais il ne remporta autre chose qu'une lettre du Roi, par laquelle il lui commandoit toujours de le venir trouver, et qu'aussitôt qu'il seroit auprès de Sa Majesté, elle songeroit à la sûreté de la

place selon les avis qu'il en donneroit. Mais n'ayant pu obliger le maréchal d'Ancre de lui écrire, non plus que Dolé qui se contentoit de dire qu'il ne devoit pas faire difficulté de venir, ne voyant pas qu'il y eût rien à craindre pour lui, La Picardière revint à Laon avec peu de fruit de son voyage. En même temps un des amis du marquis de Cœuvres lui avoit dépêché un courrier pour l'avertir que Vassan, son lieutenant, qui n'avoit pas toutefois de provisions du Roi, avoit assuré le duc d'Epernon et les ministres, que toutes fois qu'on le souhaiteroit, il étoit assuré d'entrer dans la citadelle de Laon, sans que l'on l'en pût empêcher ; ce qui donna sujet d'observer tous les endroits de la place. On trouva que du côté du bastion on pourroit entrer dans la citadelle par les caves du logis du lieutenant, n'y ayant qu'une porte fermée de pierre sèche, dont ayant fait dresser par la justice un procès-verbal et des informations ensuite, en la présence même de La Croix de Bléré, envoyé par le Roi aux places de l'Isle-de-France et de Picardie, il les mit entre les mains du sieur de La Picardière, pour demander justice de son lieutenant, avec très-humbles prières à Leurs Majestés de lui vouloir accorder de l'emploi dans l'armée qu'on laissoit aux environs de Paris.

La Picardière apprit, en arrivant à la cour, que le maréchal d'Ancre s'étoit retiré à Amiens très-mal satisfait du chancelier, de son frère et du duc d'Epernon, lesquels, pour faciliter le départ du Roi, qui étoit ce qu'ils souhaitoient davantage, lui avoient conseillé de prendre le commandement de l'armée qui devoit demeurer dans les provinces de deçà, et

s'étoient même chargés de demander l'agrément à la Reine, qui y auroit consenti volontiers; mais les brouilleries ayant été plus avant qu'ils n'avoient imaginé, ils s'étoient depuis voulu dédire, et avoient pris l'expédient de faire avertir la Reine par le commandeur de Sillery, qu'ils apprenoient de tous côtés que ceux de Paris témoignoient beaucoup d'inquiétude que le commandement de l'armée demeurât entre les mains du maréchal d'Ancre pour qui ils avoient une furieuse aversion; ce qui seroit capable de les porter à ouvrir leurs portes à M. le prince, s'il prenoit le parti de s'en approcher. La Reine reçut cet avis avec beaucoup de prudence et de modération, lui disant que si elle avoit fait quelque faute sur ce sujet, elle la tenoit de leurs conseils, et qu'elle étoit résolue de changer, puisqu'ils en faisoient de même. Mais le maréchal d'Ancre, ne pouvant souffrir le dépit que lui donnoit l'opinion d'avoir été trompé honteusement, ne put s'empêcher de dire à Monglas, qui l'étoit venu visiter devant le voyage, que, s'il voyoit le commandeur de Sillery, il l'assurât qu'il ne rentreroit jamais à la cour, ayant été déjà informé de ce que le commandeur de Sillery avoit négocié en Espagne pour ôter à la Reine-mère toute l'autorité des affaires, ce qu'elle dissimula adroitement pendant tout le voyage de Bordeaux, et jusques à la conférence arrêtée à Loudun, qu'elle éloigna de la cour le chancelier, messieurs d'Epernon, de Bouillon et le commandeur de Sillery, qui reçurent le traitement qu'ils méritoient, et qu'ils avoient destiné à la Reine et à ses serviteurs particuliers. Ce fut, à mon avis, le commencement de l'exécution du projet que le ma-

réchal d'Ancre avoit fait dès le premier jour de la régence, d'ôter tous les anciens ministres; car pour M. de Villeroy, qui croyoit être bien affermi dans les bonnes grâces de la Reine et dans les affaires, à cause de la confiance qu'on lui témoignoit dans la négociation de la paix et de l'éloignement du chancelier, et de ces autres Messieurs, il n'eut pas beaucoup d'avantage sur eux, ayant été contraint de se retirer, aussi bien que le président Jeannin, aussitôt leur arrivée à Paris.

La Reine quelques jours après partit pour le voyage de Guienne, et l'on remarqua que si elle avoit voulu différer de quinze jours, et s'avancer cependant jusqu'à Laon et à Saint-Quentin, elle assuroit entièrement ces deux provinces, et empêchoit la jonction des princes et l'assemblée de leurs troupes, ce qui devint plus facile par l'éloignement de la cour, les princes ayant délivré à Coucy des commissions pour faire des levées lorsqu'ils se séparèrent. Le maréchal de Bois-Dauphin, auquel le commandement de l'armée avoit été donné au lieu du maréchal d'Ancre, commença d'avancer les troupes aux environs de Dammartin. La Reine, en partant, envoya une commission au marquis de Cœuvres pour mettre la compagnie de Laon à cent hommes, sans lui vouloir accorder une compagnie de cavalerie, ni même de l'emploi dans l'armée. On eut aussi peu d'égard aux avis qu'il lui avoit donnés, de choisir Crécy-sur-Serre pour le rendez-vous de toute l'armée, bien que ce fût un poste très-considérable, et qui ôtoit la communication de la Picardie et de la Normandie avec la Champagne, et de plus, que M. le prince seroit

obligé de se retirer sur les frontières du côté de Sedan, parce que M. de Nevers, qui y avoit des places, ne s'étoit pas déclaré encore en cette occasion ; mais les ressentimens particuliers l'emportant d'ordinaire par dessus les intérêts du service du Roi, sont cause de beaucoup de désavantages qui arrivent à l'Etat ; car M. le prince, comme on avoit prévu, ne manqua pas de prendre pour son rendez-vous général ce même lieu de Crécy et les environs, dont la situation étoit favorable à son dessein.

En même temps le duc de Bouillon envoya Justel, son secrétaire, à Laon, vers le marquis de Cœuvres, pour ébranler sa fidélité, et l'attirer à son parti ; mais bien loin d'y vouloir entendre, il entretint une correspondance fort particulière avec le maréchal de Bois-Dauphin, et lui donnoit des avis de tout ce qui se passoit ; il le pria même de faire en sorte qu'il pût avoir de l'emploi dans l'armée. Le duc de Bouillon, voyant qu'il ne pouvoit rien avancer avec lui, ne songea plus qu'à lui faire des propositions, desquelles ayant informé le maréchal de Bois-Dauphin, le premier président de Verdun et le sieur Arnauld, intendant, ils lui répondirent qu'ils n'avoient nul ordre ni pouvoir de les écouter, mais qu'ils jugeoient à propos de dépêcher vers Leurs Majestés qui étoient à Poitiers.

Ayant donc reçu les mémoires du duc de Bouillon, il les envoya par La Picardière à la cour, qu'il trouva à Poitiers ; au lieu de le dépêcher promptement, on l'entretint pendant le séjour de la cour, qui fut plus long que l'on ne l'avoit attendu, à cause que Madame eut la petite vérole ; et ayant eu ordre de s'adresser

à M. de Villeroy, il lui dit que jusque-là ils avoient gouverné par finance et par finesse, mais qu'alors ils étoient au bout de l'une et de l'autre; et ainsi il n'eut pas grande satisfaction de son voyage. Le chancelier, au retour de Leurs Majestés, eut encore un plus mauvais traitement. On eut aussi nouvelles alors de la mort de M. le cardinal de Joyeuse, de qui le duc d'Epernon et le duc de Guise ayant demandé les bénéfices, cette commune prétention mit entre eux de la division; mais le duc de Guise les obtint pour un de ses enfans.

M. le prince, et ceux de son parti, ayant assemblé quatre ou cinq mille hommes de pied et deux mille cinq cents chevaux, dont il y en avoit douze cents de carabins, se mirent en état de marcher. Le comte de Vitzistin, qui faisoit une levée pour eux de mille chevaux, ne les joignit qu'après avoir passé les rivières et être arrivé en Poitou. Ils commencèrent leur marche du côté de Château-Thierry, qu'ils assiégèrent à cause du passage de la rivière. Le maréchal de Bois-Dauphin, qui, avec l'armée, étoit demeuré ès environs de Dammartin pour observer M. le prince et couvrir Paris, voyant qu'ils s'en éloignoient, se mit à les suivre; mais il ne put arriver assez tôt pour secourir la place, qui se rendit dans vingt-quatre heures.

Par cet avantage, ils s'ouvrirent le premier passage sur la rivière de Marne; et, après avoir pris Epernay, ils allèrent droit à Bray, où ils passèrent la rivière de Seine, le maréchal de Bois-Dauphin n'étant jamais éloigné d'eux que d'une journée. De là M. le prince voulut passer à Sens, espérant, par les intelligences

qu'il y avoit, de se rendre maître de la place; mais la diligence que firent le maréchal de Bois-Dauphin et le marquis de Praslin, qui étoit maréchal de camp en l'armée, rompit leurs mesures. M. de Luxembourg, qui s'étoit joint avec la compagnie de gendarmes à l'armée de M. le prince, n'ayant pas voulu prendre le logement de Champlai que lui avoit donné le duc de Bouillon, s'en repentit bientôt après, parce qu'on enleva son quartier où il perdit son équipage, et sa compagnie fut défaite entièrement.

De là les princes ayant toujours eu dessein de passer la rivière de Loire, dans l'espérance que, s'ils pouvoient passer dans le Poitou, le corps de ceux de la religion se déclareroit en leur faveur, ce que jusque-là ils n'avoient pu faire à cause que leur assemblée ayant été tenue à Grenoble par la permission de la Reine, M. de Lésdiguières les avoit retenus, ils s'avancèrent vers Châteaudun, où n'ayant pu passer, ils descendirent jusques à Boni, avec intention, comme ils firent, d'y trouver un passage ou bien d'être secourus du duc de Nevers, lequel pendant tous ces mouvemens étoit demeuré dans sa maison sans prendre aucun parti; et, comme il avoit des pensées toutes particulières, il méditoit alors de former un tiers parti, dans lequel plusieurs personnes de qualité lui avoient donné parole de s'engager; mais il est vrai que son inclination penchoit plus fort du côté des princes que de l'autre.

Le maréchal de Bois-Dauphin ayant suivi de fort près M. le prince pour l'empêcher de passer la rivière de Loire, les deux armées se trouvèrent si près l'une de l'autre, que l'on crut fort difficile d'éviter le

combat le lendemain ; et de fait, le duc de Bouillon, sur la prudence duquel M. le prince et les autres se reposoient pour la conduite de tous leurs desseins, ayant entendu trois volées de canon qui furent tirées de l'armée du Roi pour signal que l'armée se devoit trouver au champ de bataille, après avoir assemblé un conseil, reçut de M. le prince l'ordre de faire le même de son côté.

Le lendemain les armées étant en bataille, elles y demeurèrent presque tout le jour en présence, et il ne se passa que quelques légères escarmouches. Le maréchal de Bois-Dauphin se retira le premier, bien que ses troupes fussent composées de dix mille hommes de pied et de deux mille chevaux, la plus grande part des vieilles troupes entretenues, et reprenant les mêmes quartiers du jour précédent. Les troupes de M. le prince étant toutes assemblées à Boni, et le duc de Bouillon ayant fait reconnoître le gué, elles y passèrent la nuit; de sorte que le matin M. de Praslin, qui s'étoit avancé, trouva toutes les troupes passées, n'étant resté qu'un canon qui étoit demeuré ensablé au milieu de la rivière, qu'ils retirèrent en sa présence. Il y eut assez de gens qui, louant l'habileté du duc de Bouillon en tous ces passages de rivières, blâmèrent la retenue du maréchal de Bois-Dauphin de n'avoir pas combattu le jour précédent, puisque, surpassant les ennemis en nombre et en soldats mieux aguerris, il y avoit apparence, s'il eût bien combattu, qu'il eût emporté la victoire. A quoi il répondit qu'il n'avoit osé l'entreprendre à cause des ordres précis qu'il avoit au contraire et des défenses qui lui avoient été faites de ne rien hasar-

der; mais ces raisons étoient mal expliquées à la cour, à cause du désavantage que ce passage apportoit aux affaires du Roi, et qu'il relevoit les espérances et le parti de M. le prince.

Les princes et leur armée ne furent pas sitôt entrés dans le Poitou, que M. de Rohan, qui étoit déjà arrivé, sans toutefois s'être déclaré, s'offrit à eux, comme firent ceux de La Rochelle, le duc de Sully, et tout le parti de la religion prétendue réformée, dont ceux qui le tenoient à Grenoble le transférèrent à Nîmes; mais la Reine qui avoit déjà fait l'échange des princesses, ayant achevé une partie des choses qu'elle souhaitoit, estima qu'il valoit mieux dissiper et diviser par un traité ce parti si puissant qui s'étoit formé, que de le vouloir détruire par la force.

M. le duc de Nevers, voyant le bonheur du passage de M. le prince, partit de Nevers en novembre, et arriva à Bordeaux en décembre, près de Leurs Majestés; il les supplia d'agréer qu'il s'entremît vers les princes, afin de les porter à leur demander la paix. Le sieur Edmond, ambassadeur d'Angleterre, se voulut employer pour le même dessein, ce que le Roi leur accorda; et de fait, pendant que Sa Majesté continua son voyage de Bordeaux à Poitiers, ils partirent pour aller à Saint-Jean-d'Angely où étoit M. le prince, lequel, incontinent après leur arrivée, les dépêcha, et avec eux le baron de Thianges, qui présenta à la Reine une lettre de sa part; et M. de Nevers fut incontinent envoyé à Fontenay avec messieurs de Brissac et de Villeroy, où ils arrêtèrent une suspension d'armes. La ville de Loudun fut arrêtée pour les députés qui s'y devoient rendre de l'une et de l'autre

part, dont l'ouverture se fit le 10 février 1616, et où se trouvèrent de la part du Roi la comtesse de Soissons, le maréchal de Brissac, le duc de Nevers, messieurs de Villeroy, président de Thou, et de Vic, conseiller d'Etat, M. de Pontchartrain et l'ambassadeur d'Angleterre. M. le prince y vint assisté de madame la princesse sa mère, de madame de Longueville, des ducs de Longueville, du Maine, de Luxembourg et de Bouillon; et peu après vinrent les ducs de Vendôme, de Rohan, de Sully, de La Trimouille, le petit comte de Candale.

L'armée que le Roi avoit menée avec lui et celle du maréchal de Bois-Dauphin s'étant jointes, il ne se passa entre elle et celle des princes aucune chose considérable, ce qui servit à porter les affaires à la douceur en l'assemblée de Loudun, laquelle étant composée de personnes si différentes en qualités, il est aisé à juger qu'elles ne l'étoient pas moins en desseins et en prétentions.

M. le prince, les ducs du Maine et de Bouillon, vouloient la paix; car le premier espéroit de faire changer l'ordre et les personnes qui composoient les conseils d'Etat et de finances. Le duc du Maine ayant ses gouvernemens fort éloignés par delà la rivière de Loire, sans pouvoir être secourus, craignoit de les perdre, et considéroit que le parti de la religion avec lequel il étoit joint, quoiqu'il fût catholique, seroit celui qui auroit le plus d'avantages de cette division; et le duc de Bouillon, considérant son âge avancé, et la grande jeunesse de ses enfans, n'avoit de pensées que pour leur conserver Sedan, et point du tout d'augmenter son crédit et son autorité dans le parti des

huguenots, et que, comme il avoit été le principal auteur de la guerre, s'il se trouvoit avoir la même part à faire la paix, il espéroit que le Roi reconnoîtroit ses derniers services, et qu'il pourroit même avoir quelque entrée dans les affaires, qui étoit une erreur dont il s'étoit entretenu depuis le commencement de la régence, bien qu'il eût assez de sujets de s'en détromper par toutes les choses qui s'étoient passées. Le duc de Longueville étoit incertain entre ces deux partis, et eût été de même avis que les autres, sans la crainte qu'il avoit que les affaires étant accommodées, le maréchal d'Ancre ne lui ôtât le crédit et le pouvoir dans son gouvernement; car, pour les ducs de Sully, de Rohan et de Vendôme, joints avec le parti de la religion, ils ne désiroient la paix en aucune façon; ou bien, s'ils la désiroient, c'étoit avec de telles conditions, que le Roi n'y pouvoit consentir sans une grande diminution de son autorité. Ils n'oublioient aucune raison auprès de M. le prince, pour lui faire connoître la force du parti dont il étoit chef, et la facilité qu'il avoit, demeurant dans son gouvernement de Guienne, de se conserver la puissance et l'autorité qu'il avoit entre ses mains, comme au contraire, après que le parti seroit dissipé par la paix, on auroit peu de soin de lui tenir les paroles qu'on lui auroit données, principalement lorsqu'il seroit à la cour; qu'il étoit difficile de rencontrer sa sûreté après avoir pris deux fois les armes; que sous prétexte de quelque foible espérance qu'il pouvoit avoir de faire les affaires de sa maison, et tirer beaucoup d'argent des finances, il se séparoit d'avec tous ses amis, et de tous ceux qui, pour d'autres intérêts, lui étoient

joints, et qu'enfin il perdoit une occasion qu'il étoit presque impossible de retrouver. Toutes ces raisons étoient inutiles à un esprit préoccupé et charmé des espérances de la cour; outre que ceux qui avoient plus de pouvoir auprès de lui, ne croiroient pas avoir d'autre moyen de faire leurs affaires que celui-là; à quoi le duc de Bouillon le fortifioit, parce qu'il ne pouvoit pas en même temps être en Guienne et à Sedan, dont il désiroit la conservation sur toutes choses. Ainsi donc, non-seulement il voulut la paix, mais pour faire voir qu'il désiroit renoncer à l'avenir à toutes sortes de factions, il offrit de changer le gouvernement de Guienne avec celui de Berri. On crut que le motif de ce changement étoit l'intérêt de son favori, qui ayant son bien et ses parens proche de cette province, préférant ses commodités au service de son maître, lui avoit fait prendre cette résolution.

La diversité donc des esprits qui se trouvèrent à Loudun, apporta beaucoup plus de longueur au traité que l'on n'avoit cru, n'ayant été conclu qu'au cinquième de mai 1616, et même on fut obligé de renouveler par cinq fois la suspension.

On présenta de la part de M. le prince trente articles, dont les uns furent accordés, les autres sursis, et l'on convint des autres avec des conditions.

Mais ce qui arrêta davantage, ce fut la prétention de M. le prince, qui demandoit, en retournant à la cour, d'être chef des conseils, voulant signer tous les arrêts qui s'y expédieroient, et la démolition de la citadelle d'Amiens, ou la démission du maréchal d'Ancre en faveur de personne que le Roi auroit agréable. La Reine témoigna qu'elle étoit peu satis-

faite de M. de Villeroy, pource qu'il n'avoit pas eu assez de fermeté sur ces deux points; et ayant été contraint de s'en retourner à Tours pour s'en justifier, il tint ce discours à la Reine : Qu'il savoit que l'on l'avoit voulu calomnier auprès d'elle, sur la prétention qu'avoit M. le prince, retournant à la cour, d'être chef des conseils et vouloir signer les arrêts, comme aussi d'avoir apporté trop de facilité sur les intérêts du duc de Longueville et du maréchal d'Ancre, que la citadelle d'Amiens fût rasée; qu'il la supplioit de considérer s'il n'étoit pas plus expédient de donner satisfaction à M. le prince et le retirer à la cour, que de le laisser dans ses gouvernemens éloignés, et parmi des factieux qui tous les jours tâcheroient de faire revivre de nouveaux sujets de guerre; que pour le rang qu'on lui accordoit dans le conseil, ou il y serviroit dignement, et par sa présence autoriseroit ce qui pourroit être pour le bien et le service du Roi, auquel cas il étoit plus à désirer de lui accorder l'entrée que de lui refuser; ou bien s'il faisoit autrement, il étoit facile d'y apporter le remède, n'y ayant rien à craindre de mettre la plume entre les mains de celui dont on tiendroit toujours le bras; et sur la démolition de la citadelle d'Amiens, qu'il n'avoit pas estimé qu'il fût de son service, ni de l'intérêt du maréchal d'Ancre, de lui attirer cette envie, que l'on crût que la considération de sa fortune empêchât le repos et le bien public; qu'après avoir donné sa démission, il seroit aisé peu de temps après de le rétablir, ou de lui procurer ailleurs de plus grands avantages; que si une fois la paix étoit arrêtée et tous les princes séparés, au lieu que les uns et les autres

demandent les choses avec hardiesse, il faudroit qu'ils eussent recours aux prières pour les obtenir, que l'échange du gouvernement de Picardie se pouvant faire avec celui de Normandie, qu'aussitôt que le duc de Longueville seroit satisfait, personne ne penseroit plus à la citadelle d'Amiens. Toutes ces raisons ayant touché l'esprit de la Reine, ou feignant d'en être persuadée, les conditions furent accordées avec cette clause, que le duc de Longueville demeureroit dans sa maison de Troyes jusqu'à ce que, d'une façon ou d'autre, on y eût pourvu. Le Roi cependant s'avança jusqu'à Blois, et la Reine ayant demeuré quelques jours à Tours l'alla rejoindre, et M. le prince étant tombé malade en même temps à Loudun d'une fièvre aiguë, cet accident fut cause que la paix ne fut signée qu'au commencement de mai.

A l'arrivée de la Reine à Tours les sceaux furent donnés à M. du Vair, premier président de Provence. Sa Majesté écrivit une lettre de sa main au duc de Bouillon pour le prier de se rendre auprès d'elle au plus tôt, ce qui lui fit changer la résolution qu'il avoit prise d'aller en ses maisons de Limosin et à Negrepelisse, qu'il avoit acquises depuis peu, ayant estimé qu'à ce commencement il se devoit éloigner pour reconnoître quel chemin prendroient les affaires de la cour. Néanmoins il s'y rendit avec le duc du Maine, presque en même temps que Leurs Majestés arrivèrent à Paris, dont il ne fut pas long-temps sans se repentir, ayant trouvé à son arrivée le président Jeannin et M. de Villeroy sur le point d'être disgraciés; car peu de jours après Barbin entra en la place du président Jeannin, et le sieur de Villeroy se retira à Conflans,

et la charge de secrétaire d'Etat que M. de Puysieux exerçoit fut donnée à M. Mangot.

Les princes s'étant séparés à Loudun, également mécontens les uns des autres, messieurs de Rohan et de Sully se plaignoient qu'ils avoient été trompés par M. le prince; le duc de Longueville, retiré en sa maison, à qui on ne donnoit pas la Normandie, et qui n'osoit aller en Picardie, bien que le maréchal d'Ancre eût donné sa démission, et mis la citadelle entre les mains du duc de Montbazon, n'en étoit pas plus content. M. le prince, qui étoit allé en Berri prendre possession du gouvernement par la démission du baron de La Châtre, qui, pour récompense, eut soixante mille écus et le bâton de maréchal de France, attendoit avec impatience de venir à la cour pour y prendre la place et l'établissement qu'il avoit désiré avec tant de passion, et avoit alors si peu d'intelligences avec le duc de Bouillon, qu'il faisoit entendre à la Reine qu'il souhaitoit qu'à son arrivée il fût retiré à Sedan. De sorte que de ce grand parti, composé de tant de personnes de qualité, il ne restoit plus aucune union que celle des ducs du Maine et de Bouillon, lesquels, sur la proposition qui leur fut faite par le maréchal d'Ancre de ruiner tout-à-fait messieurs d'Epernon et de Bellegarde, trouvèrent occasion de rentrer en de nouvelles cabales et suivre de nouveaux desseins; car, au lieu de recevoir ces propositions, ils firent savoir au duc de Guise tout ce qui leur avoit été proposé, et songèrent entre eux à exécuter contre lui ce qu'il vouloit faire contre les autres. L'archevêque de Sens, frère du feu cardinal du Perron, servit beaucoup à fortifier dans ce dessein M. et madame de Guise, à

cause de l'amitié qu'ils avoient pour messieurs d'Epernon et de Bellegarde.

Leur premier soin fut de rallier tous ceux qui souhaitoient la ruine du maréchal d'Ancre, soit dans le parlement ou parmi les courtisans, et le peuple même qui l'avoit en extrême aversion. Il lui étoit arrivé de faire battre un cordonnier nommé Picard, célèbre parmi les bourgeois, qui lui avoit fait quelque insolence à la porte de Saint-Germain où il étoit en garde; mais ceux qui commirent cet excès étant pris, il fut impossible au marquis d'Ancre de les garantir d'être châtiés exemplairement. Cependant M. le prince dépêcha Rochefort à la cour, pour supplier Leurs Majestés d'exécuter ce qui étoit arrêté par le trente-troisième article du traité; ce qui fut exécuté par le maréchal de Brissac, envoyé par Sa Majesté à Poitiers pour cet effet.

Les ducs du Maine et de Bouillon n'osoient s'ouvrir à Rochefort de ce qu'ils traitoient avec M. de Guise, ni lui montrer qu'il étoit à propos que M. le prince se hâtât de venir à la cour, bien qu'ils l'estimassent très-important à leur dessein. Depuis le départ de Rochefort vers M. le prince, la Reine, afin de l'obliger de venir plus promptement, lui envoya deux fois M. le cardinal de Richelieu, lors son premier aumônier, et qui étoit évêque de Luçon; ce qui s'étant passé à l'insu de ces messieurs, leur donna beaucoup de défiance, et les obligea d'envoyer à M. le prince pour apprendre le sujet du voyage de M. l'évêque de Luçon, et pour essayer de le détourner de venir, ce qui fut inutile. M. de Longueville, qui s'impatientoit du long séjour qu'il faisoit à Troyes,

et de voir que madame de Longueville n'avançoit rien en ses affaires, fut conseillé d'entrer en Picardie où il avoit quantité de gouverneurs à sa dévotion, et la plupart des grandes villes disposées à le recevoir; à quoi il se résolut, croyant que sa présence lui faciliteroit le retour dans son gouvernement, ou bien qu'elle avanceroit l'échange que l'on lui avoit promis avec celui de Normandie, et que pendant qu'il demeureroit chez lui il ne verroit aucun progrès dans ses affaires.

Ce dessein ayant été communiqué aux ducs du Maine et de Bouillon, ils furent bien aises de cette occasion, autant pour avoir sujet de se réunir que pour embarrasser les desseins du maréchal d'Ancre; de sorte que, non-seulement ils approuvèrent son entreprise, mais encore ils lui offrirent ce qu'ils y pouvoient contribuer de leur part, et portèrent aussi M. de Guise à lui faire les mêmes offres. Ainsi donc étant entré en Picardie, il alla droit à Abbeville, où il fut reçu avec de grands témoignages de joie et de très-grands honneurs. M. le prince, en même temps, passa à Villebon, maison proche de Chartres, qui appartient au duc de Sully, où il apprit les premières nouvelles de la conspiration faite contre le maréchal d'Ancre. Il eût bien voulu que cette intrigue se fût démêlée sans prendre parti ni d'un côté ni d'autre, ce qui lui donna quelque envie de s'en retourner; néanmoins il passa outre, et jugea qu'il ne le pouvoit pas faire étant si avancé. Il arriva donc à Paris le 20 juin, et alla droit descendre au Louvre pour saluer Leurs Majestés, desquelles il fut bien reçu, et avec des témoignages de leur être fort agréable. Le peuple de

Paris fit paroître une joie extraordinaire de son arrivée.

Le lendemain, le marquis de Cœuvres étant allé voir Barbin, contrôleur général des finances, lui demanda s'il avoit vu le duc de Bouillon depuis le retour de M. le prince, et s'enquit soigneusement si l'un et l'autre étoient satisfaits des témoignages de bonne volonté qu'ils avoient reçus de Leurs Majestés. Il lui dit ensuite que, dès aussitôt qu'il avoit appris du duc de Bouillon l'arrivée de M. le prince, il avoit été au Louvre pour tâcher de ménager la satisfaction des uns et des autres à ce commencement, et qu'il étoit bien persuadé que M. le prince ne pouvoit être venu avec des sentimens contraires au service du Roi, parce qu'il n'y avoit pas de qualité ni de crédit assez grand pour assurer une personne lorsqu'elle se trouve dans le Louvre, et la garantir d'être soumise à Sa Majesté; que, pour le duc de Bouillon, il devoit attendre de leur part toutes sortes d'honneurs et de considération, s'il vouloit abandonner les desseins de former un conseil pour balancer l'autorité du Roi, et qu'il seroit très-aise que M. le marquis de Cœuvres voulût prendre la peine de lui représenter ce qu'il lui disoit sur ses intérêts particuliers. Cette conversation ayant été rapportée au duc de Bouillon, il la trouva bien hardie sur le sujet de M. le prince; il s'imagina toutefois que c'étoit plutôt avec dessein de l'intimider, que pour avoir songé effectivement à une résolution si haute et si importante contre lui. Il fit peu de réflexion pour ce qui le regardoit en son particulier, ayant les sentimens contre le maréchal d'Ancre, dont on a déjà parlé; et comme il ne pouvoit se dispenser

d'en informer M. le prince, il le fit et le trouva déjà si disposé à recevoir des impressions contre le maréchal d'Ancre, qu'il promit même incessamment de se joindre avec ceux qui avoient la principale conduite de cette entreprise. Et pour convenir des moyens dont on se serviroit en cette occasion, ils arrêtèrent qu'il falloit se voir secrètement la nuit : à savoir lui, les ducs de Guise, du Maine et de Bouillon; car, bien que le duc de Nevers eût assisté aux festins qui se faisoient en ce temps-là au comte de Carlisle, ambassadeur extraordinaire du roi d'Angleterre, il n'eut toutefois aucune part aux secrètes délibérations qu'ils faisoient, ayant plus d'application alors pour instituer l'ordre des chevaliers du Saint-Sépulcre que pour toute autre chose. Et de fait, ayant obtenu des lettres de faveur du Roi, et une commission d'ambassadeur extraordinaire pour cette affaire et quelques autres, il partit quinze jours ou trois semaines auparavant que M. le prince fût arrêté, comme l'on verra par la suite.

Mais, pour revenir aux délibérations qui se faisoient toujours dans ces assemblées secrètes et de nuit, les opinions étoient partagées ; les uns proposoient de se saisir de la personne du maréchal d'Ancre et de tâcher de lui faire faire son procès, en présentant une requête au parlement; les autres étoient d'avis de l'enlever de Paris et de le mener en quelques-unes des villes qui étoient en leur disposition ; et les autres opinoient à se porter aux dernières violences contre sa personne pour finir l'affaire tout d'un coup. Pendant que l'on agitoit ces différentes opinions, M. le prince fit dire au maréchal d'Ancre qu'il lui promet-

toit de le garantir de toutes les entreprises que l'on pourroit former contre sa personne. Cependant, comme ces messieurs étoient une fois assemblés, et considérant le hasard auquel ils s'exposoient tous les jours d'être découverts, à cause de la lenteur qu'ils apportoient à se résoudre, M. le prince déclara qu'il étoit entièrement disposé à exécuter ce qui avoit été résolu, mais qu'il falloit tenir pour assuré que la Reine ensuite se vengeroit infailliblement d'eux si son autorité et son pouvoir demeuroient sans bornes, et que cette raison lui faisoit croire qu'il falloit trouver les moyens de l'en empêcher, et que celui de l'éloigner étoit le plus convenable; les autres ne firent autre chose qu'ôter leur chapeau, et par leur silence approuvèrent cet avis. Mais M. de Guise, prenant la parole, dit qu'il y avoit bien de la différence de vouloir s'attaquer au maréchal d'Ancre, leur ennemi commun, qui ruinoit les affaires du Roi et de l'Etat, et mêler dans sa ruine la Reine-mère, de qui il étoit très-humble serviteur. Cette réponse déplut à M. le prince, mais il la dissimula habilement, et lui fit croire que si la perte du maréchal d'Ancre arrivoit, il seroit chargé tout seul de la haine de la Reine, et que tout l'avantage en seroit au duc de Guise; de sorte qu'ayant envoyé chercher Barbin, il lui déclara une grande partie de tout le secret, et lui témoigna qu'il vouloit toujours servir le maréchal d'Ancre, et le garantir de tous les accidens dont il étoit menacé.

En ce même temps on fit sortir de la Bastille M. le comte d'Auvergne, avec intention de se servir de lui, comme l'on fit depuis, et l'opposer aux autres princes avec qui la confiance étoit entièrement perdue. Le

duc de Longueville, après avoir été quelque temps à Abbeville, vint passer à Corbie; et ayant ménagé une faction et des intelligences dans Péronne, pour faire au maréchal d'Ancre l'affront de lui enlever sa place, il y réussit avec plus de facilité qu'il n'avoit espéré; car ceux qui étoient dans le château le lui mirent entre les mains avec peu de résistance, après la reddition de la ville. Cette entreprise fit un grand éclat et donna beaucoup de chagrin à Leurs Majestés, lesquelles, dissimulant ce déplaisir, prirent la voie de la douceur et des traités pour mettre leur autorité à couvert, et retirer la place des mains du duc de Longueville. Le duc de Bouillon l'alla trouver pour le disposer aux choses que l'on souhaitoit; mais le peu d'apparence qu'il trouva à le persuader fut cause que l'on y envoya le comte d'Auvergne avec des troupes pour assiéger Péronne.

Cependant Barbin, de qui la Reine estimoit fort les conseils, lui dit qu'il ne falloit pas s'imaginer de guérir un si grand mal par des remèdes ordinaires, et que le seul moyen de sortir de ces embarras étoit d'arrêter M. le prince et tous ceux de sa cabale. Mais le maréchal d'Ancre, plus touché de ses intérêts que de toute autre chose, adoucissoit ces conseils et en différoit l'exécution, pource qu'il croyoit se pouvoir fier aux promesses de M. le prince. Le jour que M. le prince faisoit un festin au comte de Carlisle, où tous les autres princes assistèrent, le maréchal d'Ancre lui vint rendre visite, ne songeant pas à cette assemblée. Les princes, animés par sa présence et par l'occasion, pressèrent extrêmement M. le prince d'exécuter sur le maréchal d'Ancre ce qu'il avoit arrêté depuis si

long-temps; mais s'étant excusé sur la honte de commettre une si lâche action dans sa maison, il leur dit qu'il ne manqueroit pas de semblables occasions, et n'oublia rien pour les en détourner; et dès l'après-dînée il envoya l'archevêque de Bourges chez le maréchal d'Ancre pour lui conseiller de s'éloigner pour quelques jours, et lui dit qu'il seroit au désespoir qu'il lui arrivât du mal de la confiance qu'il prenoit en sa parole; qu'il voyoit tant de colère et d'emportement dans les esprits, qu'il appréhendoit de lui être inutile. L'autre se rendit à cet avis sans consulter davantage, et partit même le soir pour aller à Caen, dont quelques jours auparavant le Roi lui avoit donné le gouvernement, et duquel il avoit tiré Bellefond, lieutenant du chevalier de Vendôme, où étant en sûreté, et expliquant le discours que M. le prince lui avoit fait comme un prétexte honnête pour l'abandonner, il se laissa persuader au conseil que Barbin lui avoit toujours donné d'arrêter M. le prince et ceux qui se trouveroient à la cour dans ses intérêts.

Mais comme il est bien difficile que de si grandes résolutions se puissent exécuter sans que l'on en soupçonne ou que l'on en découvre quelque chose, principalement lorsque la cour est partagée en beaucoup de cabales et différens intérêts, M. le prince et les autres avoient été avertis, et plus particulièrement deux jours auparavant qu'il fût arrêté; car la Reine avoit fait revenir à Louvres sa compagnie de gendarmes qui étoit au siége de Péronne; elle avoit aussi fait venir dans Paris d'Elbeine et sa compagnie de chevau-légers, et avoit exigé une espèce de nouveau serment de fidélité de messieurs de Créqui, Bassom-

pière, Saint-Géran, La Curée et les autres principaux courtisans, appelés les dix-sept seigneurs; de sorte que, la veille de l'exécution, le duc de Mayenne étant allé voir le duc de Bouillon, qu'une légère indisposition ou l'opinion d'être plus en sûreté retenoit dans son logis depuis deux ou trois jours, ils conclurent, sur les avis et les apparences qu'ils avoient, que l'on avoit résolu infailliblement d'entreprendre quelque chose contre eux; que le duc du Maine iroit trouver M. le prince pour tâcher de lui persuader de se retirer de Paris, ou pour le moins de n'aller pas le lendemain au conseil. Mais lui qui ne pensoit pas qu'il eût sujet de rien craindre, à cause des mesures qu'il avoit prises avec Barbin, et jugeoit que ces apparences de dessein regardoient plutôt le duc de Bouillon que tout autre, n'eut pas beaucoup d'égard à cet avis. Le duc de Bouillon, au contraire, songea à toutes les précautions nécessaires, et prit occasion, dès le lendemain, d'aller à Charenton, accompagné d'un grand nombre de ses amis et de douze ou quinze soldats de ses gardes: le duc de Mayenne ayant eu le même avis, et appris avec certitude que M. le prince seroit arrêté s'il alloit au Louvre, envoya le sieur de Thianges pour l'en avertir; mais étant déjà entré dans le conseil, il ne put parler à lui qu'à la sortie. Il répondit à Thianges que, si la résolution en étoit prise, il n'y avoit plus moyen de sortir de ce mauvais pas; et continuant son chemin par la salle basse des Suisses, passa le petit degré pour aller chez la Reine, où ayant trouvé à la porte deux gardes-du-corps, il ne douta plus, mais trop tard, de ce qu'il ne s'étoit pas voulu persuader; et après être entré dans la chambre de la Reine,

laquelle étoit alors dans son cabinet, il fut arrêté par M. de Thémines, ainsi que tout le monde a su.

Cette nouvelle s'étant répandue, tous ceux qui pouvoient être soupçonnés d'être attachés à M. le prince et aux autres de sa faction se retirèrent, quelques-uns à l'hôtel de Guise, et les autres chez le duc du Maine. Argencourt le vint trouver de la part du duc de Guise, pour savoir s'il le vouloit attendre, ou s'il prendroit la peine de passer chez lui; et, se retournant vers ceux qui étoient avec lui au nombre de cent ou de six vingts gentilshommes, lui repartit qu'il prieroit le duc de Guise de l'attendre, et que toute la compagnie seroit incontinent à l'hôtel de Guise. Comme il étoit près de sortir, Chambret-le-Boiteux lui vint dire que le duc de Bouillon étoit à deux cents pas dehors la porte Sainte-Antoine, qui souhaitoit de lui pouvoir parler; il partit aussitôt pour l'aller trouver, et s'étant abordés, le duc du Maine lui dit qu'il avoit mandé au duc de Guise de le vouloir attendre chez lui, ce que le duc de Bouillon jugea à propos, et formèrent en même temps le dessein de se montrer au peuple et d'aller par les rues avec le plus grand nombre qu'ils pourroient de gentilshommes et d'amis, et tâcher par ce moyen d'émouvoir quelque sédition, et de tenter de faire encore une fois les barricades dans Paris.

Comme ils étoient sur le point de rentrer par la porte Sainte-Antoine, le marquis de Cœuvres leur représenta qu'il leur étoit impossible de se rendre maîtres de cette porte, à cause de la Bastille, et qu'ils en avoient besoin si ce projet n'avoit pas une heureuse suite; que celle du Temple, plus aisée à garder et plus

proche de l'hôtel de Guise, leur étoit plus commode. S'étant donc mis en chemin de ce côté, ils étoient près de rentrer lorsqu'Argencourt les vint trouver de la part du duc de Guise pour les en détourner, et leur dire que messieurs de Praslin et de Vignolles lui avoient appris l'ordre de Leurs Majestés de se rendre auprès d'elles, mais qu'il espéroit rencontrer les expédiens de s'en excuser; que s'il pouvoit s'échapper sur le soir, il les iroit joindre à Soissons, où selon toutes apparences ils se devoient retirer. Cette nouvelle leur fut très-désagréable; outre qu'elle changeoit les mesures qu'ils avoient prises et ruinoit le dessein d'émouvoir le peuple en faveur de leur parti, ils soupçonnèrent le duc de Guise d'avoir des pensées et une conduite plus profonde que celle qu'il avoit en effet; car la défiance est assez ordinaire en pareilles occasions.

Ils prirent donc le chemin de Soissons; mais laissant le grand chemin ordinaire, ils passèrent vers Bondy avec la plus grande partie de ceux qu'ils avoient ralliés, qui étoit environ trois cents chevaux, se retirèrent les uns sans rien dire, les autres cherchant de mauvaises excuses, promirent de les venir retrouver; et à peine ils eurent fait une lieue, qu'il ne leur resta plus qu'environ six vingts chevaux. Ils renvoyèrent à Paris pour apprendre des nouvelles, et savoir ce qu'étoit devenu M. de Vendôme; ils chargèrent quelques-uns des leurs de voir le cordonnier appelé Picard, et de lui dire qu'ils étoient près de rentrer dans Paris avec cinq cents chevaux, afin qu'il tâchât d'émouvoir le peuple de son quartier, et qu'ils seroient bientôt auprès de lui pour soutenir ce qu'il

auroit commencé. On trouva toute la disposition en lui que l'on pouvoit souhaiter. Comme il étoit factieux et accrédité, il tâcha de faire le pis qui se pouvoit; mais l'orage qu'il émut ne tomba que sur la maison du maréchal d'Ancre. Il y a bien de l'apparence que si l'on n'avoit pas déféré aux avis du duc de Guise, mais que le duc du Maine et M. de Bouillon eussent paru dans les rues avec leur troupe, leur présence eût animé fortement le peuple et donné peut-être chaleur à quelque grande émotion.

Ils continuèrent leur chemin et allèrent jusqu'à Yvort sans s'arrêter, s'étant détournés de celui de Dammartin et de Nanteuil, pour s'éloigner du quartier de la compagnie de la Reine qui étoit à Louvres; le lendemain ils arrivèrent sur les dix heures à Soissons, où messieurs de Guise et de Chevreuse étoient déjà arrivés : la joie qu'ils eurent de les rencontrer ne dura pas long-temps, parce que la suite leur fit connoître que leur parti en recevroit plutôt de l'embarras qu'un véritable service.

Le sieur du Fresne, gouverneur de Soissons, refusa les portes au duc de Guise qui étoit arrivé le premier; et, comme il n'avoit reçu aucune nouvelle du duc du Maine, il le laissa dans les faubourgs jusqu'à son arrivée. Le duc de Guise en témoigna du dépit; mais tout le monde loua son action : le lendemain le cardinal de Guise s'y rendit aussi; M. de Vendôme ayant pensé d'être pris par M. de Saint-Géran, alla droit à La Fère dont il étoit gouverneur. Incontinent après être arrivés à Soissons, et s'être reposés quelque temps, ils s'assemblèrent pour prendre des résolutions; ils mirent en délibération s'ils devoient

envoyer vers Leurs Majestés pour se plaindre de la prison de M. le prince, et leur rendre compte du sujet de leur retraite; ils dépêchèrent vers les ducs de Vendôme et de Longueville pour prendre un jour assuré de se voir; la ville de Coucy fut choisie pour lieu de cette entrevue, parce qu'elle étoit très-commode aux uns et aux autres, où deux ou trois jours après ils se rendirent tous. Et parce que le duc de Guise faisoit paroître quelque chagrin et quelque embarras, se trouvant dans un plus grand engagement qu'il n'avoit pensé, ils songèrent à le retenir par des déférences, et le flattèrent de l'espérance de le reconnoître pour leur chef; mais M. de Longueville, qui se trouva à Coucy comme les autres, ne put y consentir, ce qui n'empêcha pas qu'ils ne prissent résolution de faire des levées, qui devoient être douze jours après aux environs de Noyon, le rendez-vous général. Et après avoir fait un état des troupes qu'ils avoient alors, et qui étoient de huit à neuf mille hommes de pied et de quinze cents à deux mille chevaux (le duc de Longueville en ayant déjà sur pied à cause de l'affaire de Péronne), ils se séparèrent tous avec promesse de se rendre au temps et lieu qu'ils avoient arrêté, pour marcher de là droit à Paris, soit pour combattre ce qu'ils auroient rencontré, soit pour voir quels mouvemens leur présence pourroit produire dans les esprits. Le duc de Guise s'en alla à Guise pour faire ses levées, le duc du Maine à Soissons, le duc de Bouillon à Sedan, le duc de Vendôme à La Fère, le marquis de Cœuvres à Laon et le duc de Longueville à Péronne. Le duc de Guise dépêcha un gentilhomme vers le duc de Lorraine, un

autre vers messieurs d'Epernon et de Bellegarde; car, pour le maréchal de Lesdiguières, il étoit trop occupé pour pouvoir prendre quelque part aux brouilleries de la cour, s'étant engagé à servir le duc de Savoie contre les forces d'Espagne qui étoient entrées dans ses Etats, contre les ordres et les intentions de Leurs Majestés.

Trois ou quatre jours après, le duc de Guise ayant appris par l'abbé de Foix que sa femme lui avoit envoyé, que l'on proposoit d'envoyer des députés à Soissons pour traiter avec tous les princes qui étoient sortis de la cour, et qu'elle espéroit de faire un traité particulier où il rencontreroit son avantage et sa sûreté, il partit de Guise aussitôt, sans en donner avis à aucun du parti, et abandonna le soin des levées qu'il avoit déjà commencées. Il arriva le soir à Liesse avec le prince d'Haltzbourg, appelé lors le comte de Boulle, qui l'étoit venu trouver de la part du duc de Lorraine, et fit seulement savoir au marquis de Cœuvres qu'il avoit reçu des nouvelles qui l'obligeoient à en donner part au duc du Maine, et qu'il le prioit de lui apprendre qu'il seroit le lendemain à Soissons, dont le duc du Maine fut fort surpris et fort en colère, ce qu'il ne lui dissimula pas étant allé au devant de lui. Etant arrivés à Soissons, ils dépêchèrent aussitôt au duc de Bouillon, comme au plus éloigné et au plus considérable, pour le prier de venir à Soissons, sur les avis qu'ils avoient reçus de long-temps des commissaires. Les ducs de Vendôme et de Longueville en furent aussi avertis; mais le duc de Longueville, s'excusant sur ce qu'il ne pouvoit pas abandonner Péronne, ne se rendit pas à Soissons, ni

depuis à la conférence qui s'y tint. Sa mère, par le moyen du sieur Mangot qui avoit été de leur maison, avoit eu une négociation particulière, et, touchant ses intérêts séparément, le détacha insensiblement d'avec les autres, comme il parut quelque temps après, ayant remis Péronne entre les mains du Roi, duquel M. de Blerencourt l'eut, et lui eut en échange de Péronne le gouvernement de Ham.

Monsieur de Bouillon étant arrivé à Soissons, se plaignit de ce que M. de Guise, sans en avoir donné aucune part, avoit changé les résolutions qu'il avoit prises en se séparant; et que, quand même il voudroit écouter les propositions qui venoient de la cour, il ne devoit pour cela discontinuer ses levées; que le Roi en faisant de tous côtés, ils se trouveroient investis à Soissons au premier jour, ou du moins dans une telle foiblesse, qu'ils seroient contraints d'accepter toutes les conditions, quelque dures qu'elles pussent être. M. de Thermes se rendit au même temps à Soissons, ayant été envoyé par son frère vers M. de Guise. Celui qui avoit été dépêché au duc d'Epernon ne rapporta que de belles paroles et des complimens, et rien de solide. Il lui échappa de dire que, bien que le duc de Guise fût parti brusquement de la cour, il croyoit que le retour seroit encore plus prompt que le départ. Cependant le duc de Guise ayant su que la Reine avoit nommé messieurs de Boissise et de Chanvallon, et le marquis de Villars, beau-frère du duc du Maine, qui les devoit accompagner pour venir trouver les princes à Soissons, soit qu'il ne fût pas encore assuré de son accommodement, ou qu'il ne voulût pas sitôt découvrir son

dessein, faisoit diverses propositions auxquelles on avoit peu d'égard; tantôt de s'en aller à Thionville pour essayer de faire de plus grandes levées, à cause du voisinage de la Lorraine, et pour obliger sa femme à le venir trouver, de laquelle il espéroit avoir de l'argent et des pierreries, et les autres moyens de contribuer à favoriser leurs desseins.

Une autre fois il proposa d'aller en Provence pour y faire une puissante diversion; mais, comme il disoit ces choses sans dessein d'en exécuter aucune, aussi on ne les écoutoit presque pas. Les incertitudes du duc de Guise, et le peu de solidité qu'il y avoit dans ses paroles, fit prendre le parti d'écouler le temps jusques à la fin de l'hiver, pour se mieux préparer au printemps, feignant de recevoir les conditions qui leur étoient offertes. Le cardinal de Guise, qui étoit sur les lieux, blâmant la conduite de son frère, entra dans leurs sentimens, et promit de ne se pas séparer d'avec eux; les autres aussi, afin de l'y obliger davantage, lui promirent de le reconnoître pour leur chef, d'autant plus qu'il avoit une qualité qui ne donnoit pas de jalousie, et ôtoit les difficultés qui pouvoient être entre eux pour les rangs.

Le duc de Nevers, comme on a déjà dit, étant parti de la cour quelque temps auparavant, avec les instructions pour aller vers l'Empereur, et se trouvant encore en Champagne lorsque tous ces changemens arrivèrent à Paris, crut qu'il ne devoit pas s'avancer davantage, qu'il n'eût reconnu auparavant quel chemin prendroient les affaires, et que même il étoit à propos de recevoir de nouveaux ordres du Roi. Après avoir dépêché à la cour, il partit de sa

maison de la Cassine pour venir à Châlons, où les portes lui ayant été refusées, il en fut tellement offensé, et de ce qu'en même temps madame de Nevers, allant à Liesse et passant par Reims, avoit reçu le même traitement de M. de La Vieuville, qu'il envoya à Soissons pour faire entendre ses mécontentemens et entrer dans le parti. Ainsi le hasard l'engagea dans une affaire de laquelle il paroissoit bien éloigné, et s'y embarrassa plus avant que pas un autre; et le duc de Guise ayant montré tant de chaleur et de passion, s'en retira. Le duc de Longueville, qui avoit été la principale cause des mouvemens de Picardie, et avoit conservé toujours depuis une grande haine contre le maréchal d'Ancre, fit son traité séparément. Ce qui peut faire voir le peu de solidité qu'il y a dans toutes les cabales et les liaisons qui n'ont pour fondement que l'ambition, l'avarice, ou quelqu'autre sorte d'intérêt; car ceux qui s'éloignent de leur devoir éprouvent bientôt qu'ils ne peuvent espérer de véritable satisfaction que dans le service et les bonnes grâces du Roi.

Messieurs les commissaires déjà nommés, étant arrivés à Villers-Coterets, le firent savoir aux princes qui étoient à Soissons; et comme ils n'avoient pas d'ordre d'aller jusque-là, mais seulement de prendre un lieu neutre à la campagne, cela donna quelque ombrage et quelque crainte aux princes que, sous prétexte de négociation, on ne les voulût surprendre; mais enfin ils convinrent d'une ferme appelée Cravançon, qui n'est qu'à une lieue de Soissons, où ils se trouvèrent pour la première fois.

Cependant le secrétaire du duc de Montéléon, am-

bassadeur d'Espagne, étant venu avec M. de Chanvallon pour trouver le duc de Guise de la part de son maître, et lui faire entendre qu'il se rendoit caution des paroles et assurances qu'on lui donnoit, sachant bien qu'il n'étoit plus en état de se fier à celles du maréchal d'Ancre, parce qu'il étoit bien informé de tous les desseins que l'on avoit eus contre lui; le duc de Guise, oubliant toutes les belles propositions qu'il avoit faites, commença ouvertement à témoigner l'inclination qu'il avoit à l'accommodement; car, outre qu'il en avoit beaucoup, il y étoit sollicité par messieurs de Chanvallon et Boissise d'y attirer plutôt les autres, lesquels, ainsi qu'il étoit aisé à juger par l'état où ils étoient, et parce que le Roi avoit une puissante armée commandée par M. d'Angoulême, qui s'étoit avancée jusques à Villers-Coterets, n'avoient pas moyen de contester les conditions, ni prendre de grands avantages. Ce qu'ils ménagèrent avec plus de soin, ce fut de n'être point obligés d'aller à la cour de tout l'hiver, et que leurs garnisons fussent entretenues; car, pour tous les autres articles qui furent présentés, et qui ont été imprimés, c'étoit plutôt par forme qu'ils en parloient qu'avec espérance d'en rien obtenir.

Après cette première conférence, le duc de Guise leur remontrant que s'il faisoit un voyage auprès du Roi, il pourroit faciliter toutes les demandes qui avoient été faites, son dessein fut approuvé, bien qu'ils jugeassent tous qu'il alloit plutôt pour son intérêt que pour les leurs, ni pour autre considération. Toutefois, pendant trois ou quatre jours qu'il y demeura, il fit tous ses efforts pour les servir. Après qu'il fut retourné à Soissons il se tint une seconde assemblée

à Vanbrun, où les choses ayant été accordées assez confusément, le duc de Guise, après avoir pris congé de tout le monde, s'en revint à Paris, où il demeura pour faire signer le traité à Sa Majesté, et quelques jours après M. de Boissise seul retourna à Soissons, pour faire entendre à tous ces messieurs les volontés du Roi, et ce qui avoit été arrêté; dont les autres n'étant pas d'accord, ils ne le voulurent point signer, mettant seulement au bas qu'ils avoient reçu les articles qui leur avoient été présentés de la part du Roi. M. de Boissise étant retourné, le duc de Bouillon se retira à Sedan, après avoir concerté entre eux qu'il verroit en passant le duc de Nevers, pour l'engager au dessein qu'ils avoient de prendre les armes au printemps.

Après le retour de M. de Boissise, les troupes qui étoient à Villers-Coterets en furent retirées, et, en apparence, les affaires demeurèrent dans un calme tel qu'il sembloit qu'elles y dussent subsister plus long-temps qu'elles ne firent.

Le Roi, à la Toussaint, étant tombé malade d'une espèce d'évanouissement, les nouvelles en furent portées partout; les princes qui étoient hors de la cour en témoignèrent un grand déplaisir; ce qui fut rapporté à Sa Majesté par ceux qui cabaloient déjà contre le maréchal d'Ancre, de quoi elle témoigna beaucoup de satisfaction. En même temps M. de Gesvres dépêcha à Soissons un courrier, qui eut ordre de s'adresser à du Fresne, gouverneur de la ville, afin de le faire savoir au duc du Maine, pour lui apprendre que le Roi dans sa maladie avoit eu dessein de s'éloigner de la Reine-mère et d'aller à Compiègne, ne doutant pas

que ce duc et les autres princes qui étoient avec lui ne l'y vinssent trouver. On ne manqua pas de se servir habilement de cet avis, et l'ayant fait savoir au cardinal de Guise qui étoit à Paris, on le pria de ménager auprès de M. de Luynes tout ce qui se pourroit en cette occasion. Quelques jours après, La Chesnaye, gentilhomme ordinaire du Roi, qui avoit beaucoup de part au secret de M. de Luynes, envoya M. Genié pour faire savoir le mécontentement que le Roi avoit de la conduite du maréchal d'Ancre, et qu'il désiroit que tous les princes qui étoient éloignés demeurassent unis et n'entrassent en aucune réconciliation avec lui.

Depuis la prise de M. le prince, la jalousie qui paroissoit entre le garde-des-sceaux du Vair, Barbin et Mangot, ou plutôt la défiance que l'on eut d'une trop étroite intelligence entre le garde-des-sceaux et M. de Luynes, fut cause qu'il fut éloigné des affaires, comme on l'a su, et les sceaux qu'on lui redemanda furent donnés à M. Mangot; et le président Jeannin étant disgracié (1), en même temps la charge de contrôleur

(1) Le passage suivant a été refait; nous croyons devoir le donner ici tel qu'il se trouve dans le manuscrit original que d'Estrées a remis à Richelieu. « En ce mesme temps la charge de contrôleur des finances, et « secrétaire d'Estat que tenoit M. Barbin, avec le département des af- « faires étrangères, fut mise entre les mains de M. le cardinal de Riche- « lieu, lors évesque de Luçon, lequel ne fust pas plustôt employé que « tout le monde le considéra comme un homme si singulier et si rare, « qu'il sembla qu'en l'estat présent des affaires de France, ce ministre avoit « plustôt esté donné du ciel que choisi par les hommes, entre lesquels peu « de temps après le plus excellent eust honte de s'asseoir avec luy, ayant « été admiré de tous, et lequel après avoir mis tous les princes de France « opprimés à l'abry du Roy, il a osté la fleur de réputation à l'Estat du « monde qui s'estoit le plus tôt et le plus hault élevé; et, en altérant le « tempérament de ce grand colosse, et obscurcissant la gloire de « cette nation superbe, il a rendu celle de la nostre plus éclatante que

général des finances qu'il tenoit, fut donnée à Barbin, et celle de secrétaire d'Etat de la guerre (1) fut donnée à M. de Luçon, depuis cardinal de Richelieu, que la fortune conduisoit par des chemins peu ordinaires à ceux de sa profession; car, bien que dans les derniers siècles les évêques eussent eu beaucoup de part dans les affaires, et particulièrement dans les négociations au dedans et au dehors du royaume, il étoit pourtant sans exemple d'en voir un dans la charge de secrétaire d'Etat, dont les principales fonctions regardoient les affaires de la guerre. Cependant, comme c'étoit un génie fort élevé, il sut habilement se servir des moyens que les occasions lui donnoient de monter au premier rang, et de parvenir à la grande puissance que l'on avoit eu raison de prévoir, à cause de ses grandes qualités; car, en effet, il ne fut pas long-temps dans cet emploi sans être considéré comme un homme rare, d'un mérite extraordinaire, et qui donna bientôt de la jalousie au maréchal d'Ancre. La suite a fait connoître que l'on ne s'étoit pas trompé dans ces jugemens, et qu'ayant entrepris deux choses qui n'avoient pas été jugées possibles par ceux qui l'avoient précédé dans le ministère, il a même surpassé toutes les espérances,

« celles qui sont sur le reste de la terre, si bien qu'encores que les « peuples ne pardonnent rien à ceux qui gouvernent, et que la liberté « française fasse dire en particulier ce que la crainte faict retenir en « public, chacun est en admiration et révérance de la conduite de ce « grand cardinal; mais parce que ce n'est point à moy à payer ce qui « est deub à sa mémoire et à sa vertu, ny à ceux de ma profession, je « laisseray cet ouvrage à d'autres. » Ce morceau termine les mémoires dans le manuscrit.

(1) Richelieu n'eut pas le département de la guerre, mais celui des finances. Les lettres-patentes sont du 30 novembre 1616.

ayant détruit si heureusement la faction huguenote, et attaqué avec tant de hardiesse et de succès cette orgueilleuse puissance d'Espagne, qui donnoit de la terreur à toute l'Europe, et ne laissoit aucune espérance de pouvoir donner des bornes à sa grandeur. Je sais bien que ses grands services mériteroient de plus grands éloges; mais comme ce n'est pas une matière propre pour des mémoires, il faut passer au reste.

[1617] Pendant que le cardinal de Guise entretenoit de la correspondance entre M. de Luynes et les princes, le duc de Guise son frère, lequel, comme on a dit, étoit déjà retourné à Paris sur la parole de l'ambassadeur d'Espagne, accepta le commandement de l'armée de Champagne, que l'on lui donna pour le détacher de son parti; car la principale armée étoit commandée par le comte d'Auvergne qui devoit entreprendre le siége de Soissons, le fondement de toutes les forces du parti, à cause de sa situation dans le voisinage de Paris, et dans une distance raisonnable des autres places qui étoient tenues par les princes. Le duc de Guise, qui avoit pour lieutenant-général le maréchal de Thémines, fit quelques progrès en Champagne; et, comme le maréchal d'Ancre eut des soupçons de l'intelligence qui étoit entre le cardinal de Guise et M. de Luynes, il avoit songé à faire revenir à Paris le maréchal de Thémines pour s'en servir à arrêter le cardinal de Guise. Le comte d'Auvergne, en passant pour aller assiéger Soissons, prit Pierre-Fonts, après avoir résisté quinze jours. Cette place eût même coûté plus de temps, si l'on n'eût découvert, par un homme qui en sortit, un endroit plus foible que celui que l'on attaquoit. Après ce petit succès, il

marcha droit à Soissons ; il prit son quartier général à Crouy, et logea le reste de ses troupes au delà de l'eau, en différens quartiers, comme à Berzy et à la commanderie de Maupas, et dans une ferme voisine que l'on appelle.....

Le duc du Maine ayant entrepris d'attaquer ce quartier y réussit fort heureusement, car il enleva le régiment de Bussi-Lamet qui y étoit arrivé deux jours auparavant, les cinq cents chevaux liégeois qui étoient à Maupas, à un quart de lieue de là, ne s'étant pas seulement mis en devoir de monter à cheval pour leur secours.

Cependant que le comte d'Auvergne pressoit la ville et avançoit ses tranchées du côté du bourg de Saint-Vas, les princes associés assembloient leurs troupes, qui pouvoient être au nombre de douze mille hommes de pied, et de deux mille chevaux, pour faire lever le siége. Le duc de Bouillon, qui tenoit un grand rang dans ce parti par sa capacité et par sa conduite, étoit attendu aux environs de Laon, où l'on avoit préparé les vivres nécessaires : il avoit dessein de venir passer auprès de Crecy, et prenant le chemin pour attaquer le quartier général de Crouy, sur lequel on avoit les hauteurs, il y a apparence que l'on auroit obligé le quartier de se retirer, ou du moins engagé à un combat général. Mais la mort ayant prévenu le maréchal d'Ancre, on vit changer en un instant toute la face des affaires. Cette nouvelle ayant été apportée à Soissons par un courrier qui fut envoyé par le cardinal de Guise, se répandit en même temps dans l'armée et dans la ville, et tout le monde en un instant posa les armes sans autres précautions,

et l'on se regarda comme étant de même parti, et même le comte d'Auvergne fut le lendemain dîner dans la ville. La même chose arriva en l'armée de Champagne, où il se fit une réunion générale; les officiers des deux partis se virent, excepté les ducs de Guise et de Nevers, qui étoient en froideur d'ailleurs. Tous ceux du parti contraire au maréchal d'Ancre dépêchèrent au Roi pour le supplier de trouver bon qu'ils se rendissent auprès de Sa Majesté, sans parler de traités ni d'abolitions, comme il se pratique en de semblables occasions, pour mieux faire connoître au Roi et au public qu'ils n'avoient pris les armes que pour le service de Sa Majesté, s'assurant aussi sur les intelligences que le cardinal de Guise avoit entretenues tout l'hiver avec M. de Luynes.

Il y eut dans le conseil diversité d'avis sur le sujet du retour des princes, qui avoient envoyé vers le Roi. M. de Villeroy dans le conseil soutenoit avec chaleur qu'il n'en falloit rappeler aucun qu'il n'eût auparavant donné la démission de ses charges et de ses gouvernemens; mais M. de Luynes, qui avoit son but particulier, rendit ses raisonnemens inutiles, et fit revenir M. de Vendôme sans aucunes conditions, croyant que ce service contribueroit à favoriser la pensée qu'il avoit d'épouser mademoiselle de Vendôme, depuis madame d'Elbœuf. Le retour de M. de Vendôme avança celui des autres princes, et l'on résolut dans le conseil de faire la même grâce à tous les autres princes et personnes considérables du parti.

Quand je fais réflexion sur les circonstances de la mort du maréchal d'Ancre, je ne la puis attribuer qu'à sa mauvaise destinée, ayant été conseillée par un

homme qui avoit les inclinations fort douces; et comme il étoit lui-même naturellement bienfaisant, et qu'il avoit désobligé peu de personnes, il falloit que ce fût son étoile ou la nature des affaires qui eussent fait soulever tant de monde contre lui. Il étoit agréable de sa personne, adroit à cheval et à tous les autres exercices; il aimoit les plaisirs, et particulièrement le jeu. Sa conversation étoit douce et aisée, ses pensées étoient hautes et ambitieuses, mais il les cachoit avec soin, n'ayant jamais entré ni affecté d'entrer dans le conseil; et même on a souvent ouï dire au Roi qu'il n'avoit pas entendu qu'on le dût tuer. Il est vrai qu'il avoit eu de tout temps pour lui une aversion naturelle, dont le maréchal d'Ancre s'étoit aperçu trois mois après la mort du roi Henri IV. Il parloit de cette aversion comme d'une chose considérable dès lors, et qui lui donnoit de l'inquiétude, ajoutant qu'il s'efforceroit de la vaincre par ses services. Elle pensa cependant détourner le dernier malheur sous lequel il succomba, par la résolution que l'on étoit sur le point de lui faire prendre, d'aller ambassadeur à Rome, ou d'acquérir le comté de Montbelliard pour s'y retirer.

---

# RELATION

## DU SIÉGE DE MANTOUE.

Le duc Vincent de Gonzague ayant laissé par sa mort trois enfans mâles et deux filles, le duc François son aîné lui succéda, et sa mort étant survenue en 1612, le cardinal Ferdinand son puîné occupa sa place. Cette mort de François, qui avoit épousé Marguerite de Savoie, fille de Charles Emmanuel et de l'Infante d'Espagne, fut considérée comme un événement capable de faire naître de grandes brouilleries entre ces deux maisons, à cause de l'humeur active et remuante du duc de Savoie, et par les intérêts que les Espagnols y prétendoient, dans le dessein de se rendre les seuls arbitres de toute l'Italie.

En effet, dans les premiers mouvemens qui parurent du côté de Savoie, le marquis de Linochosa embrassa les intérêts du duc de Savoie, avec lequel il avoit conservé des liaisons depuis les guerres de la Ligue, dans lesquelles ils avoient été fort unis. Il s'en étoit séparé chargé de beaucoup d'obligations envers le duc, dont il avoit reçu le marquisat de Saint-Germain, qui lui avoit ouvert le chemin à tous les honneurs où il parvint, et particulièrement au gouvernement de Milan. Ces raisons firent espérer au duc de Savoie de grands secours du marquis de Linochosa, dans les prétentions qu'il avoit, non-seulement dans

le Mantouan, par les droits que la fille venue du mariage de Marguerite avoit sur le pays de Mantoue, mais dans le Montferrat, où il en avoit encore de plus anciennes. Le succès répondit à son attente; car, soit par un motif de reconnoissance envers le duc, ou qu'il fût persuadé qu'il rendroit à son maître un signalé service en fomentant les divisions de ces deux maisons, qui s'étoient unies et associées, sous le règne de Henri-le-Grand, dans les desseins qu'il avoit en Italie, il s'y porta avec chaleur; car, au lieu de tenir les choses en suspens, et d'attendre les ordres d'Espagne, il consentit à l'armement du duc, qui prit trois ou quatre places dans l'Etat du Montferrat.

Ce procédé déplut au conseil d'Espagne, qui ne vouloit pas qu'il y eût aucun mouvement en Italie. Il en fut blâmé, et reçut ordre de se départir de toute sorte d'union, au moins en apparence, avec le duc de Savoie, comme il se verra à la suite de ce mémoire, dont la véritable raison étoit le double mariage déjà fort avancé entre la France et l'Espagne.

Pour mieux éclaircir cette matière, il est bon de savoir que le duc de Lerme, favori tout puissant auprès de Philippe III, entrant dans l'administration des affaires, se proposa d'établir par la paix la durée de son crédit, et crut le pouvoir faire avec beaucoup plus de sûreté que dans les troubles de la guerre, soit qu'il vît l'inclination du roi d'Espagne portée au repos, ou que son naturel et ses raisons l'y conviassent. Pour donc détourner l'orage qui menaçoit l'Italie et la Flandre, les deux mariages qui se sont faits depuis avoient été proposés peu de mois avant la mort

de Henri-le-Grand; et depuis sa mort, ce même dessein fut renouvelé.

Ce ne fut pas sans opposition du comte de Fuentes, qui se joignit, à son retour de Milan, avec le reste du conseil d'Espagne pour le dissuader, poussé peut-être du ressentiment qu'il croyoit qu'on devoit avoir des menaces d'une grande guerre que le Roi leur préparoit. Il représenta, avec le plus de force qu'il put, les grands avantages qu'il y avoit à espérer dans une guerre contre un prince en minorité, exposé à deux grandes factions, des huguenots et des catholiques. Le duc de Lerme demeura ferme dans sa résolution, et éluda toutes les propositions et tous les conseils des autres, par la nécessité qu'il y avoit d'apporter du remède aux affaires d'Allemagne, qui étoient en grande confusion, l'empereur et ses frères étant divisés et les protestans en armes.

Le duc de Feria, sous prétexte de condoléance, fut envoyé en France, et prit occasion de proposer ces deux mariages, avec plusieurs conditions, dont les principales furent qu'ils n'écouteroient aucunes propositions de la part des catholiques ou des huguenots dans les mouvemens qui pourroient naître en France, mais qu'ils assisteroient la régence de la Reine et la minorité du Roi de toute leur force. On se tint parole de part et d'autre. Cependant la conduite que le marquis de Linochosa avoit tenue au commencement des brouilleries d'Italie, donna de la jalousie aux ministres de France. Dans l'accommodement qui se fit entre eux, l'on convint que les uns et les autres emploieroient leur crédit pour faire désarmer le duc de Savoie et le forcer de rendre les places qu'il avoit oc-

cupées tant en Montferrat que dans le Mantouan.

Pour essayer de faire le mariage de Marguerite de Savoie avec le cardinal Ferdinand, fils du duc Vincent, l'on demandoit que le duc de Mantoue oubliât tout ce qui s'étoit passé, et remît le comte de Saint-Georges dans tous ses biens du Montferrat, et tous ceux qui avoient suivi le duc de Savoie, que les frais et dépens de la guerre seroient supprimés, et quant aux prétentions du Montferrat, qui étoient d'une plus longue et plus difficile discussion, les ambassadeurs des deux couronnes en jugeroient. Le marquis de Cœuvres, depuis maréchal de France, fut envoyé vers les ducs de Savoie et de Mantoue pour accommoder ce différend. En même temps un ambassadeur d'Espagne eut ordre de se trouver en Piémont pour travailler conjointement à faire désarmer le duc de Savoie et lui faire rendre les places qu'il avoit prises. L'ambassadeur d'Espagne étoit à Turin auparavant que le marquis de Cœuvres y arrivât. Mais le duc de Savoie ayant appris que ces deux ambassadeurs y devoient arriver partit pour Nice, afin d'éviter leur rencontre. Mais comme la bonne foi étoit du côté des deux ambassadeurs, il étoit malaisé qu'il se défendît de satisfaire à leurs demandes.

Le marquis de Cœuvres, sans s'arrêter aux assurances que ceux qui gouvernoient en l'absence du duc lui donnoient qu'il reviendroit bientôt, n'y ajouta pas trop de foi. Il écrivit en France pour donner avis de tout ce qui se passoit, et qu'il lui sembloit qu'il n'étoit pas de la dignité du Roi qu'il demeurât plus long-temps à Turin; qu'il pouvoit passer à Mantoue afin d'accommoder les choses avec le duc;

qu'après tout, il seroit difficile que le duc de Savoie y pût résister, et particulièrement pour le fait du mariage que le duc de Mantoue désiroit fort. Le marquis de Cœuvres ayant eu réponse de la cour, passa à Milan, où il fut reçu avec toute sorte de civilités et d'honneurs. Et comme c'étoit une saison destinée à la joie, on lui donna tous les divertissemens du carnaval, avec toutes les galanteries de cette cour.

De là il fut à Mantoue; et parce qu'il avoit fait des habitudes avec le duc cardinal, et l'avoit fort pratiqué étant en France, il en reçut, outre les honneurs accoutumés aux ambassadeurs, toute sorte de marques d'amitié et de confiance. Il lui dit qu'il étoit arrivé un cordelier de la part du gouverneur de Milan pour l'empêcher de conclure aucun traité avec la France, et pour lui remontrer qu'il tireroit beaucoup plus d'avantages si cette négociation étoit faite par les Espagnols. Il alla plus avant; car il fit venir le prince de Castillon, commissaire impérial, pour soutenir le cordelier, ou au moins pour le faire intervenir de la part de l'Empereur, afin d'en ôter la connoissance à la France et à l'Espagne, et de s'en rendre l'arbitre. Mais toutes leurs intrigues n'empêchèrent pas que le duc de Mantoue n'accordât les articles dont il a été parlé ci-dessus. Il n'y eut que le pardon des rebelles qui lui donna de la peine. Il tint huit jours entiers contre les raisons et les exemples qui lui furent allégués.

Durant ce temps les nouvelles arrivèrent des mouvemens de France. M. le prince ayant pris les armes, le maréchal d'Estrées dépêcha un courrier pour porter la nouvelle du consentement du duc de Mantoue et

pour solliciter son congé; et, en attendant son retour, il s'en alla à Venise pour donner part à la république de tout ce qui s'étoit passé, laquelle prenoit grand intérêt aux affaires de Mantoue. Il apprit par le retour de son courrier l'accommodement des affaires de France, et la satisfaction que les ministres avoient témoignée de la déférence du duc de Mantoue à leurs conseils et aux sentimens du Roi, et reçut son congé avec charge d'assurer M. de Mantoue de la protection tout entière de la France; et, s'il trouvoit M. de Savoie en passant en Piémont, de faire effort de le porter à conclure l'accommodement dont M. de Mantoue étoit déjà d'accord. Il passa à Milan, où il fut reçu avec grande civilité et toute sorte de démonstrations de bonne intelligence, nonobstant toutes les traverses du cordelier et du prince de Castillon, à quoi il répondit de sa part, sans témoigner la moindre apparence de froideur pour tout ce qui s'étoit passé.

En arrivant à Turin, on lui dit que le duc arrivoit en diligence, et que, bien loin d'avoir évité sa rencontre, il avoit pressé son retour pour le voir, et que même il n'admettroit pas l'ambassadeur d'Espagne qu'il ne l'eût vu auparavant. Il arriva le lendemain à minuit, et lui envoya un gentilhomme lui en faire part, et lui témoigner l'impatience qu'il avoit de le voir. Le lendemain le marquis de Cœuvres fut reçu à l'audience avec toute sorte d'honneurs et de caresses. Quoique l'accommodement de M. le prince fût fait, les semences des brouilleries n'étoient pas entièrement éteintes; et même il y avoit des correspondances entre tous ces princes. Néanmoins le duc témoigna qu'il agréoit fort tout ce qui s'étoit fait à Man-

toue, et qu'il étoit prêt à l'exécuter. Mais comme le marquis de Cœuvres n'avoit pas charge d'attendre, et qu'il fût demeuré long-temps et inutilement à Turin, et que d'ailleurs il étoit appelé en France par des intérêts particuliers de la cour, il partit après avoir reçu, en qualité d'ambassadeur, et comme personne privée, des témoignages magnifiques et de respect pour leur Roi, et d'amitié et de considération pour lui.

Cependant, comme le duc ne satisfaisoit pas aux paroles qu'il avoit données de sa mère, et de rendre les places qu'il avoit occupées sur M. de Mantoue, les choses s'aigrirent du côté des Espagnols. Le marquis de Cœuvres s'étant excusé de retourner, M. de Rambouillet fut envoyé en sa place: sa négociation ne fut d'aucun fruit, et l'on vit bientôt paroître une entière rupture; car les Espagnols prirent Verceil, place importante dans ses Etats, et ils y auroient bien fait d'autres progrès, s'il n'eût été puissamment assisté des Vénitiens et de M. de Lesdiguières, qui s'avança avec force troupes pour le secourir, contre les intentions de la cour.

M. de Béthune, après la mort du maréchal d'Ancre, le gouvernement étant changé, accommoda les affaires d'Italie et fit rendre Verceil, laissant les différends d'entre les ducs de Mantoue et de Savoie dans le même désordre: et quoique depuis il y ait eu plusieurs négociations pour les accommoder, elles ne l'ont été que par la paix de Quiérasque. Environ ce temps, le cardinal duc de Mantoue, qui étoit d'une complexion foible et délicate, mourut, et laissa Vincent pour successeur, qui lui survécut de fort peu de

temps. Les Espagnols, pour exclure de cette succession M. de Nevers qui étoit en France, et la faire tomber au duc de Guastalla, firent de puissans efforts.

Cette mort étant arrivée lorsque le Roi étoit occupé au siége de La Rochelle, les Espagnols, piqués de ce que le Roi étoit passé en Italie et leur avoit fait lever le siége de Casal, prirent cette occasion pour renouveler la guerre en Italie, et y firent passer une armée puissante en cavalerie et en infanterie, des meilleures troupes que l'empereur pût avoir, se saisirent, en passant, contre le traité de Mouzon, de la Valteline, et allèrent assiéger Mantoue. On résolut en France, dans le conseil du Roi, d'empêcher le progrès des Espagnols, de porter la guerre en Italie, et de faire diversion dans le Milanais. Les Vénitiens n'oublièrent rien de leur part pour le même dessein. Le marquis de Cœuvres, lors maréchal de France, fut envoyé à Venise et à Mantoue; et comme La Rochelle se rendit plus tôt que les Espagnols n'avoient espéré, le Roi se résolut de passer en personne en Italie pour dissiper les vastes desseins des Espagnols.

Le cardinal de Richelieu partit le 26 décembre 1629, et s'avança pour préparer toutes choses. Le maréchal d'Estrées le joignit à Decize, où, après avoir été avec lui deux jours, il en partit pour aller en Piémont, où il trouva beaucoup de mécompte en tout ce que M. de Créqui avoit mandé au cardinal. Il avoit écrit que M. de Savoie se joindroit avec le Roi et la république de Venise dans les affaires d'Italie; mais ayant vu en passant à Turin des dispositions toutes contraires, il en donna avis au cardinal et au père Joseph, et dit à M. de Créqui qu'il avoit vu la lettre

qu'il avoit écrite en cour, qu'il ne croyoit pas que l'on pût raisonnablement faire un fondement si assuré sur les paroles de M. de Savoie, qu'il étoit engagé avec les Espagnols, et qu'il ne croyoit pas qu'il s'en séparât. Il persista dans cette créance, qu'il ne s'accommoderoit avec le Roi que lorsqu'il y seroit forcé.

Il passa de là à Venise, où il trouva les choses toutes résolues, et les desseins entièrement formés, pour délivrer le duc de Mantoue des troupes qui le tenoient assiégé, et pour entrer en armes dans le Milanais. Les trois armées eurent leurs emplois différens; celle de la république attaqua du côté de Côme, celle du Roi vers Alexandrie-de-la-Paille, et celle de M. de Savoie du côté de la descente du lac Majeur. Le maréchal d'Estrées y demeura quelque temps, et apprit que les troupes allemandes, qui n'avoient pu faire d'efforts considérables à Mantoue, et ayant pris Goito au dessus de Mantoue, où passe la rivière du Mincio, et s'étant postées au dessous de la ville où la même rivière descend en un lieu que l'on appelle Governolo, avoient fait une trève, et s'étoient retirées à quatre lieues de Mantoue, parce que leurs troupes étoient fort diminuées, et il ne leur étoit resté que six ou sept mille hommes de pied et quinze cents chevaux.

L'armée de la république étoit du côté du Véronais, la cavalerie à Villefranche, et le corps de l'armée à Valaïse sur le bord de la même rivière qui passe à Goito, qui n'en est éloigné que de deux lieues. Il y avoit dans Mantoue deux mille hommes d'infanterie vénitienne, commandés par le colonel Durand, avec quelque cavalerie jointe aux troupes

du duc de Mantoue, qui consistoient en la compagnie des gendarmes du duc, commandée par le comte de Guiche, depuis maréchal de Grammont, au régiment de cavalerie de.... et celui d'infanterie du marquis de Pomare, frère du prince de Bozolo.

Voilà l'état où étoient les choses lorsque le marquis de Cœuvres arriva à Venise, où il crut être plus nécessaire qu'à Mantoue, pour y fortifier et échauffer les esprits dans les choses qui regardoient le bien des affaires d'Italie en général, et celles de Mantoue en particulier. Il y demeura près de six semaines, durant la suspension qui fut faite avec les Allemands, en attendant le fruit des négociations entre le duc de Savoie et la France, qui finirent par une rupture entière, dont ayant eu avis par un courrier que le cardinal lui dépêcha exprès, il partit le lendemain de Pâques, avec toutes les assurances qu'on pouvoit désirer de la part de cette république, de contribuer de toutes leurs forces pour empêcher la perte de Mantoue. Il vit, en passant, le général de l'armée vénitienne, qui s'appeloit Sagrede.

Il trouva Mantoue plein de peste, et les choses si peu disposées à soutenir un siége, qu'on ne travailloit pas seulement aux fortifications : les troupes étoient foibles, parce qu'elles n'étoient pas payées ; et celles de la république étoient en désordre, parce que les chefs préféroient le soin de leur intérêt à celui du public. Mais ce qui le surprit davantage, fut de rencontrer le duc dans des pensées d'épargne et de ménage, au delà de ce qui se peut imaginer, et si fort éloigné de l'éclat et de la splendeur avec laquelle il avoit vécu étant duc de Nevers. Cette suspension d'armes sem-

bloit l'avoir jeté dans une si grande nonchalance, qu'il avoit négligé le soin de poser des gardes et de prendre toutes les autres précautions de la guerre. Etant un peu revenu néanmoins de son assoupissement, sur ce qu'il apprit de ce qui se passoit en Piémont, il témoigna quelque envie de vouloir entreprendre quelque chose contre les troupes, parce que la trève devoit finir bientôt, et que les troupes de la république étoient une fois plus fortes que celles des ennemis. Ainsi il jugea à propos de lier une conférence avec le général des Vénitiens sur ce sujet.

Le maréchal d'Estrées, accompagné de quelques ministres du duc, se trouva au lieu destiné pour cette assemblée. Il y fut proposé d'attaquer Goito, afin d'avoir par eau les commodités nécessaires pour la subsistance de Mantoue, comme vivres, munitions de guerre, et toutes autres choses, car les ennemis n'étoient pas en état d'attaquer la place de vive force; et, reprenant ce poste peu fortifié, on ouvroit le passage à toutes les commodités qui pouvoient venir de terre ferme, du côté de la république, et de celui de Governolo qui étoit au dessous, et beaucoup moins fort que de l'autre; et les commodités qu'on en pouvoit tirer venant par la mer, le chemin étoit beaucoup plus long. Après avoir mis en délibération lequel des deux on devoit attaquer, il fut arrêté que ce seroit Goito. L'avis en fut envoyé incontinent au Roi et à la république, qui approuva fort ce dessein, et, donnant ordre à tout ce qui étoit nécessaire, fournit les munitions, poudres, canons et autres choses servant à un siége. Le jour même fut pris pour se mettre en campagne et investir la place. Cependant la peste

augmenta fort, et au lieu qu'au commencement il ne mouroit que trente ou quarante personnes par jour, il en mourut dans la suite jusques à trois cents. Cette diminution d'hommes n'ôtoit pas la crainte d'être affamé, en cas que l'on ne s'ouvrît un passage pour y porter des vivres.

Le temps auquel on se devoit mettre en campagne étant arrivé, le maréchal d'Estrées fut revoir le général Sagrede, avec les ministres du duc, pour le presser de se mettre en campagne. Il demanda encore dix ou douze jours, ce qui donna de l'inquiétude au duc et au maréchal, prévoyant, avec apparence, que l'on ne vouloit rien faire. Cependant la peste et les autres incommodités affoiblissoient le nombre des peuples et des soldats, et les vivres diminuoient tellement qu'il n'y en avoit pas pour plus de deux mois, quelques soins qu'on pût apporter à les ménager. Le maréchal d'Estrées pressoit sans cesse pour être secouru, écrivant à la république et à M. Davaux que l'on envoyât des blés. Il en arriva cent charrettes seulement, avec quelques autres rafraîchissemens. Il fut aisé de juger qu'une assistance si foible n'étoit qu'un moyen d'entretenir commerce, et d'éviter toute autre occasion de quelque entreprise considérable.

Le jour que ces vivres entrèrent à Mantoue, le maréchal et les ministres du duc se servirent de l'escorte pour aller à Valaise trouver le général, qui fut fort surpris de les voir; car on ne voulut pas l'en avertir, de peur de lui donner temps de préparer des excuses. Le gentilhomme envoyé au Roi étant de retour fut un nouveau sujet de le presser, en lui disant que le Roi étoit informé du projet et des paroles

données de part et d'autre, et même de l'ordre qu'il avoit reçu plusieurs fois de commencer l'attaque proposée. Sagrede, montrant d'autant plus de chaleur qu'il avoit moins de dessein de rien entreprendre, dit qu'il étoit tout prêt à se mettre en campagne, mais qu'il avoit eu avis certains que dix mille Allemands avançoient pour joindre les deux sergens-majors de bataille, Galasse et Aldringer. Il ne pouvoit pas alléguer la même chose du comte de Colalte, qui n'approcha jamais de Mantoue, non pas même quand la place fut prise. Le maréchal lui dit qu'il avoit des lettres d'avis aussi nouvelles que les siennes, de l'ambassadeur du Roi à Zurich, où il n'étoit parlé d'aucunes troupes qui passassent par la Valteline. La contestation s'échauffant entre eux, et devenant plus vive et plus forte, il lui dit que dans une conduite si foible il y avoit lieu de craindre que leur secours ne fût aussi fatal à Mantoue, que celui des Anglais l'avoit été à La Rochelle.

Le lendemain étant retourné à Mantoue il fit rapport au duc de ce qui s'étoit passé avec le général des Vénitiens. Il en témoigna une grande agitation d'esprit; et comme ils étoient sur ce discours, le résident de Venise arriva, et demanda à parler au duc; et, comme la république étoit plus intéressée en cette affaire qu'aucun autre, on le fit entrer. Le maréchal d'Estrées reprit succinctement ce qu'il avoit déjà dit, et ce qui s'étoit passé avec le général Sagrede. Le résident, pour adoucir un peu l'émotion dans laquelle il voyoit le duc, s'efforça de lui faire entendre qu'assurément la république ordonneroit au général Sagrede de faire tout ce que présentement l'on jugeroit

nécessaire pour la conservation de Mantoue, mais qu'il supplioit le duc de ne pas trouver mauvais s'il lui disoit que les voyages fréquens d'un cordelier et d'un chartreux, qui venoient à Mantoue de la part du prince de Bozolo pour traiter entre lui et les ennemis, causoient des soupçons et des jalousies; que pour lui, ayant l'honneur d'être auprès du duc, et le connoissant comme il faisoit, il ne se mettoit pas en peine de ces bruits, parce que même quand il auroit cette pensée, dont il le croyoit fort éloigné, il ne voyoit pas qu'il pût faire un traité ni sûr ni honorable pour lui. Le duc s'emporta là-dessus avec peu de raison, ce me semble, et lui dit que si la république manquoit à tout ce qu'elle avoit promis, et ne faisoit d'autres efforts, il étoit résolu de se retirer par soi-même de l'oppression où il étoit, et de la ruine dont il étoit menacé; qu'au lieu de recevoir de lui les offices qu'il en devoit attendre, en faisant savoir à la république la nécessité où il étoit et le mauvais état de la place, il ne les représentoit pas sincèrement, et qu'ainsi il ne vouloit plus traiter avec lui et n'avoit qu'à se retirer. Le résident lui répondit que, comme Businelli, qui étoit son nom, il lui pouvoit dire tout ce qu'il lui plairoit, mais que, comme résident d'une république à laquelle il avoit tant d'obligation, il ne pouvoit l'empêcher de lui rendre un compte fort exact de tout ce qui se passoit.

Le maréchal d'Estrées n'oublia rien pour empêcher que l'emportement du duc, et l'altération qui paroissoit entre lui et le résident, n'allassent plus avant. Mais quoi qu'il pût faire, les choses étoient trop aigries pour être adoucies en peu de temps. Le rési-

dent s'étant retiré, le maréchal mit toutes choses en usage, non-seulement comme ambassadeur, mais comme serviteur fort passionné du duc, pour les réunir; car le duc étant revenu de ce premier mouvement, condamna son procédé, et fit effort d'empêcher que le résident n'écrivît à Venise. Le maréchal lui fit plusieurs propositions sur la satisfaction que le duc offroit de lui faire. Le président, premier ministre et confident du duc, le fut trouver, mais rien ne put vaincre son opiniâtreté. Le maréchal, le voyant si résolu d'écrire au sénat, lui conseilla de laisser le duc en espérance qu'il n'en manderoit rien, et de faire cependant entendre à la république qu'il en avoit usé ainsi pour ne la pas engager à aucuns ressentimens qu'à ceux qu'ils jugeront qu'ils en doivent prendre; ajoutant qu'il avoit tant d'opinion de la prudence et de la sage conduite de la république, qu'elle négligeroit plutôt ce qui s'étoit passé que d'en conserver aucun ressouvenir. Ensuite divers courriers furent envoyés, tant du côté du résident pour porter ses plaintes, que de celui du maréchal à M. Davaux pour le convier à dissiper cette brouillerie, et à réconcilier les choses pour l'intérêt commun de toutes les parties. La république y apporta tout le tempérament et toute la sagesse qui étoit à désirer; et il eût été raisonnable que le résident l'eût laissée en liberté d'en témoigner de l'ignorance ou du ressentiment.

Pendant ces allées et venues, le résident ne voyoit plus le duc, et n'avoit plus avec lui aucune négociation; et comme tous les jours il survenoit quelque affaire nouvelle où la communication étoit nécessaire, il falloit que le maréchal s'entremît pour ac-

commoder les choses et tirer d'eux des résolutions; mais cela ne dura pas long-temps, parce que le résident tomba malade de la peste, et ne fut visible que huit ou dix jours avant la prise de la place. Cependant la nécessité des vivres, munitions et autres choses, jusques à des outils pour travailler, étoit grande.

Le maréchal d'Estrées, voyant qu'on ne pouvoit recevoir que par terre le secours de toutes choses, puisque les ennemis tenoient le dessus de la rivière par Goito, du côté de terre ferme de l'Etat de la république, et le dessous du côté de Venise, voulut avancer les quartiers qu'il avoit à Valaise et Villefranche, et les mettre à Marmirol et à Castillon. M. de Mantoue l'ayant trouvé fort à propos, et l'ayant fait savoir au résident, promit d'en écrire à la république, ce qu'il fit; et le maréchal, par la permission du duc, envoya M. Arnault, mestre de camp des carabins, à M. Davaux, pour faire entendre à la république l'avantage qu'il y avoit et la sûreté qui se trouvoit dans ce changement de quartiers de leur armée. Il représenta donc toutes ces choses au sénat, lequel ayant reçu les raisons qui lui furent représentées, loua ce dessein, et envoya tous les ordres nécessaires au général Sagrede pour les suivre.

Les mêmes ordres furent envoyés à M. de Candale, qui n'avoit pas encore été à l'armée. Il fut fait général de l'infanterie; et comme dans les autres armées le général de la cavalerie, en l'absence du général, commande, parmi les Vénitiens c'est celui de l'infanterie: le prince de Modène, qui la commandoit, piqué de ce traitement, se retira du service de la ré-

publique : et cependant que M. de Candale se préparoit à y venir, M. Arnault fut renvoyé au général Sagrede pour changer les quartiers et prendre Marmirol et Castillon-Mantouan ; lequel, prévoyant les avantages qu'il en pouvoit tirer, envoya deux mille hommes et deux pièces de canon, et devoit suivre deux jours après. Mais M. de Candale étant arrivé auprès du général, sans avoir ordres nouveaux contre ceux que M. Arnault avoit portés, et sans aucune communication avec M. de Mantoue, ils retirèrent les gens de guerre qu'ils avoient avancés à Marmirol ; et au lieu au moins de les retirer dans le corps de l'armée à Valaise, ils s'avisèrent d'en faire deux quartiers avancés et proche de Goito, de demi-lieue ou trois quarts de lieue à Marvigo et à Guervigue. On mit quelques troupes dans le premier, qui n'étoit qu'un carré de maisons, où il n'y avoit point de fortifications que deux guérites pour les antres ou entrées, et dans Guervigue trois cents chevaux commandés par un gentilhomme vénitien, et le chevalier de La Valette avec cinq cents hommes de pied de son régiment.

Les ennemis ayant su le logement de ces deux quartiers, lesquels il étoit impossible de garder et d'empêcher qu'ils ne fussent enlevés, se résolurent de les venir attaquer. Ils étoient du côté de la porte de la Pradelle, qui est delà la rivière et le lac, où il y avoit trois ou quatre jours qu'ils avoient commencé de couper les blés et faire le dégât, n'ayant alors autre pensée que d'affamer la ville. Ils partirent sur le midi pour aller passer à Goito, et enlever les deux quartiers ; quelques soldats fuyards de leur armée en vinrent donner avis, qu'il leur fallut confirmer par le

sieur Perponcher, enseigne de la compagnie de gendarmes du maréchal d'Estrées, lequel ayant été en Allemagne, sachant la langue, entendit tous leurs complots et leurs projets, et les rapporta au duc, lequel dépêcha deux courriers, l'un au chevalier de La Valette et l'autre au général Sagrede à Valaise, qui étoient à une lieue et demie des deux autres quartiers, et ces deux quartiers éloignés de deux lieues et demie de Mantoue; le duc croyant que les avis qu'on envoyoit, étant confirmés par les avis du résident, il y ajouteroit plus de foi et y feroit plus grande réflexion, et qu'il seroit justifié, quoi qu'il en arrivât, d'avoir apporté de sa part tout ce qu'il devoit.

Il n'y avoit que huit jours que le résident étoit guéri de la peste. Le maréchal se chargea lui-même de l'aller voir, et lui dire comme le duc dépêchoit des courriers pour avertir le général que les ennemis avoient fait le dégât, et passoient l'eau sur le pont de Goito, pour venir enlever ses quartiers; lequel dit que non-seulement il lui écriroit par les courriers du duc, mais encore qu'il y en enverroit exprès, et demanda au maréchal ce qu'il estimoit qui se devoit faire. Il répondit qu'il étoit trop persuadé de la capacité et expérience de messieurs les chefs de la république pour leur donner des conseils, et qu'ils apporteroient les moyens qui seroient nécessaires pour le salut des troupes. Le résident pressa le maréchal de lui dire ce qu'il lui en sembloit; il lui dit que ces deux quartiers n'étant pas en état de se défendre, et pouvant avoir avis à six heures au soir, leur dépêcher des courriers deux heures devant pour les avertir de se retirer au corps de l'armée à Valaise, ou bien qu'il falloit

avec toute leur armée aller attendre les ennemis au défilé où ils devoient passer en descendant de Goito sur une chaussée voisine ; mais ces messieurs ne crurent pas les avis qu'on leur donnoit, et ne firent autre chose, sinon que le chevalier de La Valette, qui étoit homme de guerre, s'en alla avec trois cents hommes de pied sous Goito, et y passa toute la nuit. Et n'ayant nul avis de Valaise, et ne voyant paroître personne, il se retira en son quartier sur les sept heures du matin, et M. de Candale une demi-heure ou une heure après y arriva avec quelques ingénieurs et cinquante chevaux au plus avec lui ; et voyant les ennemis qui venoient du côté de Guéringo, il dit au colonel qui commandoit qu'il se défendît, et qu'il alloit faire venir toute la cavalerie pour le soutenir. Mais le colonel ne pouvant faire grande résistance, il prit le parti de se retirer à Valaise par une plaine de bruyères ; les ennemis le poursuivirent jusques auprès de Valaise et le défirent. Pour l'autre quartier, il se retira de bonne heure, hors le chevalier de La Valette, qui, voulant aller secourir l'autre quartier, fut pris prisonnier par les chemins. Pour la cavalerie, au lieu de s'approcher, comme M. de Candale avoit dit, il l'amena à Valaise en si grand désordre, qu'il falloit, en y arrivant à coups de piques, les empêcher d'entrer dans le quartier, et Milandre sortit, et s'avança vers une chapelle et un rideau qui étoient proche, pour donner loisir aux troupes de se reconnoître et se mettre tous en bataille.

Les ennemis ne firent pas semblant de les vouloir attaquer, et se retirèrent au quartier que les autres avoient abandonné. Le soir, le général et tous les

officiers tinrent conseil pour savoir ce qu'ils avoient à faire le lendemain. Il y eut diverses contestations, comme entre nombre de personnes on n'est pas toujours d'accord; le lieutenant-général de la cavalerie, qui étoit, ce me semble, des Palavicini de Parme, commença ainsi: « Je dirai mon avis, qui paroîtra véritablement digne de quelque blâme, mais enfin qui est utile au service de la république, c'est de se retirer à Peschiera. » Soit que cet avis fût bon ou mauvais, il fut enfin suivi du consentement du général et de tous les chefs, hormis du colonel Milandre, qui depuis a été général des armées de l'Empereur en Allemagne. Le bruit ayant couru de cette honorable retraite, les capelets commencèrent à y faire beaucoup de désordre dans les boutiques remplies de choses non-seulement nécessaires, mais superflues. M. de Candale travailla fort pour arrêter le mal, et y réussit fort bien. Dès le grand matin le conseil de guerre se rassembla pour mettre en exécution la résolution prise le soir, ou voir s'ils la devoient changer: les opinions furent partagées, mais enfin celle du lieutenant-général de la cavalerie fut suivie; ils commencèrent de se mettre en état de gagner Peschiera.

Ils pouvoient prendre un autre chemin que celui qu'ils prirent. Valaise est sur la rivière du Mincio, et il y avoit un pont pour passer de ce côté-là; mais ils appréhendèrent que les ennemis, prenant par Goito, ne les suivissent de ce côté-là. Mais pensant éviter un péril plus éloigné, ils tombèrent dans un plus présent, les ennemis étant du côté même de Valaise. Etant donc sortis de Valaise, et ayant laissé.... aux deux cents hommes pour garder le château, quelque promesse qu'il eût faite

d'y faire bien son devoir, il n'attendit pas davantage que toute l'armée vénitienne fût hors de la vue de la place, et éloignée d'une portée du canon, et fit retraite après avoir mis le feu aux poudres. Les ennemis n'étoient pas délogés encore des quartiers où ils avoient couché, reprenant le chemin de Goito, qu'ils jugèrent de ce qui étoit arrivé; ils s'en allèrent droit à Valaise, où ils trouvèrent toute sorte de commodités, mais ils ne s'y arrêtèrent pas, et étant avancés en diligence trouvèrent la queue des troupes. Je dirois bien l'arrière-garde, mais au sortir ils ne gardèrent aucun ordre, et le général Sagrede y arriva quatre heures devant qu'aucune des troupes s'y joignît. Enfin toute cette armée fut défaite sans qu'il se trouvât cinquante hommes qui combattissent. Cependant l'armée de la république étoit composée de quinze mille hommes de pied et deux mille cinq cents chevaux, et celle des ennemis de six mille hommes de pied et de quinze cents chevaux.

Cet accident réduisit M. de Mantoue à songer à mettre des forces dans sa place, n'y restant que sept cents hommes de guerre, parce que la plupart étoient morts de la peste et s'étoient dissipés : l'on faisoit état que le nombre d'habitans, de gentilshommes et de soldats emportés par la maladie, alloit à vingt-cinq mille personnes, et il y avoit près de deux lieues de tour qu'il falloit garder contre les entreprises des ennemis. Le maréchal d'Estrées dépêcha à Venise pour avoir des troupes; la consternation étoit si grande dans la ville, que, comme il étoit aisé d'y envoyer, parce que les ennemis ne s'étoient pas saisis encore des passages du côté de Vérone, on avoit

négligé de le faire, où s'étant depuis campés, quelque sollicitation qu'on fît, et quelque diligence que l'on y apportât, il n'y entra en deux fois que trois cents hommes, savoir, cinquante la première, et la deuxième cent, les ennemis s'étant approchés jusques au bout du pont de Saint-Georges et dans le faubourg, et le long d'un côté et d'autre où rien ne les empêchoit de se mettre au large.

Il y avoit dès le commencement du siége une arche du pont qui étoit rompue. Le maréchal d'Estrées, se défiant que les ennemis ne voulussent essayer de jeter un pont sur cette arche rompue, pressa et sollicita le duc de vouloir en faire rompre encore une autre, mais il n'y eut jamais moyen de l'y faire consentir. Je ne sais si ce fut par un aveuglement, ou par la fatalité dans laquelle enfin on tomba par son opiniâtreté, ou par son malheur. Pendant toutes ces choses, on eut divers avis que les ennemis, sachant la foiblesse où étoit réduite la place, vouloient faire diverses attaques pour essayer de s'en rendre maîtres, soit du côté de la place de la Pradelle, soit du côté de la porte du Tay, ou par une digue que le colonel Durand gardoit.

On avoit encore l'alarme d'un autre côté. L'on avoit avis que le long du lac, entre le pont Saint-Georges et la Porte-Neuve, ils faisoient faire des barques armées pour faire une descente. Le peu de gens qu'on avoit pour faire les gardes nécessaires sans aucune espérance de secours, faisoit bien juger qu'il étoit impossible que la place ne se perdît et ne fût prise, et pour cela l'on envoyoit jusques auprès..... toutes les nuits une petite barque avec trois ou quatre

personnes. Le maréchal d'Estrées s'étoit chargé de cette garde pour voir s'il descendroit quantité de vaisseaux, et, de douze ou quinze gentilshommes qu'il avoit auprès de lui, il en envoyoit trois ou quatre découvrir, et de fait, la nuit que la ville fut prise, les sieurs de Perponcher et Le Vignan et quelques autres, lesquels demeurèrent engagés en ce lieu-là entre . . . . et les ennemis qui étoient déjà maîtres de la ville. Deux jours avant l'exécution de leur entreprise, un secrétaire de M. de Mantoue venant de France, fut arrêté dans le quartier de Saint-Georges, où, comme il n'étoit pas bien gardé, et passant pour se sauver dans la ville, il entendit, dans une tente, que quelques-uns des principaux chefs qui y étoient, disoient : « Après-demain nous ferons notre attaque ; » et sans en dire plus de particularités, ni par où ils vouloient faire leurs efforts, ils dirent que c'étoit une chose qui ne pouvoit manquer et qui étoit infaillible. Et l'ayant rapporté au duc, cela nous confirma toutes les apparences d'une grande entreprise, sans toutefois qu'il fût certain par où ils dussent attaquer. A quoi l'on tâcha de pourvoir autant que les divers lieux qu'on avoit à garder et la foiblesse des forces le pouvoient permettre, soit au quartier de Durand, soit à cette digue et à la porte du Tay, soit aussi à cette descente du lac, entre le pont Saint-Georges et la Porte-Neuve, ou bien par le pont par où la ville fut prise.

Le maréchal d'Estrées, craignant toujours de ce côté, la pressa, et fit presser M. le duc de Mantoue de rompre encore une arche, à quoi il se rendit aussi opiniâtre qu'il avoit été lorsqu'il avoit été poussé et sollicité en d'autres rencontres : enfin la nuit du 17

au 18 de juillet, ils exécutèrent leur entreprise de cette manière. Du côté du haut du lac ils ne pouvoient venir à nous que nous n'en fussions avertis par le moyen de cette barque que l'on envoyoit au devant; mais ils chargèrent six-vingts hommes dans trois barques plates, qui passèrent tout auprès du pont, et la garde qui y étoit voulant en prendre l'alarme, ceux qui étoient dans les barques leur crièrent: « Taisez-vous, taisez-vous, c'est le secours de la république que nous vous amenons. »

Cette ruse réussit, car, au lieu d'en avertir au palais, ils les laissèrent passer jusques au bout du pont, où étant descendus ils montèrent sur le pont, et taillèrent en pièces, sans grande résistance, la garde qui y étoit, et ce fut la première alarme qu'on eut dans la ville, au bruit de laquelle le duc s'étant éveillé, et le maréchal d'Estrées ayant assemblé environ cent cinquante hommes, il pressa le duc de faire ouvrir la volte obscure qui étoit une porte ordinaire et basse, sans pont-levis et sans aucune fortification. Les ennemis arrivèrent fort aisément avec toutes leurs troupes à la porte, et attachèrent un pétard qui ne fit que son trou, ayant été mal appliqué; ils en attachèrent un second entre la jointure et la fermeture du pont, et ainsi la porte fut ouverte. Ceux qui étoient avec M. de Mantoue sous la volte obscure, se retirèrent au bout de ladite volte dans la première cour: les ennemis se mirent en ordre, et ceux qui étoient avec le duc essayèrent s'ils pourroient les ébranler, mais les ennemis les chassèrent de cette cour à coups de mousquet, ensuite de la seconde appelée de Sainte-Barbe, et puis de la troisième qui est la grande du palais et de

la place qui est devant le palais, sans jamais détacher un homme : s'ils l'eussent fait, tout eût été à leur discrétion, et nous étions perdus; mais ils ne suivirent pas leur pointe, et s'arrêtèrent à mettre toutes leurs troupes en bataille dans la place devant le palais. M. de Mantoue se retira à la route des moulins où il y avoit cent hommes, et où étant, le marquis...... Italien, fut envoyé par les ennemis pour parler à M. de Mantoue; et, arrivant à deux pas du lieu où il étoit, il fit sonner une chamade, et le maréchal d'Estrées, qui étoit un peu plus avancé que M. de Mantoue vers lui, au lieu de lui répondre, lui fit tirer trois ou quatre mousquetades, de quoi M. de Mantoue fut fâché, et lui dit qu'il pouvoit approcher de lui en sûreté; ce qu'il fit. Il lui dit qu'il venoit de la part des sergens-majors de bataille Aldringuer et Gallas, pour lui faire savoir qu'ils étoient avec toutes leurs troupes en bataille dans la place du château, et savoir ce qu'il vouloit faire, parce qu'il étoit résolu d'employer toutes les voies de douceur, de modération et de respect qu'il pouvoit garder, en considération de l'Impératrice.

Ces paroles d'abord ne déplurent point à M. de Mantoue, et, se retirant à part avec le marquis de Pomare, et le marquis Ville, grand-père de celui d'aujourd'hui, et quelques autres, pour voir ce qu'il auroit à répondre, on lui fit connoître qu'il étoit en lieu où sous ces belles paroles-là il pouvoit être abusé, et que le dessein des ennemis étoit d'empêcher sa retraite dans la citadelle de Port. Sa réponse fut qu'étant dans la citadelle, s'il lui envoyoit quelqu'un il lui répondroit sur les civilités qu'il lui avoit

dites de la part des chefs des troupes; il entra donc à Port. Il est à propos de dire l'état auquel il trouva la place, laquelle a, du côté de la terre et où le lac n'aborde plus, deux bastions; et du côté de la ville, nulle fortification considérable, et seulement un grand portail élevé en carré, où l'on entre par une digue par dessus un pont-levis qui n'est accompagné d'aucune fortification. Etant arrivé jusques au pied du Maschio, le duc fit reconnoître l'état de la place, où l'on trouva beaucoup de pestiférés et point de vivres.

Il y avoit quelques poudres qui étoient au dessous de ce Maschio, et sous une voûte qui faisoit une espèce de plate-forme; mais comme il n'étoit plus temps de songer à aucune provision, il fallut pourvoir à quelque retranchement, et faire quelques fortifications au devant du portail, et ensuite à ôter des poudres qui étoient dans ce Maschio, craignant que les ennemis amenant du canon et tirant quelques coups, le feu ne prît aux poudres. On donna ordre d'aller prendre le petit duc d'aujourd'hui, qui étoit nourri dans un monastère de religieuses, et d'envoyer quelqu'un, sous prétexte de rendre réponse aux chefs, reconnoître si l'on pouvoit ce qu'ils pourroient entreprendre ce jour-là contre la citadelle. Le marquis de Pomare y fut donc envoyé; mais les ennemis le voyant ne voulurent point traiter avec lui, disant qu'étant gentilhomme de la chambre de l'Empereur, et ayant manqué à son devoir, ils ne vouloient avoir aucune communication avec lui.

Ayant rapporté cette réponse, cela donna de l'inquiétude et de la peine, avec raison, au duc, lequel envoya ce marquis, avec une barque, prendre le petit

prince. Cependant ayant pensé éviter un accident, on ne fit que l'avancer, parce que les capelets qui transportoient les poudres, par malheur ou autrement, y mirent le feu et firent sauter toute la voûte, et ce débris assomma ceux qui travailloient à ce retranchement, où un secrétaire du maréchal d'Estrées fut enseveli comme les autres.

Les ennemis firent semblant de s'émouvoir et de venir attaquer la citadelle; mais soit que la lassitude de la nuit ou du reste du jour empêchât les soldats de se rassembler, ils ne firent aucun effort. Le marquis Ville fut envoyé vers les chefs. Cependant le maréchal d'Estrées pressa le duc de penser à lui, et lui remontra qu'il n'étoit pas à propos qu'il hasardât sa personne et celle de son fils, et qu'il pouvoit la nuit se retirer par le lac; que le pire qui pouvoit lui arriver, étoit de tomber entre les mains de ces gens-là, d'une façon ou d'une autre; mais quoi qu'on lui pût dire et représenter, il ne put s'accommoder à cet avis. Cependant le marquis Ville, ayant arrêté ces premiers mouvemens que les ennemis avoient fait paroître, commença à entrer en quelque proposition de traité, et fit deux ou trois allées et venues, et les ennemis en facilitèrent les conditions plus qu'il n'y avoit lieu de l'espérer, vu l'état des choses.

Les deux plus grandes difficultés, et qui arrêtèrent davantage, furent qu'ils vouloient retenir le maréchal d'Estrées et tous les siens prisonniers de guerre; et l'autre, qu'il leur fût accordé de mettre leurs troupes sous le Maschio. La première proposition fut rejetée du duc avec autant de fermeté que de générosité, de sorte qu'enfin ils se relâchèrent. On ne put

point surmonter l'autre difficulté, et, après avoir tenté plusieurs fois de le faire, le maréchal d'Estrées dit au duc que, puisqu'il n'en pouvoit venir à bout, il étoit d'avis d'ôter tout prétexte aux ennemis d'user de mauvaise foi, et que pour cela son opinion étoit qu'il falloit retirer les troupes de la citadelle et les mettre dans les fossés du côté de la terre ferme, parce que pouvant se communiquer les uns aux autres, on feroit accroire aux soldats des choses à quoi ils n'auroient pas songé. Et ainsi le duc, par l'avis de tous ceux qui étoient avec lui, signa la capitulation, qui consistoit à donner chevaux et autres choses pour le conduire, et le petit prince encore en maillot.

Vous pouvez juger si cette nuit-là se pouvoit passer avec beaucoup de tranquillité: dès le soir même ils envoyèrent tous les gens du maréchal d'Estrées, hormis son capitaine des gardes qui s'étoit retiré au quartier du colonel Durand : les sieurs Perponcher et Le Vignan qui avoient été pris sur le lac, comme l'on a déjà dit, furent aussi renvoyés; les gens de guerre qui étoient dans Port et qui pouvoient sortir, étoient environ trois cent cinquante hommes. Les ennemis y entrèrent avec six cents hommes, se mirent en bataille dans la maison, vis-à-vis de celle du gouverneur, où ils demeurèrent avec si grand ordre, que pas un ne quitta sa place. Sur les six heures du matin, ces messieurs les sergens de bataille vinrent, et firent appeler le maréchal d'Estrées, disant qu'ils seroient bien aises de parler à lui; il en avertit le duc pour avoir son consentement, et bien qu'il vît qu'il n'y avoit pas lieu de s'en pouvoir excuser, il le donna avec un peu d'émotion. Le maréchal les ayant abordés, ils lui

dirent qu'ils avoient cru qu'il étoit de leur devoir de visiter M. le duc de Mantoue par bienséance, par civilité et par le respect qu'ils lui vouloient garder en considération de l'Impératrice; mais qu'ils étoient en peine s'ils le traiteroient d'altesse; que n'ayant pas été jusque-là reconnu duc de Mantoue par l'Empereur, ils craignoient qu'on y trouvât à redire; à quoi le maréchal leur dit qu'ils ne devoient pas s'arrêter à cela, et qu'il croyoit qu'ils seroient plutôt loués en le traitant d'altesse qu'autrement; que s'ils ne le vouloient pas, il seroit plus à propos de ne le pas visiter.

Ils se résolurent à suivre le premier avis. Le maréchal en avertit le duc pour se préparer à les recevoir; ce compliment se fit comme on le pouvoit désirer. Ils parlèrent comme des personnes fort contens d'eux-mêmes; et quoique leur compliment fût assez court, le duc l'écouta avec inquiétude, et aussitôt qu'ils furent descendus, il monta à cheval et sortit. Le maréchal n'en put pas faire de même, parce que, quoiqu'il eût un cheval pour lui, on avoit mal pourvu au reste de ses gens, qui étoient encore onze personnes; savoir, le chevalier de Fruge, M. Arnault, colonel des carabins, et M. d'Araucourt, et autres de sa suite. Le gouverneur de Port qui avoit un carrosse à deux chevaux, le lui donna, dont il se servit et rejoignit M. de Mantoue qui l'attendoit à demi-lieue de là. Le colonel Pietro Ferrari avec cinq cents chevaux l'escorta, et le conduisit jusques aux confins de l'Etat du Pape, et alla coucher à Ménar, à douze lieues de Mantoue.

---

# RELATION DU CONCLAVE

*Dans lequel on élut le cardinal Ludovisio, nommé depuis Grégoire XV.*

Le pape Paul V, de la maison de Borghèse, avoit succédé à Léon XI, et avoit pris soin devant son élection de persuader à la maison Aldobrandine qu'il étoit fort reconnoissant des grâces qu'il avoit reçues de Clément VIII dont il étoit créature. Il s'étoit même insinué adroitement auprès de la signora Olimpia Aldobrandine, belle-sœur du Pape, pour montrer un attachement plus particulier aux intérêts de cette maison, dans la vue d'être assisté de leur crédit et de leurs amis pour s'élever au pontificat; mais, bien qu'il fût considéré par eux comme un sujet fort propre à remplir cette place dans son temps et à répondre à leurs desseins, son âge toutefois peu avancé, car il n'avoit que cinquante-deux ans, sembloit être un obstacle difficile à surmonter, et l'auroit été sans doute à un autre moins heureux que lui; mais sa bonne fortune l'emporta sur la maxime établie dans l'esprit de tous les cardinaux de ne faire que des papes fort vieux; les uns dans l'espérance de posséder à leur tour cette suprême dignité, les autres dans la crainte de voir trop affermir l'autorité des neveux sous de longs pontificats. Aussi Paul V ayant cru que le hasard et le cardinal de Joyeuse avoient plus de part à son élection que les offices de la maison Aldobrandine, (car les cardinaux ne pouvant s'accorder pour l'élec-

tion d'un pape firent un compromis, par lequel le cardinal de Joyeuse demeura arbitre du choix qui se devoit faire, de sorte qu'il élut Paul V), il ne fit aucun scrupule de persécuter le cardinal Aldobrandin, comme l'on dira dans la suite, et considéra peu les engagemens dans lesquels il étoit auparavant.

Il ne fut pas moins heureux pendant le cours de son pontificat qu'il l'avoit été au temps de son élection; il jouit toujours d'une parfaite santé durant les quatorze années qu'il fut pape, et eut si peu d'incommodités qu'il ne manqua pas un seul jour à dire la messe, que la veille de celui où il tomba malade de la maladie qui l'emporta. Il étoit reconnu pour avoir de bonnes mœurs, et sa vie avoit toujours été fort innocente; mais il ne fut pas exempt de la passion que les papes ont pour leurs neveux, et fut au contraire si sensiblement touché du désir d'élever et d'agrandir sa maison, qu'il donna peu de soin aux affaires générales où l'Eglise lors avoit beaucoup de part, et ne voulut jamais employer la moindre partie des richesses qu'il avoit amassées contre les protestans d'Allemagne, quoiqu'il en fût puissamment sollicité par l'Empereur et par les autres princes catholiques.

Dans le temps de son pontificat, il renouvela presque tout le collége des cardinaux; de sorte que lorsqu'il mourut il n'en restoit plus que six de la création de Sixte V et dix de Clément VIII, en comptant le cardinal Aldobrandin son neveu, le cardinal Farnèse de la création de Grégoire XIV et le cardinal Sforce de celle de Grégoire XIII. Ce grand nombre des créatures de Paul V faisoit croire au cardinal Borghèse que rien ne lui étoit impossible dans le dessein de don-

ner un successeur à son oncle, tel qu'il jugeroit être plus convenable à ses intérêts. Le cardinal Borghèse avoit l'esprit agréable, il étoit d'une conversation aisée, qu'il accompagnoit toujours de beaucoup de civilité; il aimoit les plaisirs beaucoup plus que les affaires, et ne s'y attachoit qu'autant qu'il le croyoit nécessaire pour ne pas déplaire à son oncle, qui avoit l'humeur grave et sérieuse; mais, bien qu'il fût d'un tempérament qui ne sembloit pas le porter à former des desseins de si loin, il avoit toutefois jeté les yeux sur le cardinal Campora les dernières années de la vie de son oncle, quoiqu'il y eût d'autres personnes plus considérables pour leurs bonnes qualités et par leur naissance entre ses créatures. Mais comme il jugeoit qu'il pouvoit s'assurer du cardinal Campora plus aisément que d'un autre, et que c'étoit un moyen de faire subsister son crédit dans la cour de Rome, parce qu'il étoit de basse naissance, d'un esprit médiocre, et que par conséquent il lui devoit être plus obligé de son élévation, il employa toute son industrie et s'appliqua entièrement à faire réussir son projet, et fut peu touché ensuite du désir de faire un plus digne choix.

Cependant comme le parti d'Espagne étoit pour lors très-puissant à Rome, et l'emportoit sur celui de France, parce qu'il y avoit trois cardinaux de la nation qui résidoient ordinairement, et qu'il y en avoit beaucoup d'autres des pays de l'obéissance d'Espagne, lesquels, bien qu'ils n'aient pas une dépendance si soumise, n'osent pourtant aller directement contre ses intérêts, sans compter les autres avantages qu'ils tirent des grands Etats qu'ils possèdent en Italie, le cardi-

nal Borghèse ne douta pas qu'il ne fallût s'appuyer du côté des Espagnols, et les rendre favorables à l'élection de Campora. Dans cette pensée il l'avoit engagé dans la confiance des Espagnols, et l'avoit mis en état de leur rendre des services : de telle sorte que l'on l'appeloit à Rome le conseil de l'ambassadeur d'Espagne, et même, dans la dernière promotion que fit Paul V quelque peu de temps avant que de mourir, il avoit eu cette vue de se fortifier de créatures dévouées à ses intérêts et à l'élévation du cardinal Campora; car il y en avoit deux de l'Etat de Milan, et amis particuliers de Campora. Cette affectation parut encore par une action du cardinal Roma, lequel, étant logé chez Campora, mit les armes d'Espagne sur sa porte.

Le cardinal d'Est, qui étoit considérable par sa naissance et par ses amis, favorisoit entièrement les desseins de Borghèse pour Campora; il le regardoit comme un sujet du duc de Modène son frère (car il étoit de la Grassiniane), et espéroit que, par cette raison, lorsqu'il seroit parvenu à ses prétentions, il auroit plus d'égard qu'un autre à les contenter touchant les différends des vallées de Comachio.

Le cardinal Farnèse suivoit les sentimens du cardinal de Médicis et les engagemens qu'ils avoient pris ensemble, fondés sur l'alliance de leurs maisons.

De trois cardinaux vénitiens il y en avoit deux créatures de Borghèse; selon les apparences ils devoient suivre les mouvemens de la république, laquelle ne leur auroit pas conseillé de fortifier le parti des Espagnols, avec qui elle étoit très-mal en ce temps-là : mais comme les cardinaux vénitiens n'ont

pas une dépendance comme ceux de France et d'Espagne, parce que la république ne contribue à leur élévation que d'une simple recommandation, ils croient avoir aussi plus de liberté de suivre leurs sentimens et leurs intérêts particuliers.

Le cardinal Montalte, neveu de Sixte V, étoit suivi de cinq cardinaux, et n'avoit pas encore engagé ses suffrages ni ceux de ses amis à personne.

Le marquis de Cœuvres, ambassadeur de France à Rome, connoissant les avantages que les Espagnols tiroient de leur union avec le cardinal Borghèse, travailloit à réparer, par ses soins et par son industrie, la foiblesse du parti de France, qui n'avoit que le cardinal Bonzi qui lui fût assuré, parce qu'il étoit de la nomination du Roi, et les cardinaux Delphin et Bevilaqua, qui avoient donné en plusieurs occasions des marques considérables de leur affection à son service; car, soit que l'on crût que la forte et vigoureuse santé du Pape dût aller plus loin, ou que les grandes affaires dans lesquelles Sa Majesté étoit occupée l'eussent empêché d'avoir toute l'application nécessaire à celles de Rome, on n'avoit pas songé d'envoyer aucun cardinal de la nation, ni donné les instructions particulières à l'ambassadeur de la manière dont il se devoit conduire, et pas un des moyens ordinaires pour s'acquérir des amis, mais seulement des ordres pour s'opposer à l'élection de Campora, et pour se joindre à ceux qui voudroient l'exclure; et qu'ensuite, comme il n'y avoit pas d'apparence de pouvoir faire un pape hors des créatures de Borghèse, on avoit fait dessein de porter le cardinal d'Aquino, napolitain, allié de la maison des Caraffes,

et par conséquent peu affectionné à la couronne d'Espagne, à cause du souvenir des injures que ceux de cette maison en avoient reçues. Le cardinal d'Aquino avoit beaucoup de bonnes qualités et les inclinations aussi nobles que sa naissance; mais il avoit aussi beaucoup de retenue et de sagesse, et vivoit avec peu d'éclat, pour ne pas attirer l'envie et ne pas faire pénétrer ses pensées; et bien qu'il eût accepté en ce temps-là, comme par force, la comprotection d'Espagne, il ne laissoit pas de faire dire sous main à l'ambassadeur qu'il le prioit de se souvenir qu'il étoit petit neveu de Paul IV. Outre ces raisons générales, il y en avoit de particulières qui avoient beaucoup contribué à lui faire prendre ce dessein, à savoir, la confiance que le cardinal d'Aquino avoit aux conseils d'un prélat qui étoit auprès de lui, passionné pour les avantages de la France; et l'amitié que le cardinal Pignatel, confident et favori du cardinal Borghèse, témoignoit au cardinal d'Aquino, étoit ce qui donnoit plus d'espérance de réussir en sa faveur, parce qu'il lui promettoit tous les jours d'employer son crédit pour le servir avec succès, si l'élection de Campora ne réussissoit pas.

Le marquis de Cœuvres, jugeant toutefois qu'il étoit difficile de le servir aussi heureusement que l'on souhaitoit, prit toutes les précautions nécessaires pour le secret; et au lieu que le cardinal Borghèse et les Espagnols déclaroient ouvertement leur pensée, il prenoit soin de ménager les esprits adroitement et sans bruit, et tâchoit de profiter du dégoût qu'une conduite si peu sage donnoit à la plupart des cardinaux, et même aux créatures de Borghèse.

Le cardinal Ubaldin fut un de ceux que le marquis de Cœuvres rechercha davantage, le connoissant pour être homme d'esprit et de mérite, et parce qu'il jugeoit qu'il devoit être plus piqué qu'un autre de la préférence que Borghèse donnoit à Campora par dessus le reste de ses créatures : comme il n'étoit pas entièrement satisfait de la France, il songea à le ménager et à le regagner par des bienfaits et par la considération des intérêts communs. Il se trouva dans la suite si puissant en moyens de servir Sa Majesté, qu'il offrit à l'ambassadeur d'attirer avec lui douze ou treize cardinaux créatures de Borghèse.

Pour le cardinal Aldobrandin, il n'étoit pas difficile de le porter contre les intérêts de Borghèse et de Campora, et l'on prit aisément des mesures avec lui, bien qu'il fût en son archevêché de Ravenne, d'où il avoit liberté de faire des voyages à Rome, selon les occasions. La longue et injuste persécution qu'il souffroit depuis les premières années du pontificat, lui faisoit craindre que l'élection de Campora ne fût un moyen pour faire durer sa disgrâce, parce que Borghèse, qui, selon toutes les apparences, devoit conserver un grand crédit auprès de lui, songeroit à l'éloigner pour toujours de la cour de Rome, selon les maximes d'Italie, où l'on ne croit pas qu'il puisse y avoir de réconciliation sincère. Mais voici le sujet de sa persécution.

Le cardinal Aldobrandin, neveu de Clément VIII, possédoit avec plusieurs grands bénéfices la charge de camerlingue, souhaitée avec passion de tous les neveux des papes, parce que l'autorité temporelle tombe entre les mains du camerlingue dans la vacance

du pontificat. Paul V, fort attaché à la grandeur de sa maison, n'ayant pas jugé de moyen plus facile pour la tirer du cardinal Aldobrandin, qu'en lui faisant craindre une recherche de sa vie et de ses actions, pour le faire consentir à s'en défaire, et par là assurer son repos, ou bien à l'en dépouiller avec violence (ce qui n'est pas sans exemple à Rome), avoit obligé le cardinal Aldobrandin de se retirer en Savoie, où, après avoir demeuré fort long-temps et employé plusieurs fois les offices du duc de Savoie auprès du Pape avec peu de succès, il avoit enfin obtenu, depuis trois ou quatre ans, la permission de revenir en son archevêché de Ravenne. Toutes ces raisons l'unissoient puissamment avec ceux qui souhaitoient l'exclusion de Campora, outre qu'il avoit beaucoup de disposition à favoriser les intérêts de la France, pour laquelle Clément VIII avoit témoigné une bonté paternelle. Il étoit suivi de dix cardinaux qui restoient de la création de son oncle, ce qui le rendoit fort considérable. Il y en avoit bien quelques autres mécontens du choix de Borghèse, et particulièrement le cardinal Ursin; mais, comme il étoit fort mal avec la France, on ne lui avoit fait aucune ouverture, et on le regardoit seulement comme un homme qui pouvoit se joindre à l'exclusion par le ressentiment du mépris que Borghèse avoit toujours fait de lui, car il n'avoit reçu que des dégoûts et des déplaisirs, au lieu des grâces qu'il avoit raison de prétendre, à cause de l'alliance de leurs maisons.

Voilà à peu près la disposition des esprits et des mesures que l'on avoit prises de part et d'autre. Le cardinal Borghèse et les Espagnols agissoient avec

beaucoup d'éclat et une entière confiance d'emporter ce qu'ils souhaitoient; les autres au contraire faisoient consister la force de leur opposition dans l'adresse et dans le secret, et je ne doute pas que si Borghèse eût été plus défiant ou plus dissimulé, il n'eût réussi selon ses desseins; mais cette passion si aveugle et si déclarée pour Campora avoit soulevé non-seulement ceux qui ne l'aimoient pas, mais ceux même de qui il croyoit être le plus assuré, cherchoient par des voies secrètes et cachées à traverser une chose qui étoit désagréable à tout le monde.

L'union n'étoit pas grande entre les cardinaux espagnols; le cardinal Borgia ne pouvoit pardonner au cardinal Sapate de l'avoir dépossédé de la vice-royauté de Naples et de la principale confiance des affaires de Rome dont il étoit chargé, non plus qu'à Borghèse qu'il croyoit avoir contribué à l'élévation de son compétiteur et à son abaissement; de sorte qu'il souhaitoit que l'un et l'autre n'eût pas la satisfaction qu'il espéroit. Cependant comme l'on a dit que l'on ménageoit du côté de la France tout à la fois l'exclusion de Campora et l'élection d'Aquino, tous ceux qui s'étoient joints pour l'un l'étoient aussi pour l'autre avec beaucoup de fermeté. Mais comme il est difficile en ces sortes de négociations de se promettre de pouvoir élever infailliblement celui que l'on porte par préférence au pontificat, il faut en considérer aussi quelque autre, afin que, le premier dessein venant à être traversé par de puissantes brigues, on ne se trouve pas après sans aucune mesure. On avoit jeté les yeux sur le cardinal Ludovisio, évêque de Bologne, dont l'esprit étoit fort doux, créature de Borghèse aussi

bien que d'Aquino, et dont la France n'avoit jamais eu sujet de se plaindre.

Il y avoit bien entre les créatures de Paul V deux cardinaux de rare et singulier mérite : à savoir, Aracheli et Sainte-Suzanne ; mais on jugeoit impossible de pouvoir réussir en leur faveur, parce que leur mérite leur donnoit une exclusion naturelle auprès du cardinal Borghèse et des Espagnols, et l'on crut qu'il ne falloit pas s'amuser à des négociations inutiles; car c'est une maxime assurée qu'autant que la France souhaite et a intérêt d'élever un cardinal en qui il n'y ait rien à désirer pour la suffisance et pour la vertu, autant les Espagnols ont d'aversion pour ces qualités, et ne cherchent que la foiblesse et l'incapacité.

Les choses étoient en cet état lorsque Paul V, allant à pied de l'église de la Minerve à celle de Lanima, pour assister au *Te Deum* qui se devoit chanter pour la bataille de Prague, que l'Empereur avoit gagnée sur les protestans, eut une attaque d'apoplexie, laquelle pourtant ne l'empêcha pas de dire la messe sans cérémonies ; il se porta aussi bien depuis jusques à la fête de Sainte-Agnès, où étant allé en dévotion, il eut encore une seconde attaque, mais si violente, qu'étant revenu à Montecavallo, il tomba en une espèce de léthargie dont il mourut six jours après. L'on fit les cérémonies accoutumées pour ses obsèques, et chacun songea à faire réussir les desseins qu'il avoit formés.

Le cardinal Aldobrandin, que l'on croyoit devoir être le chef de l'exclusion de Campora, étoit en son archevêché de Ravenne, et le cardinal Ludovisio à celui de Bologne, et n'arriva que le jour que l'on

entra dans le conclave. Aldobrandin fit plus de diligence, étant plus jeune et, en apparence, d'une complexion meilleure. Il arriva le quatrième jour après la mort du Pape, par un temps froid qui lui redoubla la fluxion et l'asthme dont il y avoit long-temps qu'il étoit incommodé; pour le cardinal d'Aquino, il entra si malade dans le conclave, qu'il fut obligé d'en sortir, et mourut le même jour: de sorte que le cardinal Ludovisio profita heureusement des pratiques que l'on avoit conduites pour l'autre avec beaucoup d'industrie et de secret.

L'ambassadeur de France ne manqua pas de visiter le cardinal aussitôt qu'il eut appris son arrivée: la diligence qu'il apporta à régler avec lui la conduite qu'il devoit tenir pour l'exclusion de Campora ne fut pas inutile, parce qu'il auroit été impossible de traiter avec lui d'affaires. Le lendemain la fièvre l'ayant pris avec assez de violence, il le vit encore une fois par civilité, mais sans lui vouloir parler d'aucune chose, espérant que le repos pourroit soulager son mal; outre que sa charge de camerlingue empêchoit qu'il ne pût prendre celui qui lui étoit nécessaire, il ne put entrer dans le palais de Saint-Pierre, à cause de son indisposition, que le matin du jour où le conclave se devoit fermer. Il le fit savoir à l'ambassadeur de France, qui ne manqua pas de l'aller voir aussitôt: il fut bien surpris de le trouver avec peu d'émotion à la vérité, mais dans une si grande foiblesse qu'il ne pouvoit sortir du lit. On peut aisément s'imaginer combien un contre-temps si fâcheux fit de peine à l'ambassadeur, et d'autant plus que l'on disoit tous les jours à ses amis que sa maladie étoit peu de chose,

et qu'il se reposoit seulement pour agir plus fortement dans le conclave. Il est vrai que la foiblesse du corps n'avoit rien diminué de son esprit et de son courage : il avoit les sentimens aussi vifs que s'il eût été en parfaite santé, et le souvenir du mauvais traitement qu'il avoit reçu l'animoit contre la mémoire de l'oncle et les intérêts du neveu.

Le marquis de Cœuvres, à qui la maladie du cardinal Aldobrandin paroissoit un embarras de grande importance, fut bien plus surpris, lorsqu'après avoir concerté toutes choses avec lui pour l'élection d'Aquino, et ensuite pour celle de Ludovisio, il lui apprit qu'il n'étoit plus en état de se rendre chef de l'exclusion, comme il s'y étoit engagé; que son mal ne lui permettoit pas d'agir et de sortir du lit, et qu'il étoit nécessaire de la faire au nom du Roi. L'ambassadeur, qui n'avoit que des ordres généraux de s'opposer à l'élection de Campora, ne manqua pas de lui représenter les raisons qui le devoient empêcher de consentir à un si prompt changement. Il ajouta qu'il avoit rendu compte au Roi des mesures que l'on avoit prises et des termes auxquels on en étoit demeuré; qu'il ne lui étoit plus possible de donner de nouvelles paroles là-dessus, et d'engager le Roi son maître dans une affaire de cette importance, dont l'événement étoit incertain, sans des ordres particuliers. Et après avoir eu avec le cardinal Aldobrandin toute la contestation là-dessus que sa maladie et le peu de temps de leur entretien pouvoient permettre, le marquis de Cœuvres lui dit qu'il ne manqueroit pas de le revoir l'après-dînée; que cependant il le prioit de bien considérer ses raisons, et se retira chez lui avec toutes

les inquiétudes que l'on peut penser. A peine y étoit-il arrivé, que le sieur Bernardinari et Ferdinand Rousselay le vinrent trouver de la part du cardinal Ubaldin, pour lui apprendre qu'il y avoit sujet de craindre que le cardinal Borghèse, ayant le nombre qu'il convenoit pour faire réussir l'élection de Campora, ne la voulût tenter avec précipitation sans observer toutes les formes ordinaires.

Cette nouvelle obligea le marquis de Cœuvres de ressortir avec beaucoup de diligence, et de faire savoir au cardinal Ubaldin qu'il seroit bien aise de le pouvoir entretenir en arrivant au conclave; que cependant si le cardinal Borghèse vouloit entreprendre quelque chose d'extraordinaire, il falloit s'y opposer, et faire des protestations contre ses entreprises; qu'il avoit pourtant de la peine à croire que le cardinal Borghèse eût assez de fermeté et d'expérience pour porter les choses dans cette extrémité. Le marquis de Cœuvres, en entrant dans le conclave, trouva les esprits remis de l'appréhension qu'ils avoient eue, et particulièrement le cardinal Ubaldin, qui agissoit avec beaucoup d'adresse et de conduite : il apprit à l'ambassadeur qu'il n'avoit rien oublié pour détourner le cardinal Borghèse de suivre avec tant d'opiniâtreté le dessein de faire élire le cardinal Campora, sans vouloir écouter aucune autre proposition; qu'il lui avoit représenté qu'il pouvoit choisir entre les créatures de Paul V; que Ludovise, dont le naturel étoit fort doux et la complexion délicate, lui étoit fort propre, et qu'il n'avoit pas sujet d'en rien appréhender, et que bien qu'il crût être assuré d'un grand nombre de cardinaux, que peut-être ils ne se porteroient pas tous avec le

même esprit et la même affection aux choses qu'il souhaitoit.

Le cardinal Borghèse, au lieu de faire réflexion sur le discours du cardinal Ubaldin, à peine se pouvoit-il résoudre à l'écouter, tant il croyoit sa brigue assurée, et se flattoit qu'il n'y avoit plus rien capable de la traverser : on disoit même à Rome que l'on avoit fait peindre le cardinal Campora en habits pontificaux. Cependant l'ambassadeur de France, à qui la déclaration du cardinal Aldobrandin faisoit la dernière peine, ne voyant pas qu'il lui fût possible de sortir du lit, et agir selon ses premiers engagemens, et qu'il n'y avoit pas de raison de se charger au nom du Roi d'une exclusion dont l'événement étoit si douteux, prit le parti sur-le-champ de dire au cardinal Aldobrandin et à tous ceux du parti, qu'ils ne manqueroient pas de chef aussitôt que l'exclusion seroit formée, et que, pour y parvenir avec plus de sûreté, il jugeoit à propos que le cardinal Aldobrandin et les créatures de Clément VIII s'obligeassent par écrit de ne se point séparer, pour quelques raisons que ce pût être, de l'exclusion de Campora, aussi bien que pour faire réussir l'élection d'Aquino ou de Ludovisio.

Bien que cette façon de s'obliger par écrit fût sans exemple, ils ne laissèrent pas de le faire, portés par les puissantes raisons de l'ambassadeur, et la pressante nécessité de l'affaire ; car, sans cet expédient, l'élection de Campora étoit infaillible. Après avoir surmonté cette difficulté, il en survint une autre qui n'étoit pas moins considérable, à cause du peu de temps que l'on a pour remédier aux accidens qui nais-

sent en ces affaires, où l'on ne sauroit marcher avec trop de précaution.

Il est nécessaire de savoir que le nombre des cardinaux du conclave étoit de cinquante-deux; que, comme il faut avoir les deux tiers favorables pour l'élection, le tiers aussi suffit pour exclure. Sur ce fondement, aussitôt après la mort du Pape, le marquis de Cœuvres avoit dépêché à M. de Villiers, ambassadeur du Roi à Venise, pour obtenir de la république des ordres pressans, afin que de trois cardinaux vénitiens il y en pût avoir deux qui suivissent les intérêts de la France. Il en parla même au seigneur Sorenzo, ambassadeur de la république à Rome, lequel écrivit, à la vérité, comme il avoit promis; mais bien loin d'y porter les cardinaux vénitiens, il les confirma dans la pensée de suivre les mouvemens de leur gratitude pour Borghèse, et lui-même s'étoit laissé flatter de l'espérance d'être cardinal pour récompense de ce service: ce qui le fit manquer à l'intérêt général et à celui de la république, qui étoit fort mal pour lors avec la maison d'Autriche, tant d'Espagne que d'Allemagne.

Le courrier que la république envoyoit exprès à son ambassadeur n'arriva que sur les sept heures du soir, le jour que les cardinaux étoient entrés dans le conclave, et qu'on étoit prêt à le fermer. L'ambassadeur de Venise, selon les ordres exprès qu'il en avoit reçus, apprit au marquis de Cœuvres que la république ne souhaitoit rien tant que de donner cette marque d'affection au Roi son maître; mais qu'il n'avoit pu rien gagner sur l'esprit de ces deux cardinaux, bien qu'il n'eût épargné aucune raison pour les per-

suader, et qu'il étoit impossible de détruire l'opinion qu'ils avoient que leur reconnoissance pour Borghèse devoit être préférée à toutes les autres considérations; que pour lui, il lui disoit sincèrement les choses sans aucun déguisement, afin qu'il songeât de bonne heure à prendre d'autres mesures. Cette réponse, que l'on ne prévoyoit pas, le surprit extrêmement, et le fit songer aussitôt, avec ceux du parti de France, à regagner d'autres voix pour remplir le nombre que nous avons dit qui étoit nécessaire.

Cependant le cardinal Borghèse, qui ne doutoit plus du succès qu'il s'étoit proposé, fit retirer dès neuf heures du soir l'ambassadeur d'Espagne, afin de ne pas laisser de prétexte à celui de France, non-seulement pour y demeurer davantage, mais pour avoir sujet de le presser de sortir pour fermer le conclave. Il est vrai que l'on fit plusieurs efforts pour l'y obliger; mais il ne voulut jamais y consentir, et, remettant d'une heure à une autre, il fit traîner sa sortie jusques à six heures du matin. Cependant il fut obligé de revoir tous les cardinaux; il parla à Montalte, qui étoit chef de parti, comme nous l'avons dit; il le pria de considérer que la passion qu'il témoignoit pour l'élection de Campora ne produiroit autre chose que la ruine de la maison Ursine, parce que le cardinal Ursin son neveu témoignoit autant d'envie de l'exclure que lui de le favoriser, et que s'étant déclaré avec tant de chaleur, il seroit aussi le premier objet de la haine et de la disgrâce de ce nouveau pape; qu'il n'étoit pas juste à la vérité qu'il manquât aux paroles qu'il avoit données au cardinal Borghèse; mais qu'il étoit raisonnable de laisser aux cinq cardinaux, créatures

de Sixte V, la liberté de suivre leurs inclinations; que cela étant, il engageroit les cardinaux associés contre Campora, à donner leurs voix à Justinian ou à Delmonte, ses créatures.

Cette ouverture avoit été faite à l'ambassadeur par le cardinal Justinian, sujet d'une grande vertu et d'un grand mérite, et qui avoit l'exclusion des Espagnols, parce qu'ils n'avoient jamais pu oublier que le cardinal de Joyeuse, protecteur des affaires de France, l'avoit laissé comprotecteur en partant de Rome, dans le temps que le roi Henri-le-Grand n'étoit pas encore réconcilié avec le Saint-Siége, et que le pape Clément VIII ne lui avoit pas encore accordé sa bénédiction. Le cardinal Montalte se rendit aux raisons de l'ambassadeur, et lui promit de laisser ses amis en liberté de faire ce qu'ils voudroient.

Ayant vu ensuite le cardinal Barbarin, qu'il avoit connu en France au temps de sa nonciature, il fut fort étonné de connoître qu'il se fût flatté lui-même, à cinquante-deux ans, de l'espérance de pouvoir être pape dans ce conclave. Le marquis de Cœuvres ne crut pas qu'il fût nécessaire de le détromper de la vanité de cette pensée; au contraire, il lui offrit tout ce qui dépendoit de lui pour sa satisfaction, et lui dit seulement qu'il ne lui paroissoit pas que ce fût un moyen fort propre à faire réussir ses prétentions, que de s'être engagé si avant pour Campora. Il lui répondit qu'en tous ceux qui sembloient désirer son élection, il y avoit plus d'apparence de gratitude et de bienséance que de sincérité; que l'arrivée du cardinal de Savoie, qui venoit à Rome pour être protecteur des affaires de France, relèveroit le courage

à tous ceux qui lui étoient contraires. L'ambassadeur ne put s'empêcher de lui dire qu'il étoit véritablement en chemin, mais qu'il ne falloit pas prendre une entière confiance en lui, jusques à ce qu'il l'eût entretenu, et tiré des assurances expresses contre Campora, parce qu'il étoit averti que le duc de Savoie s'étoit rendu aux offices que le duc de Modène avoit faites en sa faveur auprès de lui.

Le cardinal Barbarin, en se séparant de l'ambassadeur, lui ajouta qu'il ne pouvoit s'empêcher de lui dire que le cardinal Borghèse alloit de cellule en cellule pour faire voir une lettre du Roi au Pape, sur le sujet de l'évêque de Luçon, dans laquelle il paroissoit qu'il n'avoit pas tout le secret de la cour. L'ambassadeur reçut cette marque de confiance du cardinal Barbarin comme un effet de bonne volonté, et le détrompa de cette opinion. Il étoit cependant bien vrai que dans la négociation qui avoit été faite à Rome pour retirer la nomination au cardinalat en faveur de l'évêque de Luçon, l'ambassadeur n'en avoit pas eu tout le secret, par la jalousie de quelques ministres qui ne l'aimoient pas, et qui dans les commencemens avoient fait ce qu'ils avoient pu pour traverser le choix que Sa Majesté avoit fait de lui.

On ne manqua pas de parler au cardinal Tonti, qui avoit beaucoup de sujets de ne pas aimer le cardinal Borghèse, qui l'avoit éloigné des bonnes grâces et de la confiance de Paul V, auprès duquel il avoit eu beaucoup de crédit dans les premières années de son pontificat. On n'eut pas de peine à le persuader de se joindre avec ceux de l'exclusion; mais il ne pouvoit se résoudre de donner sa voix au cardinal Ludovisio,

pour lequel il avoit beaucoup d'aversion, et s'étoit même chargé de mémoires fort injurieux à sa réputation. Il se laissa vaincre toutefois aux raisons de l'ambassadeur, et particulièrement à celles du cardinal Aldobrandin, qui lui représenta que, dans la nécessité d'avoir Campora ou Ludovisio pour pape, il valoit bien mieux avoir le dernier, qui étoit d'un naturel fort doux, que l'autre de qui l'esprit étoit malicieux et rempli d'ambition, et qu'il trouveroit de plus en la personne de Campora l'élévation de deux ennemis.

Cependant Ubaldin travailloit de son côté avec beaucoup de succès; le cardinal Borgia avoit toujours entretenu avec lui une grande intelligence; et pour lors, il trouvoit en sa confiance un moyen de satisfaire la haine qu'il avoit pour le cardinal Sapathe et pour le cardinal Borghèse, en l'avertissant ponctuellement des choses les plus particulières; mais ce qu'il avoit ménagé plus avantageusement pour le parti, c'est qu'il avoit gagné sur le cardinal Caponi, avec qui il avoit une amitié fort étroite, qu'il se déclareroit contre Campora si l'on ne pouvoit réussir à s'assurer un suffrage dont on avoit encore besoin pour l'exclusion; il l'obligea même d'en donner des assurances à l'ambassadeur, qui les reçut avec beaucoup de secret et de satisfaction. Ils demeurèrent après tous trois de concert que le cardinal Caponi paroîtroit plus engagé que personne à suivre les intérêts de Borghèse, qu'il flatteroit même ses sentimens afin de donner plus de poids à ses conseils, et qu'il ne perdroit ensuite aucune occasion, comme il étoit extrêmement habile, de lui faire perdre la pensée d'élever Campora, à

cause des difficultés qui s'y rencontroient, et de lui faire considérer les avantages qu'il tireroit de l'élection d'une autre créature de Paul V.

L'ambassadeur, n'ayant plus rien à désirer ni à faire pour le service de son maître, sortit du conclave, et laissa la conduite du reste au cardinal Bonzi, qui n'avoit pour but que la gloire et la réputation de Sa Majesté; car, autant les différentes passions de haines, d'envies et d'intérêts, faisoient agir presque tous les cardinaux qui restoient dans le conclave, autant il avoit de désir de s'acquitter dignement de son devoir, et de faire paroître son zèle pour la France.

Mais il est important de savoir (car c'est presque la seule cause de l'élection de Ludovisio) que le cardinal Borghèse, incontinent après la mort du pape Paul V, avoit pris des mesures avec le cardinal Montalte et le cardinal de Médicis, avec beaucoup de secret, pour se les assurer davantage contre les recherches du parti contraire, et leur avoit promis sa voix et celle de tous ses amis, en faveur du cardinal Delmonte, après avoir essayé de faire réussir l'élection de Campora, ou d'un autre de ses créatures. Bien que l'on puisse croire que le cardinal Borghèse n'eût pris ces derniers engagemens que pour les entretenir de fausses espérances, et non pas pour manquer à ceux qu'il avoit ménagés depuis si long-temps avec les Espagnols, il eût été toutefois bien difficile de leur faire entendre qu'un si grand secret, et les précautions qu'ils avoient prises pour leur cacher des mesures si contraires à leurs intérêts, n'étoit que pour les mieux servir, d'autant plus qu'une des principales conditions qu'ils avoient exigées de lui lorsqu'ils s'étoient

unis, c'étoit qu'ils ne favoriseroient jamais l'élection du cardinal Delmonte, auquel ils avoient donné une exclusion formelle.

On peut aussi attribuer, en quelque façon, la prompte élection du cardinal Ludovisio, à l'impatience que le cardinal Sapathe avoit de retourner à Naples, comme il étoit chargé du secret du conclave, et de la principale confiance des affaires de Rome: il arriva deux ou trois jours après la mort du pape; et soit qu'il fût persuadé que l'élection de Campora étoit infaillible, il s'étoit flatté de voir une prompte décision, et ne craignoit rien tant que d'être arrêté trois ou quatre mois dans le conclave, et qu'on n'envoyât quelque autre commander dans le royaume de Naples, de sorte qu'il aimoit mieux voir finir toutes choses de quelque façon que ce fût, que de les voir retardées par de longues contestations.

Le matin que le conclave fut fermé, on dit la messe du Saint-Esprit, comme c'est l'ordinaire, et l'on employa ce jour-là à voir ce qui pourroit réussir par la voie du scrutin. Le cardinal Borghèse trouva un grand mécompte dans les choses qu'il avoit espérées, et connut qu'il étoit besoin de nouvelles négociations pour les conduire au point qu'il souhaitoit. Le cardinal Caponi, connoissant l'embarras où étoit le cardinal Borghèse, prit occasion de lui parler, ainsi que l'on étoit demeuré d'accord; et, après avoir commencé son discours par le déplaisir qu'il avoit de voir qu'il ne recevoit pas toute la satisfaction qu'il avoit attendue, il ajouta qu'étant plus attaché qu'un autre à ses intérêts, il ne lui devoit rien cacher, et qu'il étoit obligé de lui dire que le secret qu'il croyoit n'être su de personne,

étoit déjà connu de quelques-uns des cardinaux : et après lui avoir dit toutes les circonstances des mesures qu'ils avoient prises en faveur du cardinal Delmonte, il lui représenta vivement qu'il étoit difficile de faire subsister long-temps des engagemens si contraires sans être découverts, si l'élection du pape tiroit en longueur; que les Espagnols, à qui on ne manqueroit pas de donner des avis pour les désunir d'avec lui, demeureroient extrêmement offensés, et que les cardinaux Montalte, Médicis et Farnèse ne le seroient pas moins, s'ils apprenoient qu'il se fût excusé auprès des Espagnols; qu'il n'avoit eu autre but que de tromper les autres, pour parvenir plus finement à leurs fins; que, dans la nécessité de sortir d'un si méchant pas, la meilleure voie étoit de songer à l'élection de Ludovise, en quoi il n'y avoit rien à hasarder; que, par ce moyen, on ne pouvoit lui reprocher de manquer à ses paroles, et que les Espagnols ne lui avoient point donné d'exclusion; que s'il vouloit considérer sa personne, il étoit d'une complexion si délicate et si foible, qu'en le faisant pape on mettroit le pontificat en dépôt pour quelque temps; et il ajouta même, pour le mieux persuader, que peut-être il ne vivroit pas davantage que le pauvre d'Aquino qui alloit expirer.

Le cardinal Borghèse demeura tellement éperdu de voir que l'on avoit pénétré un secret si important, qu'il fut fort long-temps sans parler : et le cardinal Caponi, voyant que ses discours avoient fait une si grande impression sur son esprit, crut qu'il falloit le presser davantage, et achever ce qu'il avoit si heureusement commencé. Il continua à lui parler, et à

lui faire comprendre qu'il n'y avoit plus de temps à perdre pour prendre une bonne résolution devant que ses desseins fussent publics.

Le cardinal Borghèse ne résista pas aux conseils du cardinal Caponi; il ne fut plus capable de conduite, et, s'abandonnant entièrement à lui, il lui demanda ce qu'il y avoit donc à faire. Il lui dit alors qu'il falloit, sans balancer, aller prendre le cardinal Ludovisio par la main, et le mener dans la chapelle Pauline pour le faire élire, afin que l'on crût qu'il avoit agi par son propre choix, sans y être contraint; qu'ainsi le pape lui auroit toute l'obligation, et qu'il conserveroit sa réputation dans l'opinion de tout le monde, et pourroit prendre de meilleures mesures pour une autre fois.

Le cardinal Borghèse exécuta, sans une plus grande délibération, ce que Caponi lui avoit conseillé, mais avec tant d'embarras et de confusion, qu'il ne songea pas seulement à faire avertir le cardinal Campora de la résolution qu'il avoit prise; et le pape étoit élu, il y avoit plus d'une heure, qu'il n'en savoit rien, et qu'il attendoit encore une issue favorable.

Le cardinal Ludovisio fut nommé Grégoire XV; et les ambassadeurs l'étant allés saluer le lendemain, il témoigna à celui de France, dont il prévint le compliment, qu'il savoit combien il avoit contribué au nom du Roi pour l'élever au pontificat; qu'il reconnoissoit la part qu'il y avoit eue, et qu'il pouvoit assurer Sa Majesté qu'il n'en perdroit jamais le souvenir. A quoi l'ambassadeur répondit qu'il croyoit que Sa Sainteté devoit son élection à Dieu seul, qui l'avoit choisie pour le bien de toute l'Eglise; mais

qu'à la vérité, si les moyens humains avoient pu quelque chose en cette occasion, la brigue et les puissantes pratiques de la faction espagnole et du cardinal Borghèse auroient prévalu.

---

# LETTRE

*De l'ambassadeur de France* (1), *écrite au Roi incontinent après l'élection de Grégoire XV, faisant connoître combien ce choix étoit avantageux au service de Sa Majesté.*

SIRE,

Je reçus le quinzième de ce mois la dépêche de Votre Majesté, du trente-unième du passé : la mort du pape et la création de celui-ci ayant changé la face des affaires, m'empêché aussi de pouvoir satisfaire aux points principaux de ladite dépêche. J'avois commencé une relation de tout ce qui s'est passé au conclave dernier ; mais les continuelles visites que j'ai à faire, outre celles que j'ai à recevoir, et d'autres fonctions où il a fallu que j'aie assisté, ne me permettent pas de la pouvoir envoyer à Votre Majesté. Je lui dirai seulement, comme elle aura vu par effet, que je ne me suis point mécompté quand je lui ai représenté le crédit et l'autorité qu'elle auroit en cette cour toutes les fois qu'elle s'y voudroit employer ; elle le pourra reconnoître par la gloire qu'elle a eue en cette dernière occasion, où l'ombre seule de son nom a pu exclure un sujet favorisé de puissance, en apparence si forte, que celui qui a été porté à cette dignité avoue, comme un chacun le reconnoît ici, tenir le pontificat de ses offices, et de ceux qui se sont joints

(1) Le maréchal d'Estrées.

à elle pour les faire réussir. Et suivant cela, à la première audience particulière que j'ai eue du pape, Sa Sainteté me dit, sans me donner loisir de lui parler : « Je sais combien vous avez contribué au nom du Roi pour me mettre au lieu où vous me voyez, et reconnois la part que vous y avez eue ; vous pouvez assurer Sa Majesté que je n'en perdrai jamais le souvenir. » A quoi je lui répondis que Sa Sainteté devoit tenir son assomption de Dieu seul, qui l'avoit choisie pour le bien de la chrétienté et du Saint-Siége, et que si les moyens humains eussent pu quelque chose en cette action, la brigue et les menées puissantes de la faction des Espagnols et de Borghèse devoient prévaloir, mais que Dieu avoit voulu en cela exaucer les vœux et les souhaits de Sa Majesté et de tous les gens de bien.

Il me répliqua qu'à la vérité il savoit bien que Dieu en étoit la première cause, mais que nul ne savoit mieux que lui, qui en étoit le témoin oculaire, de la sorte que je m'y étois comporté pour faire réussir les choses à son avantage, suivant les bonnes intentions de Votre Majesté en son endroit. Ensuite, par l'avis de messieurs les cardinaux et prélats d'ici, je lui dis que la première grâce que j'avois à lui demander de la part de Votre Majesté, étoit de vouloir faire monseigneur Ludovisio cardinal, afin que l'on pût avoir une personne confidente de Sa Sainteté, avec qui l'on pût traiter de toutes les affaires.

Il me remercia du soin que Votre Majesté prenoit de sa maison : c'est un compliment que l'on a accoutumé de faire en pareille occasion. Je le remerciai après, au nom de Votre Majesté, du canonicat de

Saint-Pierre qu'il avoit donné au neveu de M. le cardinal de Bonzi, en ayant usé très-dignement; car de deux qui vaquoient, il en donna l'un qui étoit chargé de trois cents écus de pension à l'un de ses parens, et celui-ci qui étoit sans charge, il en gratifia ledit sieur cardinal; je lui parlai aussi en faveur de monseigneur Torelli, auquel il a donné parole de le pourvoir d'un bon gouvernement.

Le seigneur Francesco Sequini, qui a toujours courtisé les ambassadeurs de Votre Majesté et moi aussi, depuis que je suis ici, me pria de demander au pape que, de camérier d'honneur qu'il étoit, il pût être camérier secret, ce que Sa Sainteté m'accorda d'autant plus volontiers, que ledit sieur Sequini et Domenico, son frère aîné, étoient fort bien avec le cardinal Ludovisio avant sa bonne fortune, le dernier ayant été retenu auprès de lui pour son auditeur. Ce sont toutes démonstrations qui éclatent ici en l'honneur de Votre Majesté et en faveur des personnes de qui, comme je crois, l'on pourra toujours tirer du service et de bons avis. Messieurs de Béthune et de Modène, qui ont traité trois ou quatre mois avec le pape, pourroient mieux que moi représenter son naturel à Votre Majesté; mais, en trente-cinq ans qu'il a été en cette cour en diverses charges, il ne s'est pas trouvé que personne se soit jamais plaint de lui; il a toujours passé pour homme de grande douceur. L'on avoit quelque opinion qu'il pourroit possible être moins libéral qu'il ne fait connoître à ce commencement, ayant fait beaucoup de grâces, et ayant rempli toutes les charges où il a pourvu jusques à cette heure de prélats de cette cour, les plus célèbres en mérite et en qualité, et

crois que s'il continue, comme l'on espère, qu'il tiendra son pontificat en tout autre lustre et splendeur que n'a pas fait son prédécesseur.

Il a voulu que tous ses domestiques fussent vêtus de soie, au lieu que, durant le précédent pontificat, ils ne l'étoient que de laine. Son neveu est âgé environ de vingt-cinq ans; il est homme de belles-lettres, et étoit en fort bonne réputation ici pour être exempt de vices, et n'est pas tenu aussi pour avaricieux; il a plus de crédit auprès de son oncle que de long-temps neveu de pape ait eu. Lundi dernier il fut fait cardinal, et aujourd'hui il a pris le chapeau en consistoire public avec monseigneur le cardinal de Savoie qui arriva avant hier, et lequel est logé au palais; à quoi je me suis employé, en sorte que nous lui avons fait obtenir ce qu'il désiroit en cela, dont il s'est senti obligé.

L'ambassadeur d'Espagne le devoit voir cette après-dînée, en ayant fait jusque-là difficulté sur ce qu'il vouloit l'obliger à lui rendre la visite premier qu'à moi. Il témoigne que, si Votre Majesté lui envoie le brevet de la protection qu'il attend avec beaucoup de dévotion et de volonté en cette charge, il y rendra très-humble service à Votre Majesté. Je l'entretiens en l'espérance que, sur le premier avis que Votre Majesté aura de son acheminement ici elle y aura pourvu, et qu'au premier jour il le recevra; ainsi en écrit-il en Piémont, afin que les menées et pratiques du prince Philibert ne puissent point préjudicier à cette résolution. Il espère aussi que Votre Majesté, sur les pensions qu'elle lui donne à ce commencement, où il a besoin de faire une grande dépense pour mettre sa

maison sur pied, y aura égard, et le voudra assister de moyens pour comparoître ici avec le lustre et la splendeur qu'il convient pour la nonciature de France.

J'avois essayé, à ce commencement que les choses se font plus facilement, d'obtenir cette charge pour personne qui fût la plus confidente de Votre Majesté que faire se pourroit, et m'y étois avancé d'autant plus aisément que le neveu du Pape m'avoit promis de ne faire cela sans moi; je lui avois nommé monseigneur de Bagnes, vice-légat d'Avignon, et duquel même j'avois eu charge de parler en l'autre pontificat de monseigneur Ruccelai et de l'abbé Frangipani; mais il m'a voulu faire connoître qu'avant qu'il en eût pu parler au Pape, il s'étoit engagé pour monseigneur Corsini, clerc de chambre et prélat riche pour supporter la dépense de cette charge, duquel même j'avois écrit à Votre Majesté, ainsi qu'il avoit désiré, pour le recommander. Mais cette fois il m'est venu trouver, plutôt pour me dire que la chose étoit faite, que non pas pour y rechercher l'assistance et la recommandation de Votre Majesté, s'étant servi du cardinal de Médicis pour m'en parler, ayant même fait venir ici ledit cardinal pour m'en prier, et de faire que Votre Majesté le trouvât bon : à quoi j'ai trouvé un peu à redire, ainsi que doucement je l'ai fait sentir au cardinal Ludovisio, et que je ne m'entremettois point à nommer des nonces pour aller en France; joint qu'en l'état où M. le grand duc est avec Votre Majesté, cela ne requéroit pas d'avoir un nonce si confident de cette maison-là, et me souviens que feu M. de Villeroy disoit toujours que, s'il étoit possible, il ne falloit

point avoir de nonce florentin ni vénitien, pource que l'on étoit assez empêché de leurs ambassadeurs, sans avoir encore d'autres ministres particuliers de ces princes-là.

Je vois ledit cardinal Ludovisio beaucoup arrêté à favoriser ce prélat; j'en ai retardé la déclaration jusqu'à la venue de M. le cardinal de Savoie, disant que, s'il venoit comme protecteur, je serois bien aise de lui en conférer à cette heure. Je tâche à remettre l'affaire à Votre Majesté, afin que, si elle ne l'avoit agréable, nous ayons temps de pouvoir négocier, et aussi si Votre Majesté veut condescendre à leur prière et à leur désir, que ledit sieur Corsini en ait toute l'obligation à Votre Majesté, et qu'il connoisse que c'eût été son plus court de prendre cette voie-là dès le commencement: hors de ce scrupule que j'ai eu, il est personnage que je crois qui s'acquittera dignement de cette charge. Si d'aventure ils me pressent trop, je crois que Votre Majesté trouvera bon qu'à ce commencement je ne me heurte pas contre eux.

Le cardinal Borghèse a remis la légation d'Avignon entre les mains du Pape, lequel, je pense, en fera pourvoir au premier jour le cardinal Ludovisio, qui m'a dit que Sa Sainteté vouloit envoyer M. du Noset, vice-légat, audit Avignon; mais il ne l'a voulu accepter que sous le bon plaisir de Votre Majesté. J'estime bien que comme son très-humble serviteur, et comme Français, cette démonstration ne peut être que très-agréable à Votre Majesté, y ayant long-temps que cette charge n'avoit été entre les mains de ses sujets. Ledit sieur du Noset d'ailleurs, dès qu'il étoit auditeur de rote, avoit amitié très-particulière avec

le Pape, qui est cause, outre qu'il a pensé faire chose qui plairoit à Votre Majesté, de lui faire cette gratification, et que c'est lui qui a entretenu durant ce conclave l'intelligence que j'ai eue entre l'oncle et le neveu, duquel il étoit bien ami particulier. Je crois que d'ailleurs Votre Majesté sera informée du zèle et de l'affection que le cardinal Ubaldin a témoignée en cette dernière occasion au service de Votre Majesté, qui est telle que tout le monde l'en a grandement loué et estimé ici, où j'ose dire que l'on attend de voir comme Votre Majesté la recevra, s'étant rendu bien digne que Votre Majesté ait agréable de le faire jouir de la pension dont il lui a plu, et à son frère, accorder les brevets. Je n'en parlerois pas si hardiment si la voix publique n'étoit pour cela, s'étant ici acquis un tel crédit, qu'il n'y a guère de cardinaux en cette cour qui soient en meilleure considération, ainsi que, par le récit général du conclave que je ferai à Votre Majesté, elle en pourra mieux juger. Sur ce je prie Dieu, etc.

FIN DES MÉMOIRES DU MARÉCHAL D'ESTRÉES.

# MÉMOIRES

CONCERNANT

# LES AFFAIRES DE FRANCE

SOUS LA RÉGENCE

# DE MARIE DE MÉDICIS;

Contenant un détail exact des intrigues de la cour, des désordres et guerres dans le royaume, et de tout ce qui s'y est passé de remarquable depuis 1610.

AVEC UN JOURNAL

## DES CONFÉRENCES DE LOUDUN.

PAR P. PHELYPEAUX DE PONTCHARTRAIN.

# NOTICE

## SUR PAUL PHELYPEAUX

# DE PONTCHARTRAIN

## ET SUR SES MÉMOIRES.

On n'a presque aucun détail sur la vie de Paul Phelypeaux de Pontchartrain : l'illustration de sa famille remontoit jusqu'au treizième siècle ; plusieurs de ses aïeux avoient rempli des charges importantes, et rendu de grands services à l'Etat ; il se montra digne de marcher sur leurs traces. Son père, Louis Phelypeaux, seigneur de La Cave et de La Vrillière, conseiller au présidial de Blois, s'étoit marié en 1557 et avoit eu huit enfans (1). L'auteur des mémoires, qui étoit le quatrième de ses fils, naquit à Blois en 1569. Comme il avoit annoncé de bonne heure les plus heureuses dispositions, et fait voir une intelligence au dessus de son âge, on a cru facilement, d'après une Notice biogra-

(1) Cinq fils et trois filles. Ses fils se distinguèrent tous dans les différentes carrières qu'ils suivirent. L'aîné, Raimond, seigneur d'Herbault et du Verger, fut secrétaire de la chambre du Roi en 1590, trésorier des parties casuelles l'année suivante ; il succéda à Pontchartrain comme secrétaire d'Etat. Le second, Salomon, seigneur des Landes, fut maître des comptes à Paris ; le troisième, Jacob, abbé de Bourgmoyen et de l'Esterp, fut conseiller au parlement de Paris ; le quatrième fut Pontchartrain, auteur des mémoires ; et le cinquième, Jean, seigneur de Ville-Savin, comte de Buzançois, fut conseiller d'Etat. Les trois filles de Louis Phelypeaux firent des établissemens avantageux.

phique de Perrault (1), qu'en 1583, à quatorze ans, il étoit déjà secrétaire de la chambre du Roi (2). Son éducation fut dirigée avec le plus grand soin. Lorsqu'il eut terminé toutes ses études, Revol, l'un des ministres de Henri III, le prit avec lui en 1588, et se chargea de le former aux affaires (3). Après la mort de ce ministre, en 1594, Villeroy, qui avoit été à même d'apprécier les talens et l'excellent esprit du jeune Pontchartrain, l'admit au nombre de ses secrétaires, et ne tarda pas à lui ouvrir la route des honneurs et de la fortune.

En 1600 Pontchartrain fut nommé secrétaire des commandemens de Marie de Médicis, et au mois d'avril 1610 il eut la charge de secrétaire d'Etat vacante par la mort de Forget de Frêne. Henri, en l'appelant à ce poste éminent, lui dit *qu'il ne croyoit pas pouvoir le remplir d'une personne plus digne, plus fidèle et plus capable* (4). Pontchartrain, âgé alors de trente-un ans, justifia par sa conduite les paroles remarquables du monarque qui fut enlevé à la France peu de temps après. Marie de Médicis, en prenant la ré-

(1) *Hommes illustres.* — (2) Le récit de Perrault est doublement inexact. Ce fut Raimond, frère aîné de Pontchartrain, et plus âgé que lui de neuf ans, pour lequel on obtint une place de secrétaire de la chambre du Roi; cette place lui fut donnée en 1590 et non en 1583. — (3) Revol avoit été fait secrétaire d'Etat en 1588, lorsque Henri III changea son ministère. Il accompagna le Roi à Blois pour la tenue des Etats-généraux; et ce fut probablement pendant son séjour dans cette ville que le jeune Pontchartrain lui fut présenté. — (4) Le petit-fils de Pontchartrain fut chancelier de France en 1699. Lorsqu'il prêta serment, Louis XIV lui dit : « Monsieur, je voudrois avoir une charge plus éminente encore à vous donner, pour vous marquer mon estime de vos talens et ma reconnoissance de vos services. »

gence du royaume, conserva les ministres de Henri IV. Sully seul fut disgracié.

Le nouveau gouvernement fut bientôt entravé dans sa marche. Le maréchal d'Ancre dominoit l'esprit de la Reine-mère; il falloit se plier à ses volontés, et la condescendance des ministres ne l'empêchoit pas de négocier habituellement avec leurs ennemis. Mille cabales agitoient la cour; tous ceux qui, par leur naissance, par leur caractère ou par leurs charges, pouvoient avoir quelque influence dans les affaires, ne cherchoient qu'à exciter des troubles pour en tirer avantage. Les ministres eux-mêmes, plus occupés de leurs intérêts que de ceux de l'Etat, ne songeoient qu'à se maintenir et à profiter de leur position. N'osant lutter de vive force contre les mécontens, ils traitoient avec eux; aucun sacrifice ne leur coûtoit pour obtenir des apparences de soumission; et plus ils accordoient, plus on se croyoit en droit d'exiger. Pontchartrain resta étranger à toutes ces intrigues; aucun des mémoires du temps ne lui reproche d'y avoir pris part, et c'est peut-être le seul personnage marquant de cette époque qui ait été à l'abri d'une pareille accusation plus ou moins fondée.

Parvenu au ministère, il n'avoit pas l'ambition de dominer; il ne s'occupoit que de la partie qui lui étoit confiée, et la dirigeoit avec autant de zèle que d'habileté, sans s'inquiéter des intrigues auxquelles se livroient les autres ministres. Tandis que tous les hommes qui avoient part au gouvernement ne songeoient qu'à augmenter leur autorité, on le vit abandonner le département de la guerre pour se restreindre

aux affaires de la religion prétendue réformée. Ces affaires étoient très-délicates, parce que les protestans qui élevoient sans cesse des prétentions nouvelles, qui avoient des places de sûreté, des chefs habiles et puissans, ne cherchoient que des prétextes pour prendre les armes, et que tous les mécontens étoient toujours prêts à se joindre à eux. Il falloit allier la fermeté à la prudence pour les contenir; Pontchartrain y réussit autant que les circonstances pouvoient le permettre.

Lorsque les princes se retirèrent de la cour, il eut plusieurs missions auprès d'eux, et fut un des plénipotentiaires aux conférences de Loudun (1).

Comme il ne donnoit pas d'ombrage à ceux qui avoient la haute direction des affaires, et qu'ils pouvoient compter entièrement sur son zèle et sur sa fidélité, il ne fut atteint ni par les changemens qui eurent lieu dans le ministère vers la fin de 1616, ni par la révolution qui suivit la mort du maréchal d'Ancre. De Luynes n'hésita pas à lui donner une entière confiance. Il prit beaucoup de part aux négociations qui amenèrent le traité signé avec Marie de Médicis après qu'elle eut quitté Blois.

En 1620 il parvint à comprimer les protestans, qui essayèrent de fomenter des troubles à Loudun et à La Rochelle. Mais il fut impossible de les empêcher de lever l'étendard de la révolte l'année suivante. Le Roi marcha en personne contre eux; Pontchartrain l'accompagna au siége de Montauban; il tomba malade, fut

(1) Pontchartrain a fait la relation des conférences de Loudun; on trouvera ce morceau à la suite des Mémoires.

obligé de se retirer à Castel-Sarrasin, et y mourut le 21 octobre 1621. Il n'étoit âgé que de cinquante-deux ans; mais ses forces étoient épuisées par l'excès du travail auquel il s'étoit livré sans relâche dès sa jeunesse. Son corps fut transporté à Paris, et enterré dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, où on lui éleva un mausolée.

Il avoit épousé Anne de Beauharnais qui lui survécut; il en avoit eu un fils et trois filles (1). Le Roi voulut récompenser dans le fils les services du père; le jeune Louis de Pontchartrain, qui n'avoit que huit ans, eut la charge de secrétaire d'Etat; cette charge devoit, jusqu'à ce qu'il fût en âge de l'exercer, être remplie par Raimond d'Herbault son oncle (2).

Les mémoires de Pontchartrain commencent à l'époque où il entra au ministère en 1610. C'est une espèce de journal dans lequel l'auteur rapporte jour par jour tous les événemens dont il est témoin, ou qui parviennent à sa connoissance. De pareils mémoires, écrits par un ministre, sembleroient devoir dévoiler le nœud secret de toutes les intrigues. Il n'en est pas ainsi: soit réserve, soit éloignement pour ces sortes de détails, Pontchartrain écrit comme s'il avoit ignoré tous les ressorts cachés que l'on faisoit agir; il raconte les faits sans jamais remonter aux causes; rarement il se permet des observations, et l'on peut reprocher à ses mémoires beaucoup trop de sécheresse et de monotonie.

(1) L'aînée épousa Mangot de Villarceaux; la seconde, Hodicq, seigneur de Marly; la troisième, Claude Pierre, qui fut premier président du parlement de Grenoble. — (2) Louis de Pontchartrain résigna sa charge à son oncle; il fut conseiller au parlement de Paris, puis président de la cour des comptes.

Mais ils se distinguent par une rigoureuse exactitude dans les faits et dans les dates, et par la plus grande impartialité. Ils seront lus avec un vif intérêt, et avec beaucoup de fruit, par tous ceux qui veulent étudier à fond l'histoire des premières années de la régence de Marie de Médicis. On y voit, dans le récit journalier des faits, l'origine, le but et le résultat de toutes les cabales qui agitèrent la cour. Le gouvernement de la régence y est présenté à découvert par tous ses actes; et il y a peu d'ouvrages qui puissent en donner une plus juste idée. Est-on étonné, par exemple, que les princes et les grands élèvent les prétentions les plus exagérées, lorsqu'on remarque que Concini, favori de la régente, achette, trois mois après la mort de Henri IV, dans un espace de quelques jours, le marquisat d'Ancre 330,000 liv., la lieutenance générale du gouvernement de Péronne 120,000, et une charge de premier gentilhomme de la chambre 200,000? Une dépense aussi énorme, faite par un Italien qui étoit arrivé en France sans fortune, prouve combien il étoit facile de puiser au trésor. Dès lors les gens de la cour, enhardis par l'exemple de cet étranger, se montrent aussi avides que lui; les économies laissées par Henri IV sont bientôt dissipées; la fortune du favori excite l'envie, éveille toutes les ambitions; les factions se forment et déchirent l'Etat.

Les mémoires donnent des détails très-curieux sur l'abandon et le dénûment dans lesquels on laissoit Louis XIII, en dilapidant les finances de son royaume. Le maréchal d'Ancre daigne à peine le visiter quelquefois; il ne marche que suivi d'un nombreux cortége

de courtisans, trouve son souverain relégué avec quelques domestiques, et pousse l'insolence jusqu'à lui offrir de sa bourse une modique somme que le prince n'avoit pu obtenir du trésor. On suit les progrès de l'indignation du jeune monarque, qui, fatigué d'un joug aussi honteux, veut le secouer à tout prix. Plusieurs tentatives sont faites sans succès, et ne servent qu'à rendre sa situation plus humiliante; quelques confidens le décident à porter les choses aux dernières extrémités, et le maréchal, qui devoit être puni, est assassiné aux portes du Louvre. Pontchartrain peint très-bien la cour au moment de cette catastrophe; mais, malgré son impartialité, il a peine à cacher la joie que lui cause la mort du favori.

Ce qui paroîtra surprenant dans ses mémoires, c'est qu'il n'ait pas même soupçonné les talens supérieurs du cardinal de Richelieu, alors évêque de Luçon. Il n'en parle même qu'avec une sorte de mépris; il le range sur la même ligne que Mangot et Barbin, et il les considère tous les trois comme des hommes qui avoient plus d'ambition que de mérite. A la vérité ces trois hommes étoient entrés au ministère à la fin de 1616, et Richelieu y avoit remplacé Villeroy, le premier protecteur de Pontchartrain.

En commençant le récit de chaque année, l'auteur jette un coup d'œil sur la situation générale des affaires. Ces précis sont très-intéressans; ils décèlent un esprit juste et un bon observateur.

Pontchartrain, contre la coutume trop ordinaire de ceux qui ont écrit l'histoire des événemens auxquels ils ont pris part, ne parle de lui-même que lorsque les

circonstances l'exigent absolument; il rapporte avec modestie ce qu'il a fait, les missions dont il a été chargé, et ne cherche jamais à se faire valoir.

Ses mémoires n'ont été imprimés que long-temps après sa mort. L'édition de 1720, la seule qui existe, est très-rare aujourd'hui.

---

# MÉMOIRES

## DE P. PHELYPEAUX

# DE PONTCHARTRAIN.

---

*Journal de ce qui se passa durant l'année* 1610.

Dès le commencement de l'année 1610, le roi Henry IV ayant été sollicité par les héritiers du duché de Clèves et de Juliers (qui sont les deux princes de Brandebourg et de Neubourg), et autres princes joints avec eux pour le même intérêt, tous amis, alliés et serviteurs de cette couronne, de leur donner secours et assistance contre l'injuste usurpation que la maison d'Autriche vouloit faire desdits duchés à leur préjudice, l'archiduc Léopold s'étant même alors saisi de la ville et château de Juliers, Sa Majesté, qui ne vouloit pas abandonner ses amis en ce besoin, résolut d'assembler une forte armée de cavalerie et d'infanterie française, avec six mille Suisses et soixante pièces d'artillerie. Le tout eut son rendez-vous à la frontière de Champagne pour le 20 ou le 25 de mai, et le Roi comptoit s'y trouver en personne.

Sa Majesté faisoit assembler en même temps une autre armée, sous les ordres de M. le maréchal de Lesdiguières, pour aider le duc de Savoie à recouvrer ce qui lui étoit détenu et usurpé du côté de Milan.

Cependant Sa Majesté, qui jusqu'alors avoit été divertie de vaquer à faire les cérémonies du sacre et couronnement de la Reine sa femme, et de son entrée

en la ville de Paris, se résolut d'employer pour cet effet le temps qui lui demeuroit libre, en attendant que son armée fût assemblée. Pour cet effet, l'on préparoit toutes choses nécessaires, tant pour les théâtres, échafauds, paremens, tapisseries et autres parures, en l'église de Saint-Denis en France, pour faire ledit couronnement, comme aussi tous les portaux, portiques, théâtres, échafauds et autres choses nécessaires, tant par les rues et avenues de Paris que dans le palais, pour servir à ladite entrée. Et à cette fin, l'on avoit aussi mandé, et fait venir tous les princes, cardinaux, prélats, seigneurs et dames pour y servir et y assister; comme aussi s'y étoient rendus une infinité de peuple et officiers des principales et plus grandes villes du royaume pour voir ces cérémonies et magnificences.

Et de fait, le jeudi 13e. jour de mai 1610, la cérémonie du sacre et couronnement de ladite dame Reine fut très-heureusement faite en ladite église de Saint-Denis, avec la plus riche parure d'habits et superbe assistance et magnificence qui se puisse imaginer. Le Roi y assista, et revint le soir avec la Reine coucher dans Paris, tous deux très-contens de ce que cette cérémonie s'étoit passée si heureusement, sans aucun désordre, et si glorieusement comme elle avoit fait.

Il ne restoit donc plus que celle de l'entrée de ladite dame, qui se devoit faire le dimanche suivant, avec autant et plus de magnificence qu'auparavant, toutes choses se préparant à cet effet; et puis, deux ou trois jours après, le Roi faisoit état de partir pour se rendre à son armée.

Mais, hélas! les hommes proposent et Dieu dispose;

voici un étrange changement, et d'autant plus étrange qu'il étoit inopiné.

Le lendemain, vendredi 14 de mai, sur les trois heures après midi, le Roi ayant envoyé le sieur de Vitry, capitaine de ses gardes, et quelques archers de sa garde dans le palais, pour faire travailler, et donner ordre à ce qui étoit nécessaire pour le festin royal qui s'y devoit faire ledit jour de l'entrée de la Reine, et ayant avec lui quelque noblesse à cheval, partit du Louvre étant en carrosse, lui huitième, pour s'en aller vers l'Arsenal, et étant en la rue de la Ferronnerie, quasi au bout du côté de la rue Saint-Denis, s'étant rencontrées quelques charrettes qui, par leur embarras, contraignirent le carrosse dans lequel étoit Sa Majesté de s'arrêter, un maudit et exécrable assassin et parricide, nommé François Ravaillac, natif d'Angoulême, mettant un pied sur la roue de derrière dudit carrosse, avança la main par dedans la portière, et, avec un couteau qu'il tenoit, en frappa de deux coups Sa Majesté dans le côté gauche, dont le second coup fut mortel, étant donné dans la veine intérieure, vers l'oreille du cœur, entre la cinquième et la sixième côte de haut en bas, et pénétra jusque dans la veine cave qui fut entamée : de sorte que ce prince, perdant tout à coup la parole, à cause de la grande abondance de sang qui lui sortoit de la bouche et par la plaie, perdit aussi bientôt la vie. Il expira étant dans le Louvre, où il fut ramené aussitôt que l'on le vit blessé, et rendit l'ame entre les mains de monseigneur l'archevêque d'Embrun, ayant témoigné par signes, des yeux et des mains, le recours qu'il avoit à Dieu pour lui faire pardon, et le recevoir au nombre de ses élus.

On ne peut s'imaginer en quel état chacun se trouva voyant ce coup si inopiné, et celui par le nom duquel toute la terre trembloit expiré en un moment; tout le monde accourut au Louvre avec effroi, cris, lamentations, pleurs et tristesse. La Reine, qui étoit dans son cabinet, oyant le bruit, et avertie plutôt de la mort que de la blessure, se pâme, s'étonne, et sort hors d'elle-même. Sachant néanmoins qu'aux maux extrêmes il faut de prompts remèdes, elle entre dans son grand cabinet, commence à parler aux uns et aux autres, les prie, les conjure de l'assister sur cet étrange et misérable accident, et d'y apporter chacun ses soins, entremêlant, avec ses pleurs, ses prières et ses exhortations.

Peu s'en falloit que tous les princes, cardinaux, gouverneurs de provinces et de villes de toute la France ne fussent alors dans Paris, et par conséquent au Louvre, pour voir ce qu'ils avoient à faire. M. le connétable, M. le chancelier et M. de Villeroy, se rendirent des premiers auprès de la Reine. M. de Guise, M. le maréchal de Fervaques, M. le maréchal de Lavardin, M. le maréchal de Brissac, furent priés d'aller, avec plusieurs gentilshommes, par toute la ville, pour empêcher qu'il n'y eût ni émeute ni désordre. M. d'Epernon fit mettre le régiment des gardes en bataille, en mena quelques compagnies à la Grève, d'autres sur le Pont-Neuf et ailleurs, et le surplus aux environs du Louvre. M. le maréchal de Boisdauphin, avec les capitaines et archers des gardes, se posta dans le Louvre.

Le prévôt des marchands, averti de cet ordre, fit fermer les portes de la ville, et chargea tous les dixai-

niers et quarteniers, chacun dans son quartier, d'empêcher toute émotion populaire. Tout cela fut fait et exécuté si heureusement, qu'en moins de deux heures on vit toute la ville assurée et calme, sans autre bruit que celui des pleurs et des lamentations publiques. D'ailleurs, à l'instance de M. de Guise et de quelques particuliers, le parlement s'assembla pour aviser à ce qu'il étoit bon de faire. D'un autre côté, chacun abordoit au Louvre pour jurer obéissance au nouveau roi Louis XIII du nom, et à la Reine sa mère. Il y eut même quelques princes et seigneurs, qui avoient de vieilles querelles et inimitiés ensemble, qui se réconcilièrent alors, et s'embrassèrent volontairement, se jurant et promettant toute amitié et assistance pour s'opposer à tous ceux qui voudroient entreprendre de brouiller l'Etat.

La plupart des gouverneurs, lieutenans généraux de provinces et gouverneurs de places, furent aussi envoyés en leurs départemens : M. le comte de Saint-Pol en Picardie, M. le maréchal de Fervaques en Normandie; M. de Montbazon et M. le maréchal de Brissac furent remis à deux ou trois jours après pour aller en Bretagne; M. de Parabère, lieutenant général, en Poitou; M. de La Force en Béarn; M. le comte de Carces, qui quelques jours auparavant avoit été fait lieutenant général en Provence, audit pays; M. de La Vieuville en Champagne; M. le baron de Thermes en Bourgogne; une infinité d'autres lieutenans généraux de provinces et gouverneurs de villes, chacun en sa charge; et toute la nuit on depêcha par toute la France, pour donner avis aux gouverneurs, aux cours souveraines et aux corps des villes, de

ce misérable accident. Dès le soir, la cour de parlement, qui s'étoit assemblée, comme il a été dit, donna un arrêt qu'il envoya à la Reine, et dont voici la teneur :

*Extrait des registres du Parlement.*

« Sur ce que le procureur-général du Roi a re-
« montré à la cour, toutes les chambres d'icelle as-
« semblées, que le Roi étant présentement décédé
« par un très-cruel, très-inhumain et très-détestable
« parricide commis en sa personne sacrée, il étoit
« nécessaire de pourvoir aux affaires du Roi régnant
« et de son Etat, requéroit qu'il fût promptement
« donné ordre à ce qui concernoit son service et le
« bien de son Etat, qui ne pouvoit être régi et gou-
« verné que par la Reine pendant le bas âge dudit
« seigneur son fils, et qu'il plût à ladite cour la dé-
« clarer régente, pour être pourvu par elle aux af-
« faires du royaume; la matière mise en délibération,
« ladite cour a déclaré et déclare ladite Reine, mère
« du Roi, régente en France, pour avoir l'adminis-
« tration des affaires du royaume pendant le bas âge
« dudit seigneur son fils, avec toute puissance et au-
« torité. Fait en parlement, le 14 de mai 1610. »

Du Tillet.

En suite de cet arrêt, la cour de parlement en corps, et après elle la chambre des comptes, vint dès le soir faire la révérence, soumission, offre et protestation de service et d'obéissance au Roi, et à la Reine sa mère séparément, tous ayant les larmes aux yeux, et parlant plutôt de pleurs et de soupirs que d'aucune

voix ; ce qui étoit aussi correspondu en même forme par ladite dame.

Le lendemain, qui étoit samedi 15 de mai, M. le prince de Conti, M. d'Enghien, fils de M. le comte de Soissons, M. de Guise, M. de Reims et M. le chevalier de Guise ses frères, M. le duc de Mayenne, M. de Vendôme, messieurs de Longueville, messieurs les cardinaux de Joyeuse, de Gondi, d'Elbœuf, de Sourdis et du Perron, M. le connétable, M. d'Epernon, M. de Montmorency, M. le duc de Sully, M. le chancelier, M. de Montbazon, M. de Retz, messieurs les maréchaux de Brissac, de Lavardin et de Boisdauphin, M. l'amiral, M. le grand écuyer de Bellegarde, avec plusieurs autres seigneurs, chevaliers, archevêques, évêques et autres principaux du conseil, se rendirent au Louvre, et tous unanimement prièrent la Reine d'amener le Roi son fils au parlement pour le présenter à cette assemblée, afin qu'il y fût avisé ce qui seroit jugé plus à propos selon le besoin pressant que l'état des affaires en avoit.

On persuada donc à ladite dame d'y aller, bien que contre son gré : elle partit ainsi avec le Roi son fils, accompagnée de tous les susnommés, excepté M. de Vendôme et M. le grand écuyer, qui furent laissés, avec quelques seigneurs et gentilshommes, auprès du corps : suivis d'ailleurs de toutes les princesses et dames qui étoient alors en ladite ville, et d'une extrême multitude de noblesse et de particuliers, ils s'en allèrent aux Augustins, où pour lors se tenoit le parlement, ayant quelque temps auparavant délogé du palais, à cause des cérémonies que l'on y prétendoit faire pour l'entrée de la Reine. Par les chemins, le

peuple s'y trouva en la plus grande foule que l'on eût jamais vue, tous pleurant de la perte de leur Roi et montrant se consoler dans l'espérance qu'ils avoient de celui-ci. Enfin ils arrivèrent au parlement, où le Roi ayant pris sa place, et chacun étant assis, la Reine, qui avoit un siége auprès de lui, dit en peu de mots qu'elle avoit amené le Roi son fils en cette célèbre assemblée pour les prier d'aviser à ce qui étoit à faire sur le misérable état où ce royaume se trouvoit réduit par le malheureux accident survenu de la mort du Roi. Là-dessus elle versa des larmes et voulut se retirer pour aller ouïr la messe dans l'église des Augustins, où elle l'avoit fait préparer; mais elle fut priée par l'assemblée de vouloir attendre. Alors le Roi dit quelques paroles qui furent aussitôt continuées par M. le chancelier, qui représenta la nécessité qu'il y avoit de donner quelque ordre sur le cours des affaires et sur le bas âge où se trouvoit le Roi. Enfin, après qu'il eut parlé assez au long, on recueillit les voix d'un chacun; et, par délibération commune prise entre eux, et avec ladite cour de parlement, y fut résolu et prononcé par M. le chancelier l'arrêt qui s'ensuit :

*Extrait des registres du Parlement.*

« Le Roi séant en son lit de justice, par l'avis des « princes de son sang, autres princes, prélats, ducs, « pairs et officiers de la couronne, ouï et requérant « son procureur général, a déclaré et déclare, con- « formément à l'arrêt donné en sa cour de parlement « le jour d'hier, la Reine sa mère régente en France, « pour avoir soin de l'éducation et nourriture de sa

« personne et de l'administration de son royaume
« pendant son bas âge. Et sera le présent arrêt pu-
« blié et enregistré en tous les bailliages, sénéchaus-
« sées et siéges royaux du ressort de sadite cour, et
« en toutes les autres cours de parlement de son
« royaume. Fait en parlement le 15 de mai 1610. »

Du Tillet.

Cet arrêt ayant été, comme dit est, prononcé par M. le chancelier, l'on fit chanter le *Te Deum* aux principales églises, et en même temps le peuple fit retentir des acclamations de consolation et réjouissance, qui donnoient à connoître à un chacun le fervent zèle qu'il vouoit au service et à l'obéissance de ce jeune prince et de la Reine sa mère, qui s'en retournèrent avec ce même cortége dans le Louvre, toujours accompagnés d'acclamations publiques et extraordinaires.

L'après-dînée se passa à recevoir les sermens de fidélité et obéissance de tous les corps d'officiers et autres qui sont dans ladite ville de Paris, chacun témoignant avec des larmes la poignante douleur qu'il ressentoit de cette perte. Dès le jour même l'on dépêcha par tous les endroits de la France, donnant avis à un chacun de la résolution qui avoit été prise, afin que l'on sût l'ordre qui se devoit tenir désormais aux affaires.

Le lendemain, qui fut le dimanche 16 du mois, les princes et seigneurs vinrent au lever de la Reine, là où fut pris quelque avis et résolution en gros sur ce qui étoit à faire; et même l'on jugea être nécessaire de soudoyer l'armée qui étoit sur pied, jusqu'à la fin de l'année, pour voir cependant quel train pren-

droient les affaires. D'ailleurs, on avoit écrit à M. de Nevers, qui étoit à l'armée, laquelle se trouvoit alors dans son gouvernement, de voir tous les capitaines et chefs, de les exhorter à l'obéissance et de leur faire prêter serment de fidélité. On avoit aussi écrit à M. le maréchal de Lesdiguières de tenir en état les troupes qui s'étoient jointes à lui du côté du Dauphiné, en attendant la résolution qui seroit prise pour s'en servir s'il en étoit besoin. L'après-dînée l'on reçut des lettres de l'archiduc d'Autriche qui écrivoit au feu Roi, par lesquelles il offroit et promettoit le passage sur les terres de son obéissance à l'armée de Sa Majesté qui devoit aller au secours de Clèves et de Juliers : il offroit même de la loger par étapes, et de lui donner des vivres en payant; ce qui faisoit connoître la crainte que chacun avoit de cette grande et puissante armée. Cette lettre étoit en réponse d'une que le feu Roi avoit écrite à l'archiduc pour lui demander ledit passage.

Le lundi 17, tous lesdits princes et seigneurs vinrent le matin trouver ladite dame Reine, où fut tenu conseil, et parlé des affaires plus pressées. Incontinent après le dîner, M. le comte de Soissons, qui, quelques jours auparavant, étoit allé en sa maison de Montigny, arriva et vint descendre au Louvre très-bien accompagné, pour saluer le nouveau Roi et la Reine : il leur promit et jura fidélité et obéissance, approuvant ce qui avoit été fait, et témoignant par ses larmes qu'il n'avoit pas moins de regret que tous les autres de la perte que l'on avoit faite, ni moins d'affection de s'employer au bien, repos et conservation de l'Etat: il embrassa même et caressa un chacun, oubliant tous

sujets de plainte qui lui avoient pu donner quelque altération avec les particuliers. L'après-dînée fut tenu conseil, où l'on résolut de faire deux déclarations, l'une générale, portant confirmation de tous les édits de pacification, arrêts, promesses et autres expéditions faites par le feu Roi en faveur de ceux de la religion prétendue réformée; l'autre, portant abolition de tout ce qui s'étoit passé sur la nouvelle inopinée de la mort du feu Roi, avec commandement de licencier et faire retirer toutes troupes et gens de guerre qui auroient été levés à ce sujet, et remettre toutes choses en l'état où elles étoient auparavant; lesquelles déclarations ne furent expédiées et envoyées que cinq ou six jours après.

Le mardi, l'on reçut avis de plusieurs endroits comme la noblesse, les gouverneurs et les peuples se disposoient tous à l'obéissance, et spécialement l'on eut assurance de M. le comte de Saint-Pol pour tout ce qui étoit du gouvernement de Picardie, et de M. de Nevers pour tout ce qui étoit du gouvernement de Champagne et de l'armée, aux chefs de laquelle il avoit fait prêter le serment de fidélité.

Le mercredi, le conseil général fut assemblé auprès de la Reine, où l'on parla de quelques affaires; mais parce que l'on reconnut que la grande multitude de personnes qui s'y trouvoient, étoit le moyen de résoudre beaucoup d'affaires qui pressoient, et surtout à l'égard des logemens de l'armée et passage des gens de guerre qui y arrivoient encore de toutes parts, il fut avisé que M. le comte de Soissons, le connétable, M. d'Epernon, M. de Sully, à cause de l'artillerie, messieurs les maréchaux de France et M. de Villeroy

s'assembleroient particulièrement pour voir ce qui seroit à faire là-dessus; ce qui fut remis pour le lendemain. Cependant les nouvelles continuèrent à venir de toutes parts de l'obéissance à laquelle la noblesse, les villes et les peuples se rangeoient, chacun envoyant des députés, avec serment de fidélité, ne se reconnoissant autre changement dans l'état des affaires, sinon qu'on voyoit les visages d'un chacun baignés de larmes et les esprits accablés d'une si grande et inopinée perte.

Le jeudi 20 mai, jour de l'Ascension, le Roi fut ouïr la grand'messe en l'église de Notre-Dame, accompagné de M. le comte de Soissons, de M. de Guise, et de la plupart des princes, prélats et seigneurs qui étoient en ladite ville, où le peuple, tout baigné de larmes et rempli de deuil de la perte du père, témoignoit, par une acclamation entremêlée de sanglots et de soupirs, les grâces qu'il rendoit à Dieu pour la conservation du fils.

Tous les jours suivans se passèrent à régler les affaires, selon que le temps et l'état auquel on étoit réduit en pouvoit donner le moyen, la Reine étant, pour cet effet, tous les jours assistée des princes du sang et autres, des cardinaux, officiers de la couronne et principaux du conseil. Cependant ladite dame reçut avis de toutes les villes du royaume, de tous les gouverneurs, des parlemens et autres cours souveraines, du clergé de chaque diocèse, et généralement de la plupart de la noblesse et des officiers, en général et en particulier, de la fidélité et obéissance que chacun d'eux rendoit au Roi et à la Reine-régente sa mère. Leurs Majestés étoient ainsi occu-

pées, la plupart du temps, à recevoir et à entendre les députés que toutes les villes et communautés envoyoient pour jurer en leur nom fidélité et obéissance.

Le jeudi 27 de mai, fut ce malheureux et exécrable François Ravaillac condamné par la cour de parlement, après avoir souffert quelques jours auparavant la gêne et la question, à avoir la question extraordinaire, et ensuite de ce à avoir le poing brûlé, tenant le couteau duquel il avoit fait ce maudit coup, puis après tenaillé, et du soufre et plomb fondu versé dans ses plaies, puis tiré à quatre chevaux, tout vif, et après son corps brûlé et réduit en cendres. Tous ces tourmens et toute cette exécution, qui fut faite ledit jour, ne purent avoir assez de force sur lui pour lui faire déclarer ni confesser de qui il avoit été persuadé à commettre ce parricide; car l'on n'en put jamais tirer autres paroles, sinon que cela lui étoit venu de son propre mouvement, que c'étoit un dessein qu'il avoit formé depuis long-temps, sans en avoir eu aucun sujet; que jamais ni lui ni les siens n'avoient reçu aucun mauvais traitement, ni du Roi ni de la cour; qu'au contraire, il avoit autrefois eu un rappel de ban pour quelque acte qui s'étoit passé; qu'il avoit failli plusieurs fois à exécuter son entreprise, ou pour s'être trouvé quelqu'un auprès du Roi qui l'empêchoit, ou pour avoir eu des remords et retenues; que ce jour-là il avoit bu plus que de coutume, s'étoit à demi enivré, pour avoir plus de résolution et de courage à exécuter cette action détestable. Voilà tout ce qu'on en a pu tirer, et est mort là-dessus.

On put remarquer en cette occasion l'amour extra-

ordinaire que le peuple avoit pour le Roi ; car, outre que tous les princes, les grands, les gentilshommes et principaux officiers, se voulurent trouver à cette exécution, le peuple y aborda de toutes parts en si grande affluence, que l'on eut toutes les peines du monde à faire passer le criminel depuis la Conciergerie, où il étoit, jusqu'à la Grève. Il n'y fut pas plutôt arrivé, que chacun vouloit servir de bourreau. En effet, lorsqu'on vint à le tirer à quatre chevaux, il y eut des gentilshommes qui employèrent les leurs propres à cet usage, et divers particuliers qui aidèrent à tirer les cordes. Après qu'il eut été mis en deux pièces, au lieu d'être brûlé, comme la sentence le portoit, le peuple s'en saisit, traîna ses membres par tous les ruisseaux de la ville, les déchira en mille pièces, et n'eut presque point de relâche de toute la nuit, que tout ce corps n'eût disparu.

Depuis ce temps-là les affaires du royaume continuèrent sur le même pied. Les gouverneurs et lieutenans généraux des provinces se rendirent à la cour, les uns après les autres, pour témoigner leur obéissance au Roi, et leur soumission à la Reine. Les provinces, les parlemens, les principales villes et communautés, envoyèrent leurs députés dans la même vue. Ainsi tout demeura tranquille dans le royaume, et chacun fit paroître l'affection qu'il avoit pour le service du Roi et le bien de l'Etat.

Cependant l'armée se trouvoit toujours sur pied en Champagne, où elle attendoit ce à quoi on la voudroit employer. Son entretien coûtoit de si grosses sommes, que cela, joint aux autres dépenses qui s'étoient faites pour les cérémonies du sacre et couron-

nement de la Reine, ou de son entrée dans Paris, à celles qui se continuoient pour les obsèques et funérailles du feu Roi et à celles qui devoient se faire pour le sacre du Roi à Reims, auroit bientôt absorbé toutes les finances qui étoient à la Bastille et dans les coffres du Roi, outre ce qu'il falloit pour entretenir l'armée qui étoit sous le maréchal de Lesdiguières. Cela fut donc cause que l'on se résolut de licencier une grande partie des troupes qui étoient en Champagne, d'en faire venir le canon, poudre et attirail à Paris, et de réduire les compagnies des vieux régimens, qui étoient de deux cents hommes chacune, à cinquante. D'ailleurs, de deux régimens de Suisses qui faisoient six mille hommes, on en licencia un, et l'autre fut retenu. De toutes les troupes qui restèrent, on en forma une armée de trois mille Suisses, de cinq mille hommes de pied, Français, et de douze à quinze cents chevaux, tant gens d'armes, chevau-légers que carabins. On envoya cette armée, sous la conduite de M. le maréchal de La Châtre, au secours des princes d'Allemagne, pour les aider à reprendre Juliers, dont l'archiduc Léopold d'Autriche s'étoit rendu le maître par ordre de l'Empereur, qui vouloit demeurer seul arbitre du différend et de l'investiture de ces provinces. On n'accorda ces troupes que pour trois mois, en cas que le siége durât si long-temps; et on l'entreprit pour maintenir la réputation des affaires du royaume, et pour exécuter ce que le feu Roi avoit promis. On résolut aussi de réduire à la moitié l'infanterie qui étoit à l'armée de M. le maréchal de Lesdiguières, et de licencier une partie de sa cavalerie, dans le dessein de congédier le reste, ou de

le retenir, suivant la résolution que prendroit M. de Savoie, en faveur duquel on avoit levé cette armée, et qui négocioit le mariage d'entre M. le prince de Piémont et Madame, fille aînée de France.

D'un autre côté, le gouvernement de Normandie, dont le nouveau Roi jouissoit pendant la vie du feu Roi, et qui vint à vaquer par son avènement à la couronne, fut donné à M. le comte de Soissons. Cette démarche mécontenta d'abord M. le maréchal de Fervaques, qui étoit pourvu de la lieutenance-générale de cette province et qui y commandoit en chef; mais sur les ordres qu'il reçut de la Reine il se soumit, et s'est toujours montré depuis fort obéissant. Quoi qu'il en soit, M. le comte de Soissons remit alors son gouvernement du Dauphiné entre les mains de M. le duc d'Enghien son fils; et la Reine lui accorda une pension notable, afin qu'il pût s'entretenir selon sa qualité, et qu'il l'assistât dans la conduite des affaires.

M. de Roquelaure, à qui le feu Roi avoit donné la lieutenance générale de Guienne, devenue vacante par la mort du maréchal d'Ornano, partit de la cour pour aller à son gouvernement.

Vers la fin dudit mois de mai, il arriva un gentilhomme envoyé de Milan par M. le prince de Condé, qui étoit sorti hors du royaume dès le mois de novembre dernier avec madame la princesse sa femme, et s'étoit retiré en Flandre. Il y laissa ladite dame auprès des archiducs, et se rendit à Milan, où il se trouvoit lorsque le Roi fut assassiné. Ce gentilhomme portoit des lettres de créance pour la Reine, avec des mémoires fort amples pour madame la princesse de

Condé la douairière, laquelle vint trouver Sa Majesté, lui présenta lesdites lettres, et lui dit qu'elle avoit charge de M. le prince de lui témoigner l'extrême douleur qu'il avoit ressentie de la mort du feu Roi; qu'il avoit toujours eu à cœur son service et le bien de l'Etat; qu'à présent il y étoit plus porté que jamais; qu'il ne souhaitoit rien tant au monde que de le pouvoir témoigner par des effets au Roi et à elle; qu'il les supplioit ainsi très-humblement l'un et l'autre de lui permettre de venir se jeter à leurs pieds; qu'il n'attendoit pour cela que leurs ordres, et que l'on connoîtroit à l'avenir qu'il avoit toujours été animé d'un zèle ardent pour le service de Leurs Majestés, et le bien de l'Etat. La Reine répondit là-dessus que, s'il prenoit ce parti, il ne devoit pas douter qu'il ne fût le très-bien venu, qu'il seroit toujours honoré et caressé par Leurs Majestés, selon que sa qualité le requéroit, et qu'elle seroit fort aise qu'il continuât dans cette bonne résolution. Dès lors ladite dame ordonna qu'on le dégageât des dettes qu'il pouvoit avoir contractées depuis sa sortie de France, et permit qu'on lui envoyât quelque somme en espèces, afin que rien ne pût retarder ni empêcher son retour.

Tout le reste du mois de mai se passa à discourir sur ledit prince. Cependant il y eut quelques seigneurs qui, mécontens de leur sort, se plaignoient et ne parloient que de leurs prétentions. Entre autres, vers le commencement de juin, M. le prince de Conti marqua du chagrin de ce que l'on avoit donné à son frère puîné, le comte de Soissons, le gouvernement de Normandie, outre celui du Dauphiné qu'il avoit déjà, avec une grosse pension, et de ce que

lui-même n'étoit pourvu d'aucun gouvernement. On essaya de le contenter, mais on eut de la peine à y réussir.

Environ le 10 ou le 12 dudit mois de juin on eut avis de la mort de l'abbé de Marmoutier, frère naturel du feu Roi. Cette abbaye fut donnée au frère de la dame Concini, et une autre, qu'il en avoit, devint le partage d'un des fils de M. de Souvré.

A l'ouïe de quelques rumeurs et menées qui se faisoient dans Paris, la Reine, de l'avis de quelques-uns de ses fidèles serviteurs, voulut rétablir l'ordre qu'il y avoit eu autrefois dans ladite ville, et qui avoit été discontinué par une longue et profonde paix. Elle y étoit d'autant plus engagée, qu'on y voyoit une grande affluence de gentilshommes, de soldats et d'autres particuliers, qui s'y étoient rendus sous prétexte d'assister aux cérémonies qui s'y étoient faites, ou d'accompagner les princes et les grands seigneurs du royaume qui s'y trouvoient alors. Sa Majesté ne doutoit pas que, par ce moyen, elle ne pût être informée de ce qui se trameroit, et y remédier au plus tôt. Elle fit donc venir tous les colonels, capitaines et autres chefs, les dixainiers, les quarteniers, et autres officiers de la ville, pour recevoir leur serment de fidélité. Elle remplit aussi les places vacantes, et nomma des officiers pour les quartiers nouvellement bâtis, comme vers la Place Royale, la rue Dauphine, le Pont-Neuf et quelques faubourgs. Elle n'oublia pas de les exhorter à l'avertir de tout ce qui se passeroit, à veiller à la tranquillité publique, et à obliger tous les habitans d'avoir leurs armes prêtes, pour s'en servir en cas de besoin. Tous ces officiers ne manquèrent

pas de se bien acquitter de leur devoir, et tout s'exécuta d'une manière si retenue, qu'on ne s'aperçut presque d'aucun changement. Avec tout cela, il y eut quelques malintentionnés qui voulurent insinuer de la défiance à cette occasion, surtout à ceux de la religion prétendue réformée, sous ombre qu'on avoit dessein de les opprimer. Mais il leur étoit facile de voir le contraire, du moins à Paris, où on les appeloit aux charges et offices de la ville, aux conseils et assemblées qui s'y tenoient, et où on les avoit fait armer aussi bien que les autres. A l'égard des provinces éloignées, où l'on avoit répandu les mêmes bruits, la Reine y remédia par les lettres qu'elle écrivit de tous côtés, où elle rendoit compte de ce qui s'étoit passé, et des raisons qu'elle avoit eues d'en user de cette manière.

Environ ce même temps, il y eut une dispute à Metz entre M. d'Arquien qui y commandoit, et M. de Tilladet, capitaine d'une compagnie des gardes qui étoit alors en garnison en ladite ville. Celui-ci menoit quelques soldats de sa compagnie dans la citadelle pour y faire la garde ; mais le sieur d'Arquien l'en chassa par force, sous prétexte qu'il vouloit s'en rendre le maître, et l'en sortir lui-même. Là-dessus ils furent mandés l'un et l'autre, pour venir rendre compte de leurs actions à la Reine. M. Tilladet se mit d'abord en chemin, mais le sieur d'Arquien n'obéit qu'après avoir reçu des lettres de la Reine et des assurances qu'il seroit maintenu dans son gouvernement. Malgré tout cela, M. d'Epernon y envoya le chevalier de Tremigères, capitaine aux gardes, qui n'y fut pas plus tôt arrivé, qu'il congédia les soldats et

les domestiques dudit sieur d'Arquien, et le déposséda de cette manière.

D'un autre côté, les brouilleries et les défiances régnoient toujours dans Paris, entre les princes et les grands du royaume. Ils y tenoient des assemblées, et se faisoient accompagner du plus grand nombre de noblesse et autres particuliers qu'ils pouvoient.

Le 15 de juillet M. le prince de Condé arriva dans Paris, suivi d'une escorte nombreuse de princes, seigneurs et gentilshommes, qui étoient allés au devant de son altesse, à l'envi, pour ainsi dire, les uns des autres. Si même la Reine n'en avoit gardé quelques-uns, avec partie des officiers de la couronne, pour demeurer auprès du Roi, il n'y en auroit pas eu un seul qui n'eût fait cette démarche. Quoi qu'il en soit, l'arrivée de M. le prince apporta quelque changement aux affaires, et sa conduite fut d'abord approuvée de tout le monde. Le 23 dudit mois, il se rendit bien accompagné au parlement, où il loua la cour de la bonne et prompte résolution qu'elle avoit prise en suite de la tragique mort du feu Roi, pour la sûreté de l'Etat.

Cependant les mêmes brouilleries et défiances continuoient toujours, et chacun travailloit à s'unir avec ledit prince. Tels étoient M. le prince de Conti, la maison de Lorraine, les chefs et principaux d'entre ceux de la religion prétendue réformée, et divers autres qui cherchoient plutôt la nouveauté, pour rétablir leur fortune délabrée, que dans toute autre vue.

M. le prince de Condé voulut se rendre médiateur, pour terminer le différend qu'il y avoit entre M. le prince de Conti et M. le comte de Soissons. La

Reine y travailloit depuis long-temps, parce que c'étoit une affaire d'où dépendoient le repos de l'Etat, et toutes les autres brouilleries qui avoient cours. Enfin leur démêlé fut assoupi à la satisfaction de l'un et de l'autre; ils se virent et s'embrassèrent. Sa Majesté fut ensuite conseillée d'ordonner de grandes pensions auxdits sieurs princes de Condé et de Conti, à messieurs les ducs de Guise, de Mayenne et à plusieurs officiers de la couronne et principaux seigneurs, dans l'espérance qu'ils n'auroient alors aucun sujet de remuer.

En effet, tout parut assez tranquille, et Sa Majesté les exhorta les uns et les autres à renvoyer ces nombreux cortéges qu'ils avoient à leur suite. Ils y donnèrent les mains d'autant plus volontiers qu'ils en étoient embarrassés, et que ces gens s'ennuyoient de soutenir une dépense inutile, qui ne leur procuroit aucun avantage.

Toutes ces mesures n'empêchèrent pas qu'environ le 10 ou le 12 d'août M. le prince ne se fît adjuger, par décret du parlement, la terre de Nogent-le-Rotrou, et celle de Montigny, dont M. le comte de Soissons jouissoit depuis bien des années, à l'occasion des dettes particulières et du douaire que feu madame la princesse de Condé sa mère avoit sur lesdites terres. Il en fit même publier les criées pour se les faire adjuger; mais M. le prince dit que ces terres étant à feu son père et à son grand-père, il étoit de sa bienséance de les retirer. C'est pourquoi il y fit enchérir si haut qu'elles lui furent adjugées, ce qui augmenta la jalousie qui s'étoit déjà glissée entre ces deux princes.

Environ le 15 dudit mois d'août, mourut le sieur de Vic, gouverneur de Calais, qui s'étoit rendu recommandable, non-seulement par ses bons services, son habileté et sa grande expérience, mais aussi par un zèle à toute épreuve envers les Rois. La Reine, qui étoit fâchée de ce que le sieur d'Arquien, qui l'étoit venu trouver par son ordre, avoit perdu le gouvernement de la citadelle de Metz, lui donna celui de Calais.

Le comte de Carces mourut aussi à peu près vers le même temps. Dix ou douze jours avant la mort du feu Roi, il avoit été pourvu de la lieutenance-générale du gouvernement de Provence, où il étoit fort aimé, et où il avoit beaucoup de crédit. Très-zélé pour le service de notre jeune prince, il fut regretté de tous ceux qui le connoissoient. Sa charge fut briguée par des personnes de tous les rangs, et même M. le duc de Guise la demanda par M. le chevalier son frère; mais la Reine fut conseillée de n'en disposer pas alors, et d'autoriser le parlement d'Aix à la remplir en l'absence de M. de Guise.

Vers la fin de ce mois, M. de Guise rechercha madame de Montpensier en mariage.

En ce même temps, ceux de la religion prétendue réformée commencèrent leurs instances auprès de la Reine, pour avoir la permission de convoquer une assemblée générale de leurs Eglises, d'y aviser à leurs affaires, et de nommer d'autres députés pour être à la suite de Leurs Majestés.

D'ailleurs M. de Vendôme et M. le maréchal de Brissac partirent pour aller tenir les Etats de Bretagne.

Ce fut à peu près au même temps qu'arriva vers Leurs Majestés le sieur comte de Buquoy, ambassadeur extraordinaire de l'archiduc, pour se condouloir de la mort du feu Roi, et se conjouir de l'avènement de son fils à la couronne.

Environ le 10 du mois de septembre, la Reine eut avis de la reddition de ceux de Juliers, arrivée le 2 dudit mois, et qui s'exécuta le lendemain. L'armée française y reçut beaucoup d'honneur, en ce qu'ils demandèrent à capituler avec le maréchal de La Châtre, et qu'ils voulurent traiter avec lui. Ils firent aussi connoître, dans le premier article de la capitulation, qu'ils comptoient, sur la parole du feu Roi, qu'il n'y auroit aucune innovation dans l'exercice libre et entier de la religion catholique, apostolique et romaine en ladite ville et pays.

Après cet heureux succès, on dépêcha des ordres à l'armée de revenir en France, pour en licencier une partie, et renvoyer le reste dans leurs garnisons accoutumées; ce qui fut exécuté vers la fin dudit mois.

Dans ce même mois il arriva deux ambassadeurs extraordinaires, l'un d'Espagne, qui étoit le duc de Feria, et l'autre d'Angleterre, qui étoit mylord Hotton. Ils venoient pour faire des complimens de condoléance sur la mort du feu Roi, et de félicitation sur l'avènement de son fils à la couronne.

Celui d'Angleterre avoit aussi charge de faire renouveler et jurer les traités d'amitié et d'alliance qu'il y avoit entre les deux couronnes. Le 21 dudit mois, fête de Saint-Mathieu, le Roi régala magnifiquement aux Tuileries les ambassadeurs ordinaire et extraordinaire de la Grande-Bretagne, et le soir, après

vêpres, il jura dans l'église des Feuillans, avec beaucoup de cérémonies, l'observation de ces traités, en présence desdits ambassadeurs et de la Reine sa mère.

Vers la fin dudit mois, en trois divers jours, M. Concini acheta le marquisat d'Ancre pour 330,000 livres, donna 120,000 livres à M. de Créqui pour la lieutenance générale du gouvernement de Péronne, Montdidier et Roye, et 200,000 livres à M. de Bouillon pour sa charge de premier gentilhomme de la chambre.

En ce même temps aussi M. de Souvré, qui étoit premier gentilhomme de la chambre du Roi étant dauphin, fut continué et créé premier gentilhomme de la chambre de Sa Majesté.

Ledit sieur de Bouillon partit à la fin dudit mois de la cour et prit congé de la Reine, avec permission d'aller jusqu'à Heidelberg en Allemagne, visiter et consoler l'électrice palatine sa belle-sœur, à cause de la perte qu'elle avoit faite de M. l'électeur palatin, qui étoit mort le 13 dudit mois.

Le 2 d'octobre le Roi partit de Paris, avec la Reine sa mère, pour aller faire à Reims la cérémonie de son sacre et de son couronnement. Mais, avant que d'entreprendre ce voyage, ils allèrent passer cinq ou six jours à Monceaux, en attendant que tout fût prêt, et ils laissèrent à Paris M. de Liancourt, gouverneur de ladite ville, pour y commander en leur absence.

Quelques jours avant leur départ, M. de Jacob arriva en qualité d'ambassadeur extraordinaire de M. le duc de Savoie, pour le même sujet que les autres, et suivit Leurs Majestés à Reims.

La cérémonie du sacre ne se préparoit pas sans qu'on s'aperçût des divisions qu'il y auroit entre plu-

sieurs princes et seigneurs pour les rangs et les préséances. Mais je n'entrerai pas dans ce détail, qui ne pourroit être qu'ennuyeux; je dirai seulement que M. le connétable demandoit à s'y trouver en qualité de pair du royaume et non pas à cause de sa charge, dont M. de Nevers devoit faire la fonction; mais on craignit qu'il ne lui disputât la préséance sur quelque pied qu'il y allât, de sorte que la Reine le pria instamment de vouloir s'en désister. Afin même qu'il y consentît de bonne grâce, on lui fit expédier une patente par laquelle on déclaroit que cela ne porteroit aucun préjudice à ses prétentions, et que le parlement en seroit toujours l'arbitre. On lui expédia d'ailleurs une commission pour commander dans Paris en l'absence de Leurs Majestés; ce qui déplut à M. le duc de Mayenne qu'on laissoit à la tête des affaires, et qui espéroit avoir cet honneur.

Le 11 dudit mois, Leurs Majestés partirent de Monceaux et arrivèrent à Reims le 14. Leur entrée y fut magnifique; on y voyoit messieurs les princes de Condé et de Soissons, M. de Nevers, M. d'Aiguillon et plusieurs autres princes, ducs et officiers de la couronne. Il y eut aussi sept compagnies de chevau-légers, de celles qui étoient revenues de Juliers avec l'armée, qui, jointes à celles que le Roi avoit auprès de sa personne, servirent beaucoup à relever la pompe de cette entrée, et les habitans de la ville y contribuèrent de leur mieux.

Le lendemain de l'entrée du Roi, l'on résolut d'accorder à ceux de la religion prétendue réformée la permission de tenir leur assemblée générale à Châtellerault le 25 de mai suivant.

Le 16 dudit mois d'octobre, vers le soir, le Roi se rendit à la grande église de Reims, accompagné de tous les princes et seigneurs; il y ouït vêpres, se confessa et se prépara pour les cérémonies du jour suivant.

Le 17 donc, qui étoit un dimanche, le sacre se fit dans toutes les formes et solennités qui s'observent en pareil cas. Le cardinal de Joyeuse y fit la fonction et tint la place d'archevêque de Reims et de pair de France; les autres pairs ecclésiastiques y assistèrent: M. le prince de Condé, le prince de Conti, le comte de Soissons, le duc de Nevers, le duc d'Elbœuf et le duc d'Epernon, y représentèrent les pairs laïques. M. le maréchal de La Châtre y fit l'office de connétable; M. le chancelier y fit sa charge; M. le maréchal de Lavardin fit la charge de grand maître; M. le duc d'Aiguillon, grand chambellan, et M. de Bellegarde, grand écuyer, comme premier gentilhomme de la chambre, firent leurs charges; M. de Montbazon portoit, au sortir de là, la grande couronne du Roi, M. le duc de Roanez le sceptre, et M. de Créqui la main de justice; M. le chevalier de Vendôme portoit la queue du manteau royal; les quatre barons qui allèrent quérir la sainte ampoule, furent le marquis de Sablé, fils de M. le maréchal de Boisdauphin, le comte de Cheboutonne de Biron, M. de Nangis et M. le vicomte de ***. Ceux qui portèrent les offrandes furent M. de Rambouillet, qui portoit la bourse où étoient les treize besans d'or; M. de Beauvais Nangis portoit le pain d'or, M. le vicomte d'Auchy les pains d'argent, et M. de Montigny le vase représentant le vin. Il assista à cette cérémonie une très-grande quan-

tité de ducs, comtes, marquis, chevaliers du Saint-Esprit, archevêques, évêques, prélats et une infinité de noblesse. Le tout se passa très-heureusement, avec les applaudissemens et bénédictions d'un chacun.

Le lendemain ledit seigneur Roi fut entendre la messe dans l'église de Saint-Remy, comme cela se pratique. Ensuite il fit assembler tous les chevaliers du Saint-Esprit, et l'après-midi à vêpres il fit la cérémonie des chevaliers, où il prit l'ordre selon les formes prescrites et le donna à M. le prince de Condé. Il avoit eu aussi intention de le donner à M. le cardinal de Joyeuse; mais cela fut remis à la première assemblée, parce qu'il fit difficulté de céder le rang à M. le prince. . . . . . . . . . . . . . .

Toutes ces cérémonies étant ainsi bien et heureusement accomplies, M. le prince de Condé partit dès le lendemain 19 de ce mois, pour aller jusqu'à Sedan, rendre visite à M. et à madame de Bouillon, dans le dessein d'être de retour à Paris lorsque Leurs Majestés y arriveroient. M. le comte de Soissons prit le chemin de sa maison de Condé; et le lendemain, qui fut le 20, M. de Nevers prit congé pour aller vers la Cassine en Rethelois, mécontent de ce que la Reine n'avoit pas eu agréable la démission que le sieur de Renneville, gouverneur de Sainte-Menehould, faisoit de ce gouvernement en faveur d'un gentilhomme particulier favorisé dudit sieur de Nevers; mais on remit à le satisfaire là-dessus dans un mois à Paris. M. d'Epernon s'en alla aussi à Metz, pour y séjourner quelque temps et donner ordre aux affaires de cette place. Divers autres princes et seigneurs s'en allèrent aussi chacun chez soi ou dans leurs gouvernemens. Leurs Majestés

s'en allèrent coucher à Saint-Marcoul, où le Roi fit les dévotions que les rois ses prédécesseurs avoient accoutumé d'y faire après leur sacre, et y toucha les malades des écrouelles. C'est une chose qui a été admirée d'un chacun de voir comme ce jeune prince s'est bien et dignement comporté en toutes ces actions et cérémonies, où il fit paroître une vertu et une majesté tout autre qu'on auroit dû l'espérer d'une personne de son âge.

Le 30 de ce mois, Leurs Majestés arrivèrent à Paris avec la joie, alégresse et acclamations de tout le peuple de cette ville. Ce jour-là même, le Roi dîna à Vincennes, où très-grand nombre de noblesse le fut trouver pour l'accompagner à son entrée dans ladite ville : la plupart des corps et communautés allèrent aussi au devant, et le canon fut tiré en signe de réjouissance. Il y avoit dans ladite ville des ambassadeurs extraordinaires de Venise, qui y étoient arrivés sept ou huit jours auparavant, et qu'on avoit fait loger et traiter magnifiquement aux dépens du Roi. Il y avoit encore deux ambassadeurs du roi de Hongrie et de plusieurs princes d'Allemagne et d'Italie.

Sept ou huit jours après arrivèrent en ladite ville messieurs les prince de Condé et comte de Soissons, deux ou trois jours l'un après l'autre. Ledit sieur prince, qui vint le dernier, fit aussi venir madame la princesse sa femme, qui n'y étoit pas rentrée depuis qu'elle en partit pour aller hors du royaume.

En ce même temps l'on eut avis comme vers Sedan mondit sieur le prince, M. de Bouillon et M. de Nevers s'étoient vus. Quelque temps après mondit sieur de Bouillon fut visiter M. d'Epernon à Metz, en passant

pour aller voir madame l'électrice palatine sa belle-sœur à l'occasion de la mort de son mari; ce qui fut d'autant plus remarqué qu'ils avoient fait paroître n'avoir pas été de bonne intelligence ensemble.

Environ le 19 de ce mois de novembre, messieurs les prince de Condé et comte de Soissons, qui jusqu'alors avoient eu quelque froideur l'un pour l'autre, furent mis d'accord chez M. le connétable, par l'entremise de plusieurs personnes qui travailloient depuis long-temps à les réunir. Ils se promirent alors toute amitié l'un à l'autre, et de fait, ils se visitèrent quelques jours après.

Depuis cet accord, lesdits princes se sentant plus forts dans l'Etat qu'ils n'étoient auparavant, et ayant même attiré à eux beaucoup des principaux seigneurs et officiers, commencèrent à parler plus haut qu'ils n'avoient fait, à s'arroger la décision de bien des choses importantes, et à faire des demandes excessives, jusque-là que M. le comte de Soissons fit demander mademoiselle de Montpensier en mariage pour son fils.

M. d'Epernon retourna de Metz et arriva à Paris vers le 25 du même mois.

Environ ce même temps la cour de parlement eut connoissance d'un livre qui avoit été imprimé à Rome, et qui commençoit à courir à Paris. Ce livre, fait par le cardinal Bellarmin, traitoit de la puissance du pape sur les choses temporelles, et il y avoit plusieurs maximes pernicieuses contre l'autorité de nos rois et l'obéissance des sujets. Ce qui mut ledit parlement à donner un arrêt, par lequel il fut défendu à toutes personnes d'avoir, retenir, imprimer, vendre ou lire ledit livre et d'enseigner la doctrine qu'il contenoit,

sur peine, pour les infracteurs, d'être punis comme criminels de lèse-majesté. Le nonce qui résidoit à Paris en fut si choqué, qu'il menaça de se retirer si l'on ne réparoit au plus tôt l'affront que cet arrêt faisoit au Saint-Père. Là-dessus le parlement fut mandé, le 30 dudit mois, pour rendre compte de sa procédure; mais il en fit voir les justes motifs, et il ne voulut pas la révoquer : de sorte que, pour donner quelque satisfaction à M. le nonce, le conseil du Roi, en présence de la Reine, des princes et officiers de la couronne, donna un arrêt par lequel on sursit la publication et l'exécution de celui du parlement.

Le premier jour de décembre, M. le comte de Soissons partit pour aller en Normandie se mettre en possession du gouvernement de cette province, et y assister à la tenue des Etats.

La Reine voulut faire travailler d'abord à l'état des finances pour l'année suivante; mais M. le prince de Condé, après quelques délais, dit enfin qu'il étoit d'avis qu'on attendît le retour de M. le comte de Soissons : ce qui fut cause qu'on lui dépêcha M. de La Varenne pour le prier de hâter son retour; à quoi il répondit qu'aussitôt après la tenue des Etats il ne manqueroit pas de se mettre en chemin, que cependant on pouvoit bien travailler sans lui, puisque l'on avoit déjà résolu de remettre les garnisons sur le pied où elles étoient au commencement de l'année.

Le jeudi 6 de ce mois, M. le prince, qui jusques alors avoit témoigné vouloir faire quelques demandes à la Reine, vint trouver Sa Majesté. Avertie de son intention, la Reine avoit ordonné à M. le connétable, M. d'Epernon, M. de Sully, M. le chancelier et à

M. de Villeroy, de se rendre auprès de sa personne. Ce fut donc en leur présence que M. le prince dit à Sa Majesté que sa qualité et le rang qu'il tenoit dans le royaume, outre les obligations qu'il avoit à Sa Majesté, l'engageoient de mettre tout en œuvre pour servir fidèlement l'Etat; que c'étoit son intention, et qu'ainsi Sa Majesté pouvoit et devoit prendre entière confiance en lui. Après plusieurs autres discours et remontrances, il pria Sa Majesté de vouloir ordonner qu'on lui mît entre les mains quelques places de son gouvernement de Guienne, dont il n'y avoit aucune qui fût à sa dévotion, entre lesquelles il demanda Blaye, le château Trompette et Bourg. Ensuite il représenta qu'il étoit dû de grandes sommes à feu son père, qui les avoit dépensées pour le service du Roi défunt, et il pria que l'on y pourvût. Enfin il demanda l'entretien de sa compagnie de gendarmes au nombre de deux cents maîtres, avec une compagnie de deux cents chevau-légers, et que la démission de la charge de premier président se fît en faveur du président de Thou.

Sur toutes ces demandes, la Reine promit en général qu'elle travailleroit de son mieux pour le contenter, suivant que l'état des affaires lui en donneroit le moyen; mais, quant aux places qu'il lui demandoit, elle répondit absolument qu'elle ne pouvoit les lui accorder, et qu'il n'y avoit aucune apparence de les ôter des mains de ceux à qui le feu Roi en avoit donné la garde. Il y eut quelques répliques de part et d'autre là-dessus. Enfin M. le prince ne parut guère satisfait et se retira sur-le-champ.

Quelques jours après il en témoigna son chagrin,

quoiqu'il ne laissât pas d'aller au Louvre ; mais il ne se trouva chez la Reine que le 17 de ce mois au conseil qui s'y tint en sa présence. On y parla de la gendarmerie que l'on entretiendroit l'année suivante, et alors il fit de grandes instances pour l'entretien de sa compagnie, à raison de deux cents hommes d'armes ; sur quoi, n'ayant pas eu la réponse qu'il désiroit de ladite dame, il partit dès le soir sans prendre congé de Sa Majesté, et s'en alla à sa maison de Vallery, d'où il ne revint que le 29 dudit mois, fort blâmé d'avoir fait cette escapade.

Il y eut d'ailleurs un fâcheux démêlé entre messieurs le chancelier et de Villeroy d'une part, et messieurs de Sully et de Rohan de l'autre. Ce fut à l'occasion de trois mille Suisses que la Reine fit mettre en garnison à Lyon, avec ordre qu'on paieroit leur subsistance d'un fonds qui étoit destiné pour le rachat du domaine du Lyonnais. M. de Sully voulut s'y opposer, en qualité de surintendant des finances, sous prétexte que, par sa charge, il devoit connoître de la nature des fonds qu'on employoit à l'entretien des troupes.

M. de Rohan s'offensa de ce que l'on ne s'étoit pas adressé à lui pour nommer le capitaine qui devoit commander les trois mille Suisses dont il étoit colonel général.

Tels furent les prétextes, vrais ou faux, de leur mésintelligence, qui venoit plutôt de la jalousie qu'il y avoit entre eux depuis long-temps. M. de Sully se plaignoit même que le chancelier et M. de Villeroy lui avoient rendu de très-mauvais offices pendant son absence de la cour, aux mois de septembre et d'octobre

derniers. En un mot, ils en vinrent, de part et d'autre, jusqu'aux calomnies et aux paroles injurieuses.

Du reste, il y avoit déjà quelques mois que le bruit s'étoit répandu à la cour que M. le maréchal de Lesdiguières vouloit se rendre maître de Valence, soit qu'il en traitât avec le gouverneur, M. du Passage, ou qu'il cherchât à s'emparer de la citadelle. On prétendoit même qu'il y avoit assigné les Etats de la province dans cette vue; mais il ne parut pas qu'il en eût formé le dessein.

Le 24 de ce mois, M. le comte de Soissons arriva de Normandie à Paris, où il tâcha d'insinuer, par toutes sortes de voies, qu'il étoit affectionné au bien de l'Etat et au service de Leurs Majestés.

Il y eut en même temps plusieurs brigues et associations des uns contre les autres. M. le comte de Soissons parut choqué des procédures de M. de Guise, et surtout de son mariage avec madame de Montpensier.

Il lui en vouloit aussi, de même qu'à M. d'Epernon et au cardinal de Joyeuse, parce qu'ils s'opposoient à la dissolution du mariage contracté entre monseigneur le duc d'Orléans et mademoiselle de Montpensier, qu'il auroit voulu pour son fils, M. d'Enghien. D'un autre côté, M. d'Epernon eut de grosses paroles avec M. de Sully, parce qu'on avoit donné au sieur de Béthune-Congis un brevet de colonel d'un régiment d'infanterie française qui étoit au service des Etats en Hollande, sous prétexte qu'il étoit colonel-général de ce corps, et qu'il n'y en devoit avoir aucun autre. Il se fomentoit plusieurs autres brouilleries sourdes qui menaçoient de troubler l'Etat.

Les bons serviteurs du Roi et de la Reine, qui s'étoient affectionnés à leur service, se plaignoient du peu de soin qu'on prenoit pour les affaires, des longueurs excessives qu'on y apportoit, de ce qu'on ne régloit pas les finances et de ce qu'on décourageoit tous ceux qui auroient voulu en parler à la Reine : ce qui ne pouvoit que donner un grand avantage aux esprits turbulens, qui ne cherchoient qu'à brouiller l'Etat pour leur intérêt particulier et au préjudice du public.

Le 29 de ce mois, M. l'amiral, que le Roi, en présence de la Reine, avoit créé, depuis quelques jours, duc d'Anville et pair de France, fut reçu au parlement, où il se vit accompagné de trois princes du sang et de presque tous les autres princes, seigneurs et gentilshommes qui étoient alors à la cour; en sorte qu'il s'y trouva cinq ou six cents chevaux.

## *Journal de ce qui se passa durant l'année* 1611.

Le 2 de janvier il y eut une querelle entre M. le grand écuyer et le marquis d'Ancre, ce qui causa une grande émotion à la cour; mais dès le lendemain elle fut terminée au logis de M. le comte de Soissons, que la Reine avoit prié de faire cet accommodement.

Le 4 dudit mois au soir, le mariage de M. le duc de Guise et de madame de Montpensier fut accompli.

Le 7 ensuivant il arriva une brouillerie entre M. le comte de Soissons et M. d'Epernon, lesquels jusqu'alors avoient été en apparence fort unis d'amitié. Le sujet de cette brouillerie fut le mariage, comme il a été insinué, que M. le comte prétendoit faire

entre M. le duc d'Enghien son fils et madame de Montpensier, auquel il pressa M. d'Epernon de consentir, disant que la Reine l'avoit pour agréable et qu'elle lui en avoit donné sa parole. Sur quoi M. d'Epernon dit qu'il ne pouvoit croire que la Reine voulût rompre le mariage entre monseigneur le duc d'Orléans et ladite demoiselle, que le feu Roi avoit contracté avec M. de Montpensier; et que quant à lui il n'empêcheroit pas que la Reine fît ce qu'il lui plaisoit, mais qu'il n'y donneroit jamais son consentement, ne voulant pas que monseigneur le duc d'Orléans lui pût reprocher un jour, lorsqu'il seroit en âge, qu'il avoit aidé à lui ôter ce qui lui appartenoit si justement. M. le cardinal de Joyeuse et M. de Guise appuyèrent en cela M. le duc d'Epernon; ce qui fut cause qu'on ne parla plus dans la suite de la dissolution de ce mariage.

Le lundi 10 de ce mois, vers le soir, M. le prince de Conti et M. le comte de Soissons, étant dans leurs carrosses, se rencontrèrent au coin de la Croix du Trahoir, qui est un passage assez étroit à cause des étaux de la boucherie qui sont ordinairement au milieu de la rue. L'écuyer de M. le comte, qui marchoit devant le carrosse avec quelques autres gentilshommes, voyant venir le carrosse de M. le prince assez vite sans le reconnoître, et craignant que les deux carrosses ne se heurtassent, cria tout haut: *Arrête cocher, arrête!* et à ces mots, il mit la main sur la garde de son épée: ce qui ne fut pas plutôt vu par quelques-uns de la suite de M. le prince, qu'ils coururent au devant pour empêcher qu'on ne fît aucune insulte, et dirent en même temps que c'étoit M. le prince. Sur quoi l'on s'arrêta tout court, et en passant

à côté l'un de l'autre, M. le comte dit à M. le prince : « Monsieur, je suis votre serviteur. » Mais mondit sieur le prince fit quelque mine d'être choqué de ce qui s'étoit passé. La Reine, avertie aussitôt après de cet accident, résolut, pour en prévenir les suites, de les envoyer prier, dès le soir même, de ne sortir point le lendemain de leur logis, jusqu'à ce qu'ils eussent de ses nouvelles. D'un autre côté, M. le comte envoya d'abord un gentilhomme à M. le prince pour le prier d'excuser ce qui s'étoit passé et lui dire qu'on ne l'avoit pas reconnu, et qu'il étoit son très-humble serviteur ; à quoi il n'y eut point de réponse.

Le lendemain au matin, qui étoit le 11, la Reine envoya dire à M. de Guise, qui étoit chez son épouse en la rue de Grenelle, où il avoit couché, qu'elle le prioit d'aller chez M. le prince de Conti, afin que, s'il le trouvoit en colère sur ce qui s'étoit passé le jour précédent, il le modérât, qu'il lui fît entendre que c'étoit un accident inopiné, et que Sa Majesté, à laquelle il falloit obéir, souhaitoit qu'il ne s'en parlât plus. M. de Guise ayant reçu cet ordre, et messieurs les prince de Joinville et chevalier de Guise l'étant venus trouver, ils sortirent tous ensemble, avec environ quarante-cinq chevaux à leur suite, et vinrent tout le long de ladite rue de Grenelle en la rue Saint-Honoré (encore qu'il semble qu'il leur eût été plus commode de passer le long du logis dudit sieur comte) pour continuer leur chemin vers le faubourg Saint-Germain-des-Prés. En même temps l'on vint dire à mondit sieur le comte que, pendant qu'il étoit arrêté en son logis, mondit sieur de Guise se promenoit avec soixante ou quatre-vingts chevaux aux environs,

comme pour le braver ; ce qui émut mondit sieur le comte de telle sorte qu'aussitôt il envoya faire plainte à la Reine, et manda ensuite à tous ses parens et amis de le venir trouver pour aller à la rencontre dudit sieur duc de Guise.

La Reine, à l'ouïe de cette nouvelle, engagea M. le prince de Condé, qui étoit près d'elle, de se rendre chez M. le comte pour essayer de le guérir de cette opinion ; mais il le trouva tellement en colère, qu'il n'y eut aucun moyen de le ramener. Il demandoit toujours raison de l'affront qu'il prétendoit avoir reçu, et qu'il s'imaginoit d'autant plutôt, qu'il y avoit eu déjà quelque mauvaise intelligence entre eux. Cependant M. de Guise, averti de la rumeur que faisoit M. le comte, s'en revint à son hôtel de Guise, et dès lors plusieurs seigneurs et gentilshommes se rangèrent de l'un et de l'autre côté, suivant que l'intérêt ou la passion les animoit. La Reine, apprenant ce désordre et que toute la ville en étoit alarmée, envoya quérir M. le connétable, avec les ducs et maréchaux de France et autres officiers de la couronne, pour aviser au remède qu'il faudroit y apporter ; mais toute la journée se passa en allées et en venues, sans qu'on pût rien conclure, de sorte que tout aboutit à donner ordre par la ville qu'il n'arrivât aucun tumulte.

Le lendemain, mercredi 12 dudit mois, ces messieurs les ducs et officiers de la couronne se rendirent avec M. le connétable auprès de la Reine à son lever, où se trouva M. le prince, et où messieurs le comte de Vaudemont, les ducs de Nevers et d'Aiguillon, protestèrent que M. de Guise n'avoit aucun démêlé avec M. le comte, qu'il n'avoit point eu du tout en vue

de l'offenser ; que ce qu'il avoit fait n'étoit que pour obéir aux ordres de Sa Majesté, et qu'il étoit son serviteur. On crut là-dessus qu'il seroit facile d'en venir à un accommodement, puisque M. de Guise faisoit de lui-même cette déclaration. Après donc qu'on eut considéré le tout, l'on avisa de mettre quelques paroles par écrit, qui étoient un formulaire de ce que mondit sieur le comte diroit en présence de la Reine et de la réponse que mondit sieur de Guise avoit à y faire. Ces paroles furent montrées à M. le comte qui témoigna avoir agréable ce qui étoit résolu par Sa Majesté : elles furent aussi portées à mondit sieur de Guise incontinent après le dîner ; mais lorsqu'il eut employé tout le reste de la journée pour en consulter avec M. du Maine, ses parens et amis, enfin il répondit qu'il supplioit la Reine de ne l'astreindre point auxdites paroles ; qu'il sembleroit par là que ce seroit un accommodement de querelle ; qu'il n'en avoit eu aucune et qu'il n'en vouloit point avoir avec M. le comte ; qu'il s'offroit de dire, en présence de Sa Majesté et de telles personnes qu'il lui plairoit, des paroles plus expresses que celles qu'on exigeoit de lui, mais qu'il ne pouvoit accepter la voie qu'on lui proposoit.

Sur le rapport qu'on en fit à M. le comte, il soutint qu'il y alloit de l'autorité de la Reine de se faire obéir, puisque c'étoit une chose qui avoit été résolue et ordonnée; mais qu'il paroissoit bien que ces messieurs vouloient aller de pair avec les princes du sang. Il tint quelques autres discours là-dessus qui rendirent cette affaire aussi embarrassante que jamais, de sorte qu'on fut obligé d'en remettre la décision au lende-

main matin, où tous les officiers de la couronne furent assignés pour y travailler de concert.

Le jeudi 13 de ce mois, tous les officiers de la couronne et M. le connétable se trouvèrent au lever de la Reine. M. de Nevers s'y rendit aussi avec M. du Maine, qui dit y venir pour demander congé de se retirer en sa maison; qu'il lui seroit plus séant, et à tous ceux de sa famille d'en user de même, résolus de vivre toujours sous l'autorité et l'obéissance du Roi, plutôt que de souffrir qu'on exigeât d'eux la réparation d'une faute qu'ils n'avoient ni commise, ni voulu commettre. Il s'entretint ensuite avec la Reine là-dessus, et lui protesta que lui et les siens (entendant parler de M. de Guise comme des autres) vivroient et mourroient tous pour le service du Roi, et qu'ils ne s'en départiroient jamais, quelque chose que l'on fît; mais qu'il étoit bien dur de les vouloir obliger à dire des paroles sur cette occasion qui insinuoient qu'ils avoient eu en vue de faire une insulte à laquelle ils n'avoient jamais pensé. La Reine lui dit alors qu'il ne falloit pas qu'il parlât de se retirer, mais qu'elle vouloit, à quelque prix que ce fût, trouver un expédient pour accommoder cette affaire. Sur quoi ledit duc protesta de nouveau qu'il seroit toujours prêt à obéir.

Ensuite on s'assembla pour aviser à ce qu'il y avoit à faire, et parce qu'il étoit tard on remit la décision à l'après-dînée. Alors, un chacun s'étant rendu au cabinet de la Reine, où étoit aussi M. le prince de Condé, l'on y traita de cette affaire, et après avoir long-temps délibéré et pris l'avis des uns et des autres, enfin l'on mit par écrit quelques paroles que

mondit sieur de Guise devoit dire à la Reine, et qui portoient en substance qu'il n'avoit eu aucun dessein d'offenser M. le comte de Soissons, et qu'il étoit son très-humble serviteur; à quoi la Reine lui répondroit qu'elle étoit bien aise de ce qu'il lui disoit et en demeuroit bien satisfaite. On avoit d'ailleurs convenu que la Reine se retourneroit ensuite vers toute la compagnie, et diroit en substance que nul ne se pouvoit égaler aux princes du sang, et que les attaquer c'étoit s'en prendre au Roi, qui emploieroit son autorité pour leur défense. Ces paroles furent portées vers le soir par M. le prince à M. le comte de Soissons, et par M. de Bullion et autres à messieurs de Guise et du Maine. Mondit sieur le comte en parut satisfait; mais les autres, quoiqu'ils approuvassent les premières paroles, ne voulurent pas accepter les dernières, sous ombre que c'étoit les accuser d'une faute qu'ils n'avoient faite ni voulu faire, et supplioient ainsi la Reine d'y avoir égard.

Quand on fit ce rapport à Sa Majesté, M. le prince, qui s'y trouva de retour, dit qu'il paroissoit bien que ces messieurs vouloient s'égaler aux princes du sang, puisqu'ils ne vouloient pas souffrir que la Reine en parlât en leur présence. On lui répliqua qu'ils le souffriroient et le déclareroient eux-mêmes tant qu'il lui plairoit, mais non pas en des termes prescrits qui fissent croire à l'avenir qu'ils avoient eu quelque autre intention. Ledit sieur prince ne voulut pas se payer de cette excuse, et parut si aigri qu'il protesta de toute rupture, et menaça de se pourvoir en parlement. La Reine lui dit là-dessus qu'elle n'empêcheroit point qu'il ne s'adressât au parlement pour y

chercher telle voie de justice que bon lui sembleroit, mais qu'elle désiroit avec tout cela que l'on apportât quelque tempérament au fait principal, et qu'elle ne pouvoit souffrir que la chose demeurât plus long-temps suspendue; que, puisque M. le comte et M. de Guise étoient d'accord sur les premières paroles, il falloit s'y tenir et les accommoder sur ce pied-là. Du reste, parce qu'il étoit alors près de dix heures du soir, on remit l'exécution au lendemain; ce que ledit sieur prince promit de faire trouver bon s'il pouvoit, sous protestation néanmoins de se pourvoir au parlement et d'y faire donner un arrêt sur l'inégalité des uns et des autres; après quoi il se retira.

Mais comme on s'aperçut que cette voie augmenteroit plutôt la division qu'elle ne l'assoupiroit, et que mondit sieur le prince avoit lâché des paroles assez aigres à cette occasion, il fut résolu, de l'avis des maréchaux de France et des officiers de la couronne (eu égard surtout aux grandes assemblées qu'il y avoit eues de part et d'autre, et au nombre de plus de cinq cents gentilshommes qui s'étoient allés offrir ce jour-là même à l'hôtel de Guise, sans parler des autres qui s'y étoient rendus le jour précédent); il fut, dis-je, résolu qu'il étoit à propos que la Reine se fortifiât pour maintenir son autorité et celle du Roi au milieu de ces confusions, qu'elle eût en main de quoi se faire obéir, protéger les uns et les autres et faire rendre justice à un chacun. On convint donc qu'on tripleroit les gardes ordinaires du Roi, qu'on sommeroit toute la noblesse de se rendre auprès de sa personne, sur peine de privation de

leurs biens et de leurs emplois, et qu'on feroit approcher de la ville quelques compagnies de cavalerie. Tout cela fut résolu entre les dix et onze heures du soir, pour être exécuté dès le lendemain. La Reine envoya le soir même vers lesdits sieurs prince de Condé, comte de Soissons, ducs de Guise, du Maine, de Nevers et autres, pour les avertir de sa résolution, afin qu'ils n'en prissent aucune alarme, et les convia en même temps les uns et les autres de se mettre à leur devoir, et de prendre les voies raisonnables pour l'accommodement de cette affaire.

Le lendemain, qui étoit vendredi 14 de ce mois, M. le prince étant venu au lever de la Reine, et ayant fait entrer les officiers de la couronne et autres principaux du conseil au cabinet de Sa Majesté, déclara que ledit sieur comte se contentoit des paroles qui avoient été résolues le jour précédent, et qu'ils se départoient de la résolution qu'ils avoient prise de se pourvoir au parlement; mais qu'ils supplioient la Reine de faire la protestation qu'il fit lui-même sur-le-champ, et dont il demanda acte, qui étoit que pour le contentement de Sa Majesté et le repos public, ils se départoient de la déclaration qui avoit été jugée à propos que la Reine fît sur leur qualité et l'inégalité de tous autres. Ensuite la Reine envoya quérir ledit sieur de Guise et ceux qui le voudroient accompagner pour dire lesdites paroles, et terminer ce différend. Ils vinrent donc tous ensemble, savoir, messieurs de Guise, de Vaudemont, du Maine, de Nevers, d'Aiguillon et M. le prince de Conti, que l'on fit entrer par une autre porte qu'eux dans le cabinet, afin qu'il ne parût pas qu'il fût compris en la soumission re-

quise par lesdites paroles, que M. du Maine, pour montrer plus de franchise, voulut lire lui-même, au nom de M. de Guise. Ils marquèrent tous ensuite par leurs discours n'avoir jamais eu intention d'égaler ni d'offenser les princes du sang qu'ils vouloient servir et honorer.

Les paroles qui furent prononcées furent telles; M. du Maine pour M. de Guise dit, parlant à la Reine: « Madame, sur l'opinion que M. le comte de Soissons « a eue que ce qui se passa mardi lui a donné quel- « que occasion de se plaindre de moi, je puis assu- « rer Votre Majesté que je n'ai eu nulle pensée ni « intention de lui en donner sujet, et serois très- « marri de l'avoir fait; mais au contraire, si je l'eusse « rencontré, je lui aurois rendu l'honneur qui lui « est dû, désirant demeurer son très-humble servi- « teur. » A quoi la Reine répondit ces paroles : « Mon- « sieur de Guise, je suis bien aise de ce que vous me « dites et en demeure fort contente. »

Environ ce même temps, la Reine, désirant donner occasion à M. le prince de Condé de demeurer content (1), par l'avis des principaux de son conseil, lui accorda neuf cent mille livres en acquit des sommes qu'il prétendoit être dues à feu M. le prince son frère, pour avances par lui faites pour le service des Rois et de la couronne, pour en être payé en trois années consécutives, et trois cent mille livres pour lui donner moyen de retirer le comté de Clermont en Beauvoisis et Creil, qui étoient engagés comme

(1) Ceux de qui la Reine prenoit particulier conseil étoient M. le chancelier de Sillery, M. de Villeroy, M. le président Jeannin et le marquis d'Ancre.

étant du domaine du Roi à M. de Lorraine ou de Vaudemont, et s'en rendre possesseur.

En ce même temps, M. le cardinal de Joyeuse, craignant les brouilleries et confusions de la cour, et même, comme l'on dit, voulant éviter l'instance que M. le comte de Soissons lui eût pu faire pour consentir et adhérer à ce mariage de M. le duc d'Enghien son fils avec mademoiselle de Montpensier, se retira et prit le chemin de Touraine, pour aller en une abbaye qu'il y avoit, en intention de continuer son chemin vers le Languedoc, pour de là aller à Rome. La Reine, qui désiroit être assistée de lui en ses affaires, envoya vers lui un courrier pour le prier de revenir, et ensuite M. d'Ebene son premier maître d'hôtel à ce même effet. Avec beaucoup de peine on le fit revenir sur l'assurance qu'on lui donna que, si après il se vouloit retirer, la Reine lui donneroit congé. Lors donc qu'il eut demeuré quinze jours ou trois semaines auprès de Sa Majesté, il partit vers le 18 de mars pour continuer son même dessein.

Il se présenta aussi environ ces mêmes jours-là, qui fut vers le 12 ou le 18 de janvier, une demoiselle qui avoit été autrefois domestique de mademoiselle Charlotte du Tillet, et depuis de madame la marquise de Verneuil, et qui d'ailleurs avoit mené fort mauvaise vie. Elle s'adressa premièrement à la reine Marguerite, sous ombre qu'elle avoit des choses de grande importance à lui découvrir, et lui fit plusieurs discours du mauvais dessein qu'avoient eu M. d'Epernon, ladite dame marquise de Verneuil, M. de Guise, ladite Charlotte du Tillet et autres, y mêlant même d'avoir eu connoissance du fait de

l'assassinat commis en la personne du Roi. Ladite dame reine Marguerite ayant donné connoissance de cette affaire à la Reine et à M. le chancelier, l'on envoya cette femme au parlement, où elle maintint son dire avec tant de vraisemblance, se servant même pour le fortifier de quelques lettres qu'elle avoit en main, qui avoient été écrites pour fait d'amourettes, qu'elle embarrassa long-temps ladite cour, avec une partie desdits sieurs et d'autres qui furent ouïs et confrontés. Mais enfin l'on ne trouva aucune apparence à ses accusations; et néanmoins on la retint prisonnière dans un cachot pour voir si l'on en apprendroit quelque chose de plus.

Vers ce même temps il arriva quelques petits mouvemens du côté de Guienne, qui procédoient surtout des méchans bruits que l'on y avoit fait courir de la mort du Roi et de la Reine. Entre autres à Euse, qui est une petite ville en Albigeois, donnée en sûreté à ceux de la religion prétendue réformée, les habitans catholiques appelèrent quelques gentilshommes du voisinage, et voulurent se rendre maîtres de là place : ils s'étoient même saisis d'une tour et d'une porte ; mais l'arrivée de M. de Panzas, qui en étoit gouverneur, rompit leurs mesures; et le lendemain une partie de ceux qui s'étoient soulevés furent mis en prison. Au Mas-d'Agénois il se passa aussi quelque mouvement sur l'exécution d'un arrêt du conseil qui ordonnoit que le capitaine Bessière, qui gardoit le château et qui étoit de la religion, le remettroit entre les mains du prieur dudit Mas-d'Agénois, en attendant que le procès fût jugé à l'égard de la place. Le sieur de Castelnau de Marmande, qui eut ordre

de faire exécuter cet arrêt, se munit de quelques troupes pour en venir à bout. Ceux de la religion en assemblèrent aussi de leur côté pour soutenir ledit capitaine Bessière, sous prétexte que l'arrêt avoit été donné par surprise, sans qu'on l'eût ouï. Cela ne pouvoit qu'avoir de funestes suites si la chambre mi-partie de Nérac n'y eût député deux conseillers, l'un catholique et l'autre de la religion, qui eurent le bonheur d'amener les uns et les autres à poser les armes : ils engagèrent même le capitaine Bessière à se rendre auprès du Roi et de la Reine, et à vider ledit château, qu'ils fermèrent et dont ils emportèrent les clefs, en attendant ce qui seroit ordonné par Leurs Majestés.

Il y avoit alors quelques semaines que la Reine sollicitoit M. de Sully à reprendre le soin des finances, où il s'étoit acquis une grande expérience, et dont personne ne pouvoit s'acquitter aussi bien que lui; persuadée d'ailleurs que, s'il y renonçoit, il ne pouvoit qu'y arriver du désordre, comme cela est presque inévitable dans tous les changemens des principaux emplois. Mais mondit sieur de Sully, qui voyoit la grande autorité que messieurs les princes du sang se donnoient dans les affaires, qu'ils avoient même quelque jalousie contre lui, qu'il lui seroit difficile de se maintenir dans la charge de surintendant général des finances sans les heurter, et qu'il pourroit lui en arriver quelque malheur, fit tant d'instances auprès de la Reine de l'en dispenser, qu'il obtint à la fin sa démission le 26 de ce mois. Pour le dédommager de cet emploi, et de la capitainerie de la Bastille, qui y étoit jointe, parce qu'on y tenoit le trésor

de la France, Sa Majesté lui donna 300,000 liv. avec une décharge de la somme de six millions de livres qu'il y avoit alors en réserve. Aussitôt ladite dame se déclara elle-même capitaine dudit lieu, et nomma pour son lieutenant M. de Châteauvieux son chevalier d'honneur, et pour sous-lieutenant en son absence, le sieur de Vauzay, l'un des gentilshommes servans. Pour la direction des finances, elle ordonna trois principaux conseillers d'État, savoir le sieur de Châteauneuf, les présidens Jeannin, et de Thou. On fit d'ailleurs quelques réglemens sur l'ordre et la distribution des finances, dont le président Jeannin fut en quelque manière le contrôleur général.

Vers la fin dudit mois, l'on eut encore avis de quelques désordres survenus en Guienne, aux Tours de Labrit, méchante place presque abandonnée, où quelques-uns de la religion se jetèrent et commirent plusieurs insolences au préjudice même des arrêts du parlement de Bordeaux. Ce qui aidoit à les y entretenir, étoit le conflict de juridiction entre ladite cour de parlement et la chambre de justice de Nérac, à laquelle appartenoit la connoissance de tous les différends de ceux de ladite religion prétendue réformée. Mais comme cette place n'importoit presque rien, l'on ne s'en émut pas beaucoup. Il arriva aussi à Caumont une chose qui donna sujet de plainte à ceux de la religion; ce fut que le sieur d'Argillemont, qui y commandoit, ordonna au ministre de ceux de ladite religion de déloger de la ville et de s'aller habituer, si bon lui sembloit, aux faubourgs, pour y tenir désormais son prêche; ce qui étoit directement contre les édits donnés en leur faveur. Cela fut cause que

l'on chargea M. le comte de Saint-Pol de tenir la main à la réparation de cette faute, parce que la place lui appartenoit du droit de sa femme, et qu'il y avoit mis ledit Argillemont. Il avoua même que ce gouverneur n'avoit agi que par son ordre, sur les avis qu'il avoit reçus de plusieurs endroits, que ceux de ladite religion avoient formé quelque dessein sur ladite place dont ils vouloient se rendre les maîtres, sous prétexte que c'étoit une place de sûreté. Néanmoins, sur ce qu'il reconnut que cette procédure avoit déplu à la Reine, et qu'elle pouvoit causer des brouilleries dans la province, il manda audit Argillemont de la réparer et de laisser toutes choses sur le pied où elles étoient auparavant; ce qui fut exécuté.

Vers le commencement du mois de février, l'on mit en considération les grandes forces que le duc de Savoie entretenoit toujours sur pied, sans que l'on vît où il pouvoit les employer, puisqu'il avoit déjà fait son accord avec le roi d'Espagne, et que le connétable de Castille avoit licencié la plus grande partie des troupes qu'il avoit eues dans le Milanais et sur les frontières du Piémont : de sorte que l'on entra facilement en ombrage qu'il vouloit s'en servir en deçà des monts; outre qu'on étoit averti que, dans la dernière revue qu'il en avoit faite, quelques troupes avoient eu ordre de marcher vers nos frontières. Ce qui rendoit le soupçon plus vraisemblable, étoit le mécontentement que ledit duc de Savoie pouvoit prendre de ce que, malgré la parole que le feu Roi lui avoit donnée, et la promesse qu'on lui en avoit réitérée après sa mort, l'on différoit de passer le contrat de mariage entre M. le prince de Piémont,

son fils, et Madame, fille aînée de France. On se mit donc en état de s'opposer à ses desseins, qui ne pouvoient regarder que Genève ou le bailliage de Vaux, occupé par les Suisses du canton de Berne, ou bien ce royaume même. Pour cet effet, on ordonna à tous les gouverneurs et lieutenans généraux des provinces, et aux gouverneurs des villes frontières qui étoient en cour, de se rendre à leurs départemens; savoir, à ceux de Bourgogne, Bresse, Lyonnais, Dauphiné et Provence. On écrivit à M. le maréchal de Lesdiguières de prendre garde aux actions dudit duc, et de tenir quelques gens prêts à se jeter dans Genève, s'il en étoit besoin. On fit acheminer vers lesdites frontières, même du côté de Bresse, toute la cavalerie, tant gens d'armes que chevau-légers, et l'infanterie qui étoient en divers endroits du royaume : on commanda aux capitaines de se tenir prêts à faire leurs revues au premier ordre, et l'on proposa de lever six mille Suisses. Avec cela on résolut d'envoyer audit duc de Savoie le sieur de Barrault, qui partit vers la fin de février, pour savoir de lui quelle étoit son intention, le convier à désarmer, et lui déclarer que s'il passoit outre, soit contre la France ou les amis et alliés de cette couronne, on s'y opposeroit par toute sorte de voies et d'hostilités.

La première réponse que le duc de Savoie fit à l'abord dudit sieur de Barrault, fut qu'il avoit été contraint de tenir son armée sur pied parce qu'il étoit en jalousie des Espagnols, et qu'il y en avoit encore sept à huit cents dans le Milanais qui n'avoient point désarmé, qu'il n'avoit eu aucune intention d'entreprendre sur la France, et moins encore sur

Genève qu'il savoit être sous la protection des Français; mais qu'il avoit résolu d'envoyer ses troupes dans le bailliage de Vaux qui lui appartenoit, et qui étoit occupé par les Bernois; en quoi il croyoit que la France n'avoit aucun intérêt. Il lui fut répliqué là-dessus que l'alliance que les Français avoient avec les Bernois ne permettoit pas qu'on les attaquât sans les assister.

Cependant, sur le bruit qui se répandit par toute la France que le duc de Savoie vouloit attaquer Genève, une infinité de gentilshommes, capitaines et autres, les uns pour acquérir de l'honneur, les autres, savoir plusieurs de la religion prétendue réformée, qui s'y croyoient obligés par devoir, ou par une espèce de charité, s'y rendirent de toutes parts. On eut même avis que, du côté du bas Languedoc, Vivarais et Dauphiné, ceux de ladite religion s'étoient cotisés pour y soudoyer quelques troupes durant trois mois; ils tirèrent aussi du secours de toutes les Églises prétendues réformées de France, en sorte que, pendant le mois de mars, cette ville se trouva si pleine de troupes qu'ils furent contraints d'en loger une partie aux faubourgs et bailliages voisins.

M. le maréchal de Lavardin fut envoyé en ce même temps en Angleterre pour voir, de la part de Leurs Majestés, le roi et la reine de la Grande Bretagne, et confirmer les alliances, où il fut très-bien reçu.

Vers la fin de février, dans les mois de mars et d'avril, ceux de la religion prétendue réformée tinrent leurs assemblées particulières dans toutes les provinces du royaume, pour y choisir et nommer des députés à l'assemblée générale que Leurs Majestés leur

avoient permis de tenir à Châtellerault le 25 de mai, et dresser les cahiers qu'ils y devoient envoyer.

Le 23 de mars, Leurs Majestés partirent de Paris pour aller à Fontainebleau passer les jours de dévotion et y rester le mois d'avril, ayant commandé à ceux du conseil de s'y rendre après les fêtes pour donner ordre aux affaires qui surviendroient.

Environ ces mêmes jours il y eut à Bourg en Bresse une brouillerie entre M. le grand écuyer et M. de Boesse qui commandoit dans ladite place, et dont voici le sujet: Ledit sieur de Boesse, averti que M. le grand écuyer étoit parti de la cour pour aller à son gouvernement de Bourgogne et de Bresse, et se rendre même à Genève afin d'assurer ceux de la ville de toute assistance de la part de Leurs Majestés; informé d'ailleurs, à ce qu'il prétendoit, que M. le grand écuyer avoit dessein sur sa personne et sur sa place (comme, du vivant du feu Roi, il avoit eu de semblables défiances), il envoya un des siens vers ledit grand écuyer à Mâcon le prier de ne venir point à Bourg, et qu'eu égard à la jalousie où il étoit, il ne pouvoit pas l'y recevoir. A quoi le grand écuyer fit réponse qu'il ne lui avoit jamais donné sujet d'entrer en cette défiance, et que, pour le lui faire connoître davantage, il l'iroit voir en tel état qu'il auroit sujet de prendre toute assurance en lui, puisqu'il vouloit se mettre entièrement à sa discrétion. En effet, il continua son voyage, accompagné seulement de cinq ou six gentilshommes sans armes. Lorsqu'il fut près de la ville, les habitans sortirent au devant de lui pour le recevoir, comme firent aussi trois compagnies du régiment de Champagne qui y étoient en

garnison. A son approche de l'un des bastions de la citadelle, les soldats, qui étoient en armes sur ledit bastion, firent une salve, parmi laquelle il y eut quelques arquebusades tirées à balle, dont il y eut un habitant tué et un autre blessé (1). Cela n'empêcha pas que le grand écuyer ne se logeât pour cette heure dans la ville, d'où il envoya vers ledit sieur de Boesse, pour savoir la cause de ce désordre, qui fit réponse que c'étoit par l'imprudence de quelques soldats, dont il ne pouvoit répondre. Il pria d'ailleurs M. le grand écuyer de ne se rendre pas à la citadelle (2), puisqu'il étoit au lit, hors d'état de le recevoir, et toujours plein de la défiance qu'on lui avoit donnée; de sorte que le lendemain le grand écuyer continua son voyage vers Genève.

Les premiers jours du mois d'avril, la Reine, considérant la vieillesse et les indispositions de M. de Harlay, premier président de Paris, qui ne pouvoit plus vaquer à cette charge, accepta la démission qu'il en fit entre ses mains, et en pourvut M. le président de Verdun, qui étoit premier président de Toulouse. M. le président de Thou en montra quelque mécontentement, parce qu'il avoit espéré que cette charge lui seroit donnée. Du reste, à la place de ce président de Verdun à Toulouse, l'on établit M. de Clary qui étoit un vieux maître des requêtes qui y faisoit sa résidence, et qui avoit, durant plusieurs années, exercé, avec ladite charge, celle de juge-mage de ladite ville.

(1) Depuis on a prétendu que ce coup ne venoit point de la citadelle, mais des habitans qui faisoient leurs salves. — (2) Ce différend fut accommodé dans la suite, comme il sera dit ci-après, et dès lors on forma le projet de raser la citadelle de Bourg, ce qui fut depuis exécuté.

Ledit sieur de Verdun fut reçu au parlement de Paris le premier jour plaidoyable après la Quasimodo ; ledit sieur président de Harlay ayant pris congé en la dernière audience de devant Pâques.

Vers le 10 ou le 12 du mois d'avril, M. de La Varenne, qui avoit été envoyé par la Reine vers M. le grand écuyer et M. de Boesse, pour aviser aux moyens d'accommoder la mauvaise intelligence qui étoit entre eux, y travailla avec tant de soin, qu'il procura leur entrevue, et fit en sorte que le grand écuyer, retourné à Bourg, entra dans la citadelle, lui quatrième ou cinquième seulement, où il fut reçu par ledit sieur de Boesse qui étoit allé au devant de lui jusque bien avant dans la ville, mais ce fut avec tant de froideur et de démonstrations de défiance, que le malentendu n'en fut pas ôté.

Le 21 d'avril, la Reine, s'apercevant que le duc de Savoie, malgré tout ce qu'il avoit dit à M. Barrault, continuoit à tenir son armée sur pied, et par conséquent ses voisins en ombrage, résolut de lui envoyer le sieur de La Varenne, avec charge de lui faire instance fort particulière de désarmer au plus tôt, et de ne revenir point qu'il n'en vît l'exécution ou le refus. Il avoit même ordre, en cas de refus ou de longueur, de lui déclarer qu'on le prendroit pour une infraction de la paix, et de commander à tous les sujets du Roi qui se trouvoient dans son armée ou dans ses Etats, de se retirer dans le royaume, sur peine de désobéissance, et d'en faire avertir les gouverneurs et lieutenans généraux des provinces circonvoisines. A quoi il travailla si bien, qu'enfin ledit duc de Savoie se résolut de contenter Sa Majesté et

commença peu de temps après à licencier les Français, avec promesse d'en faire de même à l'égard du reste de ses troupes.

Environ le 26 de ce mois, M. de Guise prit congé de la Reine pour aller en son gouvernement de Provence, où il étoit nécessaire qu'il se rendît pour le bien de tout le pays.

Vers la fin du même mois, M. le prince de Condé obtint la permission d'aller à son gouvernement de Guienne, après avoir essuyé divers refus de la Reine, et insinué même qu'il la prendroit si on ne vouloit pas la lui accorder de bonne grâce. Là-dessus il ordonna à sa compagnie de chevau-légers nouvellement levée de se rendre vers Issoudun, à la fin du mois de mai, pour y passer en revue, à laquelle il se trouva lui-même. Il fit d'ailleurs des instances pour avoir de quoi passer en revue un quartier de sa compagnie de gendarmes, ce qu'il obtint; mais il aima mieux se prévaloir de cet argent à son profit, que de l'employer à ladite revue.

Le dernier jour du mois d'avril, M. d'Epernon obtint congé pour aller faire un voyage en son gouvernement d'Angoumois et Saintonge, et de là à Cadillac voir ses bâtimens et autres endroits de la Gascogne, pour ses affaires particulières.

La Reine, sollicitée par quelques-uns des principaux de la religion prétendue réformée, de transférer l'assemblée des députés de ladite religion, qu'elle avoit assignée à Châtellerault, en la ville de Saumur, tant parce qu'ils y seroient beaucoup plus commodément pour les logis et les vivres, et que le sieur du Plessis en étoit le gouverneur particu-

lier, qui n'en reconnoissoit aucun autre au dessus de lui, que parce que la proximité de Châtellerault donnoit ombrage et alarme à ceux de Poitiers; la Reine, dis-je, sollicitée de cette manière, et de l'avis de son conseil, en fit expédier le 11 de mai un brevet qui fut mis entre les mains des députés de ladite religion pour le leur faire savoir.

Aux premiers jours de ce mois, Leurs Majestés retournèrent à Paris pour vaquer plus commodément aux dévotions et cérémonies du bout de l'an du feu Roi, où la plupart des princes, officiers et noblesse se trouvèrent en diverses églises.

Vers le 16 de ce mois, Sa Majesté ayant eu avis de divers endroits des jalousies, défiances et ombrages que ses sujets de diverses religions prenoient les uns des autres, ce qui les portoit à faire garde dans leurs villes, crut qu'il valoit mieux que cela se fît de son autorité que de leur propre mouvement contre les défenses expresses qu'il y en avoit. Pour cet effet, elle écrivit aux gouverneurs et lieutenans généraux des provinces où il y avoit diversité de religion, qu'ils permissent, comme d'eux-mêmes et par tolérance, aux habitans des villes de faire garde aux portes, afin de veiller à leur sûreté et de reconnoître ceux qui alloient et venoient.

Tout le reste de ce mois se passa doucement et sans qu'il y eût rien de nouveau. Dès le commencement de juin, Leurs Majestés retournèrent à Fontainebleau, où le sieur de La Varenne se rendit avec la nouvelle que le duc de Savoie avoit congédié tous les Français qui étoient en son armée, dont ils faisoient la meilleure partie, et qu'il licencioit les autres,

résolu de ne garder que les troupes qu'il lui falloit pour ses garnisons ordinaires, outre un petit corps qu'il destinoit à une expédition par mer sur les infidèles.

Quelques jours après, le sieur d'Escures, qui avoit été employé pour loger les troupes que l'on avoit fait marcher vers les frontières de Bourgogne, de Bresse et aux environs, revint aussi. Il confirma ce que le sieur de La Varenne avoit rapporté à l'égard du duc de Savoie, et ajouta d'ailleurs que ceux de Genève, délivrés de toute crainte, avoient aussi licencié les troupes qui étoient allées à leur secours. En effet, M. de La Noue qui commandoit en ladite ville revint trouver Sa Majesté.

D'un autre côté l'on eut avis que les députés de la religion prétendue réformée avoient fait l'ouverture de leur assemblée à Saumur, où furent envoyés, par Sa Majesté, les sieurs de Boissise et de Bullion, conseillers d'Etat, sans autre pouvoir que celui de leur donner toute assurance des bonnes intentions de Sa Majesté, et qu'elle n'avoit autre désir que de les maintenir dans les mêmes libertés accordées par l'édit de Nantes, articles secrets, brevets et réponses à leurs cahiers, ainsi qu'ils en avoient joui du vivant du feu Roi, les exhortant de leur part à se contenir dans les bornes et limites de cet édit. Ils y furent fort bien reçus, et après que l'assemblée eut entendu leur proposition, le sieur du Plessis, qui en avoit été élu président, y répondit de la manière qu'on pouvoit le souhaiter en pareil cas.

Ceux de ladite assemblée envoyèrent un de leurs députés, nommé le baron de Senas, vers leurs Ma-

jestés, pour se plaindre de quelques excès qu'ils prétendoient avoir été faits à Châtillon sur Indre, en exécution d'un arrêt donné par Sa Majesté contre le baron de Senevières, capitaine du château dudit Châtillon, par lequel, sur les plaintes faites contre lui de ce que, depuis quelques mois qu'il avoit embrassé ladite religion, il avoit mis une grosse garnison dans le château, et faisoit travailler continuellement aux fortifications de cette place, il fut ordonné que la garnison se retireroit, que si les soldats avoient commis quelques désordres et insolences, ils seroient châtiés, et que tous les ouvrages et changemens faits dans la place depuis que ledit baron de Senevières avoit changé de religion, seroient remis en l'état où ils étoient auparavant. M. le maréchal de Bouillon, qui étoit alors sur son départ pour aller à ladite assemblée, eut ordre de passer par Châtillon, et d'y faire exécuter ledit arrêt avec le sieur de Courtenvaux. Mais, parce que ledit sieur de Bouillon étoit pressé de se rendre à ladite assemblée, il laissa l'exécution de l'arrêt à un gentilhomme qui étoit sur les lieux. Les habitans, employés par celui-ci à la démolition, et animés de quelque ressentiment, firent peut-être au delà de ce qui leur étoit commandé, renversèrent quelques anciens ouvrages et lâchèrent quelques paroles injurieuses. Cela même servit de fondement à ladite plainte, sur laquelle Sa Majesté, leur voulant témoigner le désir qu'elle avoit de rendre toute justice à ses sujets (et non pour satisfaire ladite assemblée qui n'en devoit prendre aucune connoissance, puisque ce n'étoit pas un grief qui les regardât en général), ordonna que le sieur Frère,

maître des requêtes, se transporteroit sur les lieux avec commission de réparer tous les excès.

Le 15 du mois de juin, l'on eut avis que M. de Nemours vouloit rompre son mariage contracté plusieurs mois auparavant avec la seconde fille de madame la duchesse d'Aumale, sur ce que le duc de Savoie lui promettoit la princesse Catherine sa fille, et qu'il en avoit averti ladite duchesse d'Aumale qui en témoignoit beaucoup de chagrin.

Le 18 de ce mois, on eut la nouvelle de la mort de M. de Treigny qui étoit gouverneur de la ville et citadelle d'Amiens, et lieutenant de la compagnie de chevau-légers de la Reine; ce qui excita la brigue de quelques seigneurs et gentilshommes qui aspiroient à ces charges. Mais, au bout de quelques semaines, Sa Majesté disposa du gouvernement de ladite ville en faveur de M. le marquis d'Ancre qui étoit lieutenant général en Picardie, et supprima ladite compagnie de chevau-légers. M. le comte de Saint-Pol parut fâché de cette disposition; mais son principal grief étoit de ce que le feu Roi avoit ordonné que, lorsque M. de Longueville, son neveu, auroit atteint l'âge de dix-huit ans, il lui remettroit le gouvernement de Picardie; que le temps approchoit, et qu'on ne lui faisoit espérer aucun emploi. Cependant la Reine l'assura qu'il auroit la première charge vacante, et lui fit d'ailleurs quelque autre promesse.

Environ le 27 de ce mois de juin, Leurs Majestés retournèrent de Fontainebleau à Paris, et incontinent après arrivèrent les sieurs de Boissise et de Bullion, qui rapportèrent les bonnes dispositions où ils avoient

trouvé la plupart des membres qui composoient l'assemblée de Saumur.

Trois ou quatre jours après, c'est-à-dire le 5 ou le 6 de juillet, arrivèrent à Paris les sieurs barons de La Caze et de Courtaumer, les sieurs Ferrier, ministre, Mirande de la Rochelle, et Armet, avocat de Bourgogne, députés vers Leurs Majestés de la part de ladite assemblée. Ils leur firent la révérence deux jours après et donnèrent leurs cahiers, lesquels furent vus, examinés et répondus fort soigneusement en présence des princes du sang, autres princes et officiers de la couronne et principaux du conseil; à quoi l'on employa une partie de ce mois. Enfin, lesdits députés ayant été mandés par Sa Majesté, elle leur donna la permission de s'en retourner, après les avoir assurés de sa bienveillance, et dit qu'elle avoit répondu à leurs articles de sorte qu'ils en auroient contentement; que, sur la prolongation qu'ils demandoient pour leurs places de sûreté, elle l'avoit accordée pour cinq ans; qu'à l'égard de l'augmentation de leurs garnisons et de l'entretien de leurs ministres, elle les gratifieroit autant que l'état des affaires le lui pourroit permettre, sans s'y obliger davantage; qu'elle désiroit que ceux de ladite assemblée en nommassent six de leur corps, pour en retenir deux à la suite de Sa Majesté, et qu'après elle leur feroit délivrer lesdits cahiers; mais qu'elle attendoit que ladite assemblée se séparât en même temps. Là-dessus les députés prirent congé et partirent vers la fin du mois, quoique fâchés de ne remporter pas leurs cahiers. La Reine, qui vouloit

donner à ceux de ladite assemblée tout sujet de se tenir en leur devoir, fit suivre lesdits députés par le sieur de Bullion, qui partit trois ou quatre jours après, c'est-à-dire au commencement du mois d'août avec lesdits cahiers et brevet de prolongation, pour les leur donner aussitôt qu'ils auroient fait ladite nomination.

Vers la fin de ce mois, il y eut quelque différend entre M. de Vendôme et M. de Montbazon, qui ne venoit que de jalousie, ou d'un principe de haine. Ils firent mine de vouloir sortir pour se rechercher par voie de fait; mais cela fut empêché et depuis accordé par la Reine.

Cependant Leurs Majestés se rendirent à Saint-Germain-en-Laye, où elles passèrent douze ou quinze jours, pour voir Messieurs et Mesdames, enfans de France, qui y étoient. Elles eurent même le plaisir d'y voir jouer une tragi-comédie que lesdits enfans firent réciter, et dont eux-mêmes faisoient quelques personnages.

Vers le premier jour du mois d'août, cette femme, dont nous avons déjà parlé, qui avoit été menée au parlement pour les accusations qu'elle faisoit sur la mort du feu Roi, fut jugée et condamnée à finir ses jours entre quatre murailles, et les accusés furent absous. Avec tout cela, elle sut si bien pallier ses discours et soutenir ses accusations d'une manière si résolue, que l'on ne trouva pas assez de fondement pour la faire mourir.

En ce même temps M. de Guise, revenu de son gouvernement de Provence, se rendit en cour.

L'on eut avis de la création des maires et jurats de

Bordeaux, que la Reine attendoit avec impatience, à cause des brigues et des menées qui s'y étoient faites à cette occasion, soit par M. le prince de Condé, M. d'Epernon, ou d'autres qui s'y trouvoient alors. Mais l'intention de Sa Majesté y fut entièrement suivie : M. de Barrault y fut élu maire au lieu de M. de Roquelaure.

M. le chevalier de Vendôme partit de la cour, et prit congé du Roi et de la Reine pour aller à Malte, où il fut conduit par deux galères qui devoient l'y attendre jusqu'à son retour.

Vers le 12 de ce mois d'août, Leurs Majestés retournèrent à Paris.

Environ le 20, Sa Majesté reçut des lettres du sieur de Bullion, par lesquelles il lui mandoit qu'il avoit fait entendre à ceux de Saumur que, s'ils vouloient nommer des députés, il leur remettroit ensuite leurs cahiers répondus, et les brevets des autres grâces que Sa Majesté leur avoit accordées; mais que, d'une commune voix de ladite assemblée, ils insistoient d'avoir en mains leursdits cahiers avant que de procéder à cette nomination. Là-dessus Sa Majesté fit une réplique audit sieur de Bullion, et le chargea d'ordonner à ladite assemblée de nommer incessamment ses députés, et de se séparer d'abord sur peine de désobéissance. Elle écrivit d'ailleurs une lettre fort expresse à l'assemblée même, avec ordre audit sieur de Bullion de s'en revenir aussitôt qu'il l'auroit présentée et fait ladite déclaration de sa part.

Cependant M. le maréchal de Bouillon, qui voulut témoigner, en cette occasion, le zèle qu'il avoit pour

le service du Roi et le contentement de la Reine, fit tout ce qu'il put au monde pour engager ladite assemblée à obéir aux ordres de Sa Majesté. Lors même que ledit sieur de Bullion l'eut exhorté à se déclarer pour l'obéissance aux ordres du Roi, avec ceux qu'il pourroit attirer à son parti, et à procéder entre eux à ladite nomination, qu'il avoit charge d'accepter, comme si toute l'assemblée la faisoit, ledit maréchal y donna les mains. Il y en eut donc vingt-cinq ou vingt-huit qui tous unanimement protestèrent vouloir obéir. Entre ceux-ci étoient messieurs de Parabelle-Châtillon, Montlovet, vicomte de Gourdes, Panzas, Bertichères, Courtaumer, La Caze et autres. Le reste de l'assemblée ne l'eut pas plutôt reconnu, qu'elle craignit que divers autres ne suivissent le même exemple. Enfin le troisième jour de septembre, après avoir vu les lettres de Sa Majesté et entendu ses commandemens, ils prirent la résolution d'obéir et de procéder à leur nomination, ce qui fut exécuté le 5 dudit mois. Ils nommèrent donc six députés, dont Sa Majesté en choisit deux, les sieurs de Rouvrai, gentilhomme bourguignon, et La Milletière, avocat du Poitou. Au reste, cette nomination se fit à l'improviste et à l'insu de M. le maréchal de Bouillon et de ses adhérens, du nombre de ceux qui avoient paru les plus opiniâtres.

Environ le 9 ou le 10 dudit mois de septembre, ceux de ladite assemblée de Saumur ayant reçu le brevet d'acceptation et du choix desdits députés, avec ordre de Sa Majesté de se séparer, obéirent un ou deux jours après, en sorte néanmoins que la plupart s'en

allèrent fort mécontens. Ils se plaignoient de ce que ledit maréchal de Bouillon avoit semé la division dans leur corps, et protestoient contre lui de tout le mal qui pourroit s'ensuivre. Ils publioient même partout où ils passoient (de concert avec leurs ministres, qui s'étoient tous opposés aux intentions de la Reine) que les autres avoient vendu et trahi leurs Eglises, et qu'il falloit y remédier dans leurs assemblées particulières.

Environ ce temps-là, on résolut de traiter avec le sieur de Boesse pour son gouvernement de la citadelle de Bourg qu'on vouloit démolir, parce qu'elle étoit inutile à la France, mais qui lui pourroit nuire, et que le duc de Savoie avoit fait bâtir dans ce dessein. M. de La Varenne, employé à cette négociation, fit condescendre ledit sieur de Boesse à recevoir 300,000 livres en récompense pour ladite place; à quoi l'on se résolut de satisfaire, et depuis ladite citadelle fut démolie et rasée.

Vers la fin du mois de septembre, M. de Guise parut mécontent de ce qu'il n'étoit pas appelé au conseil ni à l'administration des affaires, et de ce que M. le comte de Soissons vouloit prendre connoissance de quelques particularités qui regardoient son gouvernement de Provence, quoiqu'il témoignât d'ailleurs qu'il se tiendroit toujours à son devoir.

Pendant ce mois et au commencement d'octobre, il se fit de grandes assemblées dans les provinces de Bretagne, de Normandie, de Poitou, de Saintonge et en plusieurs autres endroits, à l'occasion du différend survenu entre le duc de Retz et le comte de Brissac, pour le droit de préséance aux Etats de Bre-

tagne. Ce démêlé pouvoit avoir de grandes suites, à cause des amitiés et des alliances que ces deux seigneurs avoient de part et d'autre. Peu s'en fallut que toute la noblesse du royaume ne s'y engageât; et c'est pour cela même qu'on retarda long-temps la tenue desdits Etats. L'affaire ayant été mise au conseil n'y avoit pu être terminée, parce que l'un des deux ne sembloit jamais prêt à y donner les mains, et que l'on se fâchoit de condamner absolument l'un ou l'autre.

Enfin le 18 de ce mois de septembre, l'on y donna un arrêt, par lequel il fut ordonné que Sa Majesté manderoit à l'un et à l'autre de ces deux seigneurs de la venir trouver avec leur train ordinaire, sur peine à celui qui y manqueroit d'être déchu de ses droits et prétentions, avec défenses à tous seigneurs et gentilshommes de s'en mêler, de monter à cheval, ou de s'assembler à cette occasion, sur peine de désobéissance; que cependant les Etats de la province étoient convoqués pour le 15 de décembre, et que les parties seroient renvoyées au parlement de Bordeaux pour y être jugées.

Il y eut aussi en ce temps une grande querelle entre M. d'Aumont et M. le comte de Châteauroux, sur une rencontre qu'il y avoit eue entre l'épouse de celui-ci et M. d'Aumont, où quelques-uns furent tués et ledit sieur d'Aumont blessé. Cela produisit de grandes assemblées de part et d'autre, jusqu'à ce qu'enfin le 28 d'octobre il y eut un arrêt du conseil, qui ordonna que les parties seroient renvoyées à leur justice ordinaire ou au parlement.

Le 4 ou le 5 de ce mois, M. le duc de Mayenne

décéda, au grand regret de la Reine, parce qu'il étoit sage et prudent, qu'il donnoit de bons conseils, que sa présence modéroit la chaleur et la fougue de beaucoup de jeunes princes et seigneurs, surtout de la maison de Lorraine, et qu'il les remettoit à leur devoir quand ils faisoient quelque escapade. Sa mort fut suivie, douze ou quinze jours après, de celle de madame du Maine sa femme.

Le 4 de ce mois, le Roi et la Reine partirent de Paris pour aller passer le reste du mois à Fontainebleau.

Pour empêcher les plaintes que la plupart des députés de la religion prétendue réformée qui étoient partis de Saumur, publioient partout où ils passoient, et pour témoigner aussi à un chacun le désir que Sa Majesté avoit de maintenir tous ses sujets en paix et union les uns avec les autres, l'on résolut d'envoyer par toutes les provinces du royaume deux commissaires, gens de bien et qualifiés, l'un catholique et l'autre de la religion, avec pouvoir d'entendre toutes les plaintes qui leur seroient faites par lesdits sujets de l'une et de l'autre religion, d'y remédier sur-le-champ, suivant la teneur des édits de pacification, articles et brevets, et de faire exécuter ce qui leur étoit renvoyé par la réponse au cahier de Saumur. Tous ces commissaires furent dépêchés dans les différentes provinces qui leur étoient assignées.

Le 17 de ce mois, M. le prince, revenu de Guienne, alla trouver Leurs Majestés, auxquelles il rendit compte le lendemain de ce qu'il avoit fait dans son voyage, et le jour suivant il partit pour aller chasser à sa maison de Vallery.

Le 27, M. le comte de Soissons prit congé de Leurs Majestés, pour aller tenir les Etats en Normandie.

Le 30 de ce mois, madame la duchesse de Lorraine, accompagnée de M. le comte de Vaudemont, se rendit à Fontainebleau.

Le bruit se répandit alors de diverses querelles, combats et meurtres qu'il y avoit en quelques provinces. Par exemple, à La Marche, il y eut une rencontre où cinq gentilshommes furent tués, du nombre desquels étoient M. Clan. Il y en eut une autre en Bourbonnais entre le comte de Charlus et le chevalier de Beauregard, accompagnés de plusieurs gentilshommes, où ledit comte de Charlus, son fils et quelques autres demeurèrent sur la place.

Le 31 de ce mois, Leurs Majestés retournèrent de Fontainebleau à Paris.

M. le duc d'Orléans, frère du Roi, qui avoit toujours paru fort malsain, et qu'on avoit eu beaucoup de peine à élever, après avoir été malade huit ou dix jours de grandes convulsions, enfin décéda environ l'heure de minuit, entre le 16 et le 17 novembre fort regretté de tout le monde. Il avoit le cerveau rempli de catarrhes et tout gâté; son corps fut porté de Saint-Germain-en-Laye, où il étoit, à Saint-Denis, où il fut enterré dix jours après, et il y eut un service où assistèrent plusieurs officiers de la couronne et gentilshommes qualifiés.

Environ ce même temps, M. le comte de Soissons, de retour à Paris, marqua du mécontentement de M. le chancelier et de ceux du conseil des finances, désirant qu'ils allassent à son logis, qu'ils y portassent

tous les états des finances, et qu'ils les lui laissassent pour les voir.

Vers la fin de ce mois, M. le maréchal de Bouillon se rendit à Paris, où Sa Majesté le reçut très-bien, pour les bons services qu'il avoit rendus dans l'assemblée de Saumur.

Au commencement de décembre, il y eut un service à Notre-Dame pour la feue reine d'Espagne, avec quelques cérémonies.

En ce temps ceux de la religion prétendue réformée, qui s'étoient retirés mécontens de Saumur, firent des assemblées particulières dans la plupart des provinces, où ils se plaignoient que la Reine leur avoit ôté la liberté d'opiner, et que M. le maréchal de Bouillon, avec ceux de sa cabale, les avoit trahis. Ils prirent même la résolution d'anéantir l'effet du voyage des commissaires de l'une et de l'autre religion, que la cour leur envoyoit, sous prétexte que les catholiques leur étoient suspects, et que les autres avoient été choisis du nombre de ceux qui les avoient abandonnés; que, d'ailleurs, ils n'avoient pas sujet d'être contens de la réponse faite à leurs cahiers, et que sans cela ils ne pouvoient proposer leurs plaintes devant lesdits commissaires. En effet, quoiqu'on admît ces commissaires en divers endroits, ceux de La Rochelle ne voulurent pas les recevoir, ni leur présenter aucun de leurs griefs. D'un autre côté, on résolut, dans ces assemblées particulières, d'envoyer plusieurs députés de toutes les provinces vers la Reine, pour lui demander une réponse plus favorable à leurs cahiers. On n'en eut pas plutôt avis à la cour, qu'on fit savoir à ces députés qu'ils ne seroient

pas les bienvenus, et qu'ils risquoient de trouver un mauvais accueil. Malgré tout cela, plusieurs d'entre eux, qui étoient en chemin, continuèrent leur route jusques à Paris.

Sur les insolences que le sieur de Vatan, gentilhomme du Berri, commettoit à l'égard des officiers du Roi, qu'il empêchoit de lever les tailles et les droits du sel, après qu'on eut employé inutilement toutes les voies de la douceur pour le ramener à son devoir, enfin on envoya quatre compagnies des gardes-du-corps, quelques Suisses et des chevau-légers, avec quatre pièces de canon, pour le forcer dans son château. Il parut d'abord se vouloir défendre; mais on le mit bientôt à la raison : trente ou quarante de ceux qui étoient avec lui furent pendus, et on l'amena lui-même à Paris, où, huit ou dix jours après, il fut condamné, par arrêt du parlement, à avoir la tête tranchée, ce qui fut exécuté.

---

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE SEIZIÈME VOLUME.

## OEUVRES MÊLÉES DU PRÉSIDENT JEANNIN.

## MÉMOIRES DU MARÉCHAL D'ESTRÉES.



## MÉMOIRES DE PHELYPEAUX DE PONTCHARTRAIN.



FIN DU TOME SEIZIÈME.